



Paroles d'associations de la Seine- Saint-Denis

Étude sur les associations
soutenues par le Département.
Réalités, effets, partenariats

JUIN 2015

Cette étude a été pilotée par Félix Dupin-Meynard (chargé d'études au pôle évaluation des politiques publiques du Service du projet de gestion et de l'évaluation - Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation), en lien avec Gilles Alfonsi (directeur adjoint de la DSOE) et Judith Sylva (Déléguée à la vie associative et à l'éducation populaire). L'exploitation des données, l'analyse et l'écriture du présent rapport ont été réalisées par une équipe-projet composée de Félix Dupin-Meynard, Timothée André, Zohra Medini (pôle évaluation des politiques publiques), Judith Sylva et Gilles Alfonsi. Charifa Assad, stagiaire à la DSOE, a contribué à la construction du questionnaire et réalisé une partie des entretiens.

Des chercheurs, des partenaires du Département et des responsables associatifs ont été associés à la construction du questionnement évaluatif, puis à l'élaboration du questionnaire, de même que les directions participant au groupe de travail animé par la DVAEP. La liste de ces apports figure en annexe 4. Qu'ils soient ici remerciés pour leurs conseils méthodologiques, leur participation et leurs encouragements.

D'autres soutiens ont contribué à la réalisation de cette étude : la Direction des systèmes d'information pour l'administration du questionnaire en ligne (Abdallah Hassouna), le Service du courrier et la Direction de la communication. Gloria Alvarez (DSOE) et Marie-Claire Richard (DVAEP) ont saisi les questionnaires arrivés par courrier.

Enfin, nous tenons à remercier vivement l'ensemble des associations ayant répondu au questionnaire, ainsi que les personnes rencontrées en entretien (cf. annexe 4).

Pour toute sollicitation concernant cette étude,
contacter le pôle évaluation des politiques publiques de la DSOE
Secrétariat du SPGE : 01 43 93 96 55 – galvarez@cg93.fr

SOMMAIRE

Contexte et méthodologie	6
1. Point de départ de l'étude	6
2. Les associations en France et en Seine-Saint-Denis	7
3. Les relations entre le Département et les associations	9
4. Méthode et échantillon	11
4.1. <i>Choix méthodologiques</i>	11
4.2. <i>Précautions de lecture</i>	12
4.3. <i>Descriptif de l'échantillon des répondants</i>	12
I. Les réalités de la vie associative	18
1. Les objectifs et motivations de l'action associative	18
2. Secteurs et types d'activité	19
2.1. <i>Secteurs d'activité</i>	19
2.2. <i>Types d'activité</i>	24
3. Les forces vives de l'action associative	26
3.1. <i>Les adhérents des associations</i>	26
3.2. <i>Les bénévoles des associations</i>	28
3.3. <i>Les volontaires</i>	32
3.4. <i>Les salariés des associations</i>	32
3.5. <i>Les stagiaires</i>	40
4. Les moyens de l'action associative : budgets et subventions	40
4.1. <i>Le budget des associations</i>	40
4.2. <i>Les subventions publiques reçues par les associations</i>	43
4.3. <i>Les subventions du Département de la Seine-Saint-Denis</i>	44
5. Les territoires de l'action associative	50
5.1. <i>Rayonnement territorial de l'intervention des associations</i>	50
5.2. <i>Communes d'intervention des associations en Seine-Saint-Denis</i>	53
6. Les publics des associations en Seine-Saint-Denis	59
6.1. <i>Volume de personnes touchées en Seine-Saint-Denis</i>	59
6.2. <i>Caractéristiques sociales du public</i>	61
6.3. <i>Evolution des publics</i>	65
6.4. <i>Participation des publics à la vie de l'association</i>	66
7. Approche transversale des réalités par secteur d'activité	67

II. Les effets de l'action associative 69

1. Effets sur les personnes	69
1.1. <i>Accès à l'autonomie et amélioration des conditions de vie</i>	69
1.2. <i>Epanouissement des personnes</i>	71
1.3. <i>Evolution des représentations sociales et des sociabilités</i>	74
1.4. <i>Accès à une « citoyenneté active »</i>	75
2. Effets sur les institutions	77
2.1. <i>Rencontre, dialogue et coopération entre associations, institutions et citoyens</i>	77
2.2. <i>Rapports entre institutions et usagers</i>	77
2.3. <i>Co-construction d'actions publiques</i>	78
2.4. <i>Plaidoyer, sensibilisation, information</i>	78
2.5. <i>Impacts sur les décisions</i>	78
3. Effets sur le territoire	79
3.1. <i>Image du territoire</i>	79
3.2. <i>Aménagement et préservation du territoire</i>	79
4. Plus value des associations et contribution à l'action publique	80
4.1. <i>L'action des associations face aux limites et carences de l'action publique</i>	80
4.2. <i>Les atouts des associations pour mieux répondre aux besoins sociaux</i>	81
5. Conclusion sur les effets	84

III. Les relations des associations avec les institutions publiques... 85

1. Approche globale des partenariats des associations	85
1.1. <i>Les partenaires des associations</i>	85
1.2. <i>Evolution des financements publics</i>	86
1.3. <i>Evolution des relations entre les associations et les acteurs institutionnels</i>	87
1.4. <i>Conséquences des évolutions des relations avec les acteurs institutionnels</i>	90
2. Approche des partenariats des associations avec le Département de la Seine-Saint-Denis	93
2.1. <i>Types de partenariats avec le Département</i>	93
2.2. <i>Types de financements reçus de la part du Département</i>	94
2.3. <i>Evolution des relations entre les associations et le Département</i>	96
2.4. <i>Conséquences des évolutions des relations avec Département</i>	100
2.5. <i>Appréciation des relations entre les associations et le Département</i>	101
2.6. <i>Pistes d'amélioration des relations avec le Département</i>	106

IV. Difficultés et perspectives..... 108

1. Les difficultés des associations	108
2. Face aux difficultés : quelles perspectives ? quelles pistes ? quels projets ?	112

V. Synthèse et propositions 115

1. Synthèse des résultats de l'étude.....	115
1.1. <i>Les réalités : constats principaux.....</i>	115
1.2. <i>Les effets de l'action associative</i>	119
1.3. <i>La qualité des relations entre les associations et les institutions</i>	121
2. Enjeux et propositions	124
2.1. <i>Reconnaître le rôle et l'utilité sociale des associations.....</i>	124
2.2. <i>Conforter la vie associative.....</i>	125
2.3. <i>Renforcer le rôle d'animateur territorial au Département</i>	126
2.4. <i>Améliorer la qualité des relations partenariales.....</i>	127
2.5. <i>Quelles suites pour cette étude ?</i>	128

VI. Annexes..... 129

ANNEXE 1 : Questionnaire adressé aux associations	129
ANNEXE 2 : Typologie des secteurs d'activité des associations	137
ANNEXE 3 : Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, les représentants des collectivités territoriales et le Mouvement associatif	138
ANNEXE 4 : Liste des associations rencontrées et des personnes ressources contactées ou rencontrées.....	150

VII. Table des matières..... 151

Contexte et méthodologie

1. Point de départ de l'étude

Le secteur associatif de la Seine-Saint-Denis est un acteur majeur du territoire. Il représente une très grande variété d'initiatives et de projets utiles aux habitants, de nombreux emplois, des actions auprès de publics hétérogènes, que ce soit dans les domaines de la culture, du social, de la santé, de l'insertion, de l'éducation ou du sport... Le tissu associatif développe une connaissance des problématiques du territoire, et des réponses de terrain, au plus près des réalités sociales et des populations.

Comme d'autres institutions publiques, le Département soutient de longue date de très nombreuses associations à travers ses politiques sectorielles. Ainsi, un récent état des lieux sur ses soutiens financiers a révélé qu'il subventionne chaque année près de 1 000 structures associatives. S'y ajoutent de nombreuses relations partenariales contribuant à la vie locale et, directement ou indirectement, à la mise en œuvre des politiques départementales.

Si des efforts importants sont réalisés par le Département pour développer des relations de qualité avec les associations, la période est marquée par des interrogations et des inquiétudes. De nombreux discours évoquent la fragilisation croissante des associations, à travers une pluralité de raisons qui s'entrecroisent : évolution des problématiques sociales et éducatives, évolution des formes de l'implication citoyenne, recrutement plus difficile de bénévoles, vieillissement de l'encadrement, changement de la nature du lien entre les institutions publiques et les associations au détriment de l'autonomie associative, baisse des financements publics, part croissante de l'initiative et des financements privés, etc. Il nous a semblé nécessaire de mieux comprendre les phénomènes à l'œuvre, en allant au-delà des intuitions des acteurs.

Ainsi, **la présente étude est née de la volonté de mieux connaître les réalités et les problématiques associatives, d'apprécier l'utilité sociale des associations en Seine-Saint-Denis et d'analyser l'évolution des relations entre associations et institutions publiques** (dont le Département).

Dans les réflexions préparatoires au questionnement de l'étude (présenté dans la partie suivante), le déficit de travaux de référence sur ces sujets a été constaté. Outre le manque d'analyses sur les réalités et les problématiques des associations en général, nous avons constaté l'absence quasi complète de travaux faisant une place significative à la parole des associations elles-mêmes, c'est-à-dire à la parole de leurs adhérents, de leurs bénévoles, de leurs administrateurs et de leurs salariés.

Il existe peu d'études sur les impacts de l'activité associative. Quelques-unes sont conduites sur des dispositifs précis mis en œuvre par des associations, ou sur des secteurs d'interventions, mais il n'existe pas, à notre connaissance, d'étude qualitative globale permettant de connaître et d'apprécier l'action associative. De fait, l'idée selon laquelle les associations jouent un rôle majeur dans la vie locale et dans la réponse aux besoins sociaux est peu documentée, si ce n'est par les témoignages disparates des acteurs locaux. De même, peu de travaux concernent l'évolution des relations entre institutions et associations.

Ces constats et ces interrogations ont conduit à faire le choix structurant d'une **étude globale, s'appuyant principalement sur le recueil et l'analyse de la parole d'une partie de ceux qui font la vie associative** de la Seine-Saint-Denis.

Cette étude a été conçue comme une étape d'un processus de travail plus large. Elle peut par exemple être un premier pas vers des analyses plus sectorielles, ou plus approfondies sur certains enjeux. Quoi qu'il en soit, elle peut d'ores et déjà donner lieu à des échanges et ouvrir des débats, au sein du Département comme entre le Département et les associations.

La réalisation de ce projet a bénéficié d'un fort soutien de la Direction générale des services.

2. Les associations en France et en Seine-Saint-Denis

Dénombrement. Il convient de prendre avec précaution les données existantes sur le nombre d'associations et leurs activités. En effet, de nombreux biais s'opposent à la production d'analyses statistiques précises et détaillées qui sont en France encore peu nombreuses. Par exemple, très peu d'associations déclarent leur dissolution, ce qui se traduit par une grande difficulté à estimer le nombre de structures en activité. Autre exemple : il existe de nombreuses associations non déclarées et qui, pourtant, ont une activité bien réelle. Il importe donc de retenir le sens général des données présentées, et non le détail des constats ou des évolutions que l'on trouve dans les différentes études.

La France compterait 1,3 million d'associations (dont environ 950 000 ayant une existence officielle et visible), dont seraient membres environ 12 millions de personnes, indique le rapport de référence en la matière *La France associative en mouvement*¹. En prenant en compte les adhésions multiples, les associations totalisent environ le double d'adhérents. L'adhésion progresse avec l'âge et culmine entre 60 et 75 ans. Elle est également plus fréquente parmi les personnes diplômées, les cadres, les professions intermédiaires et les personnes les plus aisées. Par ailleurs, contrairement à une idée répandue, être adhérent est plus rare dans les grandes agglomérations que dans le monde rural².

Le nombre de créations d'associations officiellement déclarées est en baisse depuis quelques années. Les créations d'associations sont globalement nettement plus nombreuses dans la moitié sud de la France que dans la moitié nord. En Ile-de-France, les évolutions sont contrastées : diminution significative dans les Yvelines et la Seine-et-Marne, remontée en Seine-Saint-Denis depuis 2011.

Les champs d'action des associations sont évidemment très variés. Cependant, six grandes catégories prédominent : la culture (qui représente près du quart des inscriptions au répertoire national des associations), le sport (15 %), les loisirs (8,8 %), les amicales, groupements affinitaires, d'entraide (7,6 %), l'éducation et la formation (6,2 %), les associations caritatives, humanitaires, d'aide au développement (4,9 %). Les hommes sont majoritaires et adhèrent plus aux associations sportives, de loisirs ou en lien avec la vie professionnelle, tandis que les femmes privilégient les associations à but social (troisième âge, défense des droits et d'intérêts communs).

Le rapport *La France associative en mouvement* montre le poids économique du secteur associatif au sens large (qui couvre 165 000 associations et 1279 fondations employeuses). Celui-ci représente 1,9 million d'emplois, soit un emploi privé sur dix, avec parmi les salariés une surreprésentation des femmes (70 %) et des seniors.

Les associations en Ile-de-France et en Seine-Saint-Denis. Le nombre d'associations dites en activité en Ile-de-France est estimé entre 190 000 et 222 000³.

Les créations d'association se sont établies ainsi au cours des dernières années :

	Au cours de la dernière décennie	En 2011 - 12 ⁽¹⁾	En 2012 - 13 ⁽¹⁾
Paris	49 875	4 700	5 012
Seine-et-Marne	10 730	1 044	1 038
Yvelines	12 024	1 168	1 140
Essonne	10 434	1 047	1 000
Hauts-de-Seine	15 091	1 459	1 481
Seine-Saint-Denis	13 157	1 320	1 455
Val-de-Marne	12 128	1 143	1 162
Val-d'Oise	9 787	892	918
Ile de France	133 226	12 773	13 206

Source : Services du Journal officiel. Traitement R & S. (1) De début septembre à fin août pour correspondre au rythme d'activité de bon nombre d'associations et pour éviter des biais significatifs constatés en fin d'année, lorsque l'on observe les créations selon l'année civile.

¹ http://recherches-solidarites.org/media/uploads/lafrance_associative2013.pdf

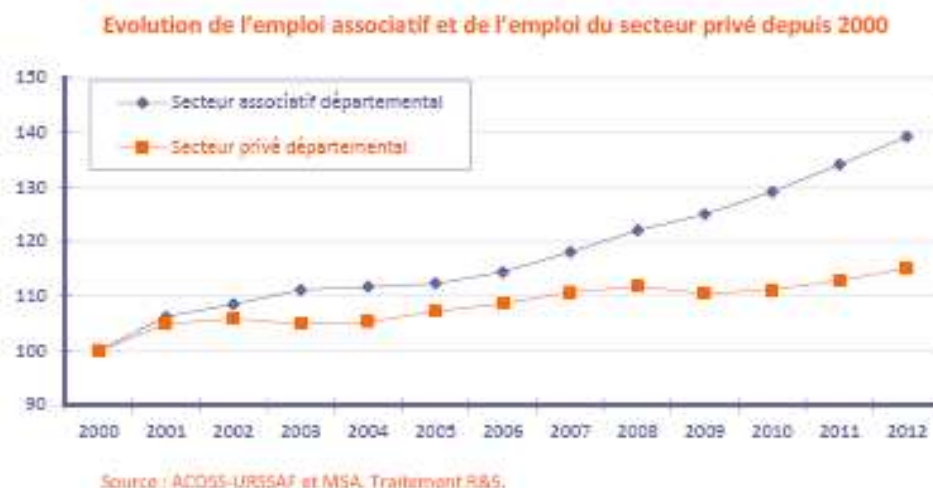
² *Le paysage associatif français*, Viviane Tchernonog, Juris éditions – Dalloz, 2013.

³ <http://www.recherches-solidarites.org/media/uploads/pdf/idf-arfasso-2013.pdf>

<http://www.recherches-solidarites.org/media/uploads/pdf/ile-de-france-arf-es-2014.pdf>

Le nombre d'associations dites en activité en Seine-Saint-Denis est estimé entre 18 000 et 20 000⁴. Le nombre de créations d'associations est d'environ 1300 chaque année. Parmi les 18 000 à 20 000 associations dites actives, 2245 employaient en 2012 un total de 27 370 salariés⁵. Cela représente une masse salariale annuelle de 667 millions d'euros. Les associations employeuses représentent environ 12 % des associations dites en activité. Le secteur associatif représente 6,4 % des salariés du secteur privé.

En Seine-Saint-Denis, l'emploi salarié (associatif et privé) a évolué ainsi au cours des dernières années (en partant d'une base 100) :



La répartition des emplois associatifs par secteur d'activité est en Seine-Saint-Denis et au niveau national la suivante :

Répartition des emplois associatifs par secteur d'activité (en %)

	Départementale	Nationale
Enseignement	14,1	11,9
Sport	5,9	4,2
Santé	5,3	7,2
Social	45,1	48,4
Loisirs	0,5	0,6
Culture	5,1	3,3
Autres activités ⁽¹⁾	9,3	10,9
Autres ⁽²⁾	14,7	13,5
Total	100,0	100,0

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2012. Traitement R&S. (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme... (2) Activités dénommées par l'INSEE = non classées ailleurs = (APE 9490Z).

⁴ http://recherches-solidarites.org/media/uploads/lesecteur_associatif_93.pdf

⁵ Un élément de comparaison : le personnel du Département de la Seine-Saint-Denis, tous domaines confondus, représente 8200 agents. La collectivité est un des principaux employeurs du territoire.

3. Les relations entre le Département et les associations

Historiquement, le soutien du Département aux associations a été développé à partir de la conviction que, dans de nombreux secteurs, les partenaires associatifs constituent des acteurs nécessaires au maintien ou au renforcement du lien social et à la solidarité. Il s'agissait de soutenir l'initiative locale, citoyenne, les acteurs du social, de la culture et du sport. Un des principaux objectifs était d'impliquer ou d'atteindre des publics éloignés des institutions.

Le Département développe de nombreuses relations, de différents types, avec les associations : animation de réseau, accompagnement méthodologique de porteurs de projet, soutien financier, mise à disposition de ressources (outils, documentation, sites...), espaces de partage sur les pratiques, etc. La plupart des directions opérationnelles du Département développent dans leurs champs respectifs des dispositifs de dialogue, de coopération et de soutien aux associations.

- Le soutien financier du Département aux associations

En fonctionnement, hors financements des établissements médico-sociaux, **près de 1000 associations (999 en 2013) sont soutenues par le Département chaque année**. Ce soutien financier recouvre un nombre légèrement plus important de subventions versées (1121), du fait que 103 associations étaient multisubventionnées.

Près de 42 millions d'euros ont été versés par le Département à ces associations en 2013. Cela représente une dépense de 27 euros par habitant, même si, au total, ce montant représente seulement 2,5 % des dépenses directes de fonctionnement de la collectivité.

Les subventions comprises entre 0 et 5000 euros représentent près de 43 % du nombre de subventions. Celles comprises entre 5 000 et 23 000 euros représentent 33 % d'entre elles. Celles comprises entre 23 000 et 75 000 euros représentent 14 %, et celles supérieures à 75 000 euros représentent plus de 10 %. Cette répartition est stable depuis 2011.

La répartition du nombre de subventions montre que les principaux domaines soutenus par le Département sont la mission⁶ Citoyenneté active, solidarité internationale et sports (31 % des subventions, relevant essentiellement de la politique sportive), la mission Culture, patrimoine et archives (18,5 % des subventions, relevant essentiellement de la politique culturelle), la mission Solidarité, insertion, santé (19 % des subventions, relevant principalement de la politique Insertion) et la mission Développement et attractivité des territoires (12 % des subventions, relevant essentiellement de la politique Economie sociale et solidaire, emploi et formation).

La répartition des sommes versées est partiellement différente : celles versées au titre de la Mission culture, patrimoine et archives représentent 36,7 % du total (relevant essentiellement de la politique culturelle), celles versées au titre de la mission Citoyenneté active, solidarité internationale et sports représentent 26,3 % du total (relevant essentiellement de la politique sportive) ; celles versées au titre de la mission Solidarité, insertion, santé (relevant essentiellement de la politique Insertion) et de la mission Développement et attractivité des territoires (relevant cette fois essentiellement de la politique Développement économique) représentent respectivement 15,5 % et 11,6 % du total versé.

En investissement, hors financement des établissements médico-sociaux, 40 associations ont été soutenues par le Département en 2013, pour un montant de 1,5 million d'euros.

Les subventions d'investissement comprises entre 0 et 5000 euros représentent près de 30 % du nombre de subventions. Celles comprises entre 5 000 et 23 000 euros représentent 50 % d'entre elles. Celles comprises entre 23 000 et 75 000 euros représentent 12,5 % et celles supérieures à 75 000 euros représentent plus de 7,5 %.

⁶ La notion de mission renvoie à un domaine de politique publique du Département. Chaque mission regroupe plusieurs politiques. Par exemple, la mission Enfance et famille regroupe l'accueil de la petite enfance, l'aide sociale à l'enfance et la protection maternelle et infantile - planification familiale.

- Les efforts de gestion interne

Le Département s'est engagé dans plusieurs démarches pour questionner et améliorer ses relations avec les partenaires associatifs.

En complémentarité avec les activités de la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire (DVAEP) en matière d'éducation populaire et de soutien aux Directions dans leurs partenariats, une feuille de route a été élaborée. Elle décline les axes suivants :

- suivi et évaluation de l'activité des partenaires associatifs, à travers la mise en place d'un modèle de conventions et de fiches de suivi-évaluation,
- publication panoramique sur le soutien financier du Département aux partenaires associatifs,
- création d'un répertoire partagé sur les associations,
- déploiement de l'outil de gestion des risques associatifs (OGRA),
- ainsi que la présente étude.

Les efforts de gestion portent notamment sur :

- l'harmonisation des procédures (concrétisée par la rédaction d'un Vade-mecum sur l'instruction des subventions),
- la sécurisation des financements,
- le renforcement de l'analyse de second niveau,
- et la dématérialisation des demandes de subventions, prévue pour 2015.

- La construction d'une politique associative

Les travaux menés ces dernières années pour améliorer les relations entre le Département et les associations, ainsi que les inquiétudes entendues dans la dernière période concernant l'avenir d'une part d'entre elles contribuent à nourrir la construction d'une « politique associative ».

Au-delà du soutien financier ou méthodologique apporté aux associations par les directions départementales au titre de telle ou telle politique, une politique associative serait centrée sur la mise en valeur du rôle social et démocratique global de l'action associative.

Il s'agit d'énoncer les valeurs qui sous-tendent l'engagement de la collectivité auprès des associations. Ces valeurs sont tout particulièrement la contribution au vivre ensemble, le soutien à ce qui crée du commun et de l'égalité entre les personnes, la promotion de l'autonomie et de l'épanouissement de la personne, le respect de la vie et la préservation de la sécurité, mais aussi la reconnaissance de chaque personne et celle des identités culturelles.

Il s'agit aussi de valoriser les réalisations des associations par rapport aux objectifs généraux que sont la préservation et le développement de la solidarité, la promotion de l'égalité et la lutte contre toutes les discriminations, le soutien à la citoyenneté active, la contribution au développement durable, au développement du territoire, et, plus largement, la contribution à l'épanouissement de chacun dans des relations sociales de qualité.

4. Méthode et échantillon

4.1. Choix méthodologiques

Comment mieux saisir les réalités associatives d'aujourd'hui, apprécier les effets de leurs actions sur le territoire et la population, ainsi que l'évolution et la qualité des relations qu'elles entretiennent avec les institutions publiques ?

Pour répondre à ces questions, le choix de l'équipe-projet a consisté à recueillir cette parole sans intermédiaire, à partir de l'intuition que cette parole recueillie directement serait riche et diverse, et qu'elle permettrait de mettre en lumière des réalités souvent perçues seulement au travers de la subjectivité des institutions ou des professionnels. Cela ne dévalorise nullement le point de vue des partenaires des associations : le but est d'enrichir l'intelligence de l'action publique avec les points de vue associatifs, en s'appuyant sur un ensemble large de témoignages permettant de dépasser les subjectivités individuelles.

A cette fin, et pour des raisons pratiques, **le dispositif méthodologique a été centré sur un questionnaire aux associations soutenues financièrement par le Département, complété d'entretiens qualitatifs approfondis.** Ce questionnaire a été élaboré par l'équipe-projet pilotée par la DSOE, en concertation avec le groupe de travail inter-directions animé par la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire. Des chercheurs et des associations ont aussi été consultés sur les enjeux et les modalités du recueil des données.

Le questionnaire comportait des rubriques destinées à une analyse quantitative, et de nombreuses rubriques aux questions ouvertes, en vue d'une analyse qualitative des témoignages. L'équipe-projet a choisi de privilégier les questions de fond, générales, transversales, sans chercher à nourrir des analyses sectorielles : le dispositif de recueil des données ne pouvait s'étendre à de trop nombreux sujets, sauf à risquer de décourager une partie des répondants potentiels. Les associations répondantes ont néanmoins abordé leurs enjeux propres en rapport avec les politiques sectorielles du Département.

Afin de permettre l'expression de points de vue critiques, détachée des relations avec l'institution départementale et des enjeux de contrôle et de jugement induits par les relations financeur - financé, **l'anonymat des répondants a été garanti**, ainsi que la non utilisation des réponses pour d'autres fins que celle de l'étude et de ses prolongements éventuels. Ainsi, le pôle « évaluation des politiques publiques » du Service du projet de gestion et de l'évaluation de la DSOE a, seul, accédé aux données.

886 associations subventionnées par le Département en 2013 ont reçu un courrier, le questionnaire et une enveloppe T pour renvoyer le questionnaire renseigné. Les foyers socio-éducatifs des collèges ont été exclus de cet envoi. Les associations pouvaient aussi répondre au questionnaire en ligne - c'est ce qu'elles ont choisi de faire dans la majorité des cas. La collecte a été lancée en mai 2014 et s'est poursuivie jusqu'à mi-juillet.

Au total, 225 réponses valides ont été enregistrées : le taux de réponse au questionnaire a donc atteint 25,4 %. Comparativement au taux de réponse habituel pour ce type de d'enquête (autour de 10 %), ce taux était inattendu, et semble témoigner d'un fort désir d'être entendu. Reste bien sûr à souligner que l'échantillon ainsi composé n'en demeure pas moins partiel, par rapport aux associations soutenues par le Département, et plus encore par rapport à l'ensemble du tissu associatif séquan-dyonisien. Les caractéristiques de l'échantillon sont cependant assez proches de celles des associations sollicitées (voir chapitre suivant), et le nombre et la diversité des répondants permettent d'obtenir une vision incluant de nombreux cas de figures.

Concernant les entretiens, 21 responsables, salariés ou bénévoles d'associations ont été rencontrés entre mai et juillet 2014 (cf. annexe 4). Le choix des structures rencontrées a été aidé par les directions partenaires de l'étude. L'équipe n'a en revanche pas pu rencontrer la totalité des associations volontaires pour un entretien. Les citations qui figurent dans ce rapport sont anonymes, conformément à l'engagement pris auprès des personnes.

La phase d'exploitation des nombreuses réponses s'est déroulée d'octobre à novembre 2014. La phase d'écriture s'est déroulée de décembre à mars 2015.

4.2. Précautions de lecture

Il importe de souligner que cette étude s'est adressée aux associations soutenues financièrement par le Département en 2013. Elle n'est donc pas représentative de l'ensemble des associations actives en Seine-Saint-Denis.

L'ensemble des données chiffrées présentées concernent l'année 2013, et parfois 2010 lorsqu'il a été souhaité d'analyser une évolution dans la durée.

Concernant les données quantitatives relatives aux moyens et aux forces vives des associations, le choix a été fait de recueillir des informations portant sur l'activité globale des structures, et non uniquement sur leurs activités en Seine-Saint-Denis. En effet, il s'agit d'avoir une approche globale des caractéristiques de ces acteurs locaux. De plus, de nombreuses informations purement locales n'auraient pas pu être collectées.

Concernant les données qualitatives, le recueil concerne le plus souvent les activités des associations en Seine-Saint-Denis. En effet, l'enjeu de l'étude est d'apprécier les effets de l'action associative sur le territoire et sur la population de la Seine-Saint-Denis, et d'apprécier la qualité des relations entre les institutions publiques et les associations principalement à cette échelle.

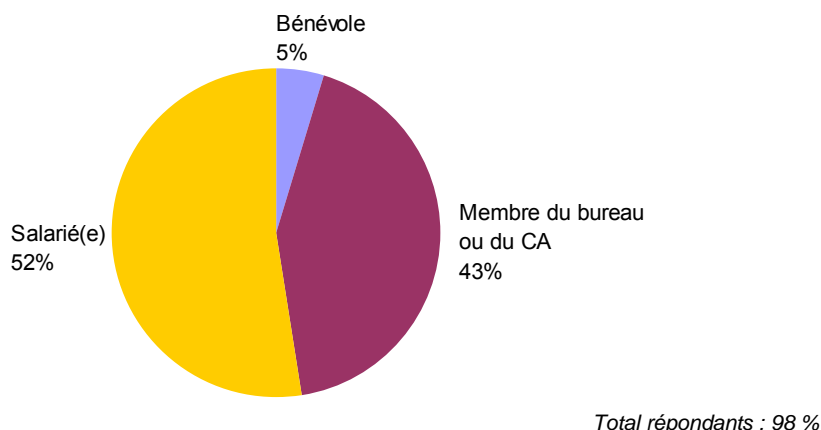
Par ailleurs, des expressions telles que « besoins sociaux » et « demande sociale », qui renvoient au sens commun, sont utilisées dans le présent rapport. La notion de *besoin* comme celle de *demande* appellent des réflexions approfondies qui ne sont pas l'objet de ce travail.

4.3. Descriptif de l'échantillon des répondants

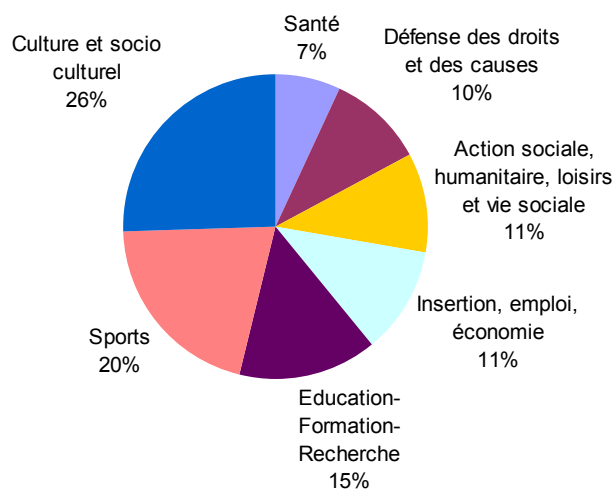
Sont présentées ici quelques caractéristiques saillantes de l'échantillon de répondants. Elles sont détaillées et commentées dans le corps du rapport.

Fonction au sein de l'association de la personne répondant au questionnaire

La moitié des répondants sont salarié(e)s par leur association ; l'autre moitié est constituée de bénévoles (en très grande majorité membres du bureau ou du conseil d'administration).

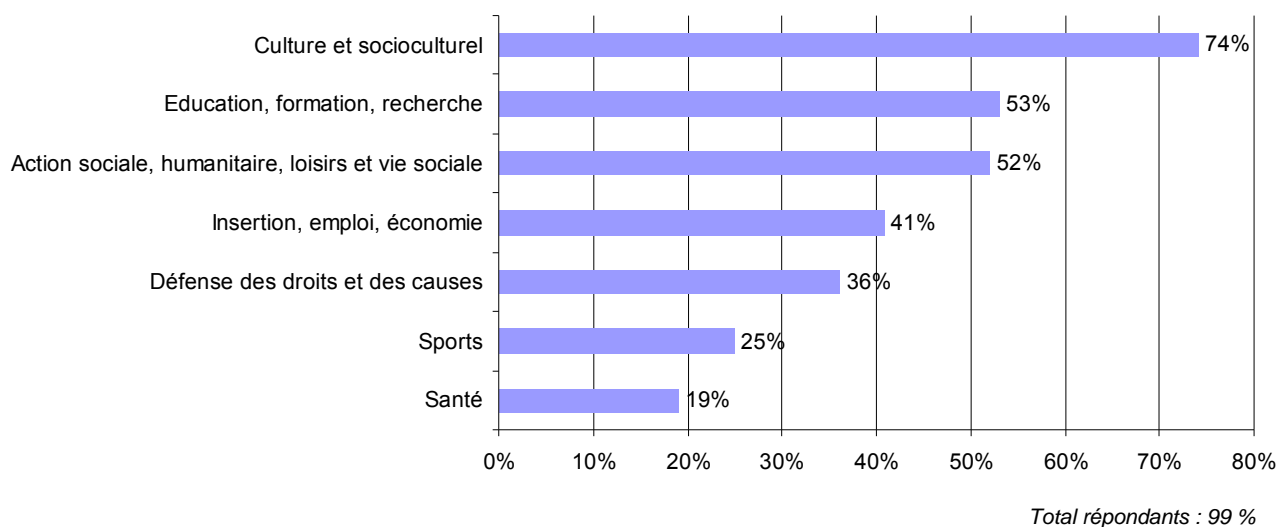


Secteurs d'activité des associations répondantes



Les secteurs d'activité principaux⁷ des associations répondantes (premier secteur cité) sont le secteur de la Culture, des Sports, puis de l'Education, de la formation et de la recherche.

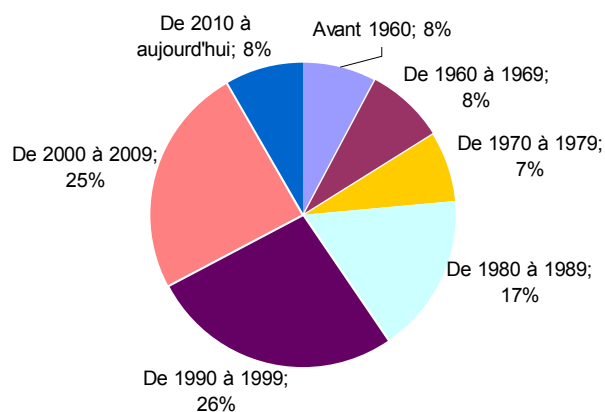
La récurrence des secteurs d'activité cités par les associations répondantes (plusieurs réponses possibles) est la suivante :



On constate **que trois quarts des associations rattachent tout ou partie de leurs activités au secteur de la Culture, et la moitié aux secteurs de l'Education, de la formation et de la recherche, et de l'Action sociale.**

⁷ Cette classification est inspirée des travaux de Viviane Tchernonog. Nous avons procédé à un regroupement *ad hoc* de certains secteurs par souci de lisibilité (cf. annexe 2).

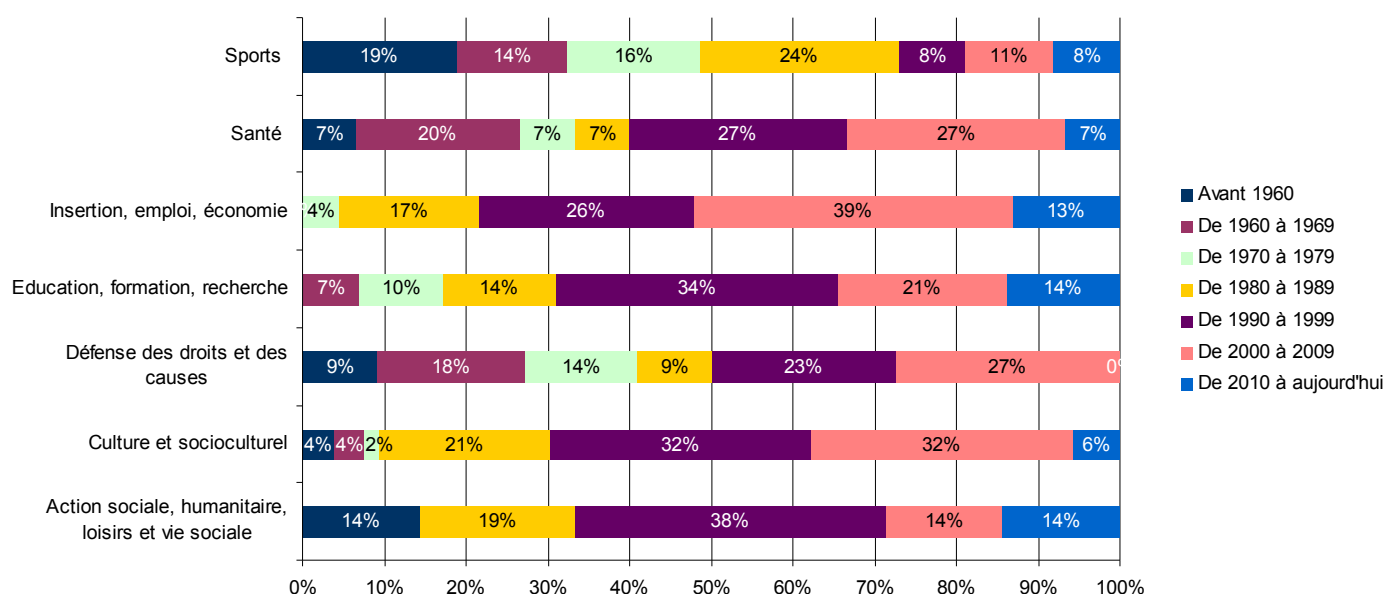
Date de création des associations répondantes



Total répondants : 93 %

Un quart des associations ont été créées avant 1980. 43 % ont été créées entre 1980 et 1999. Enfin, 25 % des associations ont été créées entre 2000 et 2009 et 8 % depuis 2010.

Date de création des associations par secteur d'activité



Total répondants : 93 %

Les associations sportives sont les plus anciennes : la moitié d'entre elles ont été créées avant 1980, et près des trois quarts avant 1990. Les associations sont également plus anciennes que la moyenne dans le secteur de la Défense des droits et des causes.

A l'inverse, elles sont souvent très récentes dans le secteur Insertion - emploi (plus des trois quarts créées après 1990), et dans une moindre mesure dans les secteurs Culture, Education - formation et Action sociale.

Par ailleurs, on ne constate pas de corrélation particulière entre la date de création des associations et leur budget, si ce n'est qu'aucune association créée depuis 2000 n'a un budget dépassant un million d'euros.

Types de structure

Type d'association	Part de l'échantillon
Le siège d'une association comportant plusieurs sections ou établissements	8 %
Un établissement ou une section d'une association	13 %
Une association faisant partie d'un réseau d'associations ayant chacune la personnalité juridique	18 %
Une association sans section ni établissement	53 %
Une fédération d'associations	7 %

Total répondants : 90 %

La majorité des associations répondantes ne comportent ni section ni établissement. 18 % des associations déclarent faire partie d'un réseau d'associations disposant chacune de la personnalité juridique.

Enfin, 8 % des associations ayant répondu comprennent plusieurs sections ou établissements. Parmi celles-ci :

- 37 % comptent entre 1 et 10 sections ou établissements,
- 43 % comptent entre 11 et 20 sections ou établissements,
- et 20 % en comptent entre 21 et 103 sections ou établissements.

Localisation du siège social des associations

Lieu du siège social	Part de l'échantillon
Seine-Saint-Denis	83 %
Paris	12 %
Autres départements d'Ile-de-France	3 %
Hors Ile-de-France	2 %

Total répondants : 98 %

83 % des associations répondantes indiquent avoir leur siège social en Seine-Saint-Denis (elles sont 75 % parmi l'ensemble des 999 associations financées par le Département en 2013). Paris est le second lieu d'implantation du siège social (12 % des associations de l'échantillon).

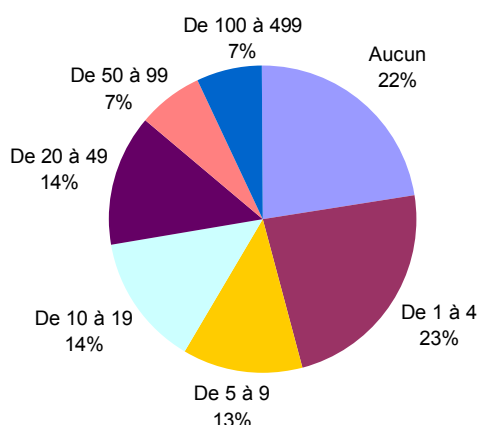
Budget global des associations en 2013

	Montant du budget global
Minimum	150 €
Maximum	45 493 762 €
Moyenne	1 018 891 €
Médiane	226 500 €
Total	199 702 732 €

Total répondants : 90 %

Le budget global des associations de l'échantillon est très hétérogène. Il est compris entre 150 euros et 45 millions d'euros, avec une moyenne d'environ un million d'euros et une médiane à 226 500 euros. Rappelons qu'il s'agit ici des budgets concernant l'ensemble des activités des associations répondantes, et non leur intervention sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

L'emploi dans les associations en 2013

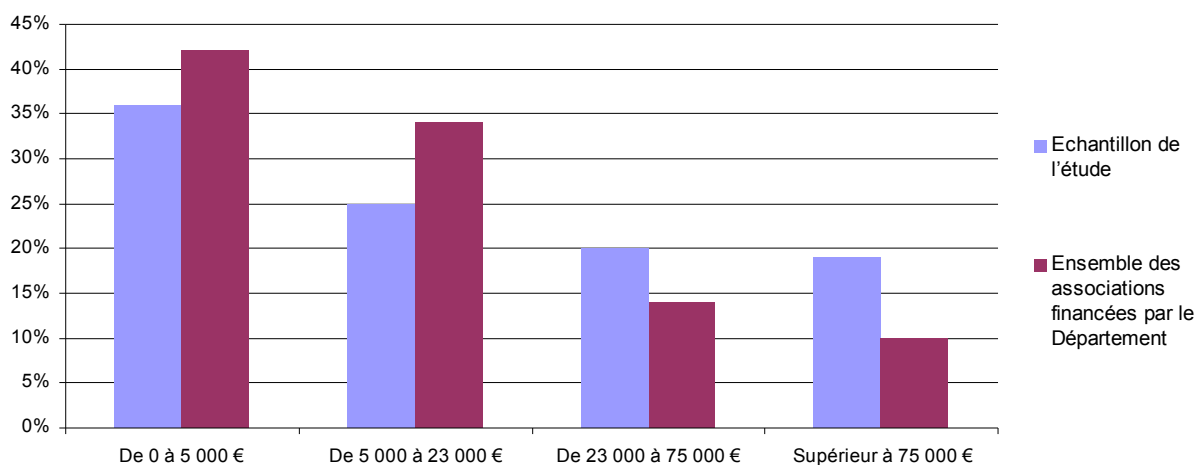


Total répondants : 72 %

78 % des associations répondantes étaient employeuses en 2013. Parmi les associations employeuses, on compte en moyenne 35 salariés par association (au global, pas spécifiquement sur les activités en Seine-Saint-Denis). Toutefois, la moitié des associations répondantes, employeuses ou non, ont moins de 10 salariés. Notons que 10 associations sur 225 ont plus de 100 salariés.

Subventions du Département de la Seine-Saint-Denis reçues par les associations en 2013

Subventions du Département de la Seine-Saint-Denis	Echantillon de l'étude	Ensemble des associations financées par le Département
De 0 à 5 000 €	36 %	42 %
De 5 000 à 23 000 €	25 %	34 %
De 23 000 à 75 000 €	20 %	14 %
Supérieur à 75 000 €	19 %	10 %
Montant total des subventions départementales		
	10 201 767 €	41 617 600 €
<i>soit en %</i>		
	25 %	



Total répondants : 89 %

Les associations répondantes représentent le quart des subventions versées par le Département aux associations en 2013. Les associations les plus financées sont légèrement sur représentées : + 4 points pour les subventions de 23 000 à 75 000 euros, + 9 points pour les subventions

supérieures à 75 000 euros. A l'inverse les associations les moins subventionnées sont légèrement sous représentées :

- 9 points pour les subventions de 5 000 à 23 000 euros, - 8 points pour les subventions de 0 à 5 000 euros.

Ces éléments incitent à ne pas généraliser mécaniquement les enseignements de cette étude.

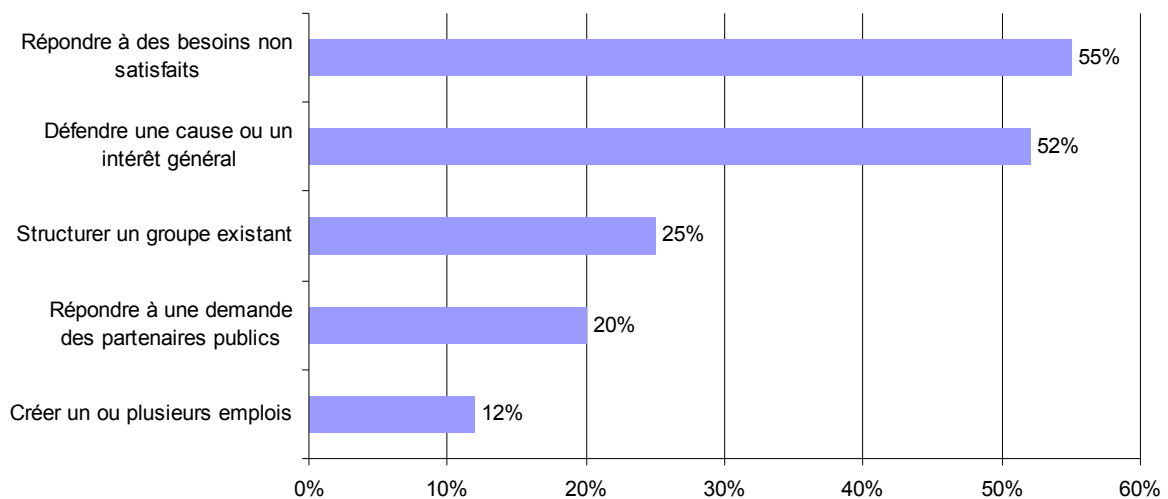
I. Les réalités de la vie associative

Dans cette partie, les réalités associatives sont appréhendées sous plusieurs angles : les objectifs et motivations de l'action associative, les forces vives des associations, leurs moyens, leurs territoires et leurs publics. Les éléments présentés donnent une image partielle de ces réalités, au travers cependant d'un nombre important d'indicateurs et au travers du prisme de la parole des associations elles-mêmes.

1. Les objectifs et motivations de l'action associative

Ci-dessous, sont représentés des objectifs et motivations généraux des associations, et non un inventaire exhaustif de la multitude de leurs objectifs et motivations spécifiques. Cependant, ces données montrent leur grande diversité.

Les motivations ayant conduit à la création de l'association (plusieurs réponses possibles)



Total répondants : 83 %

Les deux principaux motifs de création sont de « Répondre à des besoins non satisfaits » (55 % de l'échantillon) et de « Défendre une cause ou un intérêt général » (52 %). Les autres motifs « Structurer un groupe existant » (25 %) et « Répondre à une demande des partenaires publics » (20 %) sont cités moins souvent, tandis que « Créer un ou plusieurs emplois » l'est assez rarement (12 %).

Le tiers des associations ayant répondu que la création de leur association répondait à des « besoins non satisfaits » ont précisé lesquels. Pour mémoire, la notion de *besoin* renvoie ici au sens commun et fait appel à la subjectivité des répondants. Ces « besoins » de types variés sont présentés dans le tableau suivant.

Types de besoins auxquels répondent les associations

Types de besoins	Détail
Besoins sociaux (accompagnement des personnes et accès aux droits)	Accompagnement généraliste en direction des publics en difficulté (accès aux droits, accès au logement, accès à la santé ; modes de garde ; aide alimentaire...) Accompagnement de « publics spécifiques » (domiciliation et accompagnement des demandeurs d'asile, apprentissage de la langue française pour les primo arrivants, accompagnement des personnes sans papiers...) Accès aux services publics et aux équipements de proximité Protection de l'enfance
Besoins de santé et de prévention / protection	Information sur le VIH/sida, soutien aux personnes séropositives Accompagnement de victimes, soutien aux malades, hébergement jeunes femmes victimes de toute violence
Besoins de lien social	Animation de quartier, solidarité, lien social Insertion sociale Solitude des personnes âgées
Besoins économiques	Aide à la création et reprise d'entreprises Insertion professionnelle, accès à l'emploi et à la formation
Besoins éducatifs, culturels, sportifs	Cadres, équipements et encadrement de pratiques sportives, culturelles ou artistiques (amateur et / ou professionnelles) Aide aux structures culturelles (accompagnement, lieux de travail, diffusion artistique...) Soutien psychologique aux familles adoptantes en difficulté Activités sportives, sociales et culturelles des personnes handicapées moteur et déficients sensoriels Animations jeunesse, vacances Accompagnement scolaire, aide aux devoirs, ouverture culturelle des élèves du primaire et du secondaire
Besoins environnementaux	Protection de l'environnement
Besoins de citoyenneté	Mobilisation citoyenne Information et sensibilisation sur des enjeux sociaux, politiques Sauvegarde de la mémoire et du patrimoine, diffusion de l'histoire

2. Secteurs et types d'activité

2.1. Secteurs d'activité

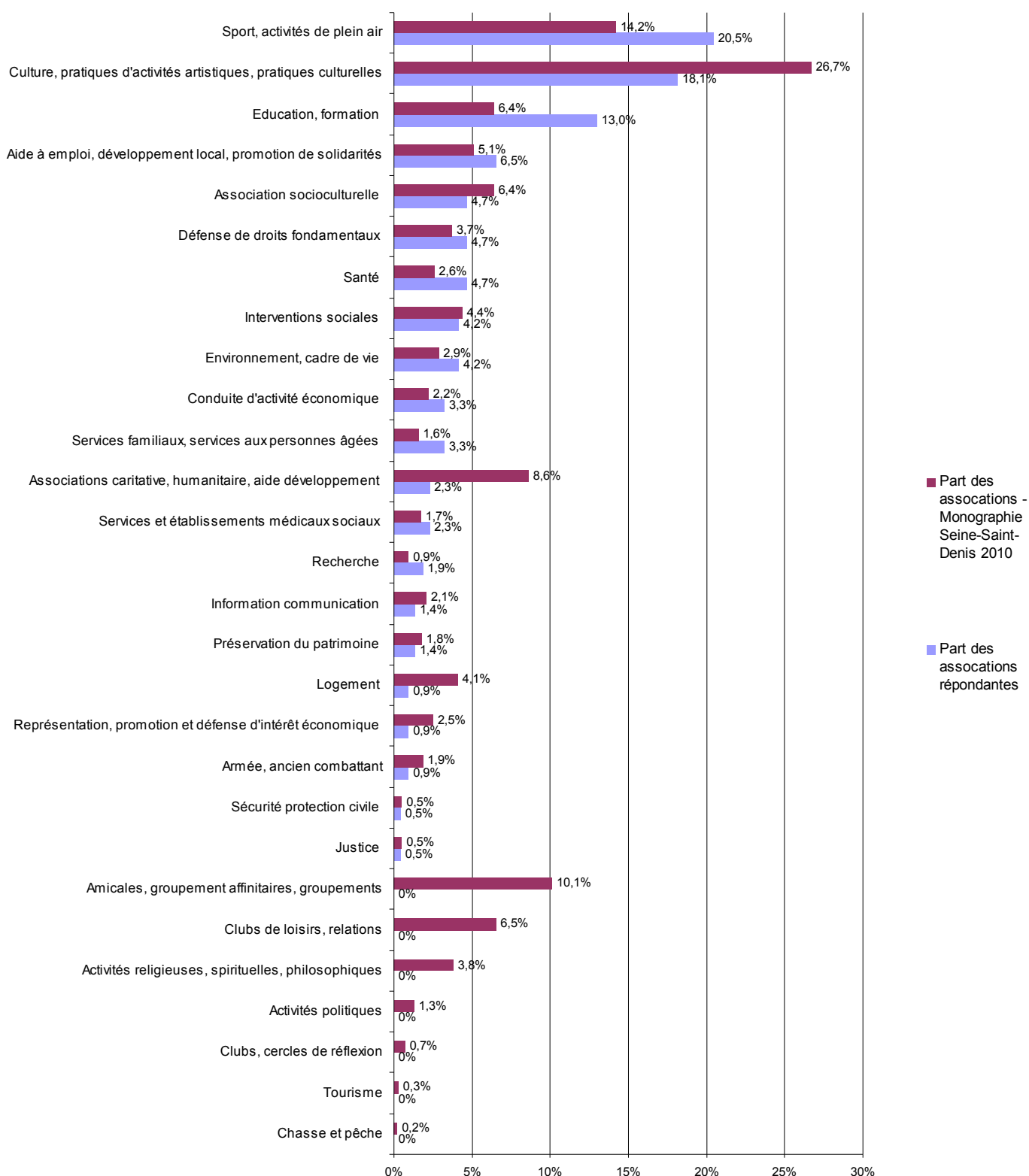
Les secteurs d'activité présentés ici correspondent à la nomenclature « WALDEC 21 »⁸ établie par les services administratifs chargés de leur enregistrement et de leur publication au Journal officiel. Dans celle-ci, on dénombre 28 secteurs d'activité. Par souci de lisibilité, ceux-ci ont été regroupés en 7 secteurs selon une classification *ad hoc* (voir détail en Annexe 2).

La répartition de l'échantillon selon le premier secteur d'activité cité par les associations répondantes a pu être comparée à celle de l'étude *Monographie de la Seine-Saint-Denis*⁹, réalisée par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France en décembre 2010, qui portait sur l'ensemble des associations dont le siège social est localisé en Seine-Saint-Denis. Des différences peuvent s'expliquer par la méthodologie du recensement effectué dans l'étude *Monographie de la Seine-Saint-Denis*, où chaque association peut se voir attribuer jusqu'à 3 « secteurs-pères » ce qui n'est pas le cas pour notre panel. En effet, seul le premier secteur cité a été retenu ici.

⁸ Web des associations librement déclarées

⁹ <http://www.ile-de-france.drjcs.gov.fr/Monographie-de-la-vie-associative,425.html>

Répartition des associations selon leur premier secteur d'activité cité



Total répondants : 99 %

Dans l'échantillon de la présente étude, les secteurs des Sports (20,5 %), de la Culture (18 %) et de l'Education - formation (13 %) sont les plus représentés.

Le secteur des Sports est plus présent dans l'échantillon que dans celui des associations séquanodionysiennes, ce qui atteste sans doute de la politique volontariste du Département en la matière.

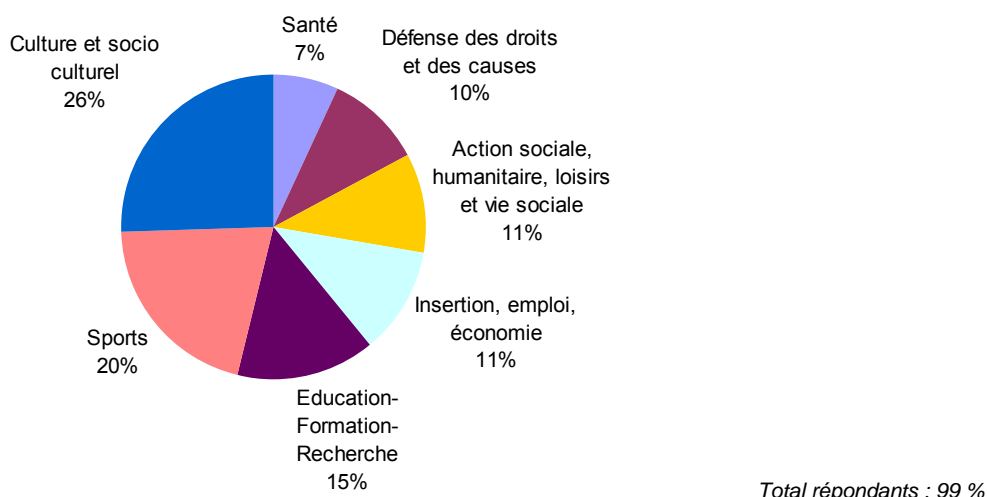
A l'inverse, le secteur de la Culture est moins représenté. Ceci peut s'expliquer notamment par le fait que ce secteur est largement financé par ailleurs (Etat, Villes, Région).

Par ailleurs, les associations du secteur de l'Education - formation sont également plus représentées dans notre échantillon (13 %, 3^{ème} secteur) que dans celui de l'étude *Monographie de la Seine-Saint-Denis* (6,4 %, 6^{ème} rang).

Enfin, 7 secteurs présents parmi les associations de Seine-Saint-Denis ne sont pas représentés dans l'échantillon. C'est notamment le cas de trois secteurs qui comptent une partie minoritaire des associations séquano-dionysiennes : Amicales, groupement affinitaires, groupements (10,1 %), Clubs de loisirs, relations (6,5 %) et Activités religieuses, spirituelles, philosophiques (3,8 %).

Dans cette configuration de réponses, les associations ont pu situer leur secteur d'activité parmi une liste de 28 secteurs, au sein de laquelle plusieurs choix étaient possibles. Cependant, afin de faciliter l'analyse, les secteurs d'activité ont été regroupés en 7 grands secteurs.

Répartition des associations en 7 secteurs selon le premier secteur cité



26 % des associations citent comme premier secteur d'activité celui de la Culture. Vient ensuite le secteur des Sports, pour 20 % des associations répondantes.

Nombre de secteurs cités

Nombre de secteur(s) cité(s)	Part de l'échantillon
1	22 %
2	19 %
3	18 %
4	19 %
5	22 %

Total répondants : 99 %

Dans le questionnaire, les associations pouvaient indiquer plusieurs secteurs d'activité. 78 % des associations affirment agir sur au moins deux secteurs d'activité différents.

L'analyse de la récurrence des secteurs offre une autre approche que celle du secteur principal.

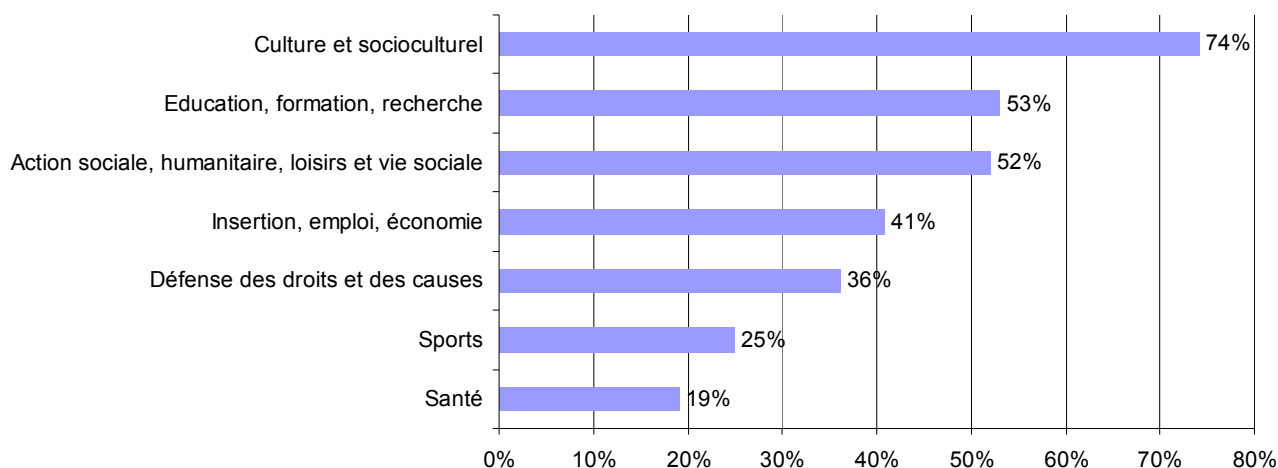
Récurrance des secteurs d'activité parmi les associations de l'échantillon (28 secteurs)

Secteurs d'activité cités (28 secteurs)	Part de l'échantillon
Education, formation	48 %
Culture, pratiques d'activité artistiques, pratiques culturelles	34 %
Interventions sociales	28 %
Aide à emploi, développement local, promotion de solidarités	26 %
Sport, activités de plein air	25 %
Association socioculturelle	20 %
Défense de droits fondamentaux	14 %
Santé	14 %
Information communication	13 %
Environnement, cadre de vie	12 %
Association caritative, humanitaire, aide développement	8 %
Conduite d'activité économique	7 %
Préservation du patrimoine	7 %
Logement	6 %
Club de loisirs, relations	6 %
Services familiaux, services aux personnes âgées	6 %
Représentation, promotion et défense d'intérêt économique	5 %
Recherche	5 %
Service et établissements médicaux sociaux	5 %
Justice	3 %
Tourisme	3 %
Armée, ancien combattant	2 %
Amicale, groupement affinitaires, groupements d'entraides	2 %
Club, cercle de réflexion	1 %
Activités religieuses, spirituelles et philosophiques	0 %
Sécurité protection civile	0 %
Activités politiques	0 %
Chasse et pêche	0 %

Total répondants : 99 %

On constate en particulier que **près d'une association sur deux déclare agir dans le domaine de l'Education et de la formation**, tandis que celui-ci n'est le principal secteur d'intervention que pour 13 % des associations de l'échantillon. Le secteur de **l'Intervention sociale** prend de même une place plus importante (cité par 28 % des associations, mais seulement 4,2 % en secteur principal).

Récurrance des secteurs d'activité parmi les associations de l'échantillon (7 secteurs)



Total répondants : 99 %

Dans le regroupement en 7 secteurs, on retrouve les mêmes tendances. La Culture, l'Education - formation et l'Action sociale sont plus présents quand on observe l'ensemble des secteurs cités. Il semble donc que **beaucoup d'associations considèrent la culture, l'éducation et l'action sociale comme une dimension de leur action sans que cela soit leur principal secteur d'activité**. Par exemple, les associations sportives et culturelles citent souvent l'éducation comme secteur secondaire.

A l'inverse, le sport est rarement cité comme activité secondaire. Il est cité par 25 % des associations comme un champ d'intervention parmi d'autres, et par 20 % d'entre elles comme secteur principal.

2.2. Types d'activité

Les types d'activité sont une autre manière d'analyser l'intervention des associations, à travers la nature des services rendus (type de relations entre l'association et ses publics). La classification suivante a été construite dans le cadre de cette étude.

Types d'activité des associations répondantes

Types d'activité	Part de l'échantillon citant comme 1 ^{er} type d'activité	Réurrence dans l'échantillon
Accompagnement des personnes	23 %	41 %
Pratiques culturelles, de loisirs, sportives...	20 %	42 %
Formation	8 %	53 %
Diffusion de contenus (spectacles, œuvres...)	7 %	17 %
Services à des usagers ou à des adhérents	7 %	31 %
Organisation d'évènements	6 %	46 %
Animation	5 %	34 %
Accompagnement des structures	5 %	19 %
Autres	4 %	8 %
Mobilisation citoyenne, participation, débat public	4 %	23 %
Education à la citoyenneté	3 %	35 %
Equipeement ouvert au public	3 %	14 %
Transmission de savoirs	3 %	34 %
Prévention, protection	2 %	26 %
Plaidoyer, lobbying, défense des droits et des intérêts	1 %	9 %
Prestations à des institutions	0,5 %	10 %
Equipeement d'hébergement	0 %	2 %

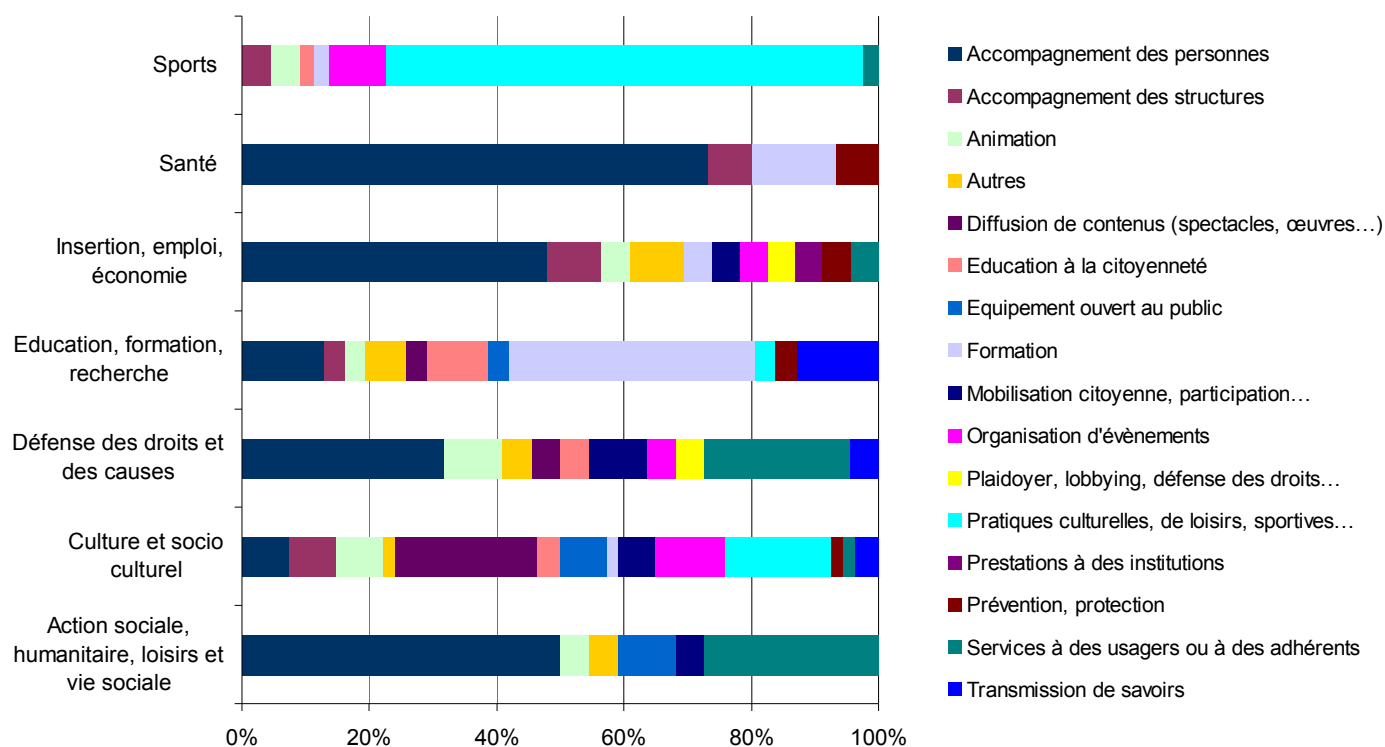
Total répondants : 98 %

En temps que premier type d'activité cité, l'accompagnement des personnes (23 %) et les pratiques culturelles (20 %) sont largement dominants.

Toutefois, lorsqu'on observe la récurrence des citations (plusieurs choix étaient possibles), l'ordre des types d'activité diffère. **La formation (53 %), l'organisation d'évènements (46 %) sont plus souvent cités** que l'accompagnement des personnes (41 %) et les pratiques culturelles (42 %). Ces types d'activité sont donc souvent cités comme **dimension secondaire**, de même que l'animation (34 %), la transmission de savoirs (34 %), les services à des usagers (31 %) et la prévention - protection (26 %).

Notons que les activités relevant du champ transversal de **l'éducation populaire** (mobilisation citoyenne, participation, débat public, éducation à la citoyenneté, transmission de savoirs...) sont fréquemment citées.

Principal type d'activité selon le principal secteur d'activité



Total répondants : 98 %

On constate des différences importantes dans le type d'activité des associations selon les secteurs :

- Dans le secteur des Sports, le principal type d'activité recouvre logiquement les pratiques sportives, culturelles et de loisirs pour 75 % des associations.
- Dans le secteur de la Santé, l'accompagnement des personnes est très majoritaire (73 %). Par ailleurs, 13 % des structures affirment que la formation est leur principal type d'activité.
- Dans le secteur de l'Insertion - emploi, l'accompagnement des personnes est dominant (48 %), et les types d'activité sont très divers pour les autres associations.
- Dans le secteur de l'Education - formation, la formation est logiquement le type d'activité le plus fréquent (39 %), et les types d'activité sont très divers pour les autres associations.
- Dans le secteur de la Défense des droits et des causes, l'accompagnement des personnes (32 %) et les services à des usagers ou adhérents (18 %) sont les types d'activité les plus fréquents.
- Dans le secteur de la Culture, les types d'activité sont très divers, la diffusion de contenu (22 %) et les pratiques sportives, culturelles et de loisirs (18 %) étant les plus fréquents.
- Dans le secteur de l'Action sociale, l'accompagnement des personnes est dominant (49 %), et les services à des usagers ou adhérents sont également fréquents (27 %).

3. Les forces vives de l'action associative

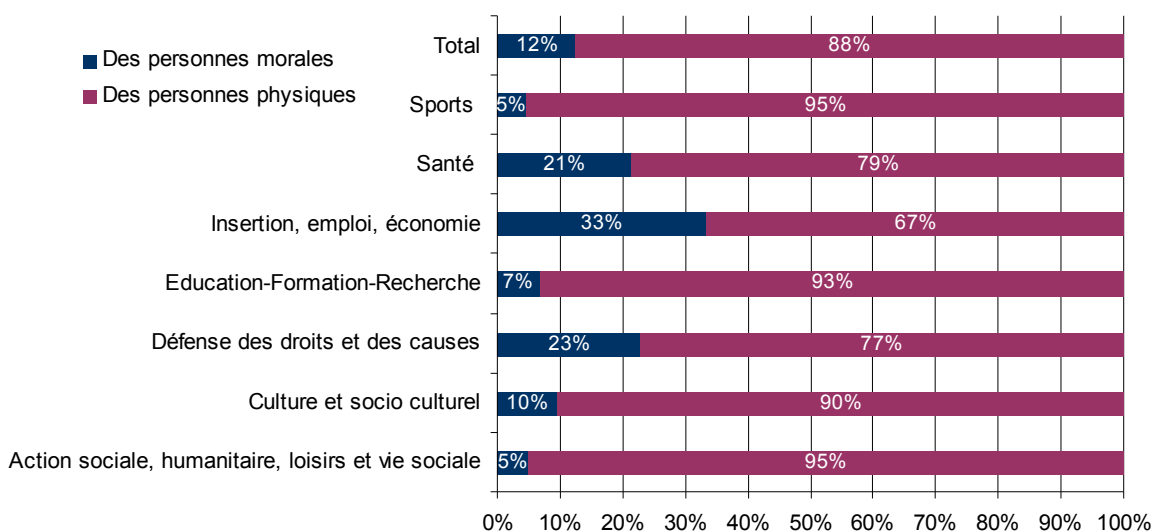
Cette partie concerne l'engagement des personnes dans l'action associative, au travers de l'adhésion, du bénévolat, du volontariat, du salariat et d'autres formes de travail (stages).

Pour mémoire :

- un adhérent est un membre de l'association qui a souscrit une adhésion à l'association et qui est tenu, en règle générale, de verser une cotisation. Cette adhésion lui donne des droits (participation à l'assemblée générale etc.). En principe, toute personne physique ou morale peut adhérer à une association, à moins que les statuts ne prévoient le contraire ;
- « est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial » selon le Conseil économique, social et environnemental. Le bénévole ne perçoit pas de rémunération, mais il peut être remboursé des frais induits par son activité. Un bénévole n'est pas nécessairement un adhérent ;
- le volontaire, lui, perçoit une indemnité et bénéficie d'une couverture sociale, de droits à la retraite, d'un accompagnement par un tuteur, d'une validation des acquis de l'expérience. La loi du 10 mars 2010 remplace le volontariat associatif par le volontariat de service civique. Il consiste en une mission d'intérêt général d'une durée de 6 mois à 2 ans exercée auprès d'une association ou d'une fondation reconnue d'intérêt publique.

3.1. Les adhérents des associations

Les types d'adhérents en 2013



Total répondants : 97 %

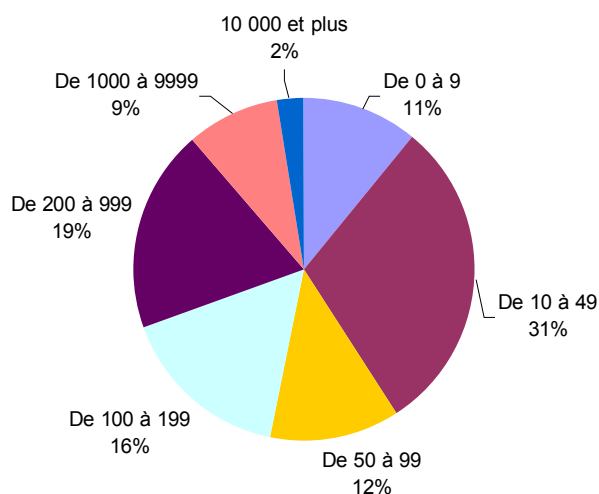
Pour 88 % des associations répondantes, les adhérents sont plutôt des personnes physiques. On compte alors en moyenne 53 % d'hommes et 47 % de femmes.

Les personnes morales adhérentes sont en particulier :

- des administrations : collectivités locales, services décentralisés de l'Etat, hôpitaux, Justice, Préfecture, agences, missions locales,
- des structures sociales : associations familiales ou associations apportant une aide aux familles, structures de services à la personne, associations humanitaires,
- des structures économiques : entreprises, fondations, Chambre de commerce,
- des structures culturelles et sportives : compagnies de spectacle, espaces culturels,
- des structures para-publicques : bailleurs sociaux.

C'est dans les secteurs de l'Insertion - emploi, de la Défense des droits et des causes et de la Santé que les adhérents sont, plus souvent que dans les autres secteurs, des personnes morales.

Le nombre d'adhérents individuels en 2013



Total répondants : 95 %

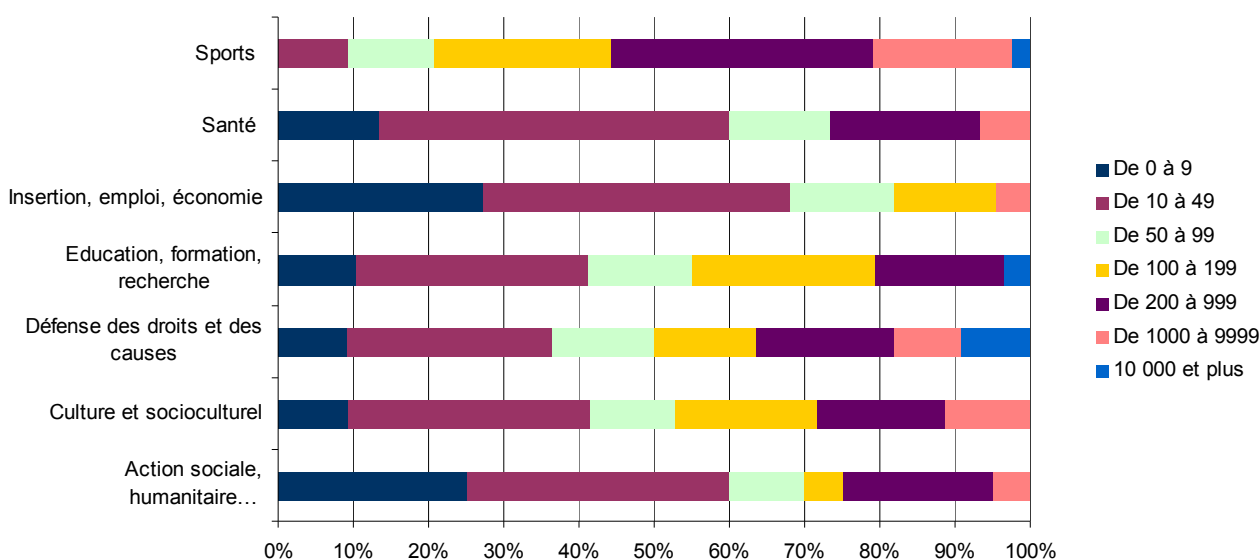
Précisons ici que ces données concernent l'ensemble de l'activité des associations répondantes, nationales ou locales.

Nombre d'adhérents en 2013 selon les secteurs

Principal secteur d'activité	Nombre moyen d'adhérents	Nombre médian d'adhérents	Nombre minimum d'adhérents	Nombre maximum d'adhérents
Action sociale, humanitaire, loisirs et vie sociale	175	27,5	4	1 900
Culture et socioculturel	442	80	4	8 800
Défense des droits et des causes	1623	102	3	15 000
Education, formation, recherche	5496	68	5	156 000
Insertion, emploi, économie	208	19,5	3	3 765
Santé	492	25	8	5 411
Sports	1218	200	11	15 548
Total	1620	78	3	156 000

Total répondants : 97 %

Nombre d'adhérents en 2013 selon les secteurs



Total répondants : 95 %

Près de la moitié des associations répondantes ont plus de 100 adhérents. Seules 11 % ont moins de 10 adhérents, et autant en ont plus de 1000. Près d'un tiers comptent entre 10 et 49 adhérents.

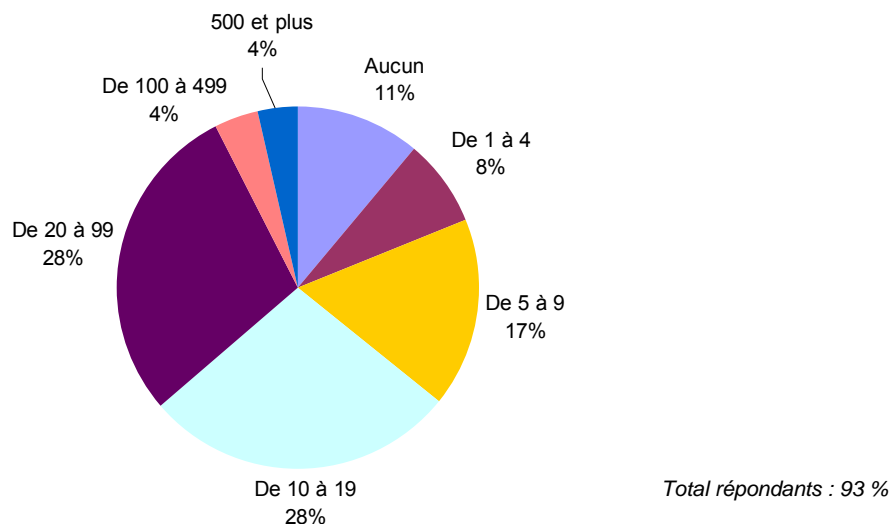
Le nombre médian d'adhérents (78) est très inférieur à la moyenne du nombre d'adhérents (1620). En effet, un petit nombre d'associations ayant de très nombreux adhérents font augmenter cette moyenne.

Les associations des secteurs de la Santé, de l'Insertion - emploi et de l'Action sociale sont celles qui ont en moyenne le moins d'adhérents. A l'inverse, les associations sportives sont celles qui comptent le plus d'adhérents, ce qui tient à leur spécificité puisque, le plus souvent, chaque personne pratiquant le sport concerné adhère à l'association. Dans les secteurs de la Défense des droits et des causes et de l'Education - formation, le nombre d'adhérents est très variable.

3.2. Les bénévoles des associations

3.2.1. Les bénévoles en quelques chiffres

Nombre de bénévoles en 2013



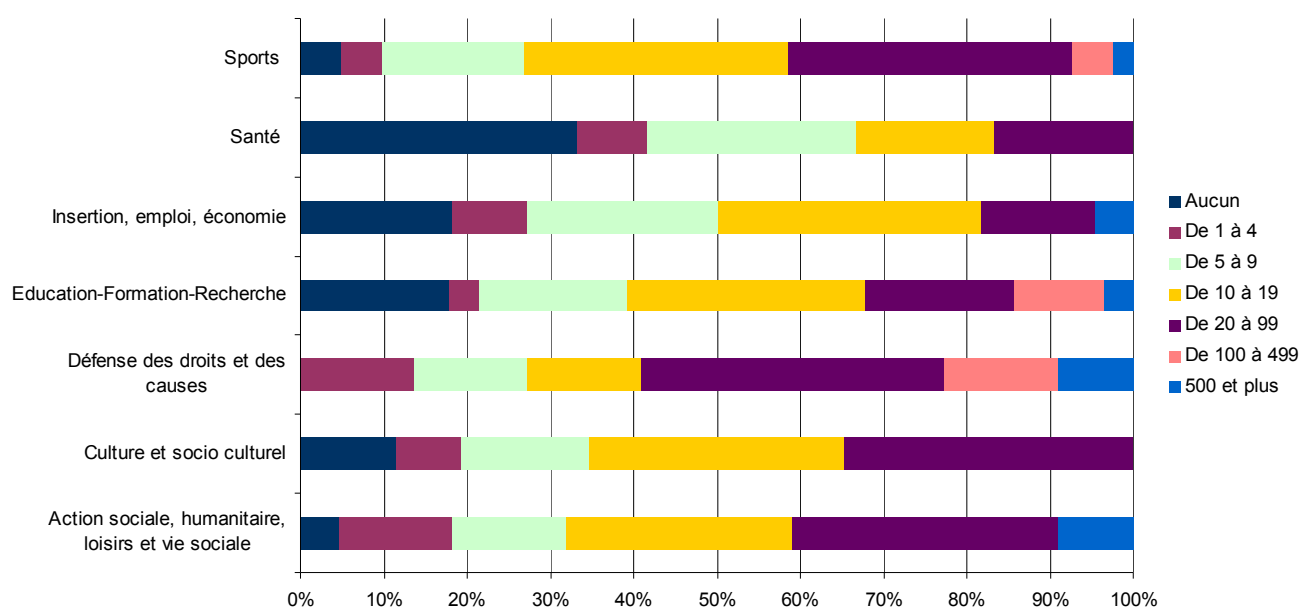
Total répondants : 93 %

Précisons qu'ici encore, les données concernent l'ensemble de l'activité des associations répondantes, nationales ou locales.

Nombre de bénévoles selon les secteurs en 2013

Secteur principal d'activité	Nombre moyen de bénévoles	Nombre médian de bénévoles	Nombre maximum de bénévoles
Action sociale, humanitaire, loisirs et vie sociale	558	15	10 000
Culture et socioculturel	16	12	59
Défense des droits et des causes	94	25	750
Education, formation, recherche	104	10	2 133
Insertion, emploi, économie	69	9	1 270
Santé	10	7	40
Sports	62	15	1 080
Total	132	14	10 000

Total répondants : 93 %

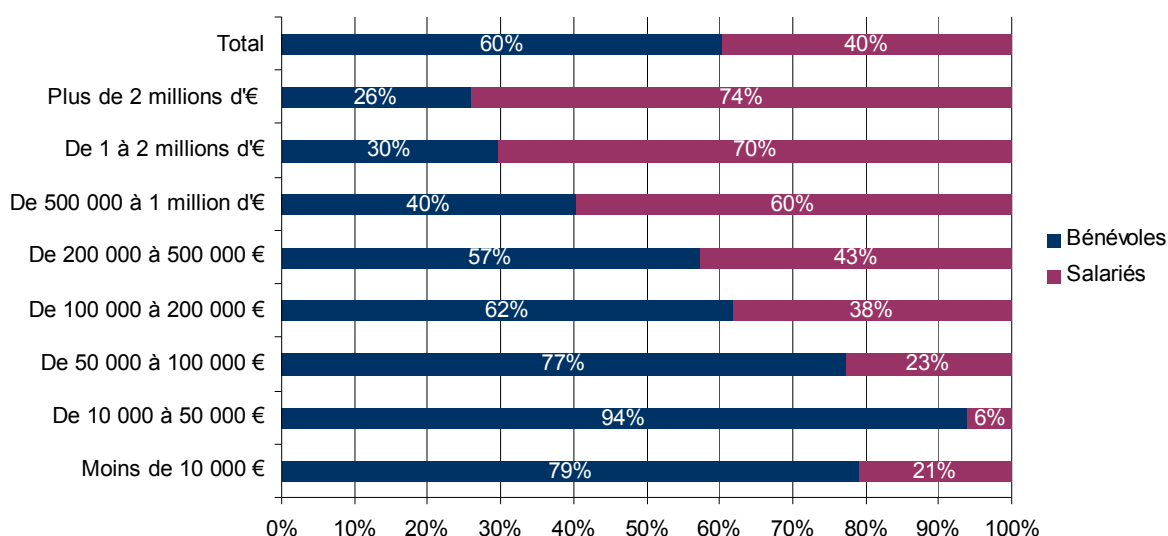


Total répondants : 93 %

Les associations répondantes déclarent 132 bénévoles en moyenne, mais la moitié d'entre elles ont moins de 14 bénévoles. Au total, seulement 11 % des associations n'ont aucun bénévole hors conseil d'administration (on en compte dans chaque secteur d'activité). La moitié des associations en déclarent entre 1 et 20, près d'un tiers entre 20 et 100, et seules 8 % en ont plus de 100.

On trouve des associations ayant plus de 100 bénévoles surtout dans les secteurs de la Défense des droits et des causes (23 %), de l'Education - formation (15 %), moins souvent dans ceux de l'Action sociale (9 %), des Sports (7 %) et de l'Insertion - emploi (5 %), aucune dans les secteurs de la Santé et de la Culture. C'est dans le secteur de la Défense des droits et des causes qu'on compte le plus de bénévoles. A l'inverse, c'est dans secteurs de la Santé, de l'Insertion - emploi et de la Culture qu'on en compte le moins.

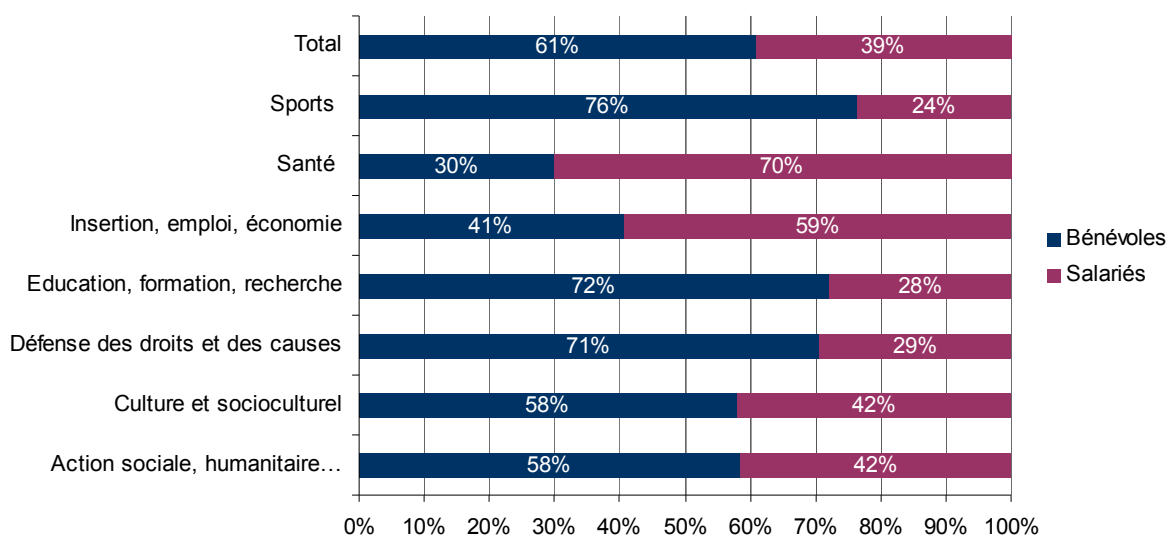
Part de bénévoles et de salariés selon le budget des associations



Total répondants : 68 %

Au regard du budget, on constate une tendance nette, et logique au vu des moyens financiers nécessaires à l'emploi de salariés : **plus le budget est faible, plus la part de bénévoles est importante.**

Part de bénévoles et de salariés selon le secteur d'activité



Total répondants : 68 %

La part de bénévoles parmi les forces vives des associations varie fortement selon les secteurs : elle est importante dans les secteurs des Sports (76 %), de l'Education - formation (72 %), qui sont les secteurs aux plus petits budgets. Elle est également forte dans le secteur de la Défense des droits et des causes (71 %), dans lequel les associations ont pourtant des budgets très hétérogènes. Elle est à l'inverse faible dans les secteurs de la Santé (30 %) et de l'Insertion - emploi (41 %), qui sont des secteurs où l'on trouve beaucoup d'associations à budget important.

3.2.2. Le rôle des bénévoles

Les associations répondantes ont des rapports très divers au bénévolat. Quelques associations employeuses n'y ont pas recours, ou très peu ; pour beaucoup d'autres, le bénévolat est au centre de l'action associative.

La grande majorité des associations répondantes insiste sur le rôle crucial des bénévoles dans la conception et la mise en œuvre des actions associatives : « *On est dans un mouvement qui s'appuie sur des forces bénévoles. La société civile pense trop souvent que la seule réponse pour répondre à 'l'intérêt général', c'est le salariat. Or, moins de 20 % des associations ont des salariés !* » (entretien).

Parmi ces associations, il existe une grande diversité de modes d'implication des bénévoles. Pour certaines, les bénévoles agissent à tous les niveaux d'organisation de l'association, de la direction à la production de services : « *Les bénévoles interviennent à tous les niveaux : Président, Bureau, Conseil d'administration, responsables et participants à toutes les activités d'actions et de gestion...* » ; « *Chacun des membres de notre association a un rôle à jouer : rédiger, photographier, dessiner, animer des ateliers et des conférences, monter une exposition, réaliser le suivi de l'édition d'un livre, établir des partenariats presse, gérer la comptabilité, assurer le secrétariat, trouver des financements, etc.* » (entretien). Pour d'autres, les bénévoles sont seulement membres des instances démocratiques, ou principalement engagés dans la mise en œuvre des actions sur le terrain, régulièrement ou ponctuellement.

Ce sont toujours les bénévoles qui pilotent et définissent les orientations associatives par le Conseil d'administration et / ou le Bureau : « *Les membres de l'association précisent les orientations d'action de la structure. [Ils] sont les seuls à détenir le pouvoir politique qu'ils exercent via le conseil d'administration et les conseils locaux. Ils définissent les orientations stratégiques de l'association. Avec le soutien des salariés, ils mettent en œuvre ces orientations dans les actions de prévention et de soutien qui sont mises en place.* »

Par ailleurs, **l'implication des bénévoles dans la gestion associative est fréquente** : comptabilité, secrétariat, ressources humaines, recherche de subventions, montage et suivi des dossiers de demande de subvention, organisation des actions, actions de communication...

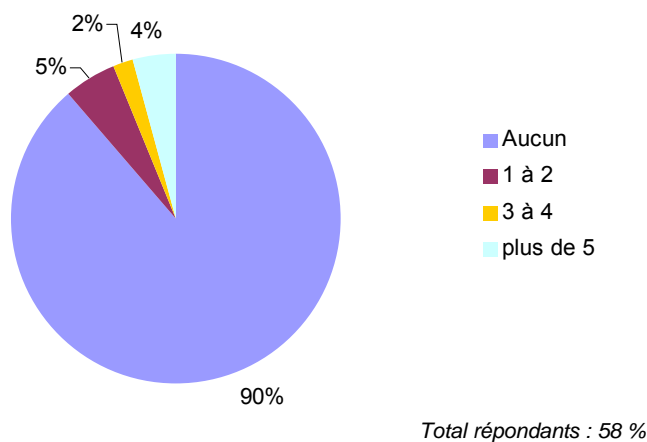
Enfin, **de nombreux bénévoles ont un rôle important dans la mise en œuvre concrète des actions ou des interventions associatives sur le terrain : animation, accueil, accompagnement...** « *Les bénévoles sont généralement actifs dans les événements de l'association, l'animation de stands, l'aide à la conception des outils pédagogique, l'apport de contenus, la réalisation de reportages et d'articles sur nos actions* » ; « *Accompagner des primo arrivants dans les institutions adéquates (les hôpitaux et les institutions administratives) et organiser des manifestations* » ; « *Entraînement et animation de séances sportives* » ; « *Tenir la librairie, pendant les représentations au centre culturel, des actions de terrain, des animations* » ; « *Actions d'écrivains publics, de médiateurs, d'avocats, animer des ateliers liés à la parentalité* » ; « *Accompagnement lors des séjours de ski et d'été* »...

Plusieurs associations font une différence entre des bénévoles « réguliers » effectuant les tâches liées à la direction et à la gestion, et des bénévoles « ponctuels » effectuant des tâches d'animation ou de production, d'aide sur des actions spécifiques.

Enfin, certaines associations font état d'un « *essoufflement* » de l'engagement bénévole, ou de difficultés à recruter de nouveaux bénévoles. Ce point est développé plus loin.

3.3. Les volontaires

Nombre de volontaires (services civiques, Volontariat international en entreprise ou en administration, Volontariat de solidarité internationale) accueillis en 2013



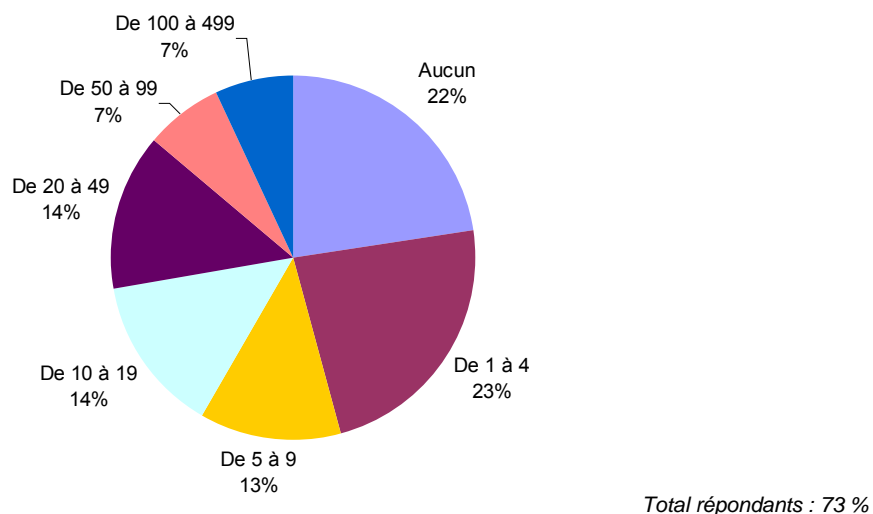
Au total, 10 % des associations déclarent accueillir des volontaires. L'association y recourant le plus en a accueilli 9 en 2013. En moyenne, on compte 0,4 volontaire par association répondante.

C'est dans le secteur de la Défense des droits et des causes que les associations ont le plus souvent accueilli des volontaires : un tiers des associations répondantes dans ce secteur indique en avoir accueilli au moins un en 2013. C'est également fréquent dans le secteur de la Santé (25 % des associations répondantes). A l'inverse, aucune association du secteur de l'Action sociale n'en a accueilli.

3.4. Les salariés des associations

3.4.1. Le nombre de salariés

Nombre de salariés en 2013

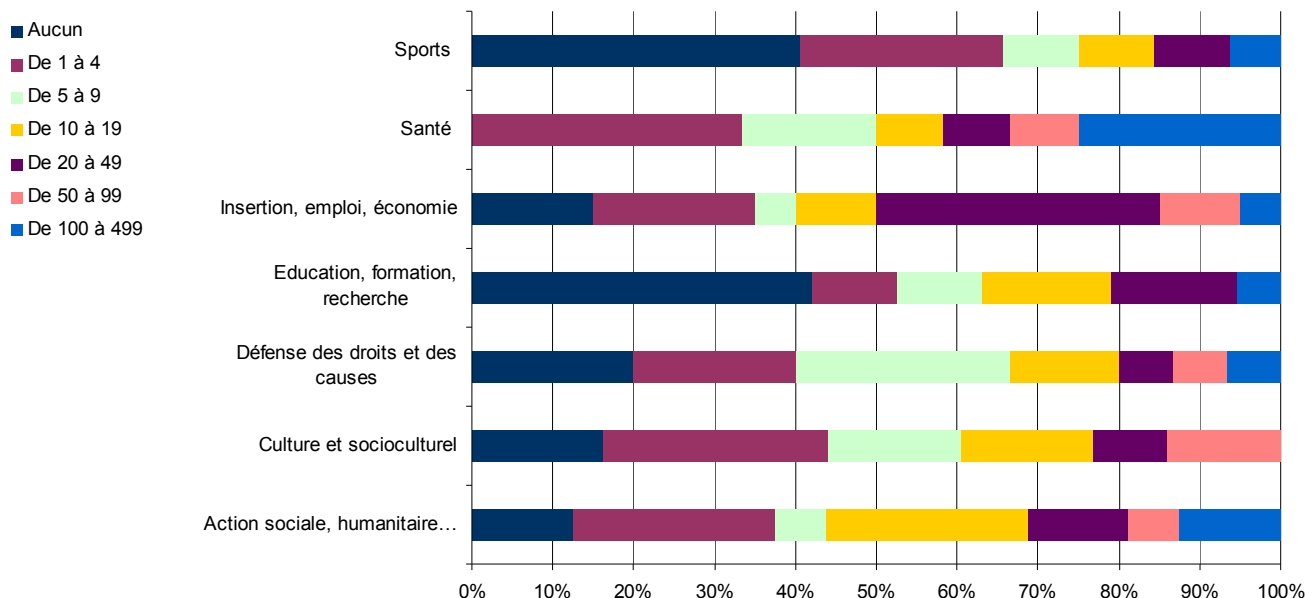


Précisons que, là aussi, les données concernent l'ensemble de l'activité des associations répondantes, nationales ou locales.

Nombre de salariés selon les secteurs en 2013

Secteur principal d'activité	Nombre moyen de salariés	Nombre médian de salariés	Nombre minimum de salariés	Nombre maximum de salariés
Action sociale, humanitaire, loisirs et vie sociale	27	12	0	147
Culture et socioculturel	17	6	0	90
Défense des droits et des causes	42	6	0	485
Education, formation, recherche	16	4	0	138
Insertion, emploi, économie	43	18,5	0	462
Santé	79	9,5	1	495
Sports	12	1	0	112
Total	27	5	0	495

Total répondants : 73 %



Total répondants : 73 %

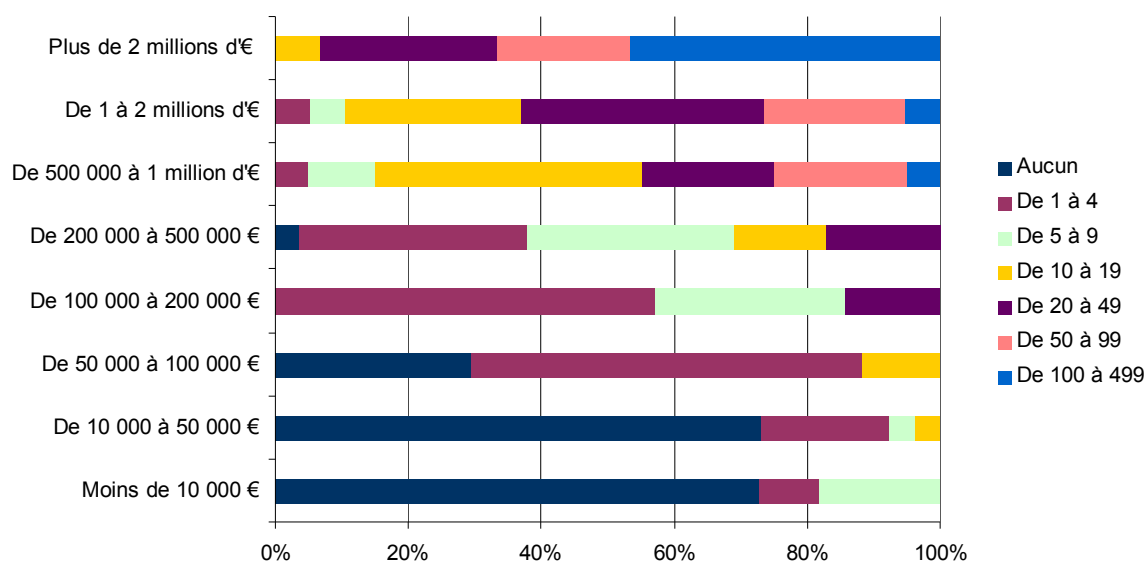
Le nombre de salariés dans les associations répondantes varie de 0 à 495. En moyenne, on compte 27 salariés par association, mais la moitié d'entre elles en ont moins de 5, et 22 % d'entre elles n'ont aucun salarié.

On trouve des associations sans salarié dans tous les secteurs d'activité, sauf celui de la Santé. Les associations non employeuses sont nombreuses dans les secteurs de l'Education - formation (43 %) et des Sports (41 %). A l'inverse, les associations ayant plus de 20 salariés sont plus nombreuses dans les secteurs de l'Insertion - emploi (50 %) et de la Santé (42 %). Le secteur de la Santé présente également la particularité de compter 25 % d'associations ayant plus de 100 salariés.

Nombre de salariés selon le budget des associations

Budget global	Nombre moyen de salarié	Nombre minimum de salariés	Nombre maximum de salariés
Moins de 10 000 €	1,2	0	7
De 10 000 à 50 000 €	1,1	0	11
De 50 000 à 100 000 €	3	0	17
De 100 000 à 200 000 €	7	1	33
De 200 000 à 500 000 €	11	0	48
De 500 000 à 1 million d'euros	29	4	104
De 1 à 2 millions d'euros	36	2	112
Plus de 2 millions d'euros	139	12	495
<i>Total</i>	<i>27</i>	<i>0</i>	<i>495</i>

Total répondants : 69 %



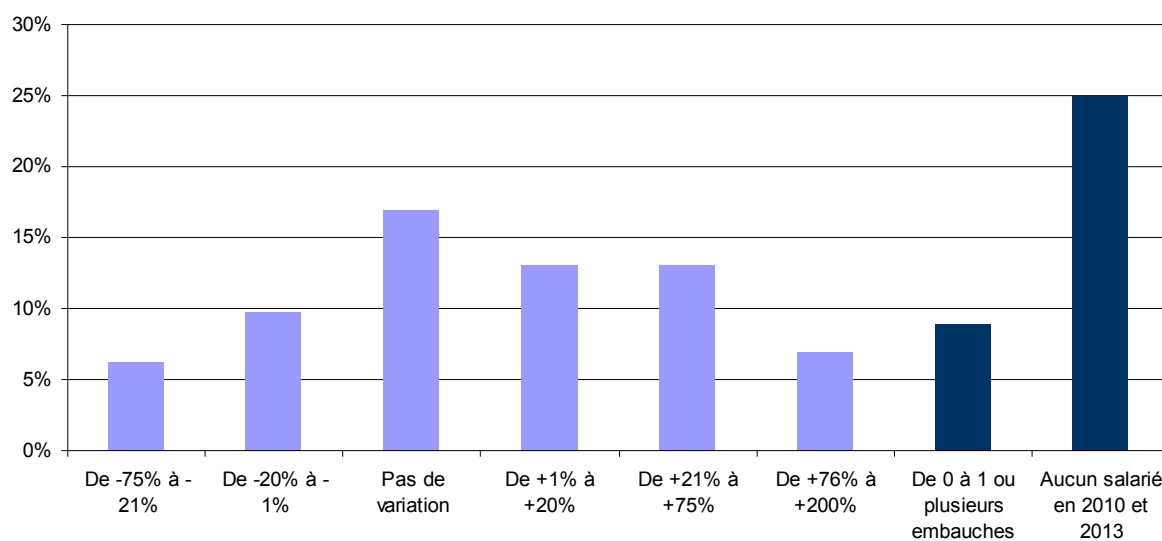
Total répondants : 69 %

Sans surprise, **le nombre de salariés est fortement corrélé au budget des associations.**

On trouve tout de même des écarts importants dans les associations aux budgets élevés : au-delà d'un million d'euros de budget, le nombre de salarié varie de 2 à 495.

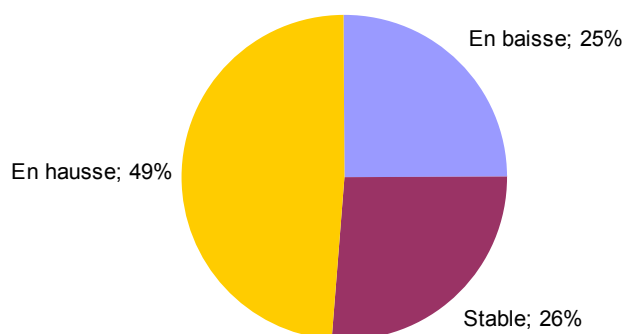
3.4.2. Evolution du nombre de salariés entre 2010 et 2013

Evolution du nombre de salariés entre 2010 et 2013



Total répondants : 49 %

Evolution 2010-2013 du nombre de salariés des associations employeuses en 2010

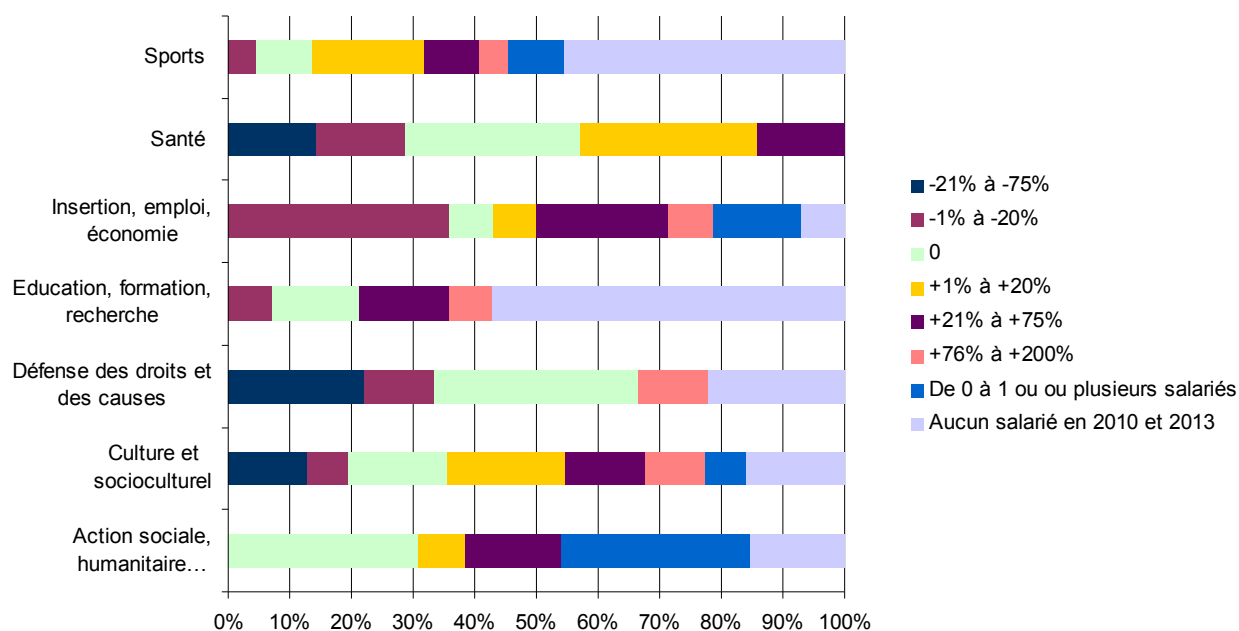


Total répondants : 49 %

Ces données peuvent être ainsi commentées :

- **Le nombre total de salariés des associations répondantes a progressé de 10 % entre 2010 et 2013.** Le nombre médian de salariés reste inchangé (5).
- Toutes associations confondues, **16 % ont perdu des salariés** entre 2010 et 2013, tandis que **42 % en ont gagné**. Rappelons que, du fait du mode de constitution de l'échantillon, ces chiffres ne recouvrent pas les évolutions ni des associations ayant arrêté leurs activités après 2013, ni de celles dont le financement du Département s'est arrêté avant 2013.
- **Parmi les associations employeuses en 2010, le nombre de salariés a augmenté pour 49 % d'entre elles, a baissé pour 25 % d'entre elles et est restée stable pour 26 % d'entre elles.** La baisse du nombre de salariés peut avoir différentes causes : non renouvellement de contrats, licenciements... sans qu'il soit ici possible de déterminer la part respective de l'un et de l'autre.
- Enfin, parmi les associations non employeuses en 2010, 24 % ont embauché entre 2010 et 2013, et 76 % sont restées non employeuses.

Evolution du nombre de salariés entre 2010 et 2013 selon le secteur d'activité



Total répondants : 49 %

On constate que l'évolution du nombre de salariés diffère selon les secteurs (ces données étant à prendre avec précaution du fait qu'elles ne concernent que la moitié de l'échantillon) :

- Dans le secteur des Sports, la tendance est très rarement à la baisse. Mais soulignons que près de la moitié des associations restent non employeuses.
- Dans le secteur de la Santé, les associations sont nombreuses à avoir connu une baisse de leurs effectifs (29 %), mais c'est aussi dans ce secteur qu'on trouve la plus grande proportion d'associations à avoir connu une hausse de leurs effectifs (43 %).
- Dans le secteur de l'Insertion - emploi, l'évolution est hétérogène. Mais c'est dans ce secteur que les baisses d'effectif sont les plus nombreuses.
- Dans le secteur de l'Education - formation, la majorité des associations étaient non employeuses en 2010 et le sont restées.
- Dans le secteur de la Défense des droits et des causes, les baisses d'effectif concernent une part importante d'associations (33 % de baisse au total, 22 % de baisse de plus de 20 % des effectifs).
- Dans le secteur de la Culture, les évolutions sont contrastées. Les hausses d'effectifs concernent toutefois plus d'associations que les baisses.
- Dans le secteur de l'Action sociale, aucune baisse n'est constatée (mais l'échantillon d'associations répondantes est ici très réduit).

3.4.3. Approche par les Equivalents Temps Plein

La mesure en équivalents temps plein permet d'avoir une approche prenant en compte le travail à temps partiel.

Il n'est pas possible ici de comparer globalement le volume d'ETP à celui des salariés présenté plus haut, les répondants étant différents sur les deux indicateurs. Il est toutefois possible de mesurer le nombre de salariés pour un ETP, ce qui permet d'estimer le recours au travail à temps partiel.

Rapport ETP / salariés en 2013

Secteur principal d'activité	Rapport ETP / salariés
Action sociale, humanitaire, loisirs et vie sociale	84 %
Culture et socio culturel	31 %
Défense des droits et des causes	92 %
Education-Formation-Recherche	59 %
Insertion, emploi, économie	76 %
Santé	86 %
Sports	29 %
Total	64 %

Total répondants : 46 %

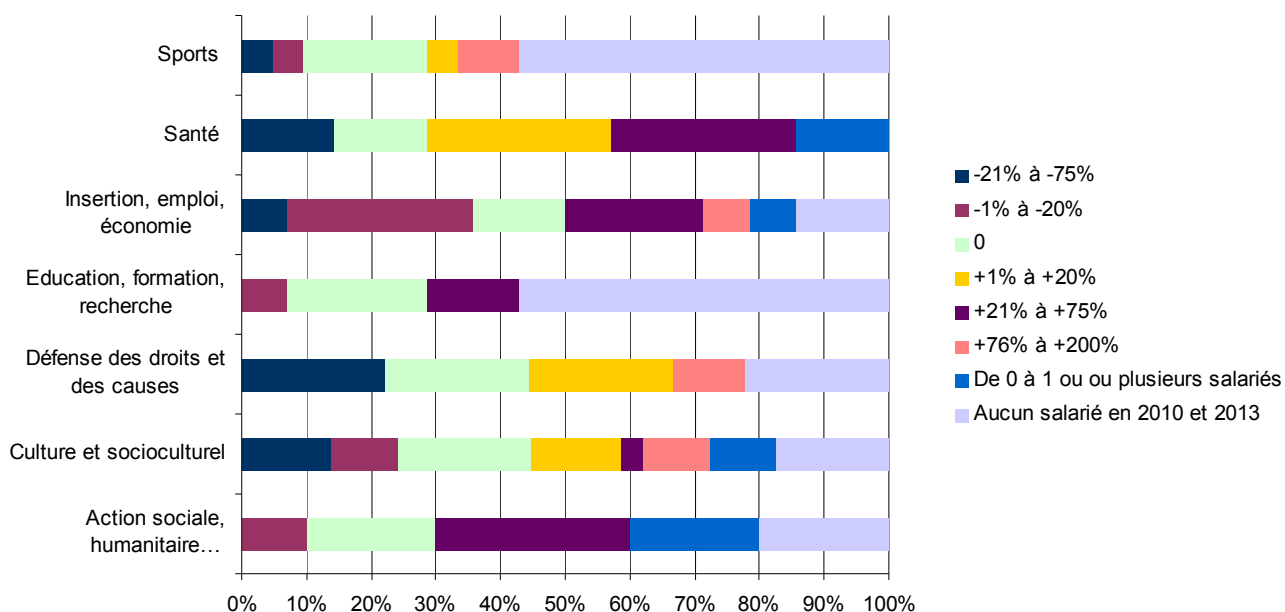
Pour l'ensemble de l'échantillon, **un salarié travaille en moyenne 64 % d'un ETP.**

Les différences sont importantes selon les secteurs d'activité (données à prendre avec précaution étant donné le nombre modeste de répondants à cette question) :

- le rapport ETP / salariés est très élevé, ce qui signifie que l'emploi à temps partiel est peu développé, dans les secteurs de la Défense des droits et des causes (94 %), de la Santé (86 %) et de l'Action sociale (84 %), assez élevé dans le secteur de l'Insertion - emploi (76 %) ;
- il est proche de la moyenne dans le secteur de l'Education - formation (59 %) ;
- il est bas dans les secteurs des Sports (29 %) et de la Culture (31 %), où l'emploi à temps partiel est donc très développé. En effet, dans ces secteurs, les salariés travaillent en moyenne moins d'un tiers-temps.

Le volume d'ETP a augmenté de 12,5 % chez les associations répondantes (48 % de l'échantillon) entre 2010 et 2013. Si on considère les associations qui ont indiqué à la fois l'évolution du nombre de salariés et celle du nombre d'ETP (29 % de l'échantillon), on constate que le volume d'ETP augmente quasiment autant (+ 9,5 %) que le nombre de salariés (+ 10,5 %). Ainsi, **les données disponibles ne permettent pas d'observer une augmentation du recours à l'emploi à temps partiel.**

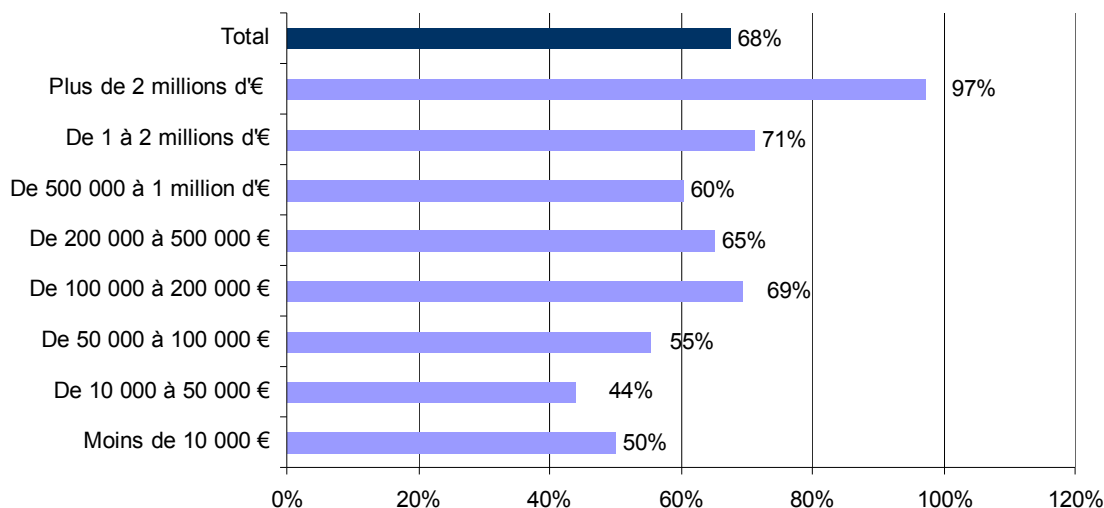
Evolution du nombre d'ETP entre 2010 et 2013 selon les secteurs d'activité



Total répondants : 49 %

Les évolutions du volume d'ETP par secteur sont très proches de celles constatées concernant le nombre de salariés (cf. partie précédente).

Rapport ETP / salariés selon le budget des associations



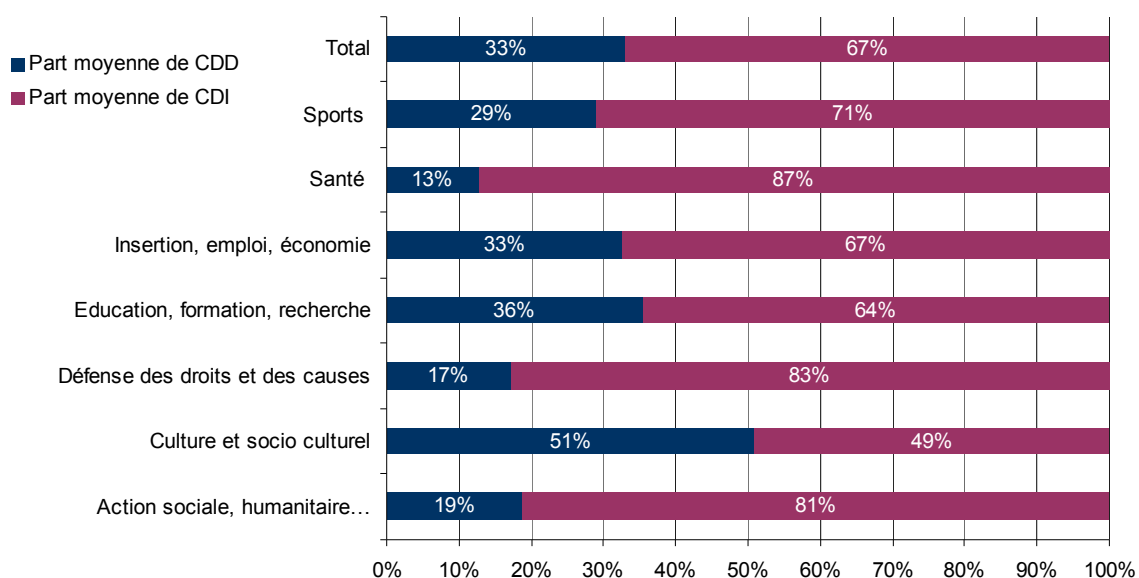
Total répondants : 48 %

On constate une tendance assez nette : **plus les associations ont un budget important, moins elles recourent l'emploi à temps partiel.**

3.4.4. Les types de contrat de travail

Un élément complémentaire aux données sur le nombre de salariés et le nombre d'équivalent temps plein concerne leur statut et le type de contrat : contrats à durée déterminée (CDD), contrats à durée indéterminée (CDI), emplois aidés.

Répartition des salariés entre CDD et CDI



Total répondants : 47 %

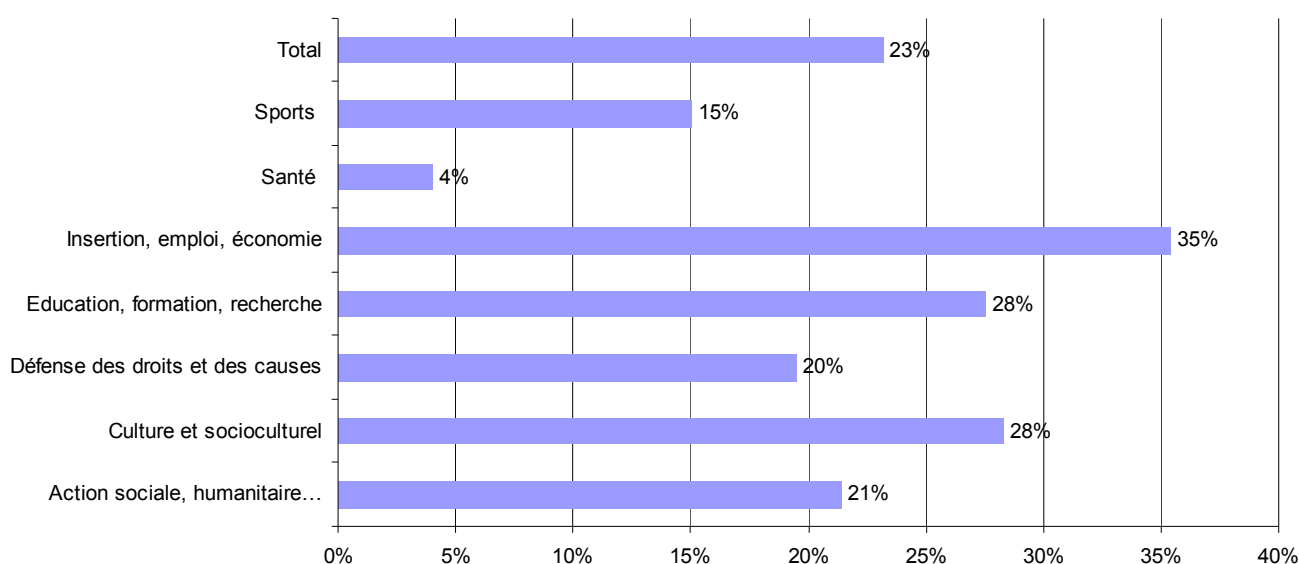
En moyenne, les associations employeuses de l'échantillon ont **33 % de CDD et 67 % de CDI**. Parmi elles, **38 % n'ont que des CDI et 9 % n'ont que des CDD**. La part importante de CDD dans l'emploi associatif est un indicateur de précarité.

Les différences sont marquées selon les secteurs :

- **Les CDD sont peu fréquents dans secteurs de la Santé (13 %), de la Défense des droits et des causes (17 %) et de l'Action sociale (19 %)**. Notons que ce sont également **les trois secteurs qui recourent le moins à l'emploi à temps partiel**.
- A l'inverse, ils sont **très fréquents dans le secteur de la Culture** en particulier (51 %), dans lequel les associations recourent fortement à l'emploi à temps partiel.
- Le secteur des Sports présente la particularité d'avoir une part de CDD légèrement inférieure à la moyenne (29 %), tandis que le recours au temps partiel y est très important.

Par ailleurs, il n'existe **pas de corrélation entre le nombre de salariés et la part de CDD parmi eux**.

Part d'emplois aidés parmi les salariés en 2013



Total répondants : 52 %

Les associations déclarent que **les emplois aidés constituent en moyenne 23 % de leurs salariés**. Rappelons que les emplois aidés peuvent être des CDD ou des CDI, sans qu'on puisse ici distinguer la part respective de l'un et de l'autre.

Des différences sont constatées selon les secteurs, en particulier :

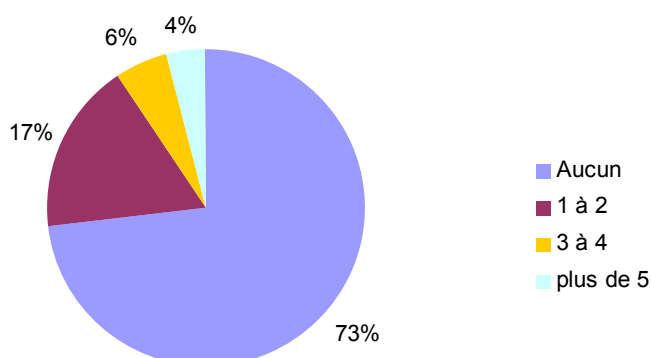
- une part plus importante d'emplois aidés dans le secteur de l'Insertion - emploi (35 %),
- une part plus faible d'emplois aidés dans le secteur de la Santé (4 %).

Par ailleurs, il n'existe **pas de corrélation entre le nombre de salariés et la part d'emplois aidés parmi eux**.

Soulignons enfin que la forte proportion d'emplois aidés est un indicateur de **dépendance des associations vis-à-vis des financements publics**, avec des risques potentiels de précarité de l'emploi associatif.

3.5. Les stagiaires

Nombre de stagiaires en 2013



Total répondants : 64 %

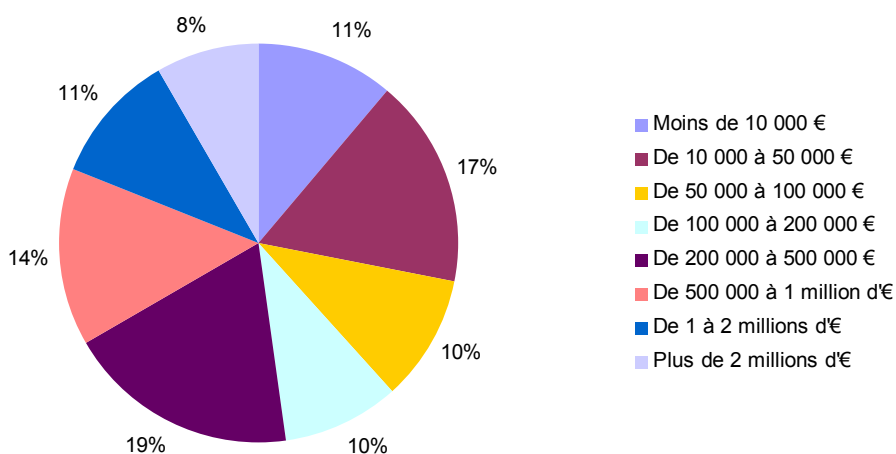
Au total, 27 % des associations ont indiqué avoir accueilli au moins un stagiaire en 2013. L'association y recourant le plus en a accueilli 13 en 2013. En moyenne on compte 1,1 stagiaire par association, soit **un stagiaire pour 6,4 salariés.**

C'est dans le secteur de la Défense des droits et des causes que les associations de l'échantillon ont le plus souvent accueilli des stagiaires, 61 % des associations répondantes dans ce secteur indiquant en avoir accueilli au moins un en 2013. Le second est le secteur de l'Action sociale (37 % des associations répondantes). A l'inverse, elles sont moins nombreuses à en accueillir dans les secteurs de l'Education - formation (16 %) et des Sports (16 %).

4. Les moyens de l'action associative : budgets et subventions

4.1. Le budget des associations

Budget des associations en 2013



Total répondants : 90 %

Rappelons que les données concernent l'ensemble de l'activité des associations répondantes, nationales ou locales.

	Montant du budget en 2013
Minimum	150 €
Maximum	45 493 762 €
Moyenne	1 018 891 €
Médiane	226 500 €
<i>Total budget en 2013</i>	<i>199 702 732 €</i>

Total répondants : 90 %

Plus d'un quart des associations répondantes déclarent avoir un budget de moins de 50 000 euros, la moitié un budget supérieur à 200 000 euros.

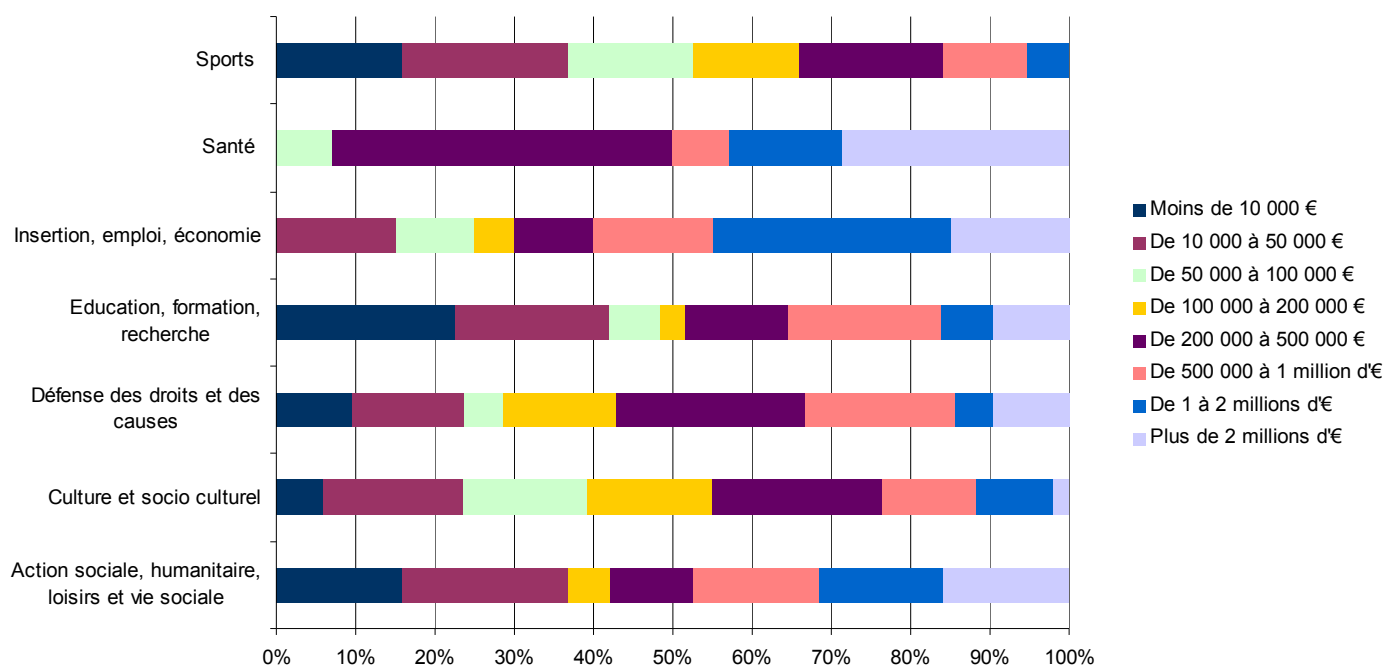
Le budget des associations de l'échantillon est compris entre 150 euros et 45 millions d'euros. En moyenne les associations ont un budget d'un peu plus d'un million d'euros tandis que le budget médian n'est que de 226 500 euros. Ce fort écart s'explique par la proportion importante de petites associations, et à l'inverse un petit nombre de très grandes associations dont le budget fait augmenter la moyenne. Cet élément peut être mis en rapport avec le fait que le Département finance une myriade de petites structures recevant des subventions de moins de 5 000 euros, et une faible proportion de grandes structures recevant des subventions de plus de 75 000 euros.

Budget des associations selon le secteur d'activité en 2013

Principal secteur d'activité	Budget minimum	Budget médian	Budget moyen	Budget maximum
Action sociale, humanitaire, loisirs et vie sociale	1 800 €	482 783 €	999 061 €	4 668 359 €
Culture et socioculturel	800 €	155 945 €	385 845 €	2 303 200 €
Défense des droits et des causes	150 €	238 000 €	2 076 000 €	31 708 703 €
Education, formation, recherche	2 000 €	163 171 €	507 653 €	2 500 000 €
Insertion, emploi, économie	19 739 €	906 158 €	1 079 600 €	3 277 832 €
Santé	98 000 €	568 373 €	4 946 576 €	45 493 762 €
Sports	1 525 €	95 395 €	263 692 €	1 786 748 €
<i>Total</i>	<i>150 €</i>	<i>226 500 €</i>	<i>1 025 041 €</i>	<i>45 493 762 €</i>

Total répondants : 90 %

Budget des associations selon le secteur d'activité en 2013



Total répondants : 90 %

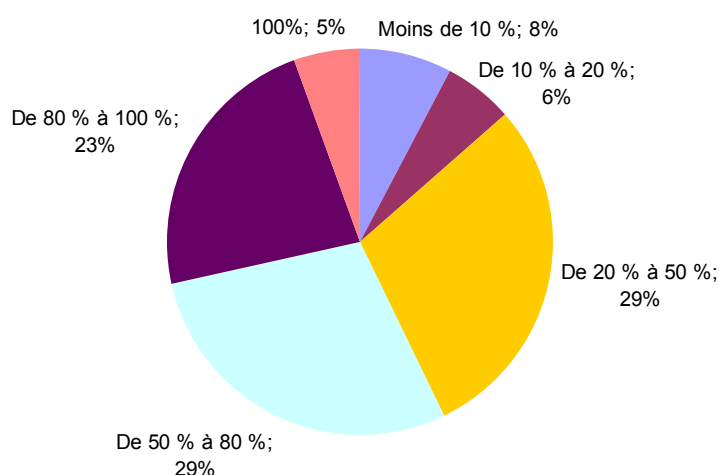
On constate des différences importantes selon les secteurs :

- Dans le secteur des Sports, on trouve très peu d'associations au budget supérieur à un million d'euros. C'est dans ce secteur que le budget médian et le budget moyen sont les plus faibles, et la part d'associations au budget inférieur à 100 000 euros la plus forte (52 %).
- Dans le secteur de la Santé, le budget moyen est le plus élevé, ce qui s'explique par une part importante d'associations au budget supérieur à un million d'euros (43 %), l'absence d'associations au budget inférieur à 50 000 euros et le très faible nombre d'associations au budget inférieur à 200 000 euros (7 %, part la plus faible).
- Dans le secteur de l'Insertion - emploi, le budget médian est le plus important. C'est dans ce secteur que la part d'associations de plus d'un million d'euros de budget est la plus importante (45 %).
- Dans le secteur de l'Education - formation, le budget moyen et le budget médian sont assez bas. On y trouve la plus forte part d'associations au budget inférieur à 50 000 euros.
- Dans le secteur de la Défense des droits et des causes, la répartition par budget est proche de la moyenne.
- Dans le secteur de la Culture, le budget moyen et le budget médian sont assez bas. On y trouve beaucoup d'associations de taille moyenne, au budget compris entre 50 000 euros et 500 000 euros.
- Dans le secteur de l'Action sociale, on trouve à la fois beaucoup de petites associations (37 % en dessous de 50 000 euros de budget) et beaucoup de grandes (32 % au-dessus d'un million d'euros de budget).

4.2. Les subventions publiques reçues par les associations

Les subventions publiques représentent au total 61 % du budget des associations. En moyenne, le taux de dépendance des associations à l'égard des subventions publiques est de 56 %. Enfin, la moitié des associations ont plus de 60 % de subventions publiques dans leur budget.

Part de subventions publiques dans les budgets globaux



Total répondants : 83 %

43 % des associations ont moins de 50 % de subventions publiques dans leur budget. 8 % ont moins de 10 % de subventions. Enfin, seules 5 % des associations ont un budget exclusivement composé de subventions publiques.

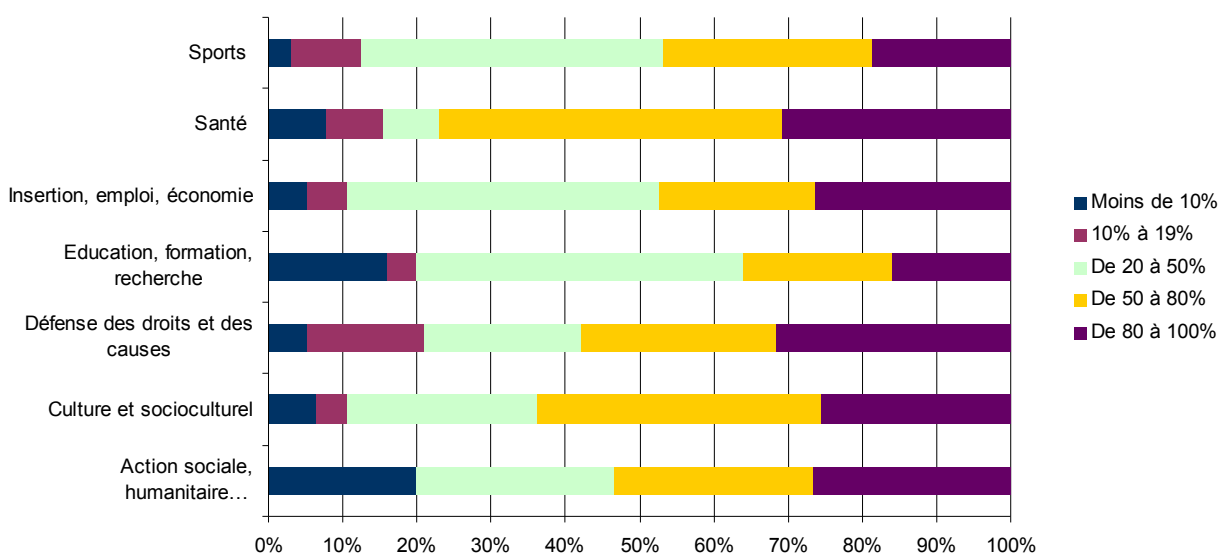
La part de subventions publiques dans le budget n'est pas corrélée au volume de leur budget.

Part de subventions publiques dans les budgets globaux selon le secteur d'activité

Principal secteur d'activité	Part totale de subventions publiques	Part moyenne de subventions publiques	Part minimum de subventions publiques	Part maximum de subventions publiques
Action sociale, humanitaire, loisirs et vie sociale	49 %	62 %	0,3 %	100 %
Culture et socioculturel	64 %	59 %	5 %	100 %
Défense des droits et des causes	76 %	53 %	4 %	92 %
Education, formation, recherche	48 %	49 %	2 %	100 %
Insertion, emploi, économie	53 %	55 %	7 %	100 %
Santé	60 %	62 %	12 %	91 %
Sports	54 %	54 %	5 %	100 %
<i>Total</i>	<i>61 %</i>	<i>56 %</i>	<i>0,3 %</i>	<i>100 %</i>

Total répondants : 83 %

Part de subventions publiques dans les budgets globaux selon le secteur d'activité

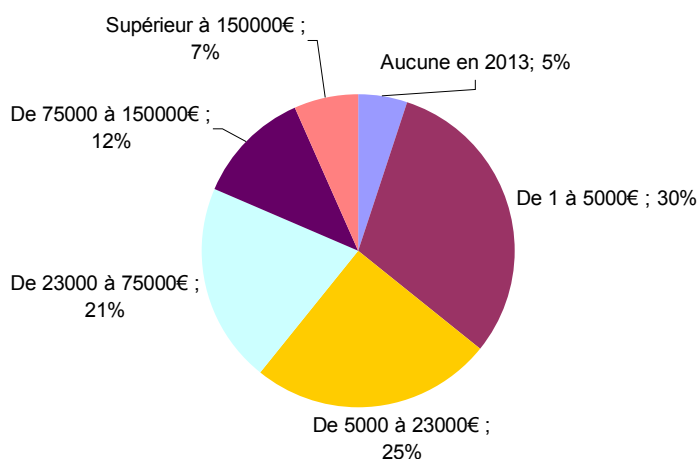


Total répondants : 83 %

La part de subventions publiques varie assez peu selon les secteurs. Elle est toutefois plus rarement inférieure à 50 % dans le secteur de la Santé.

4.3. Les subventions du Département de la Seine-Saint-Denis

Montant des subventions du Département de la Seine-Saint-Denis reçues en 2013

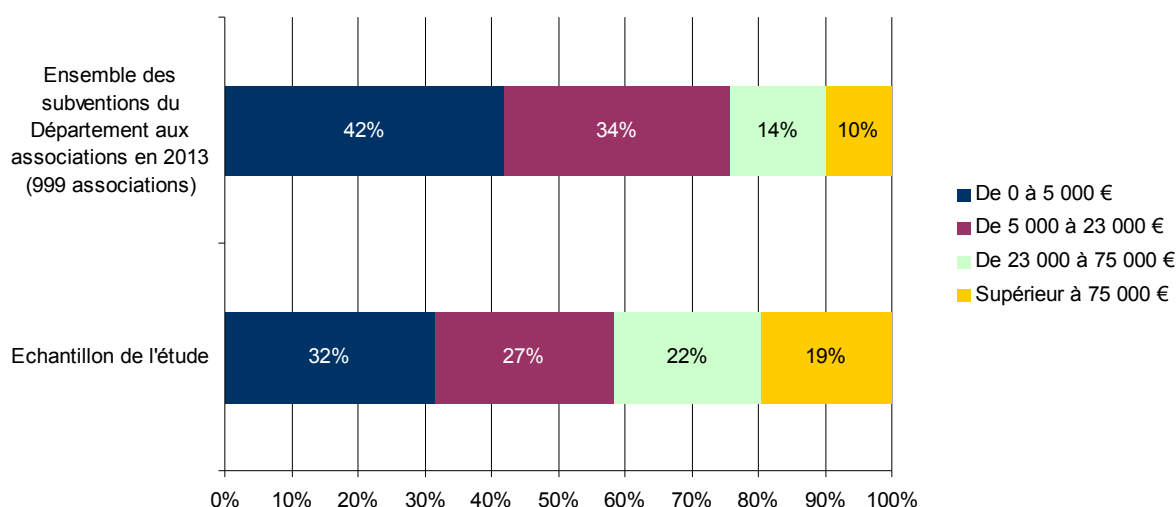


Total répondants : 89 %

Le montant total des subventions reçues en 2013 par les 185 associations l'ayant indiqué atteint 10,2 millions d'euros. Le montant moyen de ces subventions est de 55 145 euros. La médiane est de 15 000 euros, ce qui atteste d'un très grand nombre de petites subventions. En effet, **pour près d'un tiers des associations, la subvention du Département a été inférieure à 5000 euros.** Le montant minimum reçu est de 500 euros (il concerne 3 % des associations répondantes).

La subvention du Département a été supérieure à 23 000 euros – seuil à partir duquel la signature d'une convention entre l'association et le Département est obligatoire – pour 40 % des associations. La subvention la plus élevée a été de 927 177 euros.

Montant des subventions du Département – Comparaison de l'échantillon avec l'ensemble des associations subventionnées en 2013



Total répondants : 89 %

La comparaison des subventions reçues par les associations de l'échantillon avec l'ensemble de celles versées effectivement par le Département en 2013 montre que les associations ayant reçu les subventions les moins élevées (moins de 23 000 euros) sont sous-représentées dans l'échantillon.

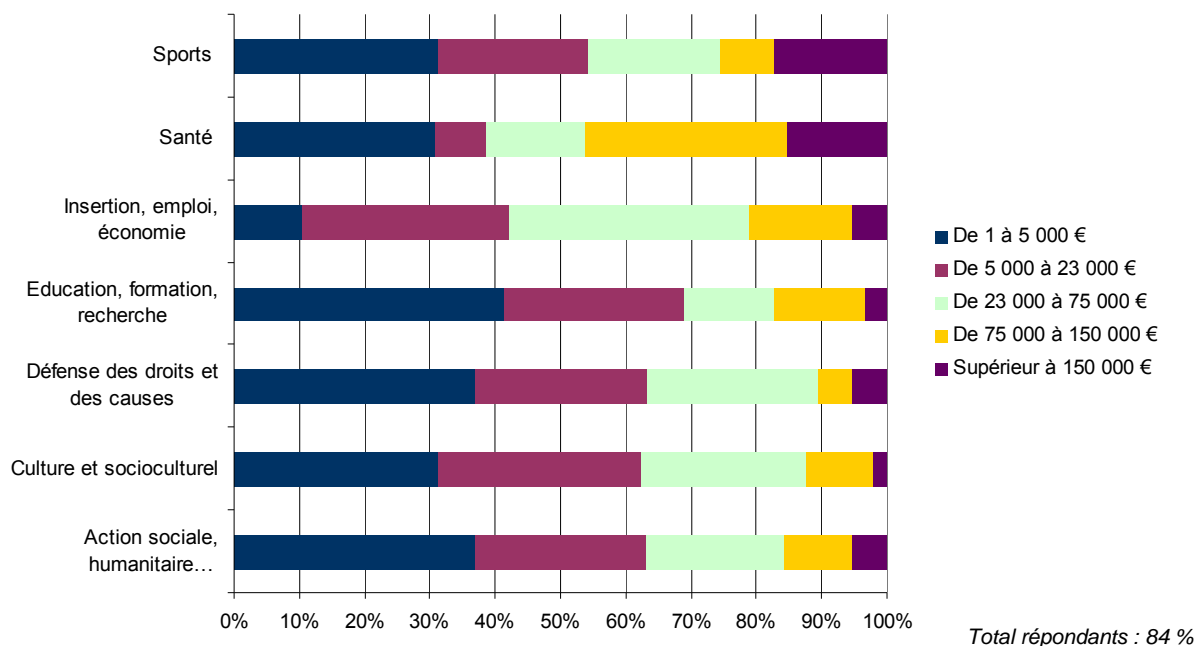
Subventions du Département de la Seine-Saint-Denis en 2013 selon le secteur d'activité

Principal secteur d'activité	Moyenne	Minimum	Maximum
Action sociale, humanitaire...	43 525 €	600 €	394 400 €
Culture et socioculturel	36 097 €	500 €	535 600 €
Défense des droits et des causes	29 445 €	1 000 €	175 000 €
Education, formation, recherche	53 023 €	500 €	927 177 €
Insertion, emploi, économie	70 550 €	2 000 €	533 778 €
Santé	96 038 €	1 000 €	405 736 €
Sports	69 212 €	500 €	430 000 €
Total	52 586 €	500 €	927 177 €

Total répondants : 84 %

C'est dans le secteur de la Santé que les subventions moyennes sont les plus élevées. Elles sont également élevées, dans une moindre mesure, dans les secteurs de l'Insertion - emploi et des Sports. A l'inverse, elles sont plus basses dans les secteurs de la Défense des droits et des causes et de la Culture.

Subventions du Département de la Seine-Saint-Denis en 2013 selon le secteur d'activité

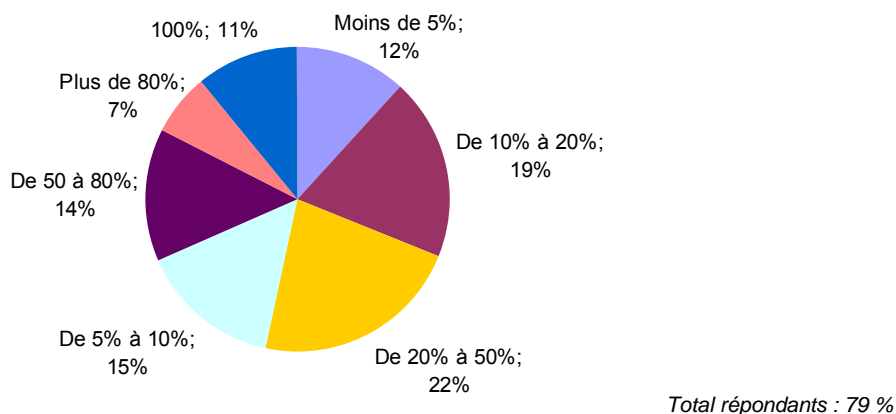


On constate une certaine homogénéité entre les secteurs d'activité dans la répartition des subventions par montant, mis à part concernant deux secteurs atypiques :

- dans le secteur de la Santé, la part de subventions supérieures à 75 000 euros est de 46 %, soit deux fois plus que la moyenne.
- dans le secteur de l'Insertion - emploi, les subventions de moins de 5 000 euros sont beaucoup moins fréquentes que dans les autres (10 %).

Par ailleurs, on constate que les subventions de moins de 5 000 euros sont fréquentes dans tous les secteurs (sauf celui de l'Insertion - emploi), et que les subventions les plus importantes (plus de 150 000 euros) concernent en particulier les secteurs des Sports et de la Santé.

Part des subventions du Département de la Seine-Saint-Denis dans le total de subventions publiques

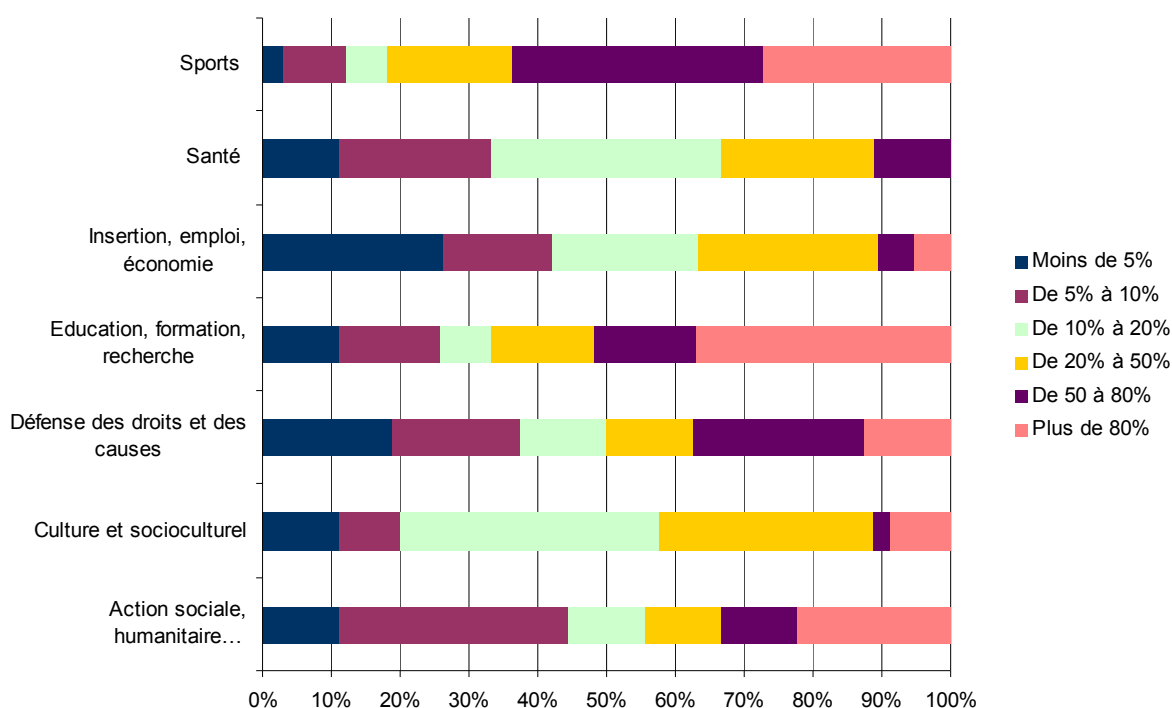


En moyenne, **la subvention du Département de la Seine-Saint-Denis représente 37 % du total des subventions publiques** perçues par association. La proportion médiane est de 22 % : pour la moitié des associations, les subventions départementales représentent moins de 22 % de l'ensemble de leurs subventions. Notons que pour 18 % des associations, les subventions du Département représentent plus de 80 % de l'ensemble des subventions reçues, et qu'elles en représentent la **totalité pour 11 % d'entre elles**.

Part des subventions du Département de la Seine-Saint-Denis dans le total de subventions publiques selon le secteur d'activité

Principal secteur d'activité	Part moyenne	Part minimum	Part maximum
Action sociale, humanitaire, loisirs et vie sociale	35 %	2 %	100 %
Culture et socioculturel	26 %	1 %	100 %
Défense des droits et des causes	36 %	1 %	100 %
Education, formation, recherche	53 %	2 %	100 %
Insertion, emploi, économie	21 %	1 %	81 %
Santé	15 %	0,2 %	57 %
Sports	59 %	3 %	100 %
<i>Total</i>	<i>37 %</i>	<i>0,2 %</i>	<i>100 %</i>

Total répondants : 79 %

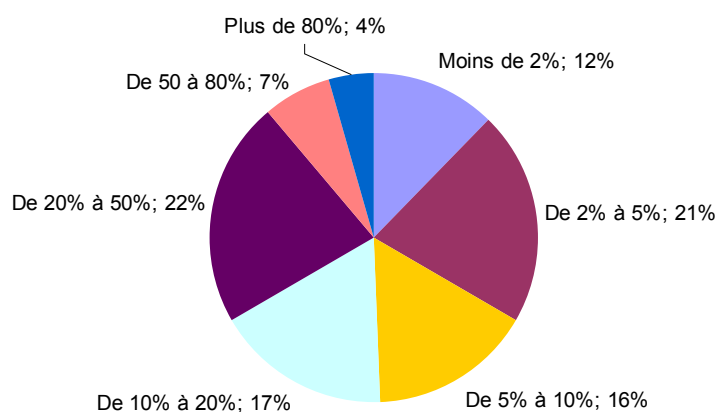


Total répondants : 79 %

Les différences sont assez marquées selon les secteurs :

- Le secteur des Sports est celui dans lequel les subventions du Département constituent la plus forte part de l'ensemble des subventions (59 % en moyenne). Pour 64 % des associations de ce secteur, elles représentent plus de 50 % de l'ensemble des subventions.
- Dans le secteur de l'Education - formation, les subventions du Département représentent également une part importante des subventions. C'est notamment le secteur avec la plus grande part d'associations pour lesquelles la subvention du Département représente plus de 80 % des subventions (37 %).
- Dans le secteur de la Défense des droits et des causes et dans celui de l'Action sociale, la répartition est assez proche de la moyenne.
- Enfin, dans les secteurs de la Santé, de l'Insertion - emploi et de la Culture, les subventions du Département dépassent rarement 50 % de l'ensemble de leurs subventions.

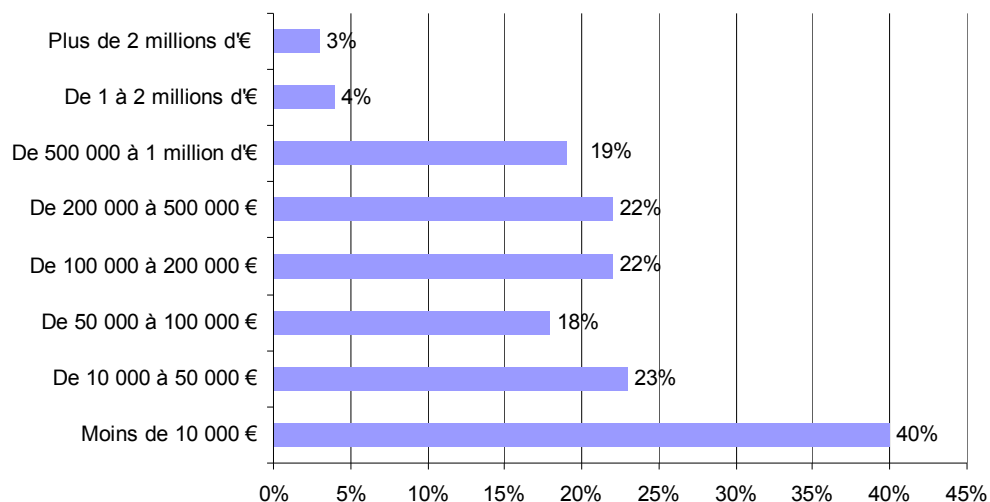
Part des subventions du Département de la Seine-Saint-Denis dans le budget global



Total répondants : 83 %

En moyenne, la subvention du Département a représenté 20 % du budget global des associations répondantes en 2013. Cette part varie de 0,003 % à 100 %. Pour 3 associations, soit 1,7 % des répondants, la subvention du Département a représenté l'intégralité de leur budget en 2013.

Part des subventions du Département de la Seine-Saint-Denis dans le budget global selon le budget des associations



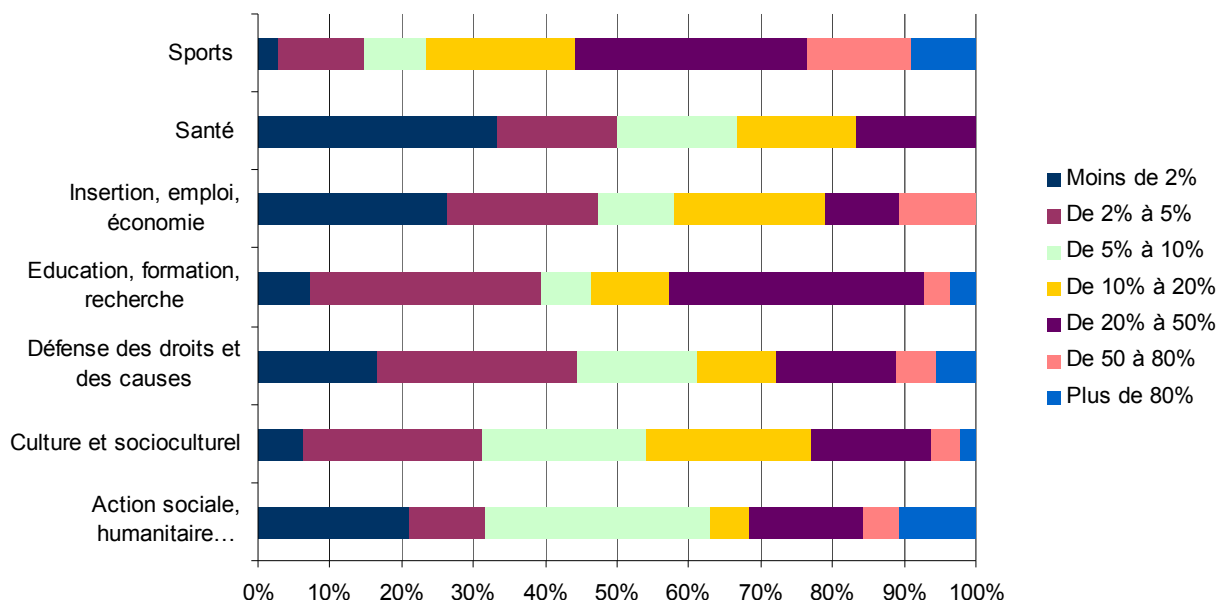
Total répondants : 79 %

On constate une corrélation négative entre le montant du budget global et la part de la subvention du Département dans le budget des associations. Les petites associations sont ainsi plus dépendantes financièrement du Département que les plus grandes, qui bénéficient de cofinancements importants de la part d'autres partenaires. Par ailleurs, on ne constate pas de lien entre la part de subventions du Département dans le budget et le périmètre d'intervention géographique des associations.

Part des subventions du Département de la Seine-Saint-Denis dans le budget global selon le secteur d'activité

Principal secteur d'activité	Part moyenne	Part minimum	Part maximum
Action sociale, humanitaire, loisirs et vie sociale	22 %	0,04 %	99 %
Culture et socioculturel	16 %	0,8 %	81 %
Défense des droits et des causes	17 %	0,5 %	83 %
Education, formation, recherche	20 %	0,7 %	100 %
Insertion, emploi, économie	13 %	0,4 %	65 %
Santé	9 %	0,1 %	43 %
Sports	32 %	1,0 %	100 %
<i>Total</i>	<i>20 %</i>	<i>0,04 %</i>	<i>100 %</i>

Total répondants : 79 %



Total répondants : 79 %

Concernant le rapport entre la subvention du Département et le budget global, les différences sont importantes selon les secteurs. Le rapport varie en effet d'un à trois entre le secteur des Sports (32 %) et celui de la Santé (9 %) :

- Le secteur des Sports est le plus dépendant des subventions du Département. Elles représentent en moyenne 32 % de leur budget. On y trouve la plus grande part d'associations pour lesquelles la subvention est supérieure à 50 % de leur budget (24 %), la plus grande part de subventions supérieures à 20 % de leur budget (56 %), et la plus faible part de subventions inférieures à 10 % de leur budget (13 %). Cela peut s'expliquer notamment par le fait qu'il s'agit souvent de petites associations (voir les parties précédentes).
- Dans le secteur de la Culture et celui de l'Education - formation, la répartition est très proche de la moyenne.

Dans les autres secteurs, les associations sont plus rarement dépendantes des subventions du Département, ceci pouvant notamment s'expliquer par le fait que les associations ont en moyenne des budgets plus élevés qu'ailleurs.

- Dans le secteur de l'Action sociale, on trouve à la fois de nombreuses associations peu dépendantes (64 % ont une subvention du Département qui constitue moins de 10 % de leur budget) et des associations très dépendantes (11 % ont une subvention du Département qui constitue plus de 80 % de leur budget). Le secteur de la Défense des droits et des causes présente une répartition proche.
- Dans le secteur de l'Insertion - emploi, on trouve une part importante d'associations dont la subvention du Département est inférieure à 5 % du budget (48 %), et aucune association dont la subvention du Département est supérieure à 80 % du budget.
- Le secteur de la Santé est le moins dépendant. C'est celui qui présente la part moyenne de subventions du Département dans leur budget la plus faible (9 %). Pour 66 % des associations de ce secteur, la subvention du Département représente moins de 10 % du budget. Par ailleurs, c'est le seul secteur dans lequel la subvention du Département ne dépasse jamais 50 % du budget de l'association.

On peut noter que le niveau de dépendance des associations dans le champ sportif est élevé alors qu'il s'agit d'une politique volontaire du Département, tandis que ce niveau est modeste dans le champ de l'insertion et de l'emploi, malgré la compétence obligatoire du Département en matière d'insertion. Le niveau de dépendance relativement modéré du secteur de la culture peut être enfin souligné.

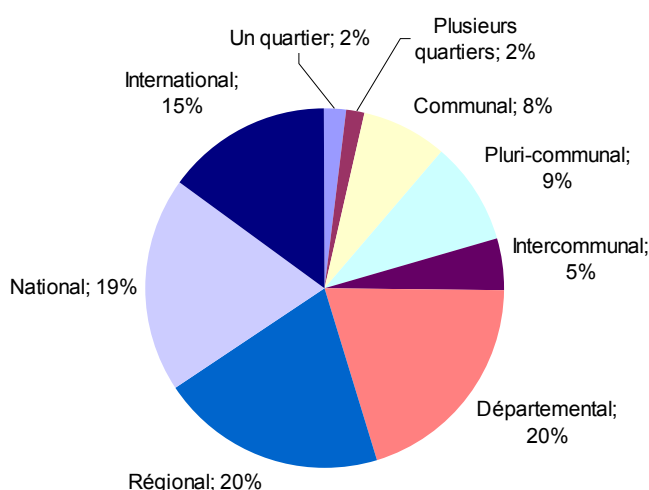
5. Les territoires de l'action associative

Les données présentées ici informent sur les territoires d'intervention des associations répondantes, indépendamment de la localisation de leur siège social.

5.1. Rayonnement territorial de l'intervention des associations

Les associations ont indiqué quel est leur périmètre d'intervention territoriale. Plusieurs réponses étant possibles, nous avons retenu ici l'échelle territoriale citée la plus large pour qualifier leur rayonnement territorial.

Rayonnement territorial de l'intervention des associations



Total répondants : 100 %

Une faible proportion des associations répondantes limitent leur périmètre d'intervention à un seul ou plusieurs quartiers. La moitié des associations affirment intervenir au-delà du Département. Le quart d'entre elles n'interviennent pas au-delà d'une échelle intercommunale.

Les associations déclarant avoir des activités à l'international (15 % de l'échantillon) indiquent très majoritairement plusieurs pays (2 à 5 pour la plupart), et souvent différents continents. Il s'agit le plus souvent de l'organisation de voyages à l'étranger et, dans certains cas, d'actions de solidarité internationale.

Régions du monde citées comme territoire d'intervention

	Occurrence parmi les associations répondantes
Europe	57 %
Asie/Océanie	39 %
Afrique du nord	32 %
Amérique du nord	32 %
Amérique centrale et du sud	29 %
Proche-moyen orient	18 %
Afrique sub-saharienne	21 %

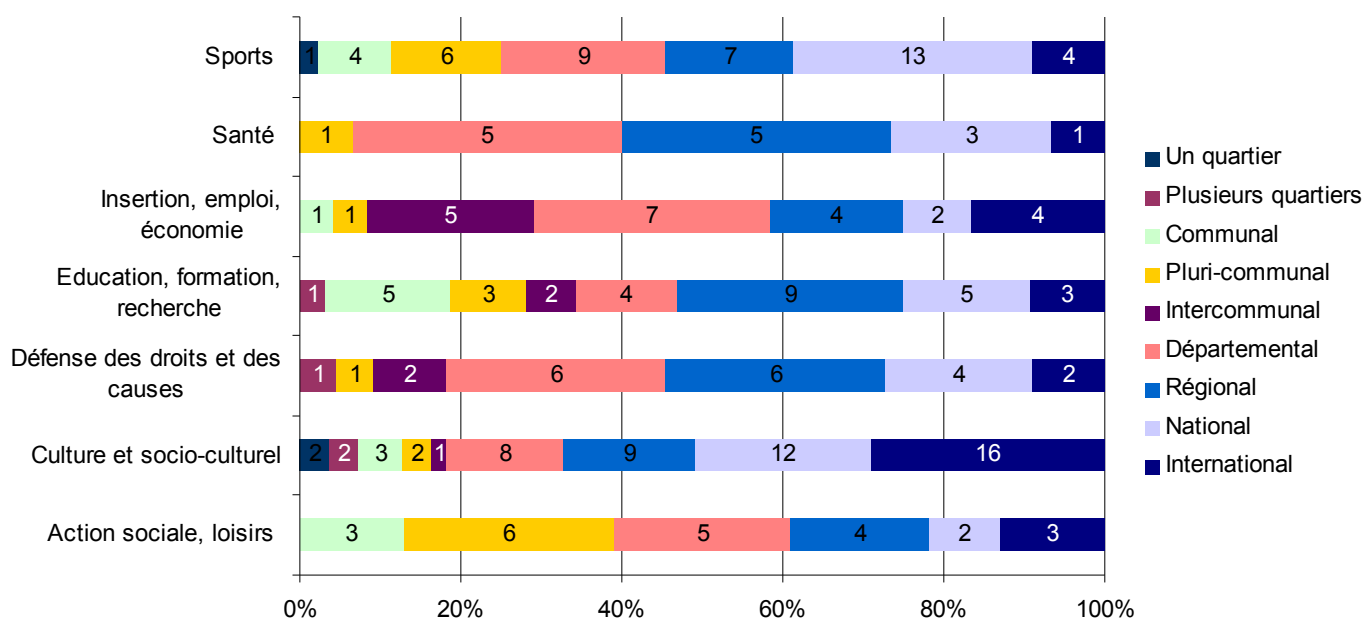
Total répondants : 13 %

Les pays d'Europe sont majoritaires. Dans ces cas, il s'agit le plus souvent de l'organisation de voyages. Concernant les Pays d'Afrique et d'Amérique centrale et du sud, il s'agit autant de voyages que d'actions de solidarité internationale.

Les pays les plus cités sont la Belgique (5), l'Allemagne (5), les Etats-Unis (4) et le Japon (4).

Les activités internationales concernent des associations de tous secteurs d'activité, en particulier celui de la culture.

Rayonnement territorial selon les secteurs d'activité



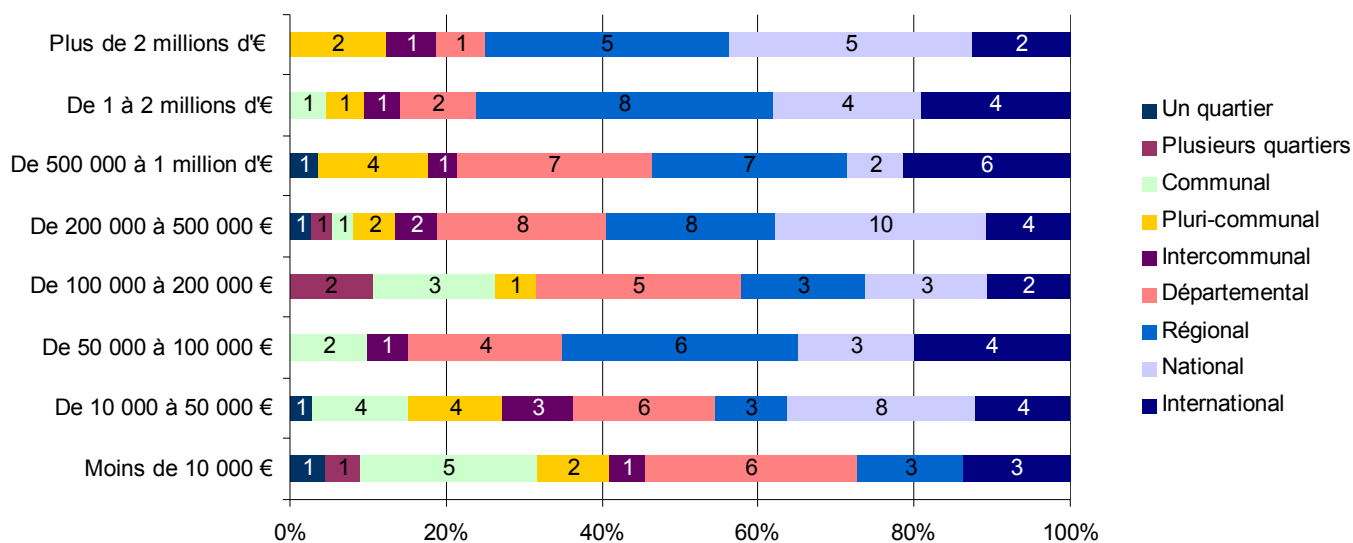
Total répondants : 99 %

Le rayonnement territorial varie peu selon les secteurs d'activité. On constate tout de même que c'est dans le secteur de la Culture que le rayonnement territorial est le plus grand, avec deux tiers des associations qui interviennent au-delà de l'échelle départementale. A l'inverse, pour près des deux tiers des associations des secteurs Action sociale et Insertion - emploi, le périmètre d'intervention ne dépasse pas le territoire départemental.

Rayonnement territorial selon le budget des associations

Rayonnement territorial	Budget moyen
Un quartier	328 561 €
Plusieurs quartiers	164 662 €
Communal	149 251 €
Pluri-communal	756 754 €
Intercommunal	596 979 €
Départemental	483 291 €
Régional	1 581 212 €
National	854 471 €
International	2 086 793 €

Total répondants : 90 %



Total répondants : 90 %

Il existe **une corrélation relative entre le budget de l'association et son rayonnement territorial**. En tendance, les associations dont le budget est le plus élevé ont un rayonnement territorial plus large, et inversement ; mais de nombreuses exceptions sont constatées dans les deux sens.

5.2. Communes d'intervention des associations en Seine-Saint-Denis

Les associations ont indiqué quelles étaient, dans l'ordre, les 10 principales communes de Seine-Saint-Denis dans lesquelles elles interviennent.

Nombre de communes d'intervention des associations en Seine-Saint-Denis

	Nombre d'associations	Part des associations répondantes
Une seule commune	33	18 %
2 communes	31	17 %
De 3 à 5 communes	40	20 %
De 6 à 9 communes	37	22 %
10 communes et plus	41	23 %

Total répondants : 83 %

Un cinquième des associations ont indiqué intervenir dans une seule commune de Seine-Saint-Denis. Cependant, la moitié de celles-ci ont un rayonnement qui dépasse l'échelle départementale.

Dans le tableau suivant, l'occurrence des communes en tant que territoire d'intervention des associations répondantes a été rapportée à leur population. On a pu apprécier la couverture des communes par les associations répondantes en combinant deux indicateurs :

- le nombre d'associations répondantes intervenant dans la commune rapporté au nombre d'habitants ;
- l'écart entre le rang de chaque commune en termes de population et son rang en termes d'occurrences dans l'intervention des associations – cet indicateur permettant de masquer l'effet de seuil du précédent, dû au fait que seules les 10 principales communes d'intervention sont prises en compte.

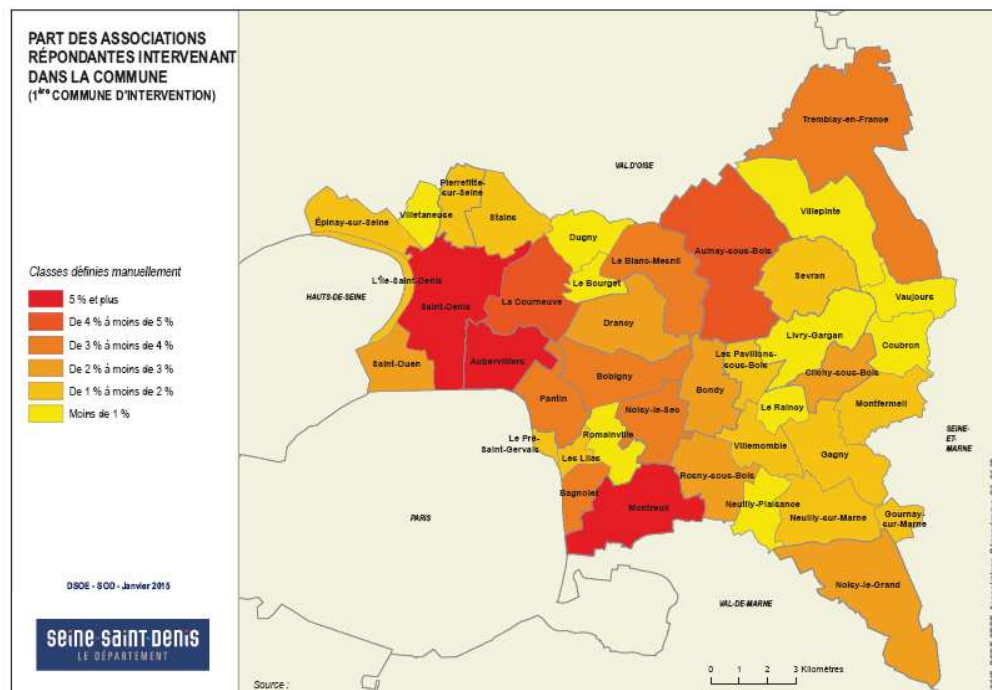
Couverture des communes par les associations répondantes

Communes	Population totale	Part des asso. citant comme 1 ^{ère} commune	Part des asso. citant parmi les 10 principales communes	Ecart rang population / rang "10 principales communes"	Ecart rang population / rang "1 ^{ère} commune"	Nb d'assoc intervenant pour 10 000 habitants
Saint-Denis	108 907	11 %	34 %	-1	-1	6,1
Montreuil	103 981	14 %	37 %	1	1	6,9
Aulnay-sous-Bois	82 538	4 %	22 %	-4	-2	5,1
Aubervilliers	76 280	11 %	30 %	1	1	7,6
Drancy	67 410	3 %	14 %	-10	-8	4,2
Noisy-le-Grand	63 577	2 %	16 %	-5	-10	5,0
Épinay-sur-Seine	54 784	1,5 %	12 %	-14	-11	4,2
Pantin	54 124	3 %	25 %	4	-3	8,9
Bondy	53 444	2 %	20 %	0	-6	7,1
Le Blanc-Mesnil	52 186	4 %	22 %	4	2	8,2
Sevran	50 445	1,5 %	14 %	-6	-12	5,4
Saint-Ouen	48 195	3 %	13 %	-7	-2	5,2
Bobigny	47 596	4 %	23 %	8	6	9,2
Livry-Gargan	42 312	0,5 %	9 %	-10	-19	4,3
Rosny-sous-Bois	41 634	2 %	15 %	2	-2	7,0
Noisy-le-Sec	40 430	3 %	15 %	4	6	7,4
Gagny	39 636	1 %	9 %	-9	-8	4,3
La Courneuve	39 152	5 %	22 %	10	14	10,7
Villepinte	36 107	0,5 %	8 %	-9	-17	4,4
Stains	35 067	1 %	11 %	-2	-10	6,3
Bagnolet	34 837	4 %	16 %	11	15	9,2
Tremblay-en-France	34 705	4 %	13 %	2	13	7,2
Neuilly-sur-Marne	34 308	1,5 %	6 %	-9	1	3,5
Clichy-sous-Bois	30 077	3 %	14 %	10	12	9,3
Villemomble	28 625	1,5 %	7 %	-4	1	4,9
Pierrefitte-sur-Seine	28 237	1 %	9 %	-1	-3	6,0
Montfermeil	26 172	1,5 %	9 %	2	6	6,9
Romainville	25 749	0,5 %	14 %	12	-7	10,5
Les Lilas	22 707	1,5 %	13 %	11	10	11,5
Les Pavillons-sous-Bois	22 348	1 %	6 %	-4	2	4,9
Neuilly-Plaisance	20 871	0,5 %	5 %	-5	-3	4,8
Le Pré-Saint-Gervais	18 192	1 %	6 %	-1	5	6,0
Le Bourget	15 064	0 %	6 %	2	-5	8,0
Le Raincy	14 284	0,5 %	4 %	-3	2	5,6
Villetaneuse	12 715	0 %	7 %	5	-3	10,2
Dugny	10 857	0,5 %	5 %	1	5	9,2
L'Île-Saint-Denis	7 084	1,5 %	9 %	14	17	25,4
Vaujours	6 799	0 %	2 %	-2	0	4,4
Gournay-sur-Marne	6 553	1 %	4 %	1	13	10,7
Coubron	4 772	0 %	3 %	1	3	10,5

Total répondants : 83 %

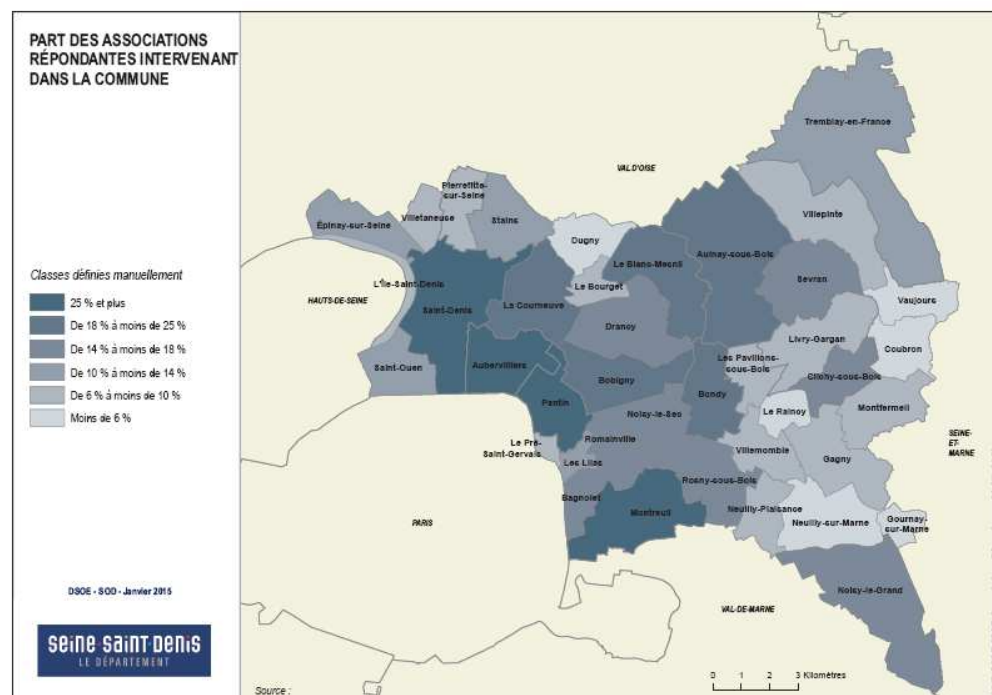
Les cartes qui suivent reprennent les informations précédentes. Elles doivent être interprétées avec précaution : rappelons qu'il s'agit ici uniquement des associations ayant répondu à l'étude, et non d'une vision exhaustive.

Première commune d'intervention des associations répondantes



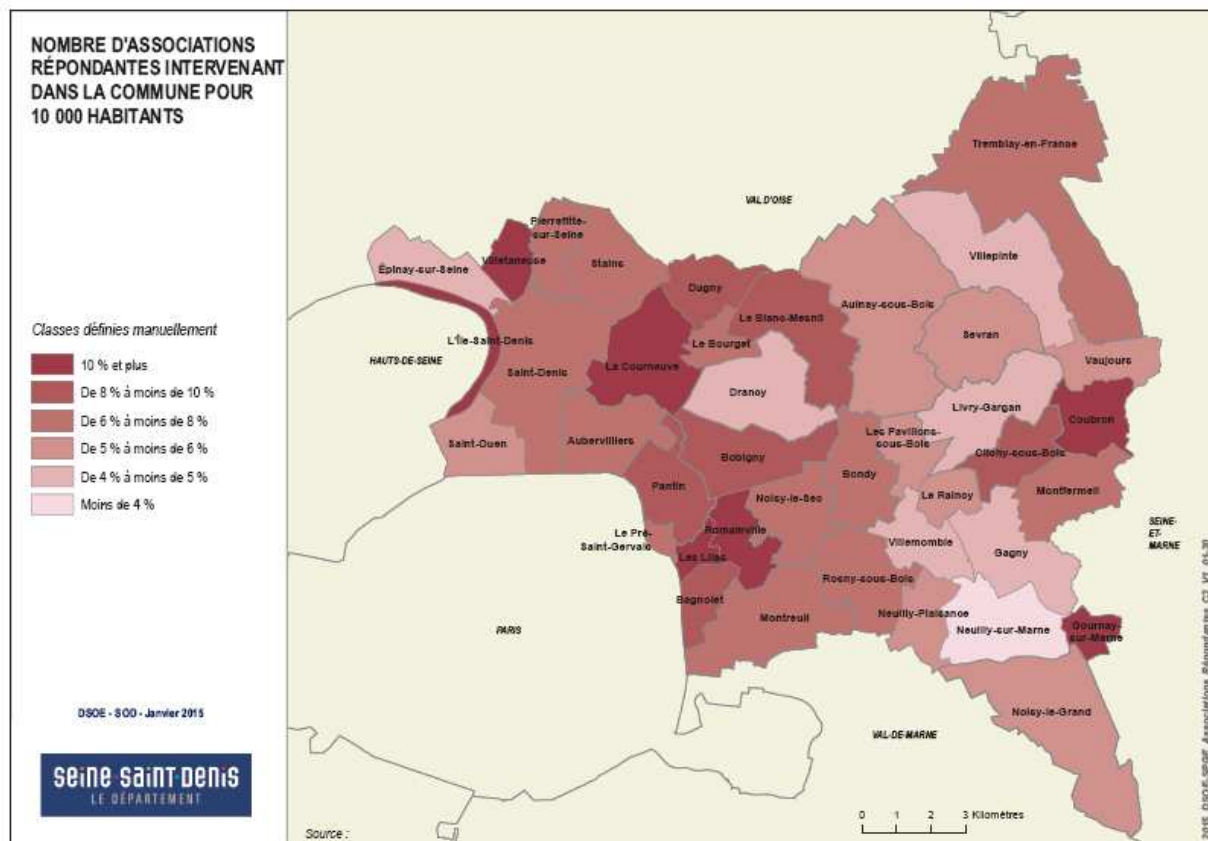
Les communes les plus citées en tant que première commune d'intervention en Seine-Saint-Denis sont Montreuil, Saint-Denis et Aubervilliers (plus de 10 % chacune).

Communes d'intervention des associations répondantes



Les communes les plus citées en tant que communes d'intervention (plusieurs réponses possibles) sont Montreuil, Saint-Denis, Aubervilliers et Pantin (citées par plus de 30 % des associations), puis Aulnay-sous-Bois, Bobigny, Le Blanc Mesnil, Bondy et La Courneuve (entre 20 % et 30 %).

Rapport entre le nombre d'associations répondantes intervenant dans les communes et leur nombre d'habitants



Cette carte nuance les deux précédentes en reliant le nombre d'associations intervenantes au nombre d'habitants dans les communes. Toutefois, cet indicateur seul ne permet d'apprécier finement ce qu'il en est des activités associatives dans les villes : on ne connaît pas l'intensité de leurs interventions.

SYNTHESE - Couverture des communes par les associations répondantes*

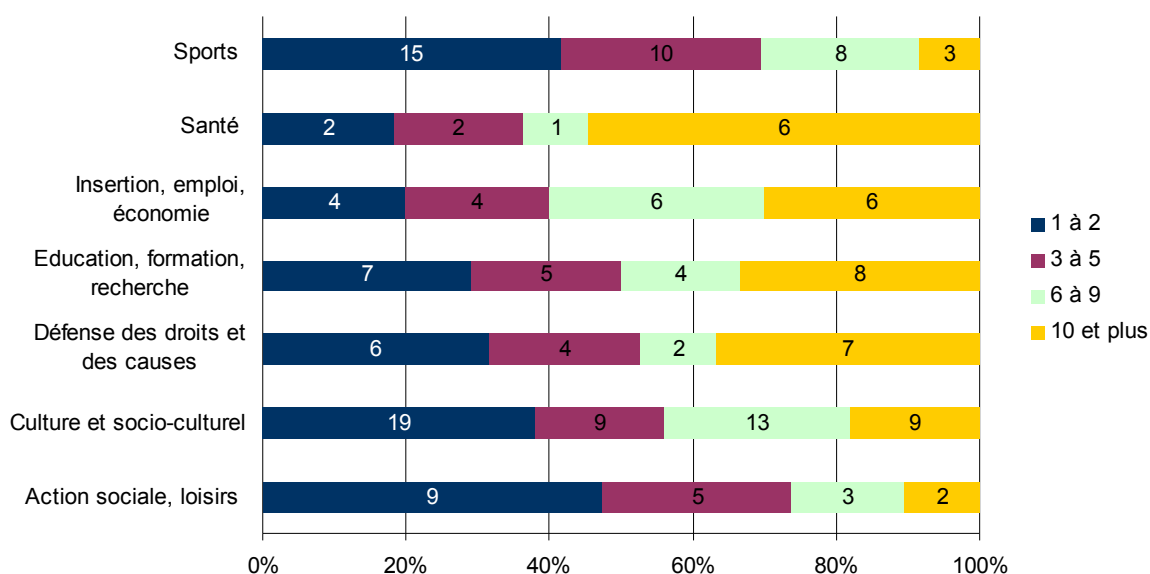
	Forte couverture	Assez forte couverture	Couverture moyenne	Assez faible couverture	Faible couverture
Grandes communes (plus de 50 000 hab.)			Saint-Denis Montreuil Aubervilliers Bondy Pantin Le Blanc-Mesnil	Aulnay-sous-Bois Noisy-le-Grand Sevran	Drancy Épinay-sur-Seine
Moyennes communes (20 000 à 50 000 hab.)	La Courneuve Les Lilas Bagnolet Clichy-sous-Bois	Bobigny Romainville	Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec Stains Tremblay-en-France Pierrefitte-sur-Seine Montfermeil	Les Pavillons-sous-Bois Neuilly-Plaisance Saint-Ouen Villemomble	Livry-Gargan Villepinte Neuilly-sur-Marne Gagny
Petites communes (moins de 20 000 hab.)	L'Île-Saint-Denis	Villetaneuse Dugny Gournay-sur-Marne Coubron	Le Pré-Saint-Gervais Le Bourget Le Raincy	Vaujours	

* Ce tableau présente la synthèse des résultats des deux indicateurs (nombre d'associations intervenant dans la commune pour 10 000 habitants et comparaison des rangs population / occurrence des communes) utilisés pour qualifier la couverture des communes par les associations répondantes.

On observe tout d'abord que les communes faiblement couvertes sont situées soit au centre soit aux frontières (nord, est, sud) du département. Aucune d'entre elles n'est limitrophe à Paris. C'est également le cas des communes ayant une assez faible couverture, mis à part Saint-Ouen.

On repère également un lien entre la population des communes et leur couverture : parmi les communes les plus couvertes, on trouve uniquement des moyennes et petites communes. Les trois plus grandes communes (Montreuil, Saint-Denis et Aubervilliers) sont moyennement couvertes.

Nombre de communes d'intervention en Seine-Saint-Denis en fonction du secteur d'intervention



Total répondants : 83 %

Les associations des secteurs des Sports et de l'Action sociale interviennent sur moins de communes que les autres. Sur ces deux secteurs, lorsque plusieurs communes sont concernées, celles-ci sont souvent limitrophes ou proches géographiquement.

Les communes ayant le plus d'associations intervenant sur leur territoire (Montreuil, Saint-Denis, Aubervilliers) ont une répartition par secteurs assez proche de la moyenne.

Les communes les plus couvertes au regard de leur population (L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Romainville, Les Lilas) ont chacune une répartition par secteur atypique. Les secteurs surreprésentés ou sous-représentés diffèrent d'une commune à l'autre.

Les communes ayant le moins d'associations intervenant sur leur territoire (Vaujours, Coubron, Le Raincy, Gournay-sur-Marne, Dugny, Les Pavillons-sous-Bois, Neuilly-Plaisance) ont une répartition par secteur hétérogène. On y observe tout de même, à quelques exceptions près, une présence fréquente des Sports, et à l'inverse une sous-représentation de la Culture.

Les communes les moins couvertes au regard de leur population (Drancy, Epinay-sur-Seine, Livry-Gargan, Neuilly-sur-Marne, Gagny, Villepinte) ont une répartition par secteur hétérogène. La Culture et l'Insertion - emploi sont les secteurs les plus sous-représentés, mais ce n'est pas le cas dans toutes les communes.

6. Les publics des associations en Seine-Saint-Denis

6.1. Volume de personnes touchées en Seine-Saint-Denis

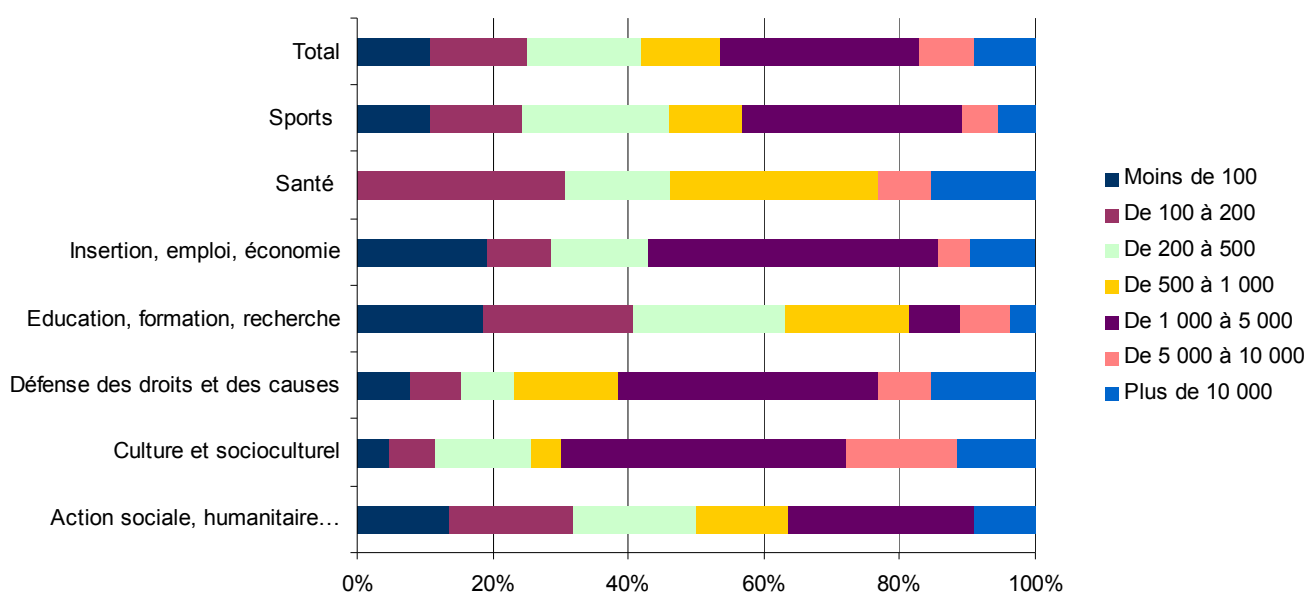
Les données qui suivent doivent être analysées avec précaution : la notion de « personnes touchées » est très large et diffère en fonction des secteurs et des types d'activité. En effet, on considère ici comme une personne « touchée » autant celle qui a assisté à un spectacle d'une heure donné par une compagnie artistique que celle qui a bénéficié d'un accompagnement social individualisé de plusieurs de dizaines d'heures dans l'année. Par la suite, est analysée la part de personnes touchées « régulièrement » par les associations.

Le nombre total de personnes « touchées » par les activités des associations répondantes en Seine-Saint-Denis en 2013 varie de quelques personnes à plusieurs milliers. La moyenne des personnes touchées par les associations (3734) est environ 5 fois supérieure à la médiane (726). En effet, quelques très grandes associations font augmenter la moyenne, mais les petites associations sont beaucoup plus nombreuses. Ainsi, 9 % des associations répondantes ont touché plus de 10 000 personnes en 2013, 10% entre 500 et 1000, 33 % entre 100 et 500, et 10 % moins de 100.

Nombre total de personnes touchées selon le secteur principal d'activité des associations

Secteur principal d'activité (7 secteurs)	Minimum	Moyenne	Médiane	Maximum
Action sociale, humanitaire, loisirs et vie sociale	25	2 395	450	20 105
Culture et socioculturel	25	6 146	2249	75 000
Défense des droits et des causes	5	3 416	2000	20 000
Education, formation, recherche	30	1 437	262	18 000
Insertion, emploi, économie	19	5 580	1174	75 000
Santé	101	4 489	625	25 000
Sports	20	2 201	600	25 000
Total	5	3 734	726	75 000

Total répondants : 82 %



On constate des différences dans le nombre de personnes touchées selon le secteur principal d'activité des associations. Ainsi, les associations du secteur de l'Education - formation sont celles qui touchent en moyenne le moins de personnes, alors que celles du secteur de la Culture sont celles qui touchent en moyenne le plus de personnes. La nature des activités associatives explique ces différences : dans le secteur de l'Education – formation, une même personne peut être accompagnée sur un temps long, tandis que dans le secteur de la Culture sont comptabilisées des personnes touchées ponctuellement.

Ces différences sont toutefois à relativiser par le fait qu'on trouve une grande hétérogénéité dans tous les secteurs. En effet, dans chacun d'entre eux, on trouve :

- au moins une association touchant moins de 100 personnes, donc parmi les 11 % des associations les plus petites au regard de ce critère ;
- au moins une association touchant plus de 18 000 personnes, donc parmi les 6 % des associations les plus grandes au regard de ce critère.

De plus, **les associations déclarent en moyenne toucher régulièrement 50 % des personnes touchées par leur activité**. Parmi elles, 6 % ne touchent aucune personne régulièrement, tandis que 21 % déclarent toucher l'ensemble de leur public régulièrement.

Nombre de personnes touchées régulièrement selon le secteur principal d'activité

Secteur principal d'activité (7 secteurs)	Minimum	Moyenne	Médiane	Maximum	Part de personnes touchées régulièrement
Action sociale, humanitaire, loisirs ...	2	431	190	2 993	59 %
Culture et socioculturel	0	2 771	250	50 000	31 %
Défense des droits et des causes	0	900	620	3 000	32 %
Education, formation, recherche	0	390	140	3 000	52 %
Insertion, emploi, économie	13	3 103	500	35 000	63 %
Santé	25	403	89	2 000	47 %
Sports	0	1 549	285	15 000	67 %
Total	0	1 608	250	50 000	50 %

Total répondants : 64 %

Plutôt qu'au volume, il paraît plus significatif de s'intéresser à la part de personnes touchées régulièrement.

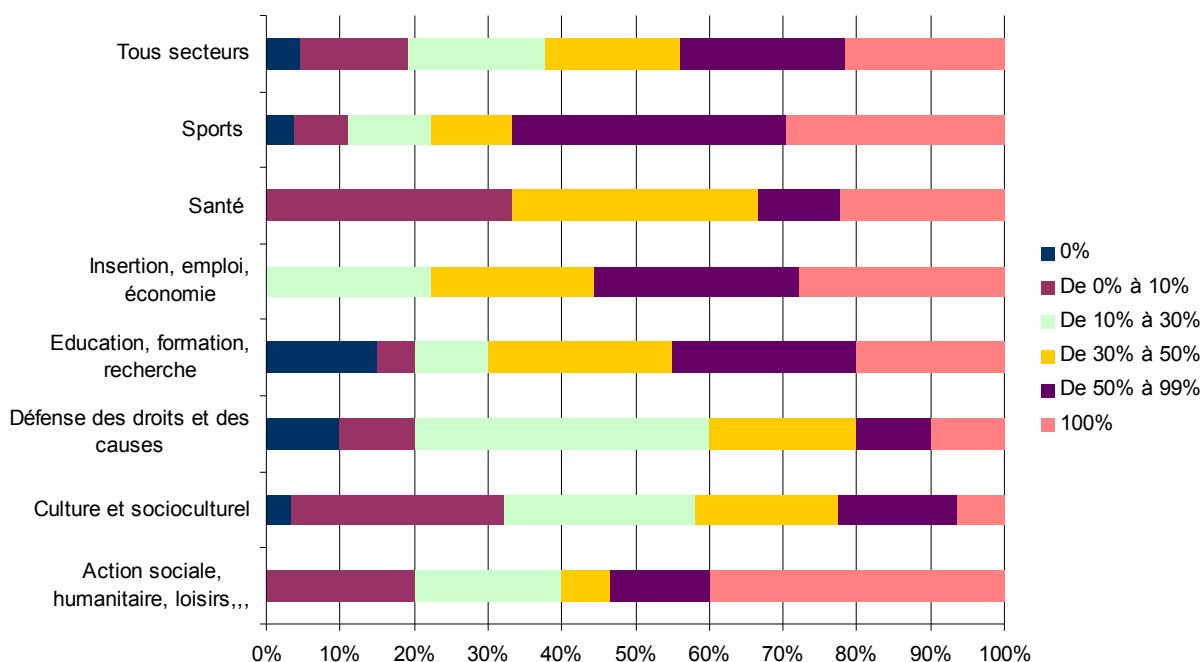
Part de personnes touchées régulièrement	Part des associations répondantes
Aucune	6 %
De 1 % à 25 % des personnes	30 %
De 25 % à 50 % des personnes	20 %
De 50 % à 75 % des personnes	11 %
De 75 % à 99 % des personnes	11 %
100 % des personnes	21 %

Total répondants : 64 %

La part de personnes touchées régulièrement :

- est plus élevée dans le secteur des Sports (67 %), de l'Insertion - emploi (63 %) et de l'Action sociale (59 %),
- est proche de la moyenne dans les secteurs de l'Education – formation (52 %) et de la Santé (47 %),
- est plus basse dans les secteurs de la Culture (31 %) et de la Défense des droits et des causes (32 %).

Part de personnes touchées régulièrement selon le secteur principal d'activité



Total répondants : 64 %

6.2. Caractéristiques sociales du public

6.2.1. Répartition hommes / femmes du public des associations

Au total, le public touché par les activités des associations en Seine-Saint-Denis en 2013 est composé de 51,4 % de femmes et de 48,6 % d'hommes. A titre de comparaison, en 2011, la population de Seine-Saint-Denis était composée de 51 % de femmes et 49 % d'hommes (source : recensement de la population, INSEE). Concernant le genre, le public est donc à l'image de la population.

Répartition hommes / femmes du public des associations

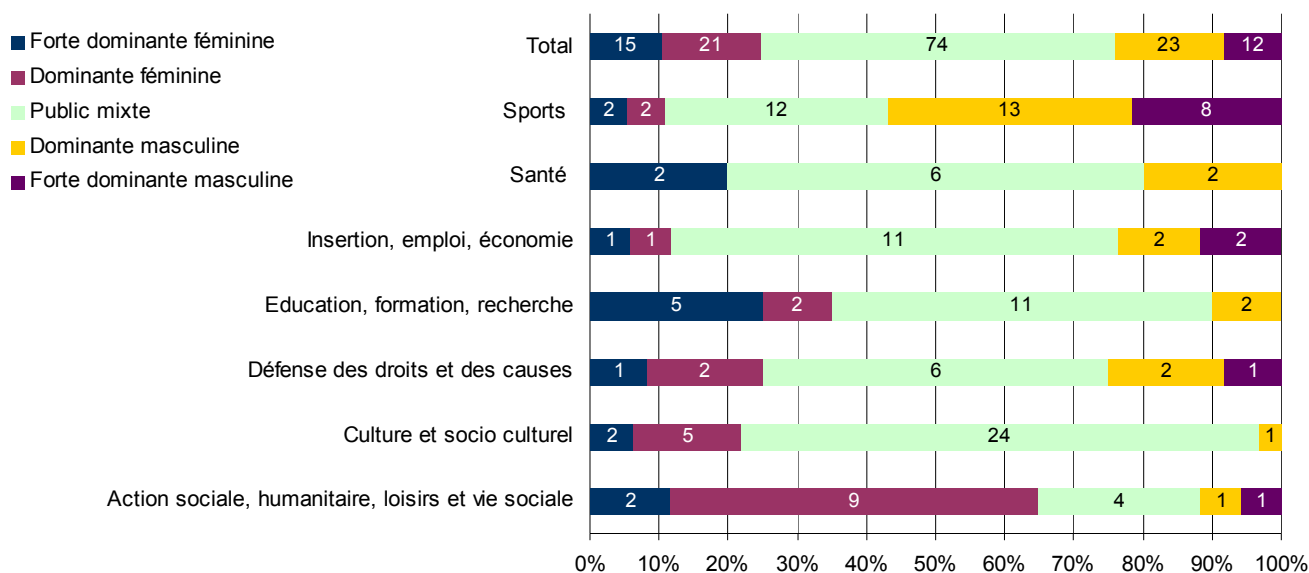
Répartition hommes / femmes du public	Part des associations répondantes
Forte dominante féminine (75 % à 100 %)	10 %
Dominante féminine (60 à 75 %)	14,5 %
Public mixte	51,5 %
Dominante masculine (60 à 75 %)	16 %
Forte dominante masculine (75 à 100 %)	8 %

Total répondants : 77%

La moitié des associations déclarent toucher un public mixte (moins de 60 % d'hommes ou de femmes), tandis qu'un quart touchent un public à dominante féminine et un quart un public à dominante masculine.

Il n'existe pas de corrélation entre le budget de l'association et la répartition hommes / femmes de son public.

Répartition hommes / femmes du public selon le secteur d'activité

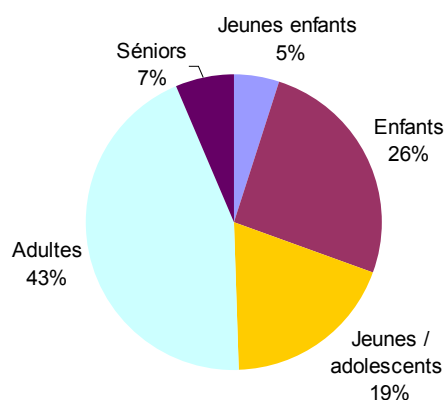


Total répondants : 66 %

On constate des différences marquées dans la répartition hommes / femmes selon le secteur principal d'activité des associations :

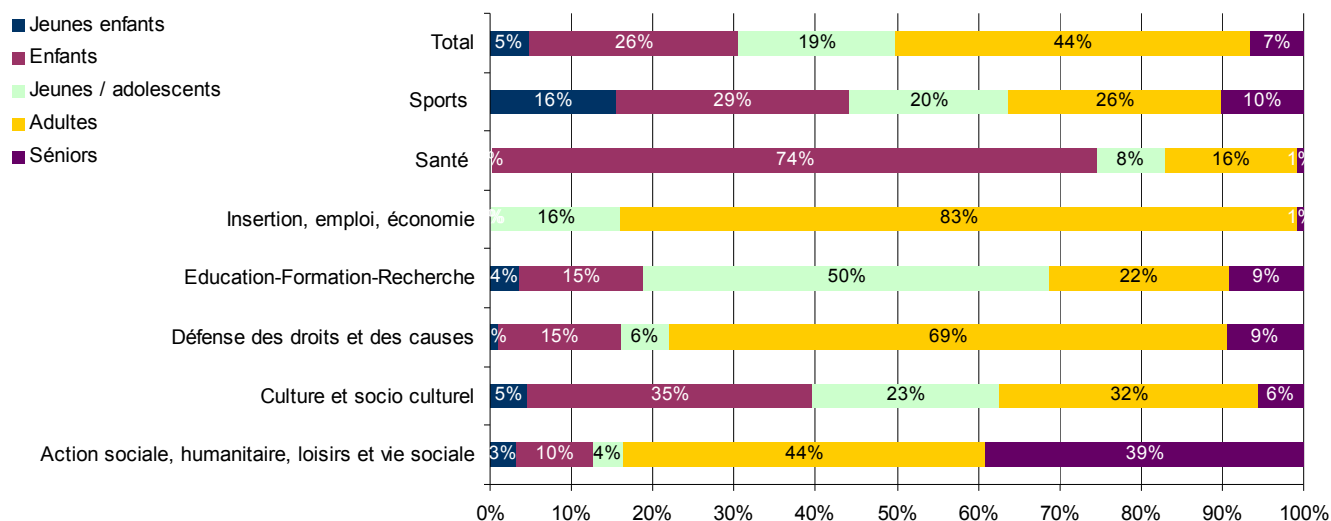
- Les secteurs de l'Insertion - emploi, de la Défense des droits et des causes et de la Santé ont un public généralement mixte.
- La plupart des associations du secteur de la Culture ont un public mixte (75 %), les autres ayant plus souvent un public à dominante féminine (22 %).
- On trouve la plus grande part d'associations au public à dominante féminine dans le secteur de l'Action sociale (65 %), puis dans celui de l'Education - formation (35 %).
- A l'inverse, la majorité des associations du secteur des Sports ont un public à dominante masculine (57 %).

6.2.2. Répartition par âge du public des associations



Total répondants : 67 %

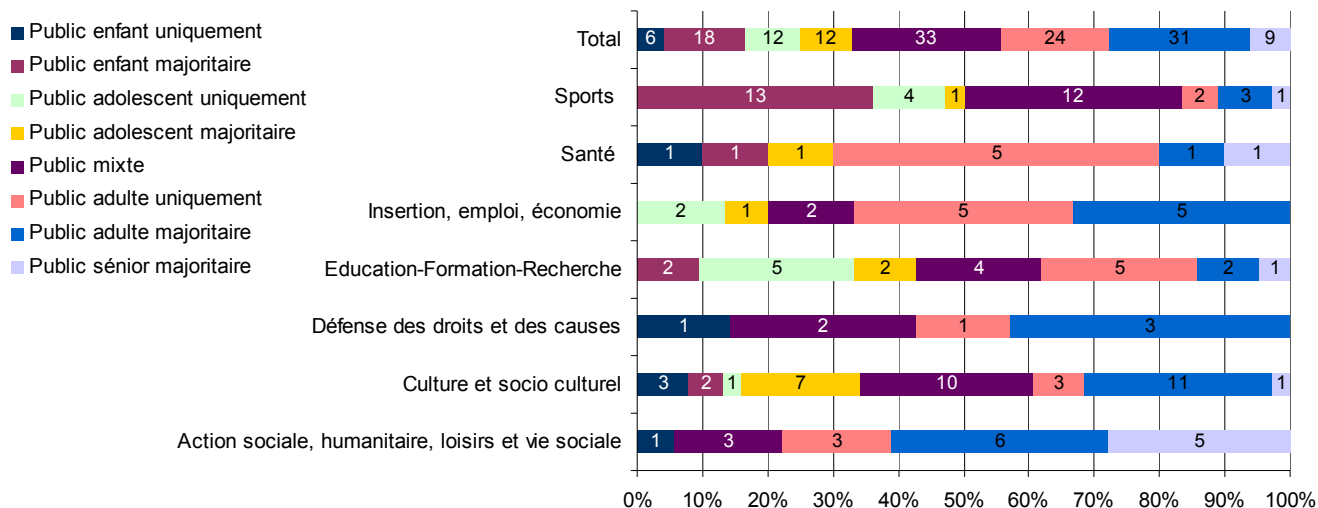
Répartition par âge du public selon le secteur d'activité



Total répondants : 67 %

La répartition par âge de l'ensemble du public des associations montre des différences marquées selon les secteurs. Toutefois, certaines informations sont biaisées du fait de la présence d'un petit nombre de grandes associations au public homogène. Ainsi, dans la santé, une association déclare toucher 23 000 enfants, ce qui masque la mixité du public des autres associations du secteur, qui touchent moins de personnes. Une typologie de la répartition du public par âge, présentée dans le graphique suivant, a été construite pour éviter ces biais.

Typologie de l'âge du public selon le secteur d'activité



Total répondants : 67 %

- Dans le secteur des Sports, de nombreuses associations ont un public enfant ou adolescent majoritaire, et très peu ont un public majoritairement adulte ou sénior.
- Dans le secteur de la Santé, le public adulte est plus souvent majoritaire.
- Dans le secteur de l'Insertion - emploi, le public est très majoritairement adulte, et dans une moindre mesure adolescent. Le public enfant et sénior est quasiment absent.

- Dans le secteur de l'Education - formation, le public est globalement mixte, avec tout de même une part importante de public adolescent.
- Dans le secteur de la Défense des droits et des causes, le public est très majoritairement adulte.
- Dans le secteur de la Culture, le public est globalement mixte.
- Dans le secteur de l'Action sociale, on trouve la plus grande part de public sénior, et très peu d'enfants et adolescents.

6.2.3. Spécificités des publics

Environ **la moitié des associations répondantes ont déclaré travailler en direction de publics spécifiques.**

Spécificité des publics selon le principal secteur d'activité de l'association

Secteur principal d'activité	Publics cités fréquemment (du plus au moins fréquent)	Publics cités plus rarement
Action sociale, humanitaire, loisirs et vie sociale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Personnes en situation de pauvreté, bénéficiaires des minimas sociaux 2. Personnes sans emploi 	Personnes âgées Personnes handicapées Migrants Personnes porteuses d'une maladie spécifique
Culture et socioculturel	<ol style="list-style-type: none"> 1. Habitants des quartiers « politique de la ville » ou d'habitat social 2. Personnes en situation de pauvreté, bénéficiaires des minimas sociaux 3. Professionnels 	Public scolaire Personnes handicapées Enfants et jeunes en situation de décrochage ou d'échec scolaire
Défense des droits et des causes	Personnes en situation de pauvreté, bénéficiaires des minimas sociaux	Public scolaire
Education, formation, recherche	Personnes en situation de pauvreté, bénéficiaires des minimas sociaux	Habitants des quartiers « politique de la ville » ou d'habitat social
Insertion, emploi, économie	<ol style="list-style-type: none"> 1. Personnes en situation de pauvreté, bénéficiaires des minimas sociaux 2. Personnes sans emploi 	Personnes non diplômées
Santé	<ol style="list-style-type: none"> 1. Personnes en situation de pauvreté, bénéficiaires des minimas sociaux 2. Personnes handicapées 	Personnes porteuses d'une maladie spécifique
Sports	/	Public scolaire Personnes handicapées

Total répondants : 45 %

Le principal constat est celui **d'une action très souvent ciblée sur un public en situation de pauvreté et bénéficiaire des minimas sociaux**, en particulier du RSA, et ce dans presque tous les secteurs.

Les **personnes handicapées** sont citées par un grand nombre d'associations, en particulier dans le secteur de la Santé, mais aussi dans ceux des Sports, de l'Action sociale, et de la Culture.

Publics ayant des difficultés importantes d'accès à leurs droits et / ou éloignés des structures publiques

Secteur principal d'activité	Part d'associations concernées
Action sociale, humanitaire, loisirs et vie sociale	64 %
Culture et socioculturel	69 %
Défense des droits et des causes	78 %
Education, formation, recherche	61 %
Insertion, emploi, économie	43 %
Santé	73 %
Sports	36 %
<i>Total</i>	<i>59 %</i>

Total répondants : 89 %

59 % des associations déclarent que leurs activités touchent des publics ayant des difficultés importantes d'accès à leurs droits et / ou qui sont éloignés des structures publiques. Cette part est particulièrement importante dans les secteurs de la **Défense des droits et des causes** (78 %) et de la **Santé** (73 %). A l'inverse, elle est assez faible dans les secteurs des Sports (36 %) et de l'Insertion - emploi (43 %).

6.3. Evolution des publics

21 % des associations répondantes évoquent spontanément (en réponse à une question à réponse libre sur l'évolution de leur public) **une précarisation de leur public** dans les dernières années. C'est le cas en particulier des associations des secteurs de l'Insertion - emploi et de la Santé.

Par ailleurs, de nombreuses associations expliquent **l'évolution de leurs publics par des évolutions ou des réorientations de leurs activités**. Les évolutions sont spécifiques dans la mesure où elles découlent de la mise en place de nouvelles actions en direction de nouveaux publics. Cette raison est également mise en avant pour expliquer **l'augmentation du nombre de personnes touchées, évoquée par 15 % des associations** (notamment dans les secteurs de la Culture et de la Défense des droits et des causes), tandis que 4 % d'entre elles constatent au contraire sa baisse.

Evolutions du public selon le secteur d'activité

Secteur principal d'activité	Modalités citées fréquemment (du plus au moins fréquent)	Modalités citées plus rarement
Action sociale, humanitaire, loisirs et vie sociale	Plus grande précarité	Volume en augmentation Pas d'évolution significative
Culture et socioculturel	1. Volume en augmentation 2. Public plus jeune	Plus grande précarité Pas d'évolution significative
Défense des droits et des causes	1. Volume en augmentation 2. Plus grande précarité	Public plus diversifié
Education, formation, recherche	1. Volume en augmentation 2. Plus grande précarité 3. Plus de problèmes de garde d'enfants	/
Insertion, emploi, économie	Plus grande précarité	Plus de problématiques de santé
Santé	1. Plus grande précarité 2. Plus de problématiques de santé mentale	/
Sports	1. Pas d'évolution significative 2. Plus grande précarité 3. Volume en augmentation	Volume en baisse

Total répondants : 37 %

6.4. Participation des publics à la vie de l'association

Participation des publics à la vie de l'association

Secteur principal d'activité	Part d'associations concernées
Action sociale, humanitaire, loisirs et vie sociale	38 %
Culture et socioculturel	60 %
Défense des droits et des causes	53 %
Education, formation, recherche	69 %
Insertion, emploi, économie	43 %
Santé	43 %
Sports	76 %
<i>Total</i>	<i>59 %</i>

Total répondants : 93 %

59 % des associations déclarent qu'une partie de leur public participe à la vie de l'association (gestion, décision, initiative...) ou à la mise en œuvre de ses actions. Cette part est particulièrement importante dans les secteurs des Sports (76 %) et de l'Education - formation (69 %). A l'inverse, elle est assez faible dans les secteurs de l'Action sociale (38 %), de l'Insertion - emploi (43 %) et de la Santé (43 %).

On repère trois grands types de participation des publics à la vie de l'association :

- Une **participation à la prise de décision**, à travers les instances de décisions telles que le Bureau, le Conseil d'administration, l'Assemblée générale ou autres, et de manière plus informelle au moment de la construction des projets, plus rarement lors des temps de bilans ;

- Une **contribution à la mise en œuvre des projets en tant que bénévole**, en particulier par l'organisation d'évènements ;
- Plus rarement, une **contribution à la gestion de l'association** (administratif, secrétariat...), surtout dans les plus petites associations.

Modalités de participation des publics à la vie de l'association selon le secteur d'activité

Secteur principal d'activité	Modalités citées fréquemment (du plus au moins fréquent)	Modalités citées plus rarement
Action sociale, humanitaire, loisirs et vie sociale	1. Participation aux instances décisionnelles 2. Construction et mise en œuvre des projets	/
Culture et socioculturel	1. Participation aux instances décisionnelles 2. Organisation d'évènements 3. Construction et mise en œuvre des projets	Bilan des projets Gestion de l'association
Défense des droits et des causes	1. Construction et mise en œuvre des projets 2. Participation aux instances décisionnelles 3. Organisation d'évènements	/
Education, formation, recherche	1. Participation aux instances décisionnelles 2. Construction et mise en œuvre des projets 3. Organisation d'évènements	Bilan des projets Gestion de l'association
Insertion, emploi, économie	1. Construction et mise en œuvre des projets 2. Participation aux instances décisionnelles 3. Organisation d'évènements	Gestion de l'association
Santé	1. Participation aux instances décisionnelles 2. Construction et mise en œuvre des projets	Organisation d'évènements
Sports	1. Organisation d'évènements 2. Participation aux instances décisionnelles 3. Construction et mise en œuvre des projets 4. Gestion de l'association	/

Total répondants : 49 %

Si certaines modalités d'implication du public telles que **la participation aux instances décisionnelles et la contribution à la construction et à la mise en œuvre des projets, sont observées dans tous les secteurs**, on constate des différences selon les secteurs d'activité :

- la contribution à l'organisation d'évènements est surtout évoquée dans le secteur des Sports et celui de la Culture,
- la contribution à la gestion de l'association est surtout évoquée dans les associations sportives.

7. Approche transversale des réalités par secteur d'activité

Le tableau suivant présente, pour les associations de chaque secteur d'activité, leurs principales caractéristiques en termes de types d'activité, de forces vives et moyens financiers, territoires d'intervention et publics.

	Principal type d'activité	Forces vives et moyens financiers	Subvention du Département de la Seine-Saint-Denis	Territoires et public	Dynamique des associations
Action sociale, humanitaire, loisirs et vie sociale	Accompagnement des personnes Service à des usagers	Moins d'adhérents Budgets hétérogènes Equilibre salariés / bénévoles Faible recours au temps partiel Faible recours au CDD	22 % du budget global Appel à projets fréquents	Action plus souvent localisée sur quelques communes Public à dominante féminine Public adulte et sénior majoritaire Participation du public à la vie de l'asso plus rare	Activités plus souvent en diminution
Culture et socioculturel	Diffusion de contenus Pratiques culturelles, sportives, loisirs	Budgets hétérogènes Equilibre salariés / bénévoles Fort recours au temps partiel Fort recours au CDD	16 % du budget global Subventions globales de fonctionnement et de projet fréquentes	Plus de personnes touchées en moyenne, mais souvent ponctuellement Public enfant et jeune/adolescent majoritaire	
Défense des droits et des causes	Accompagnement des personnes Service à des usagers	Budgets hétérogènes Plus de bénévoles Faible recours au temps partiel Faible recours au CDD	17 % du budget global Subventions de projet fréquentes	Public peu fidélisé Public adulte très majoritaire	Financements publics plus souvent en baisse
Education, formation, recherche	Formation Transmission de savoirs	Budgets assez bas Plus de bénévoles	20 % du budget global	Moins de personnes touchées en moyenne Public jeune/adolescent majoritaire	Activités plus souvent en développement
Insertion, emploi, économie	Accompagnement des personnes	Moins d'adhérents Budgets élevés Plus de salariés	13 % du budget global Subventions d'investissement fréquentes	Public adulte très majoritaire	
Santé	Accompagnement des personnes	Moins d'adhérents Budgets très élevés Plus de salariés Faible recours au temps partiel Faible recours au CDD	Souvent élevée 9 % du budget global	Public enfant très majoritaire	Activités moins souvent en développement, plus souvent en transformation
Sports	Pratiques culturelles, sportives, loisirs	Plus d'adhérents Budgets assez bas Plus de bénévoles Fort recours au temps partiel	32 % du budget global Plus souvent en baisse Subventions globales de fonctionnement et de projet fréquentes	Action plus souvent localisée sur quelques communes Public fidélisé Public à dominante masculine Participation fréquente du public à la vie de l'asso	

II. Les effets de l'action associative

Les associations ont rarement les moyens d'évaluer leurs effets qualitatifs. Le plus souvent, elles réalisent des bilans d'activité destinés d'une part à leur pilotage interne, d'autre part à leurs financeurs publics. Ces bilans comportent systématiquement des descriptions quantitatives et parfois des appréciations qualitatives. L'analyse des effets de leurs actions se limite souvent à quelques indicateurs de résultat, qui répondent à des commandes institutionnelles. En vue de contribuer à une analyse de l'utilité sociale des associations, nous avons tenté d'approcher les effets qualitatifs des associations sur les personnes, les groupes sociaux, les institutions, le territoire, la société, à travers le recueil de la parole des associations.

Si le caractère déclaratif de ces éléments constitue une limite certaine à l'objectivation des effets, la garantie d'anonymat permet d'éviter les discours situés dans une relation financeur - financé, et le recoupement d'un ensemble très large de points de vue permet d'accéder à une vision globale et détachée des enjeux sectoriels.

On observe au sein d'une grande partie des associations répondantes des difficultés à décrire leurs effets concrets ; d'une part sans doute parce qu'ils sont difficiles à apprécier, et d'autre part en raison du manque de moyens, de compétences ou de recul pour les apprécier finement. Face à ces difficultés, plusieurs associations sont restées évasives dans leurs réponses, assumant le fait que leurs effets sont non mesurés ou non mesurables : « *Nous faisons des spectacles et touchons un public restreint. Nous espérons que ceux-ci leur offrent de nouvelles perspectives... Comment en être sûrs ?* ».

Rappelons ici que l'analyse des effets doit rester modeste dans l'attribution des impacts aux actions, tant le nombre de facteurs intervenant sur la modification d'une situation donnée est important. D'ailleurs, certaines associations préfèrent elles-mêmes parler de « contribution à... » que d'effets directs.

Cependant, il est à noter que plusieurs associations ont apprécié être questionnées sur leurs effets, soit parce que les collectivités s'y « *intéressent enfin* », soit parce qu'elles leur ont permis d'avoir un nouveau regard sur leur action.

La réflexion sur les effets fait apparaître une diversité importante d'effets pour une même action, ou pour l'ensemble de leurs interventions combinées, à court, moyen ou long termes, sur des publics larges ou spécifiques. La plupart des effets décrits sont liés entre eux : on peut souvent parler d'effets « boule de neige », un effet direct favorisant la réalisation de plusieurs effets indirects. Par exemple, connaître ses droits peut permettre d'y accéder plus facilement, et à long terme, de consolider un niveau de vie ; ou encore, les rencontres interculturelles, qui concernent l'échelon interpersonnel, peuvent contribuer à la diminution globale des préjugés et des discriminations.

1. Effets sur les personnes

1.1. Accès à l'autonomie et amélioration des conditions de vie

1.1.1. Accès aux droits, apprentissages, résolutions de problèmes sociaux

Les associations décrivent de nombreux effets de leur action sur l'accès aux droits et l'amélioration des conditions de vie des personnes : accès au RSA, à l'allocation adulte handicapé, domiciliation des personnes sans domicile, accès au statut de réfugié, à la nationalité française, ou encore, accès au logement, accès à une protection contre les violences... **Ces effets concernent le plus souvent les publics les plus en difficulté** (grande pauvreté, non maîtrise de la langue, personnes isolées, personnes en situation de handicap, femmes victimes de violences conjugales, mineurs isolés...). Les conditions de vie dépendent aussi de la santé ; à ce sujet, les effets décrits concernent l'accès aux soins, à la CMU, à un médecin traitant, à une aide aux

transports, à un bilan de santé, à une démarche vers la Maison départementale des personnes handicapées...

Concrètement, les associations favorisent l'accès aux droits des personnes bénéficiaires de leurs actions par la diffusion d'une meilleure connaissance ou compréhension des institutions, un accompagnement dans les démarches ou dans le dialogue avec les institutions, une résolution directe des problématiques, ou une orientation vers des services ou d'autres associations compétentes pour la résolution de problèmes spécifiques.

Les effets sur l'accès aux droits passent par la connaissance et l'information, qui permettent aux personnes de mieux faire valoir leurs droits, quand elles n'y ont pas accès, et de négocier avec les institutions lorsque c'est nécessaire. La connaissance des droits permet d'inciter les personnes à les faire valoir : « *une capacité accrue à prendre conscience de ses droits et à en demander l'application effective* » ; « *Comme ils connaissent mieux leurs droits, ils se battent plus judicieusement (...) donc leurs droits sont mieux respectés, mieux appliqués* ». Savoir remplir un formulaire, prendre un rendez-vous, actualiser des déclarations, permet de garantir le maintien de ces droits à long terme : « *Les publics accompagnés accèdent à leurs droits, sont mieux préparés pour pouvoir se faire entendre et respecter* ».

Ces effets d'apprentissages juridiques et administratifs concernent principalement des ayants-droit qui n'ont pas accès à leurs droits (rappelons par exemple qu'au plan national le non recours au RSA atteint 36 % des allocataires potentiels du RSA socle, et 68 % de ceux du RSA activité). **Un certain nombre de publics spécifiques sont cités, tels que les étrangers** (droit de séjour, droit d'asile, accès à la nationalité), **les consommateurs** (droit de la consommation), **les locataires** (droit au logement, connaissance des droits des locataires), **les salariés** (connaissance du droit du travail, « *apprendre à se défendre contre les abus professionnels* »), **les victimes d'accidents du travail** (accès à des indemnisations, taux d'incapacité, allocation de retraite anticipée, etc.), **les personnes séropositives** (« *Cela renforce la capacité des personnes séropositives à agir favorablement pour leur santé et à faire valoir leurs droits* »), etc.

A travers la résolution de problématiques sociales, les associations décrivent des impacts concrets sur les conditions de vie des personnes (revenus, accès et maintien des droits, accès à un logement, accès aux soins...). Pour certaines, il s'agit même d'une aide d'urgence, en termes d'alimentation, ou d'accès à des soins urgents : « *Nous espérons améliorer leur quotidien en leur permettant de s'alimenter et plus particulièrement en assurant un repas par jour pour les bébés.* ». Ainsi, de nombreuses associations contribuent à diminuer la pauvreté des bénéficiaires de leurs actions.

Plusieurs associations notent que l'accès aux droits et la résolution de problématiques sociales (logement, mode de garde, etc.) **favorisent aussi l'accès ou le retour à l'emploi des personnes, donc la stabilisation potentielle de leurs revenus à plus long terme** : « *Nous favorisons le retour à l'emploi de femmes seules avec enfants grâce à l'obtention d'une place d'accueil pour leur tout-petit* ».

Plus globalement, les associations décrivent des effets sur l'autonomie des personnes, à travers l'accès aux droits et la résolution de problématiques sociales : « *Les personnes que nous accompagnons peuvent toutes bénéficier d'actions qui leur permettent de gagner en autonomie (emploi, hébergement, domiciliation, aide alimentaire, services hygiène, permanence d'accès à la santé, ouverture de droit, accompagnement d'insertion sociale et professionnelle...)* » ; « *Nous tentons de faire comprendre aux personnes les mécanismes de l'accès aux droits, dans le but de favoriser leur autonomie.* »

1.1.2. Retour à l'emploi, formation, insertion

De nombreuses associations décrivent des effets sur le retour à l'emploi, qu'ils soient directs ou indirects (accès à la formation, qualification, socialisation...). Ainsi, certaines évoquent des résultats concrets en termes d'accès à l'emploi, tandis que d'autres évoquent « *une augmentation des chances de retrouver un emploi* », par la mobilisation des bénéficiaires, l'aide à la définition de leurs projets professionnels et l'information sur le marché du travail et les secteurs les plus porteurs, l'accompagnement à la recherche d'emploi, le développement de leurs compétences professionnelles, l'accès à des formations qualifiantes ou diplômantes, les chantiers d'insertion... : « *Notre travail*

favorise l'accès à des formations qui aident à l'insertion professionnelle des personnes ou à leur maintien dans l'emploi » ; « Nous permettons un accès à la formation, à l'emploi aidé, à la formation en alternance... ».

Certaines associations qui n'agissent pas dans le champ de l'insertion professionnelle évoquent aussi des effets en termes d'emploi, à travers la formation propre à leur secteur ou la naissance de vocations (« *Nous formons les jeunes pour qu'ils deviennent à leur tour entraîneurs diplômés ou officiels.* »).

L'accès à l'emploi est aussi un effet des associations qui accompagnent la création d'entreprise. Ces dernières décrivent des effets par la transmission d'un « *savoir-être entrepreneur* », « *la valorisation de la personne et de son projet.* », l'information et la formation à la gestion d'entreprises, ou encore le conseil sur les projets des bénéficiaires, leur faisabilité et leur viabilité.

A long terme, le retour à l'emploi, parfois combiné avec un accompagnement social, est décrit comme ayant des effets positifs en termes de revenus, de lien social, d'accès au logement, d'accès à une protection sociale renforcée, donc plus globalement, des effets sur l'autonomie des personnes : « *Les bénéficiaires, en retrouvant un emploi, peuvent s'insérer dans la vie sociale et active. Ils gagnent en autonomie.* » ; « *Le fait d'avoir un salaire, de bénéficier d'une aide alimentaire et d'un accompagnement social permet à de nombreuses personnes de retrouver leur autonomie* » ; « *Un effet direct, car l'autonomie financière croissante donne aussi un meilleur accès au logement* » ; « *Une formation professionnalisante leur permet de retrouver un emploi et de ce fait, de résoudre des problèmes de logement entre autres* ».

Plusieurs associations insistent aussi sur les effets indirects du retour à l'emploi sur la confiance en soi des bénéficiaires, notamment dans leurs rapports aux institutions, et plus globalement, dans leur estime de soi et leurs rapports aux autres : « *Le statut de salarié joue un grand rôle dans l'image de soi, la confiance en soi, et permet aux personnes de retrouver une place dans la société* ».

Au-delà des effets sur les personnes, plusieurs associations évoquent des effets sur la société, à travers la création d'emplois, la baisse du chômage et de la pauvreté, la création d'entreprises.

1.1.3. Prévention des risques

De nombreux effets concernent la prévention, l'apprentissage des risques, donc la protection des personnes. Ces effets concernent en premier lieu la santé, à travers notamment la formation aux premiers secours et la sensibilisation aux risques (alimentation, infections sexuellement transmissibles, maladies professionnelles...) : « *savoir développer de nouveau un projet de vie, envisager une grossesse sans risque de transmission du VIH de la mère à l'enfant, avoir des rapports sexuels protégés, avoir une sexualité responsable...* ». Ils concernent aussi d'autres risques liés au surendettement, à l'alimentation, à la consommation courante ou à la consommation énergétique.

1.1.4. Se déplacer, se repérer

A travers des déplacements collectifs (sorties culturelles, sportives, voyages...) et aussi par l'usage des transports en commun, les associations participent à l'autonomie de leurs bénéficiaires (« *être mobile, savoir se déplacer seul* »). Une association d'aide aux aveugles agit aussi dans ce sens : « *La remise de chiens guides facilite la vie des personnes déficientes visuelles, plus de sécurité, plus d'autonomie pour eux* ».

1.2. Epanouissement des personnes

1.2.1. Développement de l'esprit critique et de la capacité d'analyse

A travers les activités et les événements qu'elles proposent, de nombreuses associations mentionnent des effets en termes de développement de l'esprit critique et des capacités d'analyse. C'est notamment le cas à travers des rencontres ou des débats à propos d'une pratique ou d'une œuvre : « *Par les nombreux débats avec les artistes ou avec des intellectuels (...), l'association contribue au*

développement de l'esprit critique et d'analyse de ses spectateurs » ; « En exprimant et en argumentant leurs choix, les jeunes développent leur esprit critique et confrontent leurs idées entre eux » ; « L'esprit critique est travaillé par le biais d'ateliers où le débat et le développement de la prise de parole sont favorisés ».

Les sujets cités comme supports de discussion et de développement de l'esprit critique concernent notamment les cultures, les esthétiques, les œuvres, les métiers, les médias (« développement de l'esprit critique par rapport aux médias, sensibilisation aux risques d'une mauvaise utilisation d'internet »), **l'actualité** (« distance vis-à-vis de l'actualité »), **les faits religieux ou sectaires, l'alimentation, la publicité** (« autonomisation par rapport aux messages publicitaires alimentaires »), **l'écologie et le développement durable** (« de par nos techniques de pédagogie active nous mettons en place des projets innovants ayant pour but de développer l'esprit critique, éduquer à la pensée complexe en sensibilisant aux grands enjeux du développement durable avec une approche systémique (social, culturel, environnemental, économique, politique, etc »).

1.2.2. Expression orale, écrite, artistique, apprentissage d'une langue

De nombreuses associations évoquent des effets sur l'expression (orale, artistique, écrite) de leurs publics, et plus particulièrement ceux qui ont des difficultés d'expression liées à la langue, à l'âge, ou à leur trajectoire sociale. **A travers des cadres de parole et de débat, la valorisation et l'écoute, les personnes osent prendre la parole, exprimer leurs ressentis, et apprennent à défendre leurs points de vue.**

Ainsi des associations décrivent des « progrès dans l'expression », de « l'épanouissement face au groupe dans les ateliers » : « Nos actions permettent aux personnes d'exprimer plus librement leur ressenti, leurs émotions. » ; « Nous accompagnons les enfants à s'autoriser à faire part de leur point de vue, à le défendre à le faire valoir, à faire leur propre choix » ; « Des élèves au départ très introvertis ont pu apprendre à s'exprimer à l'écrit comme à l'oral »...

Ces expressions sont le plus souvent artistiques (ce qui n'exclut pas leur dimension éventuellement citoyenne, thérapeutique, ludique...) : « rendre accessible aux habitants l'expression artistique, le retour sur leur expérience vécue et professionnelle » ; « Nous suggérons des idées pour ouvrir sa créativité, oser un geste artistique » ; « Certains découvrent le théâtre, la chanson, la danse, l'art plastique, et sont heureux de s'exprimer grâce à cela ». Ces expressions ont parfois un contenu politique, à travers la participation à des débats, sur des enjeux de société, ou encore la « capacité à s'exprimer et à participer au débat public par le biais du théâtre-forum ».

Dans certains cas, c'est l'expression de victimes, de personnes en difficulté ou en souffrance qui est favorisée, à travers un cadre d'écoute, bienveillant, mettant les bénéficiaires à l'abri des jugements : « Par le biais des actions proposées, les personnes disposent d'une porte d'entrée pour évoquer leurs difficultés, d'un point d'accueil et d'écoute » ; « Nous permettons de rompre l'isolement, de parler de ses problèmes sans jugement ».

L'apprentissage d'une langue, et en premier lieu, de la langue française par les personnes migrantes, est aussi un effet fréquent dans les descriptions des associations. Ces dernières évoquent **aussi les effets indirects de cet apprentissage, sur la capacité de dialogue, de négociation, de rencontre, de compréhension, d'expression...** et plus globalement, d'autonomie, et de résolution de problématiques sociales : « Les personnes s'ouvrent et améliorent leur rapport à leur environnement puisque la barrière linguistique diminue. Leur autonomie est accrue » ; « L'apprentissage du français a un effet mesurable sur l'insertion sociale des femmes. Elles deviennent autonomes quant à leurs démarches administratives, leurs rendez-vous santé. ».

1.2.3. Confiance en soi et estime de soi, valorisation

Les effets sur la confiance en soi, l'estime et la valorisation de soi sont couramment cités par les associations. Ces effets favorisent, à plus long terme, d'autres effets déjà évoqués, tels que la prise de parole, l'autonomie ou l'engagement. Ces effets concernent particulièrement des publics en difficulté sociale ou ayant une image négative d'eux-mêmes (sont évoqués les personnes âgées, les chômeurs et les personnes sans domicile).

A travers des activités artistiques, sportives, citoyennes, ou encore à travers la réalisation d'un projet, les associations décrivent des personnes qui améliorent l'image qu'elles ont d'elles-mêmes et qui prennent davantage confiance en l'avenir : « *Plusieurs personnes âgées ont souligné l'intérêt des ateliers d'écriture pour leur image d'elles-mêmes et leur mémoire* » ; « *Les parents reprennent confiance en eux, se valorisent, donc s'autonomisent beaucoup mieux ou beaucoup plus* » ; « *Nos actions permettent d'améliorer l'image de soi, la reprise de confiance en soi (esthétique, théâtre), la reprise de confiance en son corps (activité physique adaptée)* » ; « *Elles reprennent confiance en leurs capacités, retrouvent assurance et dignité, la possibilité de choisir et non de subir* » ; « *restauration de l'estime de soi et de la confiance en soi, développement d'une attitude positive et optimiste* » ; « *sentiment de reconnaissance à travers des activités artistiques ou sportives* » ; « *avoir une meilleure opinion de soi pour mieux s'intégrer et vivre avec la maladie* » ; « *transformation du public formé, qui a beaucoup plus confiance en lui-même, en ses qualités, en ses compétences acquises* ».

1.2.4. Réussite éducative

Les associations dont les publics sont des enfants, ou qui agissent dans le cadre scolaire ou périscolaire décrivent des effets sur leur réussite éducative, leur concentration, l'augmentation de leurs capacités intellectuelles. C'est particulièrement le cas pour les associations qui agissent dans le champ de l'accompagnement scolaire (« *Nous avons constaté des progrès parmi les élèves participants aux permanences d'aide aux devoirs* »), mais ces effets sont aussi identifiés dans d'autres champs (artistique, sportif) : « *Nous participons à la réussite éducative de ces enfants en donnant des clés pour une nouvelle approche de l'apprentissage via la créativité et le développement de l'imagination. La mise en place d'ateliers artistiques permet d'augmenter la capacité de concentration des enfants, de développer leur autonomie, d'accroître la confiance en soi* ».

1.2.5. Découverte et accès à des activités et pratiques nouvelles

De manière générale, les associations qui proposent des activités, des événements, des lieux ou des temps de pratiques insistent sur **les possibilités nouvelles offertes à des publics qui n'y avaient pas accès, ainsi que sur les effets d'initiation et de découverte de nouvelles pratiques**, grâce à la mise à disposition de moyens, à la gratuité, à la diminution des distances sociales ou encore à la proximité géographique.

C'est notamment le cas pour des publics « empêchés », en raison :

- de leur pauvreté : « *accès à la culture pour le plus grand nombre à prix très réduit* », « *La proportion d'enfants qui ne partent pas en vacances étant conséquente, l'occasion leur est donnée de découvrir des environnements naturels inconnus : faune, flore, biodiversité* »,
- de leur handicap : « *Nous permettons aux enfants scolarisés en CLIS de pouvoir pratiquer une activité sportive adaptée selon le handicap* »,
- ou simplement, de leur méconnaissance de certaines pratiques ou activités : « *découverte de nouvelles pratiques sportives* », « *découverte de la création contemporaine à travers des rencontres et spectacles* », « *découverte de pratiques artistiques variées (danse, théâtre, cinéma, photo, musique, chant)* ».

Ces effets sont notamment renforcés par l'encadrement par des professionnels, par des efforts de proposition, d'initiation et de formation à de nouvelles activités inconnues (par exemple, « *initiation à l'esprit de recherche, au travail d'historien à partir des sources* »). Ces initiations passent aussi par des rencontres physiques avec des artistes, des intellectuels ou des chercheurs qui peuvent faire naître des vocations, déclencher des prises de conscience, ou encore nourrir le travail des intervenants : « *En fin de chaque résidence, les artistes présentent leur projet au public sous forme d'une étape de travail afin de permettre un dialogue dédié à la création entre les artistes et le public. Les uns comme les autres s'enrichissent mutuellement de cette rencontre : l'artiste comme nourriture supplémentaire à sa création, le public comme source d'inspiration et de voyage intellectuel* ».

Plusieurs associations évoquent **des effets à plus long terme sur les pratiques de leurs publics, qui développent une appétence, voire se professionnalisent**, dans une activité découverte grâce aux associations : « *Après l'atelier, des participants ont continué à produire des œuvres plastiques chez eux* ».

1.3. Evolution des représentations sociales et des sociabilités

1.3.1. Rencontres, interconnaissance et inter-culturalités

La rencontre est l'un des effets les plus couramment cités. A travers leurs actions, leurs événements, leurs propositions, les associations offrent des cadres de rencontre à leurs publics : « *Les différentes actions créatives, festives et éducatives proposées, favorisent les rencontres entre les personnes.* »

Ces rencontres sont d'abord, simplement, des occasions de « *se faire de nouveaux amis, de nouvelles connaissances* », à travers une activité collective – de manière provisoire, et parfois, à plus long terme : « *Ces séjours à l'étranger permettent des rencontres et se maintiennent bien au-delà du séjour* ». Il s'agit parfois de rencontres entre voisins d'un même quartier, par exemple à travers un événement.

Ces rencontres sont aussi, pour les personnes les plus isolées, **un moyen de « sortir de l'isolement » et de la solitude, de « créer du lien social »**. Les cadres proposés par les associations sont parfois les seuls lieux de socialisation auxquels ont accès certains publics. « *Les groupes de parole ou d'auto-support permettent aussi aux personnes qui les fréquentent de rompre l'isolement, de créer du lien social et des liens interculturels entre les membres des groupes* » ; « *Nous concevons l'expression artistique comme un espace de partage d'émotions, de nature à extraire certaines personnes de leur isolement social* » ; « *Un support artistique ou sportif permet aux plus démunis de reprendre la parole ou le contact avec autrui* ».

Globalement, les **rencontres sont décrites comme des leviers d'insertion par la socialisation** : « *La culture et le sport sont reconnus comme des leviers d'insertion efficaces : les témoignages des travailleurs sociaux ainsi que des bénéficiaires eux-mêmes confirment que l'expérience de la sortie culturelle ou sportive apporte un nouveau regard tant sur soi que sur autrui* ».

1.3.2. Mixité des publics

« *Toutes les personnes, quels que soient leur sexe, leurs opinions, leurs croyances, intègrent la vie collective du club* ». Au-delà de la simple rencontre, **les associations dont les publics sont mixtes** (en termes d'âges, de sexes, de cultures, d'orientations sexuelles, etc.) **décrivent une rencontre avec l'autre, une construction de « liens interculturels et intergénérationnels », un apprentissage de l'altérité, et donc, des effets potentiels sur le respect, les préjugés, les discriminations, le « vivre ensemble »** avec des individus et des groupes aux caractéristiques différentes : « *Nos actions encouragent la mixité des publics, ce qui participe à la lutte contre les discriminations qu'elles soient sociales, sexuelles, et/ou générationnelles.* » ; « *Nos pratiques pédagogiques ainsi que les événements auxquels nous participons ou que nous initions ont toujours comme objectif de faciliter, et même, de provoquer les rencontres, les débats et les échanges* ».

Ainsi, les rencontres favorisées par les associations permettent « *d'accroître la sensibilité et l'ouverture aux autres cultures* », ou encore, « *d'éveiller la curiosité des gens aux cultures, à la rencontre avec l'autre, avec l'artiste* ».

1.3.3. Lutte contre les discriminations et changement des représentations

Les effets recensés sur les représentations des groupes et des individus concernent aussi bien les préjugés et les stéréotypes que des enjeux politiques et des représentations sur des lieux.

De nombreuses associations évoquent leurs effets directs sur les représentations de leurs publics, pouvant déboucher, à long terme, sur **des effets indirects sur les rapports sociaux et sur la connaissance et le respect de l'altérité, la diminution des discriminations, du racisme, du sexisme, de l'homophobie, de l'âgisme**, etc. Ces effets sont atteints à travers des interventions directes sur ces sujets (projections, débats, interventions pédagogiques, diffusion d'œuvres), ou bien à travers la rencontre et l'échange entre des publics aux caractéristiques sociales différentes, déjà mentionnés : « *séances parents - enfants, mixité homme - femme, mixité d'âges, mixité handicapés – non handicapés* » ; « *Nos ateliers brassent toutes sortes d'origines sociales et géographiques et favorisent leur interaction paisible* ».

Les exemples sont nombreux concernant :

- le sexisme : « *travail sur les relations filles - garçons au collège* »,
- l'homophobie : « *travail sur les discriminations liées à l'orientation sexuelle* »,
- les représentations sur les personnes séropositives : « *évolution des représentations sur différentes thématiques autour de la santé sexuelle, notamment le VIH - SIDA, les infections sexuellement transmissibles et les hépatites, via un travail sur les fausses croyances* »,
- le racisme et l'intolérance religieuse ou culturelle : « *effet positif sur la dignité des personnes et la reconnaissance de l'égalité des cultures* » ; « *Le rapport aux autres se modifie par la rencontre avec d'autres personnes d'autres cultures* », « *l'ouverture à de nouvelles esthétiques* »,
- l'âgisme et la place des enfants ou des personnes âgées : « *Les actions intergénérationnelles ont des effets sur la mémoire et les représentations (...), elles contribuent à la valorisation de la place des personnes âgées dans la société* » ; « *effets sur la compréhension des comportements des enfants qui ne sont plus perçus comme provocateurs ou anormaux* »,
- le regard sur les personnes en situation d'exclusion.

La rencontre culturelle, l'expression et la reconnaissance de cultures différentes permettent d'agir en ce sens, comme l'explique par exemple cette association : « *Les personnes se connaissent, se reconnaissent et se respectent, se parlent et se découvrent mutuellement (habitudes, pratiques, vêtements, langue, cuisine, etc.). Nous pensons que toute violence trouve sa racine dans un droit culturel non reconnu, bafoué. Aussi toutes nos actions, si petites soient-elles, contribuent à cette évolution sociétale à nos yeux.* »

Par ailleurs, certaines associations évoquent **des effets sur l'inclusion de personnes victimes de discriminations**, à travers leurs regards sur elles-mêmes : « *Beaucoup d'enfants d'origine étrangère nous disent qu'ils n'ont plus à justifier leur présence en France* ».

Parmi les changements de représentations qui ne concernent pas les préjugés interindividuels, on recense notamment des effets sur les représentations du territoire, qui constituent un enjeu particulier en Seine-Saint-Denis, dans un contexte de péjoration médiatique du « 9-3 » : « *changement d'image à propos d'une ville, d'une histoire* » ; « *représentation positive du cadre de vie, changement de regard sur la biodiversité locale, appropriation des espaces verts publics* ».

Enfin, on peut évoquer des effets indirects de certains changements de représentations sur l'accès à l'emploi, notamment concernant les métiers genrés ou l'estime de soi des personnes assignées à l'une de leurs caractéristiques minoritaires ou particulières.

1.4. Accès à une « citoyenneté active »

1.4.1. Emergence d'actions collectives

La rencontre permet à certains publics fragilisés de s'insérer dans une vie de groupe, de former des collectifs et éventuellement de s'entraider : « *Des effets incontestablement bénéfiques pour les allocataires du RSA : le fait de se retrouver, d'évoluer en groupe, cela crée des relations interculturelles, des échanges de savoirs et de compétences* ».

Plusieurs associations évoquent ces **effets en termes d'apprentissage de la vie en collectivité et de l'action collective** : « *capacité de participer à des réunions et des actions* » ; « *respect des règles de la vie en groupe, respect des autres* » ; « *développement de l'esprit de rigueur et du sens du collectif* ».

Ces collectifs engendrés par l'action associative sont aussi des appuis potentiels pour mener de nouvelles actions, avec ou sans l'association à l'origine de la rencontre, et des occasions de découvrir « *qu'ensemble, on est plus forts* », de comprendre l'utilité d'une « *mobilisation pour réussir un objectif collectif* », de bénéficier de supports d'entraide à plus long terme : « *Il y a des liens qui se créent entre les personnes qui viennent vers nous, et une entraide qui s'organise parfois* » ; « *des parents qui osent parler dans ce groupe et font la connaissance d'autres personnes, ce qui permet une entraide entre les parents.* » ; « *Nos actions créent du lien social, de la solidarité entre les publics et de l'entraide* ».

1.4.2. Régulation des conflits et « vivre ensemble »

De nombreuses associations décrivent des effets sur la régulation des relations interpersonnelles et familiales, la résolution de conflits, le dialogue et les alternatives à la violence.

Ces effets peuvent concerner **l'apprentissage de règles de vie en collectivité, des richesses de la collaboration** (« *prise de conscience des valeurs de la coopération plutôt que de la confrontation* ») **et de méthodes ou pratiques de résolutions des conflits**. C'est notamment le cas dans le secteur sportif (« *formation à la vie en collectivité, besoin l'un de l'autre, valeurs de respect de l'adversaire* » ; « *apprendre à respecter des règles communes* » ; « *Par sa pratique à l'association sportive, l'élève développe son sens de la collaboration* »), ou concernant les relations familiales (« *amélioration des liens parents-enfants à travers une meilleure compréhension des enfants et des conseils pratiques pour améliorer la communication et les interactions avec les enfants* »).

1.4.3. Engagement citoyen

De nombreuses associations de secteurs différents décrivent leurs effets en termes d'information et de sensibilisation à des enjeux, de prises de consciences, de mobilisation citoyenne, voire d'engagement.

Les enjeux mentionnés sont divers : les droits de l'homme, les droits de l'enfant ; les droits sociaux et le droit du travail ; les droits des consommateurs ; la solidarité locale ou globale (« *nous suscitons l'éveil aux notions de solidarité, de partage actif* ») ; la préservation du patrimoine, des modes de production artisanaux, des cultures et des traditions, des esthétiques ; la lutte contre le racisme, le sexisme et les discriminations ; l'environnement, le gaspillage et la consommation (« *une meilleure compréhension de l'impact de nos modes de vie sur l'environnement* » ; « *prise de conscience des limites de la planète à produire et régénérer* » ; « *développement d'une culture "énergie-climat" et meilleure appropriation des enjeux énergétiques* » ; « *sensibilisation et éducation à la lutte contre le gaspillage alimentaire, la biodiversité, la ressource en eau, l'agriculture urbaine...* »), etc.

Plusieurs associations organisant des événements et des activités expliquent que ces moments sont aussi des prétextes pour « *débattre, échanger, apprendre à confronter les regards* ». **A travers des apprentissages techniques, artistiques, historiques, politiques ou intellectuels, certaines associations décrivent des effets en termes de « changement de regards » et / ou de prises de conscience.**

Les effets « *d'apprentissage de la citoyenneté* » concernent notamment **l'envie de débattre, la prise de parole en public, et l'intérêt pour des enjeux publics et / ou collectifs**, qu'ils soient locaux ou globaux. Quant aux effets sur l'engagement concret des bénéficiaires, notamment pour les associations agissant dans le champ de l'éducation populaire ou de la mobilisation citoyenne, ils comprennent également des « *démarches qui permettent aux personnes de retrouver leur "pouvoir d'agir"* », et des occasions de participer à des rapports de forces et à des luttes (actions de mobilisation, grèves, ou manifestations).

Certaines associations évoquent **ces effets en termes « d'accès à la citoyenneté »** : « *Les actions de sensibilisation et de prévention (santé, justice, accès aux droits, emploi...) permettent notamment aux jeunes d'être mieux informés et sensibilisés à ces questions pour les relayer auprès des pairs. De plus, l'information transmise leur permet d'ouvrir des droits auxquels ils pourraient prétendre et être citoyen à part entière, contribuant ainsi à une meilleure autonomie et intégration sociale et professionnelle* » ; « *meilleure compréhension par les personnes handicapées de l'environnement de vie social et administratif, et prise de connaissance en profondeur de leurs droits légitimes de citoyens* ».

D'autres associations misent davantage sur le changement individuel, le changement par la consommation, la transformation des pratiques (« *mobilisation de la cellule familiale autour du parent âgé* » ; « *éducation du "manger mieux", "manger solidaire", "manger de saison"* » ; « *éducation de l'effet néfaste de l'Homme sur notre environnement, des perspectives d'avenir...* »), portent des projets collectifs de pratiques alternatives, qui produisent des effets directs (« *monnaie locale, troc et systèmes de dons, banque de vélos* »), ou encore sont des structures de défense collective (victimes de l'amiante, droits des étrangers...). Ces effets sont présents dans des associations qui ne visent pas

directement l'engagement citoyen, mais qui veillent à porter certaines valeurs dans leurs manières d'agir avec leurs publics (« *valorisation de la coopération, du producteur au consommateur, en lieu et place de la compétition* »).

Les effets évoqués ici comme des effets sur les personnes ont bien sûr des impacts sur la société, d'une part sur les institutions, d'autre part sur le territoire.

2. Effets sur les institutions

Un certain nombre d'associations ont aussi pour cibles, pour bénéficiaires ou pour publics des institutions, collectivités, entreprises, associations, particulièrement celles qui agissent en vue de défendre des droits et des causes, qui font du plaidoyer, qui tentent d'influencer des décisions publiques.

Certaines de ces associations expliquent rechercher de tels effets mais ne pas être entendues ou écoutées, ou bien, ne pas avoir la capacité à produire de réels impacts. Pour le reste, elles décrivent de nombreux effets sur les institutions, en termes de collaborations et de mises en réseau, de co-construction de politiques publiques, de sensibilisation, d'information ou d'influence sur les décisions politiques.

2.1. Rencontre, dialogue et coopération entre associations, institutions et citoyens

Les associations mentionnent de nombreux effets de facilitation du dialogue entre institutions et citoyens, institutions et associations – voire entre les institutions elles-mêmes, ou entre différents services à l'intérieur d'une même institution. A travers ces effets, **on identifie un rôle important de traduction ou de médiation, descendante ou ascendante, entre institutions et population.**

Du fait de leur positionnement « *entre les institutions et les citoyens* », et au carrefour de différentes politiques publiques ou secteurs, plusieurs associations décrivent des effets de regroupement des acteurs, de décloisonnement des professionnels, de mise en réseau, de facilitation des collaborations.

Des effets directs sont identifiés en termes de rencontre et de dialogue : « *décloisonnement des pratiques professionnelles entre acteurs du champ social, du logement, du développement économique* » ; « *création de passerelles entre les professionnels de l'action sociale et les acteurs de la culture ou du sport.* » ; « *Nos rencontres donnent l'opportunité aux professionnels de connaître les autres acteurs de leur territoire* » ; « *création d'un espace de dialogue entre les entreprises et les institutions publiques* ». Certaines associations mentionnent même des effets en termes de dialogue entre les services d'une même institution (Commune, Département) : « *Nous avons des impacts sur les liens entre les services des villes parfois très cloisonnés* ».

A plus long terme, ces rencontres peuvent déboucher sur des mises en réseau et des collaborations concrètes : « *mise en place d'un réseau d'acteurs* » ; « *multiplication des collaborations entre les entreprises et les laboratoires de recherche* » ; « *apparition de nouvelles collaborations entre le secteur social et culturel, et de nouveaux espaces de réflexion commune* ».

Cette capacité à réunir des acteurs et à les faire travailler en réseau débouche aussi sur une amélioration des politiques publiques, notamment par les effets sur l'interconnaissance, le dialogue et la coordination des acteurs : « *meilleures coordination des acteurs gérontologiques et amélioration des réponses à destination des personnes âgées* ».

2.2. Rapports entre institutions et usagers

Quant aux effets en termes de dialogue et de médiation, s'ils concernent les acteurs institutionnels, ils concernent aussi les rapports entre les institutions et leurs usagers : « *Nous permettons d'ouvrir le débat entre institutions et usagers, entre professionnels du travail social et habitants des quartiers populaires, entre institutions éducatives et jeunes* ». Comme nous le mentionnions précédemment à propos des effets sur les personnes, les associations permettent à leurs bénéficiaires de mieux comprendre les institutions. **Nous constatons ici qu'elles permettent aussi aux institutions de**

mieux comprendre leurs usagers, leurs besoins, leurs problématiques, et ainsi participent à l'amélioration des réponses aux besoins sociaux.

Ce rôle d'intermédiaire entre institutions et usagers semble parfois être indispensable à l'action publique : les usagers se saisissent mieux des institutions (« *Structure intermédiaire, nous constituons un espace de transition entre l'isolement du public et les structures de droits communs* » ; « *Nous créons des liens et un dialogue entre institutions et publics : les familles entrent plus facilement au collège* ») ; les institutions comprennent mieux les enjeux de certains secteurs, acteurs ou citoyens (sport, cinéma, spectacle vivant, situation des migrants, etc.).

2.3. Co-construction d'actions publiques

Pour certaines associations, ces effets se concrétisent dans la co-construction d'actions publiques, au niveau municipal, intercommunal, départemental, régional, national... De nombreux cas sont cités par les associations : « *les "classes jeu", expérience unique en France, initiée en collaboration avec la ville de Montreuil* », « *présence dans les commissions municipales sur les activités périscolaires* », « *participation à l'élaboration d'un projet de parc municipal* », « *contribution au projet de loi sur l'action de groupe* » ; « *participation à l'élaboration de textes réglementaires sur la consommation* ».

2.4. Plaidoyer, sensibilisation, information

Plusieurs associations mentionnent des impacts sur la connaissance par les institutions des problématiques des publics qu'elles accompagnent ou représentent, notamment par le relais de leurs paroles, problématiques ou revendications (particulièrement concernant des publics qui n'ont pas ou peu d'accès à la parole publique). Par ailleurs, elles évoquent des effets de sensibilisation à des enjeux spécifiques : « *Nous faisons entendre le point de vue des habitants dans la mise en œuvre des politiques publiques* » ; « *Nous sensibilisons les institutions aux spécificités des projets familiaux d'adoption et de soutien à la parentalité adoptive en difficulté* » ; « *sensibilisation des institutions sur les attentes et besoins des jeunes* » ; « *sensibilisation aux enjeux du don alimentaire à partir des invendus de la restauration* » ; « *production de connaissances sur les problématiques des territoires* » ; « *Nous associons la prise de parole de nos publics à de nombreux débats* » ; « *Nous avons une mission d'alerte et de remontée de données qualitatives et quantitatives en direction des institutionnels* » ; « *Nous sommes parfois les porte-paroles des publics que nous représentons et dont nous faisons entendre les besoins* » ; « *Nous faisons du plaidoyer sur les discriminations faites aux Roms (...) et pour la prise en compte des besoins des personnes en squat et à la rue* ».

2.5. Impacts sur les décisions

Si certaines associations expliquent que, malgré leurs efforts répétés, « *la prise en compte des propositions et des revendications par les institutions ne semble pas avancer* », **les plaidoyers, les revendications, les formations et les informations des associations adressées aux institutions produisent, dans certains cas, des effets concrets sur les décisions publiques**, et contribuent, combinées avec d'autres facteurs, à l'évolution des politiques publiques.

Les secteurs et les types de politiques publiques concernés sont nombreux. Parmi les exemples recensés, la politique de la ville et les politiques sociales dans les quartiers les plus pauvres reviennent souvent (« *Notre "expertise de terrain" fait avancer la dynamique au bénéfice des habitant(e)s de nos quartiers.* »), ainsi que les politiques s'adressant à des publics fragiles ou en difficulté sociale, notamment concernant l'accès aux droits : « *Le dialogue avec les organismes en charge des droits sociaux (Pôle Emploi, CPAM) et la Préfecture peut permettre parfois un accès plus fluide aux droits ou à la définition de modes d'orientation plus adaptés à l'urgence des situations* » ; « *Depuis notre existence, les professionnels de la protection de l'enfance informent un peu plus les parents de leurs droits* » ; « *formation des professionnels aux spécificités des femmes migrantes vivant avec le VIH, prise en compte de leurs spécificités dans les politiques publiques* » ; « *reconnaissance de la médiation santé et des démarches communautaires de santé dans les politiques publiques* ».

Les politiques économiques ou s'adressant aux entreprises sont mentionnées : « *prises en compte par les institutions des besoins, demandes et problématiques rencontrées par les entreprises.* » ;

« Désormais, les structures et institutions intègrent plus ou moins systématiquement la démarche d'équité dans l'économie (ou le commerce équitable) dans leurs objectifs et moyens mis en œuvre ».

Quant aux associations qui œuvrent dans le champ culturel, un certain nombre évoquent des effets sur les contenus programmés (« de nouvelles programmations artistiques dans les centres sociaux, dans les collèges »). C'est aussi le cas pour les associations qui proposent des débats, des intervenants, des contenus politiques à des institutions.

Une grande variété d'autres politiques publiques sont aussi concernées : « créations de nouveaux espaces ludiques dans les crèches, les écoles, les collèges, les centres de loisirs et les services du CCAS... » ; « restauration de l'église » ; « élaboration de nouvelles politiques publiques, notamment sur la précarité énergétique : mise en place d'aides à la rénovation énergétique, modifications des pratiques d'achat... ».

Plus globalement, **plusieurs associations décrivent des « changements de regards et de postures vis-à-vis de certains publics » par les institutions, résultant de leurs actions.** D'autres sont moins affirmatives sur les impacts de leurs revendications, mais affirment contribuer, à long terme, à la prise en compte de certaines problématiques sociales par les institutions : « Nous n'avons pas encore, que je sache, influencé les politiques publiques, mais nos actions comptent parfois parmi les mobilisations pour certaines causes : soutien aux biffins, lutte pour le maintien des soutiens à la vie associative, lutte pour la gestion public de l'eau par exemple ».

3. Effets sur le territoire

De nombreuses associations ont aussi évoqué des effets sur le territoire lui-même : son image, son aménagement, sa préservation ou son appropriation par les habitants.

3.1. Image du territoire

Concernant l'image du territoire de la Seine-Saint-Denis, plusieurs associations ont mentionné des effets de valorisation, au regard des stéréotypes négatifs qui circulent dans les médias, mais aussi de la vision qu'en ont ses habitants (« amélioration de l'image économique du territoire » ; « une image plus positive du 93 »...), notamment à travers la promotion du territoire, la sauvegarde et la mise en valeur de son patrimoine.

A un niveau plus local, plusieurs associations ont mentionné que l'organisation de leurs activités dans certains lieux permettaient aux habitants de les découvrir, de se les approprier ou d'en avoir une image plus positive, pouvant déboucher sur des usages plus diversifiés : « Le fait que notre projet artistique puisse se produire dans des espaces très divers donne une autre lecture, une autre utilisation des espaces et les revalorise ».

3.2. Aménagement et préservation du territoire

Plusieurs associations mentionnent aussi des effets sur l'aménagement du territoire, qu'ils soient directs ou issus de leurs revendications et / ou collaborations avec les institutions. On peut citer, à titre d'exemples, « la restauration de parcs », « l'animation d'une rue commerciale désertée », « la sauvegarde du patrimoine », « l'aménagement pour et par les enfants des écoles environnantes des jardins en pied d'immeubles », « l'entretien des chemins de randonnée », la création d'un « petit jardin ouvert et partagé réalisé avec l'aide des services de la ville ».

Certaines associations expliquent que des projets de construction ou d'agrandissement de services publics sont issus de leur action en direction des collectivités, via des mobilisations sociales, ou des remontées de besoins sociaux. Il s'agit par exemple d'agrandissement d'écoles, d'ouvertures de nouveaux lieux culturels ou socioculturels, de construction d'équipements sportifs : « construction d'une salle spécifique de tennis de table » ; « création sur le quartier et la commune d'un espace culturel qui n'existait pas avant » ; « création de nouveaux espaces (squares, aires de jeux pour les enfants) » ; « création d'une Maison des Séniors : lieu d'information unique à destination des personnes âgées de la ville ».

Plusieurs associations décrivent leurs effets sur l'aménagement du territoire par la sensibilisation des habitants ou des institutions à certains enjeux. On peut citer les associations agissant dans le champ de la « *sauvegarde du patrimoine et des lieux de mémoire* », mais c'est plus souvent le cas pour celles qui agissent dans le champ du développement durable, de la sauvegarde de la biodiversité, ou de la lutte contre la pollution : « *sensibilisation des populations au respect et à la préservation de l'environnement* » ; « *impacts sur les aménageurs : prise en compte de la biodiversité* » ; « *recherche d'une prise en compte de l'impact de la pollution atmosphérique pour les projets d'urbanisme, l'emplacement des écoles, gymnases, dans la politique de transports en commun* » ; « *diminution de la pollution de l'air dans les logements (et son impact sur la santé), diminution de la pollution des réseaux d'eaux et nappes phréatiques, amélioration de la propreté des espaces publics et collectifs extérieurs, diminution des déchets...* »

On peut aussi mentionner l'action des associations qui promeuvent les circuits courts et les productions agricoles locales.

4. Plus-value des associations et contribution à l'action publique

Les associations, comme on l'a vu à travers la description de leurs effets, contribuent à la réalisation d'objectifs relevant des politiques publiques, notamment de celles du Département. Si les associations produisent des effets relatifs à une définition autonome de leurs objectifs, elles considèrent, en grande majorité, que leur action est aussi nécessaire au regard des faiblesses de l'action publique dans les secteurs sur lesquels elles agissent. Ainsi, **les trois quarts des associations (76 %) considèrent que leur action « répond à des insuffisances des institutions publiques »**.

Elles évoquent l'insuffisance du niveau de réponse aux besoins sociaux, insuffisance quantitative d'une part (au sens où la réponse n'est pas assez large, voire absente dans certains champs), ce que nous présentons ci-dessous, et qualitative d'autre part (au sens où de très nombreuses associations décrivent des atouts qui leurs permettent de mieux répondre à certains besoins sociaux que les institutions publiques), éléments que présentons par la suite.

4.1. L'action des associations face aux limites et carences de l'action publique

4.1.1. Des réponses face au manque de moyens du service public

Les « *insuffisances* » de l'action publique sont souvent associées, selon les associations, à un « *désengagement* » des collectivités et au manque de moyens des services publics : « *Nos actions comblent le manque de moyens des institutions publiques* » ; « *Le pouvoir actuel, économique-financier, est une menace pour notre service public difficile à contrecarrer. L'action citoyenne peut constituer un contre-pouvoir efficace* ».

C'est particulièrement le cas concernant les politiques sociales. **Les associations décrivent des services sociaux débordés, en manque de moyens, qui ne peuvent pas répondre aux besoins sociaux** : « *Certaines personnes suivies relèvent du droit commun et n'arrivent pas à y accéder. Les assistants sociaux sont débordés et n'arrivent pas toujours à suivre totalement leur public (ne font pas de dossiers DALO par exemple)* ».

Des enjeux structurants pour le territoire et la population sont aussi évoqués. Concernant l'accès au logement, par exemple, une association note que « *si les loyers étaient moins élevés les personnes n'auraient pas besoin de nos services* ».

4.1.2. Des réponses face aux insuffisances de la couverture territoriale de l'action publique

Les insuffisances de l'action publique sont aussi décrites en termes de couverture territoriale : c'est la problématique des quartiers populaires les plus enclavés. Ainsi, une association explique que « *Compte tenu de l'éloignement de notre quartier du centre ville, avec un ressenti par les habitants d'un abandon du Service public, nous avons donc été amenés à réfléchir à comment combler ces manques et à nous organiser* ».

D'autres associations ne parlent pas nécessairement « d'insuffisance » des politiques publiques, mais d'un choix de la part des collectivités de déléguer une partie de la mise en œuvre des actions à des associations. Dans ce cas, elles reprochent aux collectivités une insuffisance du financement correspondant à ces délégations, jugé trop faible au regard des résultats attendus : « *Notre action répond à un choix des institutions de "déléguer" l'accompagnement social et surtout professionnel des personnes exclues du marché du travail à des structures associatives. Ce n'est pas forcément une insuffisance, mais un choix qui, par contre, est parfois et sur certains aspects imparfaitement assumé (cf. baisse des financements et exigences de résultats plus importants) ».*

4.1.3. Des réponses pour des publics spécifiques

Le déficit de réponse aux besoins de publics dits spécifiques est souvent mentionné : « *L'association répond à des besoins spécifiques pour des publics particuliers qui ne trouvent pas ce type d'accompagnement auprès des structures d'accompagnement de droits communs* » ; « *Il y a toute une frange de population qui ayant perdu tout repère vient nous voir pour tenter de renouer avec les services de l'Etat* »

C'est notamment le cas des personnes malentendantes (« *non prise en compte d'une population, certes marginale, invisible, mais existante : la population des personnes sourdes âgées* ») ; des personnes en errance ; des personnes migrantes (« *il n'existe pas d'interlocuteur privilégié et de confiance vers qui les personnes migrantes peuvent se tourner concernant les questions de santé* »).

4.1.4. Des réponses à des problématiques spécifiques

Les associations décrivent aussi, précisément, des insuffisances de l'action publique **en termes de niveau de réponse** (insuffisant... voire inexistant) à **certaines problématiques spécifiques**, sur lesquelles elles tentent d'agir :

- **l'apprentissage linguistique** : « *Il nous semble que tout ce qui est de l'ordre de l'apprentissage linguistique relève du droit commun. Dans un département comme le nôtre, où une forte population ne maîtrise pas la langue et a des besoins sociaux importants, maîtriser la langue est ce qui va permettre l'accès aux droits, à l'insertion professionnelle et au "mieux vivre ensemble". Nous considérons que l'existant est loin de répondre aux besoins* » ;
- **la domiciliation des demandeurs d'asile** : « *manque d'information et d'accompagnement social et juridique des demandeurs d'asile. Manque de formation et de sensibilisation des acteurs sur la domiciliation et l'accès aux droits sociaux* » ;
- **l'égal accès aux soins** : « *Il existe des inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé en général, et à la santé sexuelle en particulier, pour des publics particulièrement vulnérables et dont les besoins sont insuffisamment pris en compte par les dispositifs existants.* » ; « *Dans le cas du cancer, malgré une prise en charge à 100 %, il existe un "reste à charge" pour le malade qui est souvent financé par une association* » ;
- **l'accès au logement** : « *Il paraît anormal que tant de personnes dépendent de la bonne volonté des bénévoles* » ;
- **l'accès aux droits, la connaissance des droits, la défense des individus face aux institutions** : « *manque de dispositifs permettant à la population de comprendre les institutions* » ; « *manque de moyens pour assurer un accès aux droits pour tous* » ;
- **l'accompagnement scolaire, le décrochage scolaire et les activités périscolaires** : « *manque de réponses précises concernant le décrochage scolaire, et notamment les enfants temporairement exclus* » ;
- **la sensibilisation à l'écologie et à la défense de l'environnement** ;
- **la mise à disposition d'espaces de travail** pour les compagnies de spectacle vivant ;
- **le soutien aux entreprises** ;
- ou encore, **la mise à disposition de moyens d'expression** pour les citoyens.

4.2. Les atouts des associations pour mieux répondre aux besoins sociaux

Les associations ont détaillé de nombreuses plus values qualitatives de leur action dans la réponse aux insuffisances de la réponse institutionnelle face aux besoins sociaux.

4.2.1. Un rôle de médiation entre institutions et habitants

Certaines associations affirment être des structures intermédiaires entre institutions et citoyens, et à ce titre, permettre une traduction, une médiation, une meilleure compréhension réciproque entre les institutions et les citoyens, notamment par leurs positions spécifiques et leur connaissance du terrain et des institutions (« *Nous avons une bonne connaissance du terrain d'une part et de l'action publique d'autre part* »). **Leurs atouts, à ce propos, sont leur proximité avec les citoyens** (dont elles émanent parfois directement), **leur capacité à faire dialoguer des acteurs différents, à être des « lieux de dialogue et de rencontre »** incluant une « *mixité des parties prenantes (usagers, bénévoles, salariés, partenaires)* ». Grâce à ce positionnement, des associations estiment que les habitants leur font souvent « *davantage confiance* » qu'aux institutions ; elles peuvent donc toucher des publics que les institutions n'arrivent pas à atteindre, et constituent ainsi un maillon de la mise en œuvre de certaines politiques publiques ou de solidarités locales.

4.2.2. Souplesse, capacité d'innovation et d'expérimentation

Les associations insistent souvent sur leur capacité de réactivité et sur leur souplesse pour réaliser rapidement des actions, comparées à la « *bureaucratie administrative* », ses « *lenteurs* » et son « *inertie* » : « *la rapidité d'exécution, la réactivité, une hiérarchie légère, une flexibilité* » ; « *la taille de notre structure, la réactivité et par conséquent la souplesse de nos interventions* ».

Elles évoquent aussi leur capacité d'adaptation rapide aux transformations du public et des enjeux : « *adaptation à chaque public possible, révision des actions possible* » ; « *On sait répondre dans l'urgence* ».

Cette souplesse leur donne aussi **une capacité d'expérimentation de nouvelles actions, de nouvelles manières de répondre aux besoins sociaux et de prendre des risques si nécessaire** (« *expérimentations, notamment dans l'accueil de la petite enfance et l'accompagnement des jeunes exclus du droit commun...* »), ou encore, une capacité d'organisation d'événements ou d'actions, rapidement, et avec peu de moyens.

Dans le même sens, plusieurs associations mentionnent leurs atouts en termes d'originalité des propositions. C'est par exemple le cas dans le champ de la programmation artistique, mais aussi dans les politiques sociales. Certaines relient ces atouts à leur liberté par rapport aux institutions : « *Nous n'avons pas de pression politique, notre parole est libre. Nous réalisons des animations en tant que structure d'éducation populaire et n'utilisons donc ni le même cadre, ni les mêmes méthodes que l'Education nationale* ».

4.2.3. Proximité, ancrage, connaissance du terrain et des publics

La proximité et la connaissance des publics et du terrain figurent parmi les atouts les plus fréquemment cités par les associations : « *Les atouts de notre association sont l'ancrage sur le territoire, le travail de proximité* » ; « *Etre une structure implantée au cœur du quartier permet une proximité intéressante avec les habitants* ».

Les associations insistent beaucoup sur leur connaissance du public, des acteurs locaux et des besoins sociaux, à l'échelon communal ou infra communal – à la différence des administrations qui en seraient « *trop éloignées* », voire parfois, selon elles, seraient « *déconnectées du terrain* » : « *Au plus près du public, les besoins sont mieux et plus vite cernés* » ; « *Nous avons une parfaite connaissance du territoire, des habitants et des acteurs* ».

Il s'agit parfois de publics que les institutions connaissent mal ou peu, et ont du mal à toucher : « *la connaissance de certains publics migrants non francophones (Roms roumains, demandeurs d'asile russophones)* » ; « *connaissance des publics vivant en squat* ». Ainsi, **de nombreuses associations estiment pouvoir plus facilement intervenir auprès de publics spécifiques** (publics demandeurs d'emploi, personnes handicapées, migrants), **et avoir une meilleure capacité que les institutions à « aller chercher des publics éloignés »**. On notera au passage que l'appellation « publics éloignés », courante dans certaines politiques publiques (par exemple, « *publics éloignés de la culture* »), concerne en réalité des publics éloignés de l'offre institutionnelle.

Pour certaines associations, cette connaissance et cette proximité sont renforcées par un ancrage local, ou auprès de publics spécifiques, construit à long terme : « *une connaissance du quartier de longue date* » ; « *l'ancrage dans le territoire, les liens construits avec des groupes sociaux différents* » ; « *Nous sommes identifiés depuis 40 ans* ».

4.2.4. Crédibilité, légitimité, confiance et capacité de mobilisation

Cette proximité, établie dans le temps, donne d'autres atouts aux associations, dans leurs relations aux habitants, tels que la crédibilité, la légitimité, la reconnaissance ou encore la confiance, qu'elles sont nombreuses à citer comme des avantages sur les institutions : « *Notre atout majeur est le rapport de confiance et de proximité avec les habitants de X. (...) nous avons réussi à faire partie intégrante du paysage local* » ; « *Le Centre Social est implanté dans le quartier depuis plus de 30 ans et reconnu par les habitants qui sont en confiance et rassurés par cette structure de proximité* » ; « *Nous écoutons les parents sans les juger, sans les critiquer négativement (...) C'est pour cela que les parents se confient plus aisément car il se sentent entendus et compris. Alors un travail de confiance s'installe.* » ; « *Nous avons des liens de confiance avec des groupes qui ne fréquentent pas les institutions* » ; « *Il y a des parents qui n'osent pas pousser la porte de l'école, parce qu'ils ont peur des institutions. Ici, ils savent que quand ils vont pousser la porte ils vont avoir un accueil, un échange. L'association est vraiment à l'écoute des gens* » (entretien) ; « *Notre action dans les foyers migrants a permis de créer un lien de confiance avec les résidents, et d'être identifiés comme personnes ressources* ».

Les associations insistent sur le fait que ces atouts ne sont pas donnés, mais acquis par leur travail à long terme, leur proximité, leur écoute. Certaines expliquent qu'à la différence des relations entre institutions et usagers, elles n'ont pas d'enjeux de contrôle liés par exemple à la délivrance de droits, qui altèrent la confiance des usagers, notamment celle des plus éloignés des institutions.

La légitimité des associations est d'autant plus forte quand ces dernières coproduisent leurs réalisations avec leurs publics (« *Nos actions sont construites à partir des besoins des personnes concernées et avec ces personnes* ».), ou encore quand elles n'agissent pas en tant qu'acteurs sociaux au service de personnes qui leurs sont extérieures, mais qu'elles sont elles-mêmes une émanation d'un groupe social qui prend en charge la réponse à ses propres problématiques, qui « *s'auto-organise* » : « *Nous donnons la possibilité aux habitants de créer ou co-crée leur action* ».

L'identification entre des groupes sociaux et le personnel d'une association (qu'il soit bénévole ou salarié) est aussi évoquée : « *Les gens ont confiance car nous avons vécu les mêmes difficultés* ».

Ces liens de proximité et cette légitimité des associations auprès des publics avec et / ou pour lesquels elles interviennent leur confèrent aussi une forte capacité de mobilisation locale et / ou partenariale. Ainsi, plusieurs associations insistent sur leurs « *réseaux locaux mobilisables* », leurs « *liens forts avec d'autres associations sur le territoire* » ou leur « *capacité à impliquer des publics habituellement éloignés du débat public et à leur redonner confiance dans leurs capacités d'intervention citoyenne* ».

4.2.5. Capacité à toucher des publics éloignés et accessibilité

Parmi les atouts évoqués qui favorisent la confiance dans les associations de publics éloignés des institutions, sont aussi mentionnées la souplesse des horaires d'ouverture et d'accueil, l'accessibilité des locaux (aux personnes handicapées, ou aux personnes ayant des difficultés de déplacement), la garantie de l'anonymat, la compréhension (langues étrangères, notamment), la rapidité des rendez-vous, la fidélité de l'accompagnement, « *l'ambiance* » (« *familiale* », « *décontractée* », « *sans jugement* », « *ouverte* », « *festive* ») : « *Nous avons un atout essentiel... nous sommes ouverts tous les jours, toujours prêts à accueillir les personnes même si elles ne sont plus suivies par nous... Elles savent qu'en cas de problèmes, nous serons toujours présents* » ; « *souplesse des horaires d'ouverture, accueil personnalisé et chaleureux du public, connaissance des diversités culturelles de la population du quartier par les professionnels qui maîtrisent les langues parlées par le public, lien privilégié avec une population fragilisée par des conditions de vie précaires* ».

Le temps consacré aux publics est aussi mentionné, relativement aux institutions pour lesquelles le manque de moyens génère une limitation du temps consacré aux bénéficiaires : « *On connaît notre public, on gère au cas par cas alors que les travailleurs sociaux n'ont pas le temps de faire ça, ils sont engorgés. Le temps d'écoute est plus important chez nous que chez l'assistante sociale qui est minutée dans ses interventions* » (entretien).

Les meilleures capacités des associations, en termes de temps et de réactivité, par rapport aux institutions, renvoient bien souvent à l'investissement des bénévoles, que plusieurs associations mentionnent comme un atout majeur par rapport à une action réalisée par des professionnels : « *Nous sommes passionnés* » ; « *Nous donnons sans compter* »... et pour un moindre coût : « *L'investissement bénévole permet une action d'ampleur peu coûteuse* ».

4.2.6. Expertise, expérience et technicité

Les associations spécialisées dans leur domaine évoquent leur expertise et leur technicité comme des atouts. Cette expertise est notamment le fruit de leur expérience : « *Nous avons une expérience hors norme dans la préfiguration d'équipements locaux jeunesse* » ; « *Nous avons un savoir faire de 30 ans dans la lutte contre le VIH - SIDA et les hépatites* ».

Ils évoquent aussi des compétences spécifiques de leurs salariés ou de leurs bénévoles (« *soutien et accompagnements de publics très marginalisés, dynamiques de groupe* »), **des savoirs faire qui leur sont propres** (« *beaucoup de compétences dans les thématiques environnementales, associées à un savoir faire pédagogique* »), des connaissances précises et actualisées de leurs publics et de leurs territoires d'intervention, ou encore, leur intégration à des réseaux nationaux qui leur permettent des transferts de compétences, des possibilités de comparaison, d'entraide, de connaissance d'autres manières de trouver des solutions.

5. Conclusion sur les effets

Les associations témoignent d'une multiplicité d'effets sur les personnes, les institutions, et plus globalement, d'effets induits sur la société : rencontres, lien social au service du « vivre ensemble », diminution de la pauvreté, diminution des stéréotypes et des discriminations, protection de l'environnement.

Ces effets, pris dans leur ensemble, se situent pour la plupart dans le champ de « l'intérêt général » ou de « l'intérêt commun », au sens où ils sont définis par les institutions. Mais leur contribution dépasse le champ des objectifs des institutions publiques : elles répondent pour partie à des besoins sociaux non pris en charges par le service public. En ce sens, on peut dire **que les associations sont coproductrices de l'intérêt général : d'une part en contribuant à sa définition** (par le biais de la détection de problèmes sociaux spécifiques, et par les fonctions d'alerte et de mobilisation sociale qui informent et / ou exercent une pression citoyenne sur les institutions), **d'autre part en leur apportant des réponses que les institutions ne peuvent pas toujours donner, faute de moyens et / ou en raison des difficultés souvent inhérentes au fonctionnement administratif** (éloignement vis-à-vis de certains publics, logique descendante, contraintes budgétaires).

Par ailleurs, en accompagnant des personnes en grande difficulté, donc en prenant en charge une partie de la demande sociale, les associations ont un rôle de prévention primaire et secondaire, et un rôle éducatif. Dans ce sens, leur action permet d'éviter ou de compenser des situations de crise ou de détresse sociale : « *Il est clair que sans l'existence d'associations comme la nôtre, compte tenu de l'augmentation de la précarité et des contraintes budgétaires, la situation serait bien plus grave* ».

On souligne enfin que **les effets de l'action associative en termes d'autonomie des personnes sont largement entremêlés avec des effets collectifs de solidarité.**

III. Les relations des associations avec les institutions publiques

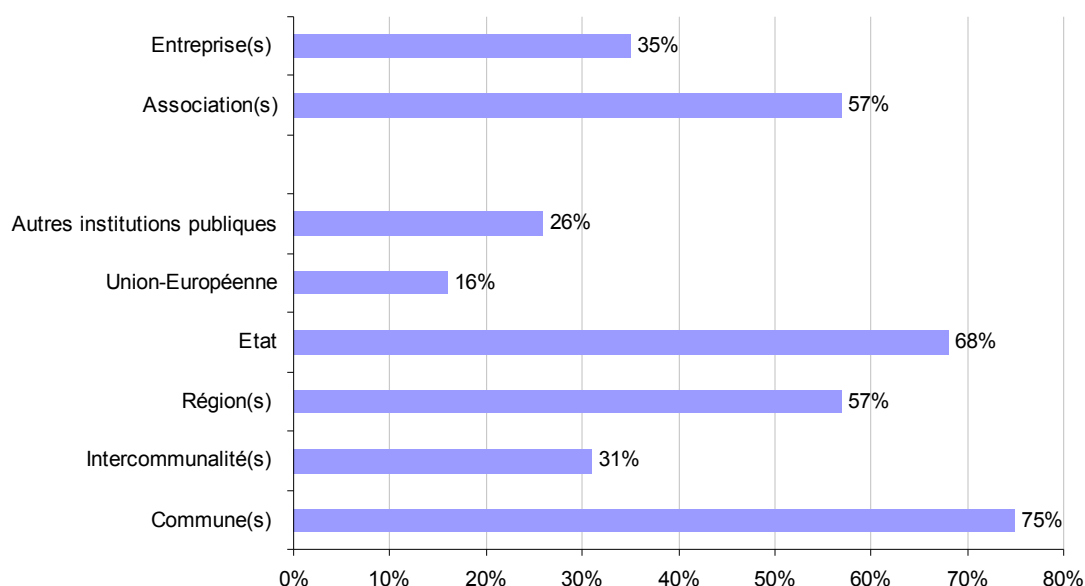
Dans cette partie sont abordés les partenariats des associations avec les institutions publiques, leurs évolutions, puis spécifiquement le partenariat des associations avec le Département de la Seine-Saint-Denis dans ses différentes dimensions.

1. Approche globale des partenariats des associations

1.1. Les partenaires des associations

Les éléments recueillis montrent un **degré important d'implication des associations dans de multiples partenariats, avec des acteurs publics, associatifs et des entreprises.**

Partenaires des associations



Total répondants : 99 %

Concernant les institutions publiques, les **communes** sont les partenaires les plus fréquemment cités par les associations (75 %), devant **l'Etat** (68 %) et les **Régions** (57 %). Les Intercommunalités (31 %) et l'Union européenne (16 %) le sont moins souvent. Par ailleurs, 26 % d'entre elles ont évoqué d'autres institutions publiques, en particulier la CAF, la CPAM, les établissements scolaires, Pôle emploi et divers établissements publics (agences, instituts, etc.).

Enfin, 57 % des associations ont déclaré travailler en partenariat avec d'autres associations, et 35 % avec des entreprises.

Les partenariats sont plus nombreux pour les associations ayant les budgets les plus importants, en particulier concernant **l'Union européenne** (49 % de partenariats avec l'UE dans les associations ayant plus d'un million d'euros de budget, contre 5 % dans les associations ayant moins de 100 000 euros de budget), et dans une moindre mesure avec les Régions et l'Etat.

Concernant les partenariats avec l'Union européenne, les associations concernées évoquent la lourdeur administrative des dossiers de demande de subvention. Leur constitution et le suivi d'activité et de gestion exigent des compétences et des moyens humains importants dont ne disposent pas les petites structures.

Partenariats selon le principal secteur d'activité

	Action sociale, humanitaire, loisirs et vie sociale	Culture et socio culturel	Défense des droits et des causes	Education, formation, recherche	Insertion, emploi, économie	Santé	Sports	Total
Entreprises	17 %	21 %	36 %	28 %	92 %	73 %	23 %	35 %
Associations	48 %	62 %	77 %	38 %	71 %	93 %	41 %	57 %
Communes	52 %	85 %	82 %	59 %	75 %	93 %	77 %	75 %
Intercommunalités	26 %	28 %	41 %	13 %	71 %	33 %	20 %	31 %
Régions	35 %	66 %	82 %	38 %	92 %	80 %	34 %	57 %
Etat	61 %	75 %	77 %	50 %	92 %	87 %	48 %	67 %
Union européenne	22 %	13 %	18 %	16 %	38 %	33 %	0 %	16 %

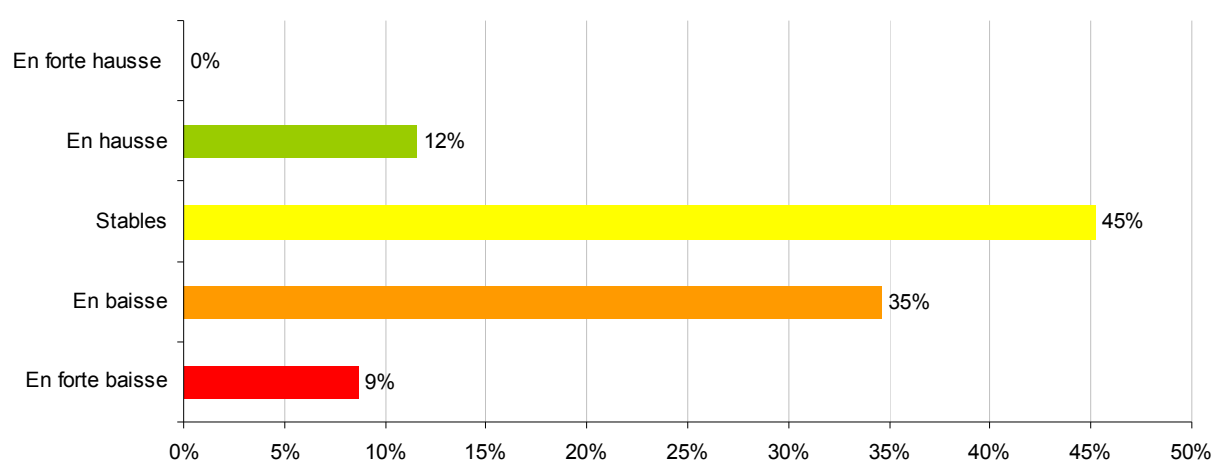
Total répondants : 99 %

Les partenaires cités par les associations sont différents selon les secteurs d'activité. Celles des secteurs de **l'Insertion - emploi** et de la **Santé** déclarent **plus de partenariats** que les autres. On constate en particulier une spécificité des associations du secteur de l'Insertion - emploi, qui citent beaucoup plus souvent les entreprises, les Intercommunalités et l'Union européenne que les autres.

1.2. Evolution des financements publics

Pour rappel, en moyenne, le taux de dépendance des associations à l'égard des subventions publiques est de 56 %. 43 % des associations ont moins de 50 % de subventions publiques dans leur budget. 8 % ont moins de 10 % de subventions. Enfin, 5 % des associations ont un financement exclusivement composé de subventions publiques. La part de subventions publiques dans le budget n'est pas corrélée au volume de leur budget.

Evolution des financements publics des associations

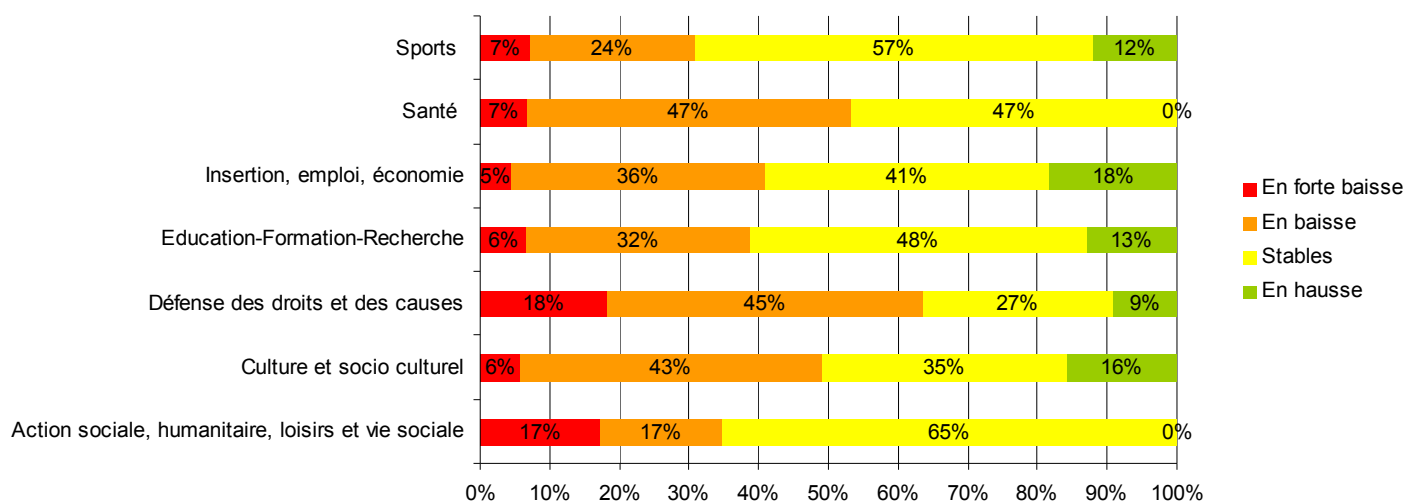


Total répondants : 95 %

Près de la moitié des associations déclarent que leurs financements sont en baisse, dont 9 % en très forte baisse. Seules 12 % déclarent des financements publics en hausse, et aucune en forte hausse.

On ne constate **pas de différences sur ce point selon la taille de l'association** (budget et nombre de salariés) ou selon la part de subventions publiques dans leur budget.

Evolution des financements publics selon le secteur principal d'activité



Total répondants : 95 %

Les subventions publiques sont **plus souvent en baisse dans les secteurs de la Défense des droits et des causes (63 %), de la Santé (54 %) et de la Culture (49 %)**. A l'inverse, ils sont plus rarement en baisse dans le secteur des Sports (31 %). Enfin, c'est dans le secteur de l'Insertion - emploi qu'on trouve la plus grande part de budgets en hausse.

1.3. Evolution des relations entre les associations et les acteurs institutionnels

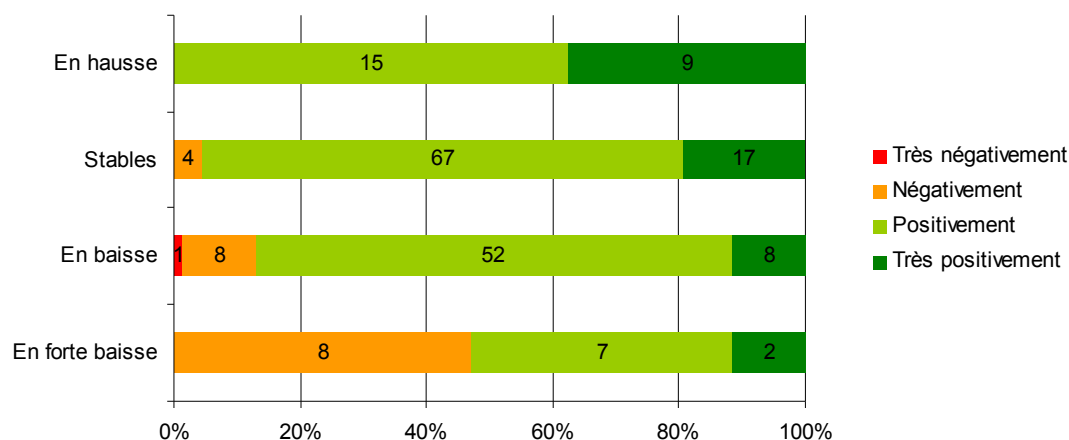
Evolution des relations	Part des associations répondantes
Très négativement	0,5 %
Négativement	9,5 %
Positivement	71 %
Très positivement	19 %

Total répondants : 94 %

Les associations considèrent en très grande majorité que **leurs relations avec les acteurs institutionnels évoluent positivement**.

On ne constate pas de différences sur ce point selon la taille des associations (budget, nombre de salariés), et peu selon les secteurs d'activité, mis à part un taux de réponses négatives légèrement plus important dans les secteurs de la Culture (16 %), de la Défense des droits et des causes (15 %) et de l'Action sociale (14 %).

Evolution des relations des associations selon l'évolution de leurs financements publics



Total répondants : 90 %

L'évolution des relations des associations avec les institutions publiques est très liée à l'évolution de leurs financements publics dans les dernières années. Les associations qui déclarent que leurs relations évoluent négativement sont le plus souvent celles qui ont vu leurs financements baisser.

Au-delà des jugements positif ou négatif de l'évolution de leurs relations avec les institutions, les associations décrivent les raisons de ces évolutions.

Des objectifs partagés et une reconnaissance de l'apport des associations

L'évolution positive des relations des associations avec les institutions est souvent expliquée par la « *compréhension* » et la « *reconnaissance* » par les pouvoirs publics de l'utilité de l'action des associations, notamment parce que « *les sujets que nous traitons sont à l'ordre du jour des préoccupations des collectivités* ».

Elles sont nombreuses à considérer que leur action est bien « *prise en compte* » et que leurs interlocuteurs reconnaissent leur « *légitimité* » : « *Aujourd'hui, les institutions prennent en compte le fait que l'on peut avoir un rôle majeur, fondamental* » (entretien). D'autres, moins nombreuses, considèrent que les problématiques qu'elles portent ne trouvent pas d'écho auprès des institutions publiques.

Un dialogue de qualité qui permet un partenariat opérationnel

Un grand nombre d'associations affirment être en relation étroite avec leurs partenaires et bénéficier d'une « *écoute* », qui favorise une « *communication fluide* », une « *compréhension mutuelle* », permettant l'instauration d'une « *relation de confiance* » : « *Les acteurs institutionnels n'hésitent pas à nous solliciter et / ou consulter* ».

Les échanges des associations avec leurs interlocuteurs et la participation aux instances de pilotage des projets publics leur donnent une « *meilleure visibilité, [une] meilleure compréhension du rôle et des fonctions de chacun des acteurs* ». Cela leur permet d'engager un « *travail collaboratif* », des « *coopérations* », des « *projets communs* », « *portés en étroite collaboration* », et assure la « *prise en compte des propositions* ». Certaines associations mettent également en avant le travail de « *suivi et de conseil* » de la part de leurs partenaires.

La fluidité des relations peut toutefois être mise à mal, par exemple lorsque les « *interlocuteurs [sont] difficiles à identifier et à avoir au téléphone* », ou encore par manque de temps pour ce travail

partenarial : les associations ont des « *difficultés à gérer les relations extérieures car [leur] priorité est l'action* ».

Pour certaines, une baisse des financements qui altère la qualité des relations

Peu d'associations évoquent de nouveaux partenariats avec de nouveaux financeurs. Elles sont plus nombreuses à évoquer une baisse ou une suppression de subventions, notamment de la part de l'Etat ou des Communes. Ces évolutions sont de nature à altérer les relations des associations avec leurs partenaires institutionnels, puisqu'elles peuvent « *mettre l'association en péril* ». L'absence de clarté sur les choix des financeurs, voire un « *manque d'objectivité des attributions de financements* », sont parfois mis en avant pour expliquer la dégradation des relations.

Des « lourdeurs » administratives qui pèsent dans la relation aux institutions, en particulier pour les petites associations

Plusieurs associations évoquent des « *lourdeurs* » administratives, notamment les circuits de décision internes aux institutions qui ont pour effet une « *lenteur dans les versements des subventions* ».

Certaines associations considèrent que les contraintes de gestion « *exigeantes* » sont de plus en plus pénalisantes, voire « *étouffantes* » : « *Nous devons compter tous les produits récoltés, les peser et calculer le nombre de personnes aidées, faire des statistiques...* ». Par ailleurs, ces contraintes « *privilégient les grosses structures au détriment des petites* ».

Une place plus grande du contrôle de l'utilisation des subventions

Plusieurs associations constatent un renforcement du contrôle de la part de leur financeurs, qui pèse sur leur activité : « *On est d'accord pour être contrôlés mais ça devient de plus en plus compliqué* » (entretien).

Des critiques concernent les modalités de contrôle : « *Au moment du remboursement, il faut que nous fournissions tous les justificatifs sous peine de voir le remboursement diminuer. On nous contrôle comme si nous étions des suspects. De plus, il arrive que les critères d'évaluation changent au cours du projet* ».

Des attentes de rationalisation et d'efficience, au détriment du sens de l'action ?

Certaines associations constatent une évolution des attentes des institutions envers les associations, avec une place plus importante en termes de rationalisation et d'efficience : « *On est passé d'une discussion sur le budget qui interrogeait le sens des actions à un dialogue de gestion où on demande de l'efficacité et de la rationalisation de l'action. (...) Si on ne rentre pas dans ces codes de dialogue, on perd les sous* » (entretien).

Ceci peut alors se faire au détriment du sens de l'action des associations : « *Les relations uniquement standardisées tuent les possibilités de créativité* » ; « *Le problème, c'est que cela prend de telles proportions qu'au bout d'un moment, à force de rationaliser, on perd le sens de notre travail* » (entretien) ; « *On a besoin de l'appui de nos financeurs, même si ce sont des gestionnaires de dossiers. On a besoin de leur technique, leurs compétences, donc on travaille avec eux* » (entretien).

La crainte d'une réflexion focalisée sur les enjeux financiers s'exprime parfois de manière inattendue : « *On n'arrête pas de nous demander la plus-value. C'est quoi cette question ?! (...) Il faut arrêter de penser en terme marchand !* » (entretien).

1.4. Conséquences des évolutions des relations avec les acteurs institutionnels

Les évolutions de vos relations (partenariats, financements...) avec les acteurs institutionnels vous ont-elles conduit à développer / réviser / transformer / arrêter certaines de vos activités et / ou de vos projets ? [Plusieurs réponses possibles]	Part des associations répondantes
Développer	56 %
Transformer	23 %
Réviser	33 %
Arrêter	14 %

Total répondants : 85 %

Plus de la moitié des associations considèrent que l'évolution de leurs relations avec les acteurs institutionnels les a conduits à développer leurs projets, et un quart à les transformer. Toutefois, un tiers d'entre elles ont affirmé que cette évolution avait conduit à réviser ses projets (les commentaires précisant qu'il s'agit le plus souvent d'une révision à la baisse), et 14 % à arrêter certaines activités.

Les associations sont plus nombreuses à déclarer un développement de leur activité dans les secteurs de la Santé (77 %) et de l'Insertion - emploi (68 %). Elles sont moins nombreuses dans les secteurs de la Défense des droits et des causes (37 %), et surtout de l'Action sociale (25 %). Les écarts sont peu significatifs sur les autres réponses.

La description détaillée des impacts de l'évolution des relations entre associations et institutions fait apparaître des effets divers ; nous présenterons dans un premier temps les effets négatifs puis positifs, avant d'évoquer l'influence du fléchage croissant des financements publics sur le développement des projets associatifs.

1.4.1. Les conséquences négatives de l'évolution des partenariats

Moins de subventions, moins d'actions

Les baisses de subventions ont conduit des associations à abandonner certaines actions, alors même qu'aux dires de nombreuses associations, les besoins sociaux sont en augmentation : « *Nous devons abandonner les actions vers les centres sociaux, car, par manque de subventions, nous sommes obligés de facturer des prestataires de services trop élevés* ».

Ces suppressions d'actions ou d'interventions sont parfois dues à la non reconduction de certains postes, consécutive aux baisses de financements : « *Les baisses de financements dans certains secteurs (l'accompagnement scolaire par exemple) nous ont obligé à revoir une de nos action phare. Nous l'avons stoppé, ne pouvant continuer à salarier une personne pour mener à bien ce travail* » ; « *Nous avons dû licencier deux personnes et arrêter les missions d'interprétariat en tamoul et arabe* ».

Dans certains cas, c'est l'absence de locaux adaptés disponibles, ou l'impossibilité d'en financer l'achat ou la location, qui ont entraîné des disparitions d'actions.

En outre, plusieurs associations insistent sur le fait que les diminutions des subventions ne leur permettent pas de financer des « *actions expérimentales* », ou « *des actions spécifiques, hors du droit commun* ».

Moins de subventions, moindre périmètre d'intervention

Quand elles ne débouchent pas sur des disparitions d'actions ou d'interventions, les diminutions de subventions donnent lieu à des révisions des actions, à la baisse : moindre échelle, diminution du nombre de publics, du nombre d'actions, du nombre de services offerts, des plages horaires d'accueil, moindre durée des actions...

De nombreux exemples sont cités : « La baisse de subvention du dispositif RSA nous a amené à diminuer le nombre de services mis à la disposition des bénéficiaires. Nous avons arrêté un dispositif d'hébergement pour personnes séropositives après l'arrêt de la subvention de l'Agence régionale de santé » ; « Par manque de budget, nous faisons moins de sorties extérieures » ; « Suite à une baisse de la subvention de la Ville en 2014, nous avons dû réviser certains projets (diminution du nombre de représentations et du nombre d'ateliers) » ; « La baisse de nos budgets ne permet plus un accueil de nuit par des personnels spécialisés dans les violences envers les femmes » ; « remise en cause de la durée d'ateliers de pratique artistique » ; « réduction de la durée des voyages » ; « privilégier les transports à bas coût (donc plus longs, moins confortables) » ; « réduction du nombre d'artistes sur les productions ».

Un appel à la contribution financière des publics

D'autres associations expliquent que la diminution des subventions les a contraintes à rendre payantes des activités qui étaient auparavant gratuites, ne trouvant pas d'autre solution pour les maintenir qu'une contribution financière des publics – ce qui est problématique pour les associations qui visent, par leur action, une ouverture la plus large possible à des publics ayant des difficultés financières : « La subvention provenant du Ministère de la Santé ayant été diminuée, puis supprimée en 2010, nous avons remplacé nos activités gratuites envers nos populations par d'autres, avec une demande de participation financière assez conséquente au regard des faibles revenus de ces personnes concernées ».

Difficultés de pérennisation des actions liées au mode de financement par projet

La réduction de la part des subventions globales de fonctionnement par rapport aux subventions de projet (via des appels à projets ou non), et l'incertitude sur le maintien des subventions dans la durée impacte la pérennité des actions. Par exemple, elle ne leur permet plus de financer leurs frais de fonctionnement, pourtant indispensables à la conduite des actions : « La réalisation d'un projet ne peut se faire que si un financement couvre non seulement le coût direct du projet mais également le coût de sa préparation, de sa mise en œuvre et de son suivi ».

D'autres propos vont dans ce sens : « Le plus difficile est de pérenniser nos projets dans le temps. Les acteurs institutionnels sont souvent motivés pour soutenir les projets nouveaux et innovants, mais pas souvent dans la durée... Les subventions de fonctionnement sont en voie d'extinction pour laisser place aux subventions de projet qui nécessitent sans cesse des renouvellements ! Cela peut être positif et propice à l'émergence de nouvelles dynamiques, mais sur le terrain (...), la durée est incontournable si nous voulons de réels impacts » ; « La pérennité du soutien financier est primordiale. L'appel à projet ne permet d'avoir une vision à long terme, alors que l'éducation, c'est du long terme. Nous avons besoin d'un financement qui soit une subvention de fonctionnement » (entretien).

Une fragilisation de l'emploi associatif

De nombreuses associations indiquent que la baisse des subventions impacte le financement de l'emploi associatif. Certaines renoncent à recruter, sont forcées de modérer les salaires, ou encore, doivent licencier ou remplacer des salariés par des stagiaires : « Les financements baissent depuis 2010 (...). Nous avons dû réduire notre équipe à trois personnes, par souci d'économie » ; « réduction du personnel suite aux baisses progressives de subvention de fonctionnement ».

En outre, certaines associations notent que la complexité croissante des demandes de subventions nécessite des compétences particulières, parfois absentes chez les bénévoles – alors même que leurs financements ne leur permettent pas d'embaucher : « Les réponses aux appels à projets nécessitent des recrutements supplémentaires » ; « Nous manquons d'administrateurs suffisamment disponibles pour gérer les demandes de subvention, qui nous permettraient par exemple d'accueillir des emplois salariés dont nous avons le plus grand besoin. »

1.4.2. Des tentatives incertaines pour maintenir l'action par d'autres moyens

Une partie des associations dont les financements publics sont en baisse ne diminuent pas leurs interventions pour autant ; elles décrivent les manières dont elles ont pu préserver un même niveau d'intervention tout en subissant la diminution ou la disparition de certains soutiens financiers.

Certaines d'entre elles se sont appuyées sur des partenaires privés, comme des fondations, pour pallier au désengagement de financeurs publics. D'autres se sont appuyées sur la dynamique de leurs bénévoles – même si elles évoquent les limites de cette « compensation » (« *La difficulté à obtenir des financements soutenant notre activités conduira à la réduire alors que la demande augmente. Les manques sont compensés par du temps bénévole qui devient aussi insuffisant* »).

Enfin, plusieurs associations affirment qu'elles cherchent « à accroître la part d'autofinancement pour préserver l'emploi », ou qu'elles travaillent « de plus en plus sur fonds propres ». Afin d'augmenter leur autofinancement, les associations créent des évènements en vue de récolter des fonds (« *en créant des activités festives tel que le repas Loto, etc., pour améliorer les finances* »), ou bien diversifient leur activité, en développant notamment des prestations (« *développement des actions de formation et de conseils afin de développer l'autofinancement de la structure* »).

1.4.3. Les conséquences positives de l'évolution des partenariats

Les associations qui ont trouvé de nouveaux partenaires financiers, et pour lesquelles les subventions sont stables ou en hausse, décrivent un développement de leurs actions existantes (ouverture à un public plus large, meilleur matériel, intervenants supplémentaires...) ou bien une multiplication des nouvelles actions : « *L'obtention de subventions nous a permis de réaliser nos projets de sorties culturelles et d'accueillir davantage de jeunes avec du matériel pédagogique adapté.* » ; « *De nouveaux programmes et dispositifs d'accompagnement nous ont amenés à développer de nouvelles actions* ».

Quelques-unes ont pu financer des embauches grâce aux nouveaux soutiens dont elles bénéficient, qu'il s'agisse d'emplois administratifs ou d'emplois en charge de leurs activités – ou encore, financer des études et audits en vue d'une amélioration de leur fonctionnement : « *Une subvention de fonctionnement a permis à l'association de financer un audit externe suivi d'un plan de développement* ».

D'autres encore se disent rassurées sur la pérennité de leurs actions lorsqu'elles bénéficient de financements pluriannuels et / ou de conventions. Enfin, d'autres associations attribuent leurs évolutions à des facteurs qui leurs sont propres, mais notent que leurs relations partenariales et leurs financements « *ont été des facteurs de stabilité et de pérennité dans ce contexte* ».

1.4.4. Des reconfigurations influencées par le fléchage croissant des financements

Pour rappel, une large partie des associations répondantes sont très dépendantes des subventions publiques. **Les évolutions de leurs relations avec les institutions influent donc parfois fortement sur le contenu de leurs activités**, et sur leurs développements, notamment lorsque les règles d'attribution changent (modification des cahiers des charges, fléchages sur certains publics ou sur certains domaines...). Ainsi, plusieurs associations décrivent une « *adaptation aux nouveaux éléments des cahiers des charges* », une « *ouverture à de nouveaux publics cibles* », mentionnent la nécessité de « *réajuster son projet afin de rentrer dans les cases de l'appel à projet* », ou un changement de forme de leurs interventions : « *Peu d'institutions acceptent de financer les actions individuelles d'accompagnement social. Il nous a fallu reconverter nos actions en actions collectives* ».

Certaines associations décrivent un glissement progressif vers un rôle de prestataire au service des collectivités, ce qu'elles regrettent parfois. Elles y sont parfois contraintes pour préserver leurs financements. Si cela ne transforme pas toujours le fond de leurs activités, il arrive que des associations soient contraintes d'intervenir dans de nouveaux champs ou sous de nouvelles formes n'étant pas nécessairement en lien avec leur projet associatif d'origine. Ces évolutions donnent à voir l'influence du fléchage croissant des subventions publiques sur les orientations des associations, au détriment de leur autonomie.

Un autre effet récurrent de l'influence des évolutions institutionnelles porte sur la mise en réseau et sur la mutualisation, auxquelles sont incitées les associations : « *travailler davantage en réseau et intégrer des groupements pour répondre aux exigences des appels d'offre* » ; « *Nous avons dû renforcer les dynamiques de mutualisation et de partenariats avec les autres structures du département* ».

Dans certains cas cependant, ces évolutions des règles d'attribution des financements publics ne sont pas pour autant subies ; elles correspondent parfois aux revendications des associations, ou aux évolutions constatées des besoins sociaux. C'est par exemple le cas pour l'apparition de nouveaux dispositifs ou financements concernant le développement du sport féminin, la lutte contre les discriminations, les violences faites aux femmes et l'éducation à l'environnement.

1.4.5. Des reconfigurations qui dépendent aussi de la demande sociale

Une partie des associations indiquent que les évolutions de leur activité ne dépendent pas seulement de leurs relations institutionnelles, mais avant tout de l'évolution de la demande sociale, des problématiques sur lesquelles elles agissent, des publics avec lesquels elles travaillent : « *Les attentes et les demandes populaires nous mènent à développer nos actions et à les orienter pour y répondre* » ; « *Sur les projets nous devons parfois les remanier pour être en adéquation avec les publics* ». Parfois, les évolutions découlent simplement d'une redéfinition du projet de l'association : « *C'est un choix de vouloir ouvrir le projet à d'autres lieux, à d'autres partenaires, donc d'être en perpétuel développement, questionnement...* ».

A ce sujet, **plusieurs associations témoignent d'un « effet ciseaux » ou une contradiction entre la baisse de leurs financements et l'augmentation des problématiques sociales** : « *Moins de moyens, plus de demande, c'est schizophrénique* » ; « *La difficulté à obtenir des financements soutenant notre activité conduira à la réduire, alors même que la demande augmente* ».

2. Approche des partenariats des associations avec le Département de la Seine-Saint-Denis

2.1. Types de partenariats avec le Département

Quels types de partenariats avez-vous avec le Département ? [Plusieurs réponses possibles]	Part des associations répondantes
Formation	16 %
Co-construction de projets ou de politiques publiques	20 %
Conseil	23 %
Accompagnement	34 %
Mise en réseau	24 %

Total répondants : 95 %

Les associations sont nombreuses à mentionner différentes formes de partenariat avec le Département : 34 % des associations mentionnent un « accompagnement » de sa part, 24 % un apport en termes de « mise en réseau », 23 % un apport de « conseil », 20 % une mise à contribution pour la « co-construction de politique publiques », et 16 % un apport en termes de « formation ».

Ces réponses varient selon les secteurs :

- L'accompagnement est plus cité dans le secteur de l'Action sociale (52 %), moins dans le secteur de la Santé (20 %).
- La mise en réseau est plus citée dans les secteurs de l'Insertion - emploi (42 %) et de la Défense des droits et des causes (40 %), moins dans les secteurs de l'Education - formation (6 %), des Sports (10 %) et de la Santé (13 %).
- Le conseil est plus cité dans les secteurs de la Défense des droits et des causes (35 %) et de l'Insertion - emploi (29 %), moins dans les secteurs de la Santé (13 %) et de l'Education - formation (13 %).
- La co-construction de politiques publiques est plus citée dans les secteurs de l'Insertion - emploi (33 %), de la Culture (27 %) et de la Santé (27 %), moins dans les secteurs des Sports (8 %) et de l'Action sociale (9 %).
- La formation est plus citée dans les secteurs de la Santé (33 %) et de l'Education - formation (26 %), moins dans le secteur des Sports (8 %).

En revanche, les réponses varient peu selon le niveau de budget des associations.

2.2. Types de financements reçus de la part du Département

Pour rappel, il existe différents types de financement des associations par le Département :

- par prestations (notamment dans le cadre des marchés publics),
- par prix de journée pour les établissements sociaux et médico-sociaux, les crèches associatives et autres structures éducatives,
- par cotisations,
- par subventions versées par l'intermédiaire de partenaires (telle la Caisse d'allocations familiales),
- par subventions versées directement, en fonctionnement ou en investissement.

Il existe trois types de subventions directes :

- la subvention générale de fonctionnement, qui participe au fonctionnement courant de l'association ;
- la subvention de fonctionnement affectée, qui porte sur un projet spécifique. Elle peut faire suite ou non à un appel à projet. Ce dernier est « *le fait pour une personne publique d'informer les associations de l'existence d'un budget dans un domaine donné. Si les associations ont un projet dans ce domaine, il est susceptible d'être subventionné s'il est présenté à la personne publique, qui détermine librement les modalités de choix du projet subventionné* »¹⁰. Cette procédure permet à un acteur public d'énoncer un certain nombre d'objectifs permettant de poser un cadre général sans toutefois définir les solutions attendues¹¹. Il peut permettre de susciter ou d'encourager l'initiative associative dans un domaine, mais il est plus contraignant pour les associations que la forme traditionnelle de subvention ;
- la subvention d'investissement, qui est destinée à l'acquisition d'immobilisations ou à la réalisation de travaux.

¹⁰ Guide pratique sur le suivi et le contrôle des satellites, Afigese, 2014.

¹¹ Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément.

Types de financements reçus de la part du Département de la Seine-Saint-Denis

Secteurs d'intervention	Subvention globale de fonctionnement	Subvention de projet	Subvention dans le cadre d'un appel à projet	Subvention d'investissement	Prix de journée / dotation	Prestation
Action sociale, humanitaire, loisirs et vie sociale	32 %	36 %	41 %	9 %	9 %	5 %
Culture et socio culturel	62 %	50 %	23 %	2 %	0 %	0 %
Défense des droits et des causes	43 %	52 %	19 %	5 %	5 %	0 %
Education, formation, recherche	44 %	38 %	22 %	0 %	3 %	6 %
Insertion, emploi, économie	52 %	30 %	22 %	22 %	0 %	9 %
Santé	53 %	40 %	20 %	0 %	0 %	13 %
Sports	58 %	55 %	13 %	5 %	3 %	3 %
<i>Toutes associations</i>	<i>50 %</i>	<i>45 %</i>	<i>22 %</i>	<i>5 %</i>	<i>2 %</i>	<i>4 %</i>

Total répondants : 95 %

Pour mémoire, l'étude s'adressait aux associations ayant perçu des subventions globales de fonctionnement et de projet (dont appels à projet).

Les types de financement reçus par les associations de la part du Département sont le plus souvent des subventions globales de fonctionnement (50 % d'entre elles) ou des subventions de projet (45 %), parfois des subventions dans le cadre d'appels à projet (22 %). Elles peuvent aussi percevoir, par ailleurs, d'autres types de financements tels que des subventions d'investissement (5 %), des prestations (4 %) et des dotations / prix de journée (2 %).

Les réponses diffèrent selon les secteurs d'intervention :

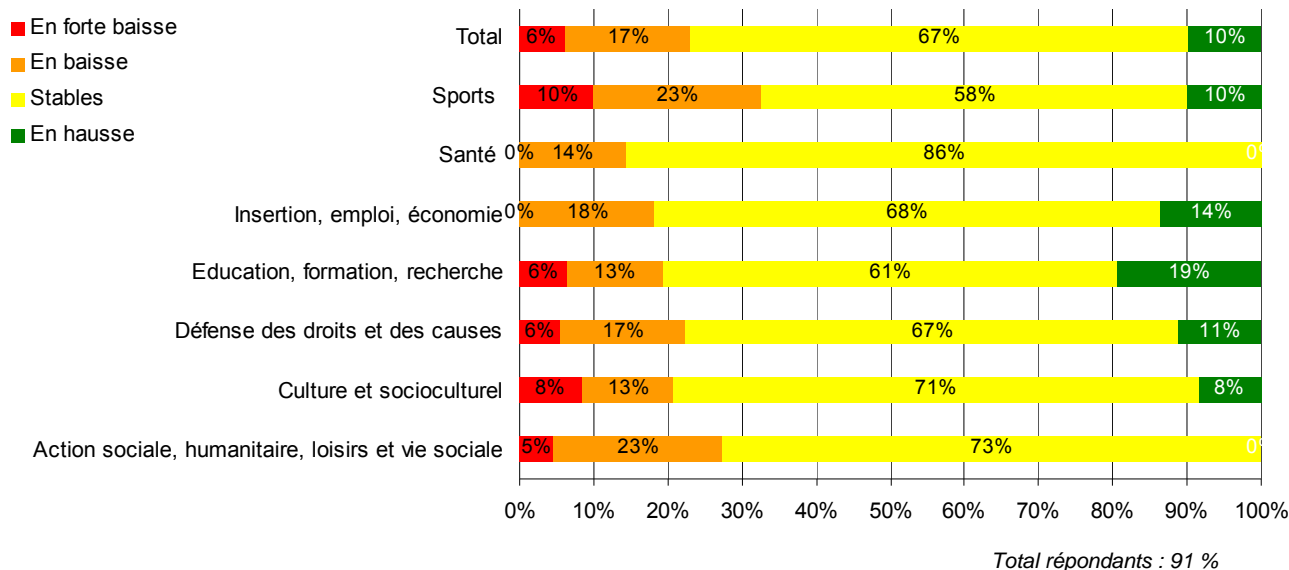
- Les subventions globales de fonctionnement sont plus présentes dans les secteurs de la Culture (62 %) et des Sports (58 %), moins dans le secteur de l'Action sociale (32 %).
- Les subventions de projet sont moins présentes dans le secteur de l'Insertion - emploi (30 %), davantage dans les secteurs de la Culture, des Sports, de la Défense des droits et des causes (plus de 50 %).
- Les appels à projet sont plus nombreux dans le secteur de l'Action sociale (41 %), moins dans le secteur des Sports (13 %).
- Les subventions d'investissement concernent surtout le secteur de l'Insertion - emploi (22 %).
- Les prestations sont surtout présentes dans le secteur de l'Action sociale (9 %).
- Les prix de journée ou dotation concernent surtout les secteurs de la Santé (13 %) et de l'Insertion - emploi (9 %).

Ces données montrent que les remarques et critiques des associations sur le recours croissant aux subventions de projet et aux appels à projet plutôt qu'à des subventions globales de fonctionnement peuvent être nuancées :

- Les subventions globales de fonctionnement restent les plus répandues : elles concernent la moitié des associations (davantage dans les secteurs de la Culture et des Sports, moins dans le secteur de l'Action sociale) ;
- Les appels à projet restent minoritaires, même si conséquents (22 %), mais sont très présents dans le secteur de l'Action sociale (41 %).

Enfin, on ne dispose pas de données sur l'évolution du recours aux subventions de projet et aux subventions globales de fonctionnement.

Evolution des financements reçus de la part du Département de Seine-Saint-Denis



Les deux tiers des associations déclarent des financements stables (67 %) de la part du Département, 10 % des financements en hausse, 17 % en baisse et 6 % en forte baisse. Aucune association ne déclare de financements en forte hausse.

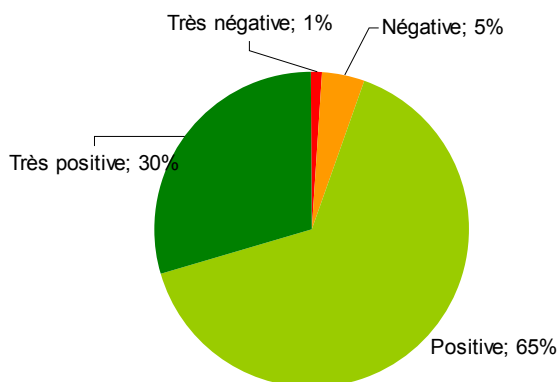
On constate que la part d'associations déclarant une baisse des financements est plus faible concernant le Département (23 %) que pour l'ensemble des financements publics (44 %).

C'est dans le secteur des Sports qu'on trouve la plus grande part d'associations déclarant des financements en baisse de la part du Département.

2.3. Evolution des relations entre les associations et le Département

Les appréciations globales portées par les répondants, souvent positives, sont aussi souvent nuancées par les commentaires qualitatifs.

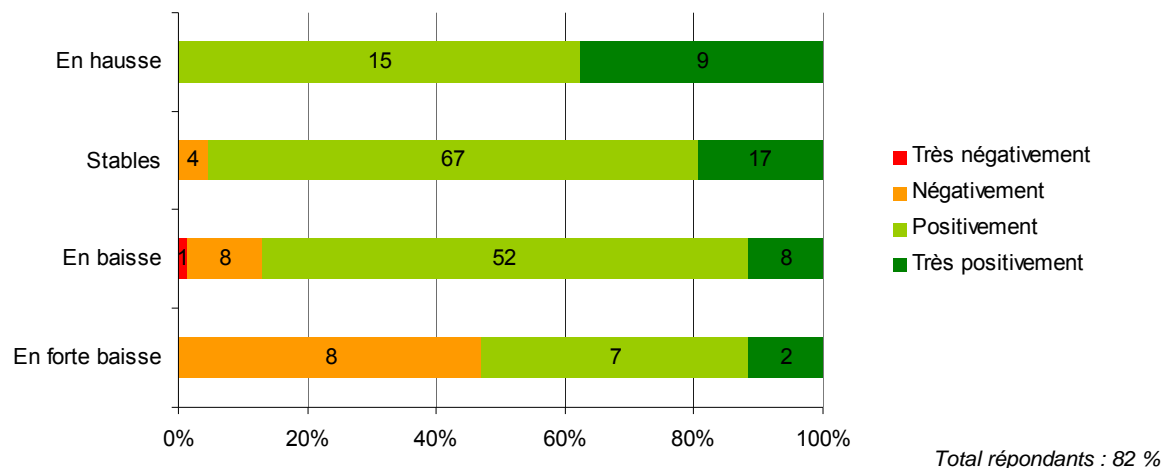
Evolution des relations des associations avec le Département ces dernières années



Total répondants : 91 %

Une très large majorité des associations répondantes considère que leurs relations avec le Département ont évolué positivement ces dernières années. Seules 6 % affirment qu'elles ont évolué négativement. Sur ce point, les écarts selon les secteurs d'activité des associations ou selon leur budget sont peu significatifs.

Evolution des relations des associations avec le Département selon l'évolution de leurs financements par le Département



L'appréciation des relations avec le Département semble assez peu liée à l'évolution de leurs financements. 23 % des associations répondantes ont vu leurs subventions baisser, alors que seulement 6 % portent une appréciation globale négative de l'évolution de leur relation avec le Département. Les associations qui ont connu une forte baisse de leurs financements par le Département considèrent plus souvent que les autres que leurs relations avec celui-ci ont évolué négativement. Toutefois, 90 % des associations ayant constaté une baisse mesurée de leurs financements par le Département considèrent que leurs relations évoluent positivement.

On constate un décalage certain entre l'appréciation globalement positive de l'évolution des relations des associations avec le Département, et le descriptif, nettement plus nuancé, du contenu de ces évolutions, que ce soit en termes de financements (et de types de financements), de dialogue, de connaissance ou de reconnaissance.

Pour certains, un soutien dans la durée qui pérennise leur action

Les associations dont les soutiens financiers du Département sont stables ou en hausse dans la période récente saluent cette continuité, cet « engagement dans la durée », même si les subventions en question sont parfois considérées comme « trop faibles ». Ainsi, elles sont satisfaites de l'acceptation renouvelée de leurs demandes de subvention, de la « diversification des mécanismes d'aides », de la « fidélité du Département »... Bref, elles apprécient « une relation dans la durée, basée sur une connaissance mutuelle, la volonté politique du Département de sécuriser les structures impliquées », et saluent le Département lorsqu'il agit de manière à « pérenniser les projets », notamment via la mise en place de conventions.

Pour d'autres, un soutien en baisse qui précarise leur activité

Quant aux associations qui ont vu leurs subventions baisser, ou qui les jugent insuffisantes, leurs propos sont plus critiques. Elles mentionnent « la baisse ou la disparition pure et simple de financements de projets », ou encore, des « subventions dangereusement en baisse ».

Les critiques des associations concernent principalement l'insuffisance du soutien financier au regard des dépenses de fonctionnement pouvant assurer la pérennité de leur action, notamment leur insuffisance pour financer des emplois : « Le montant ne permet pas de rendre le dispositif pérenne et de financer un salarié à temps plein ».

Plusieurs associations évoquent aussi un décalage entre un montant de subvention stable et l'augmentation des besoins sociaux auxquels elles répondent : « *augmentation en nombre du public accueilli et de ses difficultés chroniques* » ; « *Le soutien du Conseil général est quasi inexistant alors que les problématiques sociales sont de plus en plus accrues* ». Certaines se plaignent notamment d'une absence de réévaluation de leur financement au regard de l'évolution des besoins sociaux.

Certaines associations expliquent aussi que l'intérêt manifesté par le Département à l'égard de leurs projets n'est pas confirmé par un soutien concret : « *L'intérêt affiché par le Département dans la promotion du projet porté par l'association reste peu en rapport avec son implication effective* ».

Enfin, comme c'est le cas concernant d'autres problématiques, des petites associations critiquent le manque de prise en considération de leurs problématiques, et évoquent des « *inégalités* » dans le soutien du Département, en faveur des plus grandes structures.

Les critiques de la logique d'appel à projet et des lourdeurs administratives

Un certain nombre d'associations, notamment parmi les petites associations, critiquent la « *lourdeur administrative croissante* » impliquée par les demandes de financements, et plus particulièrement, la complexité des réponses aux appels à projets. La nécessité de devoir répondre à plusieurs appels à projets émanant de différentes directions, alors qu'elles bénéficiaient auparavant d'un soutien global, est aussi pointée.

La logique des subventions de projet (dont les appels à projet), de plus en plus présente, est elle-même critiquée : selon certaines associations, elle se substitue à une logique de subvention globale basée sur la spécificité de leur projet associatif, défini de manière autonome, par des « *demandes détaillées* » auxquelles les associations doivent « *se plier* », et parfois transformer leur projet pour « *rentrer dans les cases* » : « *Jusqu'à récemment, on recherchait des financements pour notre propre projet. Depuis deux ans, on commence à répondre à des appels à projet. On tente de faire entrer notre pratique dans l'appel à projet. Le problème, c'est qu'on va devoir aller vers des appels à projets où on n'a pas de pratiques ni de réflexion, à cause des financements. On risque d'être obligé de brader nos compétences, au détriment de la qualité de nos actions* » (entretien).

Le fléchage de publics spécifiques par les appels à projets (bénéficiaires du RSA, moins de 35 ans...) pose aussi problème aux associations dont les bénéficiaires appartiennent à plusieurs catégories de publics, dont certaines ne sont pas prises en compte par le Département : « *L'appel à projet est trop rigide. On est obligé de coller les gens dans les cases, c'est la logique institutionnelle. Et du coup il y a des malades qui ne sont pas dans les cases. (...) De ce fait, les parcours sont saucissonnés. Il pourrait y avoir à la fois une subvention globale et des appels à projets* » (entretien).

Le fait que leurs différents partenaires institutionnels opèrent un fléchage croissant de leurs subventions via des appels à projets crée aussi des difficultés, car ces fléchages sont parfois en contradiction les uns avec les autres, là où une même association bénéficiait auparavant de subventions pour l'ensemble de son activité.

Si certaines associations expliquent devoir transformer leurs pratiques pour s'adapter à ces nouvelles logiques de financement et à la diminution ou à la disparition de leurs subventions globales, d'autres considèrent que cela dénature leur projet, ou leur prend trop d'énergie au détriment de leurs activités. Certaines refusent par conséquent de répondre aux appels à projets : « *Nous avons décidé d'arrêter de répondre aux appels à projets du Département, puisque nous ne souhaitons pas épuiser nos moyens sur ces activités* » (entretien).

Dialogue, écoute, confiance et reconnaissance

De nombreuses associations décrivent une qualité de dialogue constante ou en amélioration avec leurs interlocuteurs au sein du Département, notamment due à l'ancienneté des relations, et à la mise en place progressive de « *réelles relations partenariales* ». Ces dernières se sentent écoutées, accompagnées, conseillées, reconnues. Elles saluent aussi la disponibilité de leurs interlocuteurs et la régularité des relations : « *des échanges sur le contenu de notre action de plus en plus riches* » ; « *un meilleur accompagnement lors de la réalisation des appels à projet* » ; « *La connaissance réciproque*

s'améliore » ; « une meilleure compréhension de nos demandes » ; « une relation de confiance bâtie au fil des années » ; « Nous avons appris à nous connaître » ; « meilleure connaissance des interlocuteurs et des procédures ».

Le fait que les demandes de financements fassent l'objet d'allers-retours entre le Département et les associations, et parfois d'un accompagnement personnalisé, est aussi salué comme un gage de confiance et de co-construction, que les associations ne retrouvent pas dans d'autres institutions : *« Avant la deadline du dossier, on fait pas mal d'allers-retours, de crash-test avec nos interlocuteurs, ça nous aide ».* (entretien) ; *« Il y a un suivi qui se fait de façon régulière. Selon les étapes du projet, il y a au moins deux ou trois temps de travail. Ils viennent, ils se déplacent. C'est un vrai travail de co-construction. Ils cherchent à être des facilitateurs »* (entretien).

Convergence d'intérêts et sollicitation de l'expertise des associations

Plusieurs associations mentionnent une reconnaissance croissante de leur expertise et / ou de leur action, liée notamment à la prise de conscience par le Département d'une convergence d'intérêts avec les associations : *« La convergence de nos objectifs avec ceux du Département ont facilité cette évolution des relations. »* ; *« Nous sommes reconnus comme acteur incontournable sur notre public cible ».* L'évolution des relations partenariales est jugée positive en raison d'une *« cohérence d'objectifs avec la politique du Département »*, un *« partage d'enjeux communs, de valeurs communes »*.

Certaines associations saluent aussi l'ouverture progressive du Département à des problématiques ou à des enjeux spécifiques portés par les associations depuis longtemps, dans des secteurs variés – sport, insertion, violences faites aux femmes, jeu, économie sociale et solidaire, environnement... – que ce soit par le soutien dont elles bénéficient, ou par la transformation des politiques publiques dans un sens qu'elles revendiquent.

Plusieurs associations apprécient aussi d'être de plus en plus sollicitées et consultées, en tant qu'acteurs légitimes et crédibles concernant certaines politiques publiques.

Des difficultés de dialogue, au détriment du sens de l'action

A l'inverse des constats précédents, d'autres associations décrivent une dégradation du dialogue avec le Département, que ce soit dans sa régularité ou dans sa qualité. Pour certaines, cette évolution est liée à un manque de temps ou de permanents et bénévoles, mais la plupart attribue cette évolution négative au Département : difficultés de communication, interlocuteurs difficiles à identifier ou à joindre, absence de réponses à leurs sollicitations ou propositions. Certaines associations regrettent aussi d'avoir à *« relancer sans arrêt les services »* et évoquent même un manque de respect.

Plus largement, l'évolution du contenu même du dialogue entre le Département et l'association est parfois mise en question, notamment lorsque ce dernier se résume à des remplissages de dossiers en amont, et à des bilans quantitatifs en aval, en faisant l'économie d'un *« dialogue sur le fond »* : *« Pendant longtemps, on avait une relation de contenu, l'association et le Département échangeaient sur ce qu'il serait judicieux de faire, le Département décidait de son soutien ou non, on signait une convention, puis on nous demandait des comptes. Mais on ne remplissait pas 40 pages de dossiers pour chacun des projets, ce qui accapare le temps des bénévoles. On est passé d'un dialogue sur le fond à un dialogue de gestion »* (entretien) ; *« Le Département ne s'intéresse pas au sens de l'action de l'association, il n'y a pas d'échange. Quand il vient faire des visites une fois par an, c'est juste pour faire des bilans et des évaluations »* (entretien).

Est aussi évoqué par certaines associations le sentiment de ne pas être compris par leurs interlocuteurs, de ne pas être reconnues comme légitimes, alors même que ces associations travaillent depuis longtemps dans un même secteur, et en partenariat avec le Département : *« Je ne sais pas s'ils comprennent bien ou s'ils ne veulent pas comprendre. J'ai l'impression qu'il faut réexpliquer systématiquement qui ont est. On ne se sent pas légitime vis-à-vis du Conseil général »* (entretien).

Un manque d'information sur certains dispositifs

Enfin, certains répondants se plaignent d'un manque d'information sur les dispositifs départementaux, ainsi que sur les politiques du Département et sur les modalités de subvention : « *Je ne savais pas qu'il existait des appels à projets du Département proposant de la formation, donc j'ai moi-même fait des formations pendant deux ans sans être payé. Alors que ça existe depuis 20 ans* » (entretien).

2.4. Conséquences des évolutions des relations avec Département

Les évolutions de vos relations (partenariats, financements...) avec le Département vous ont-elles conduit à développer / réviser / transformer / arrêter certaines de vos activités et / ou de vos projets ? <i>[Plusieurs réponses possibles]</i>	Part des associations répondantes
Développer	60 %
Transformer	18 %
Réviser	26 %
Arrêter	8 %

Total répondants : 71 %

60 % des associations considèrent que l'évolution de leurs relations avec le Département les a conduits à développer leurs projets, et 18 % à les transformer. Toutefois, un tiers d'entre elles ont affirmé qu'elle les avait conduites à réviser leurs projets (les commentaires précisant qu'il s'agit le plus souvent d'une révision à la baisse), et 8 % à arrêter certaines activités. Ces réponses sont très proches de celles apportées à la question concernant l'évolution de leurs relations aux institutions publiques en général.

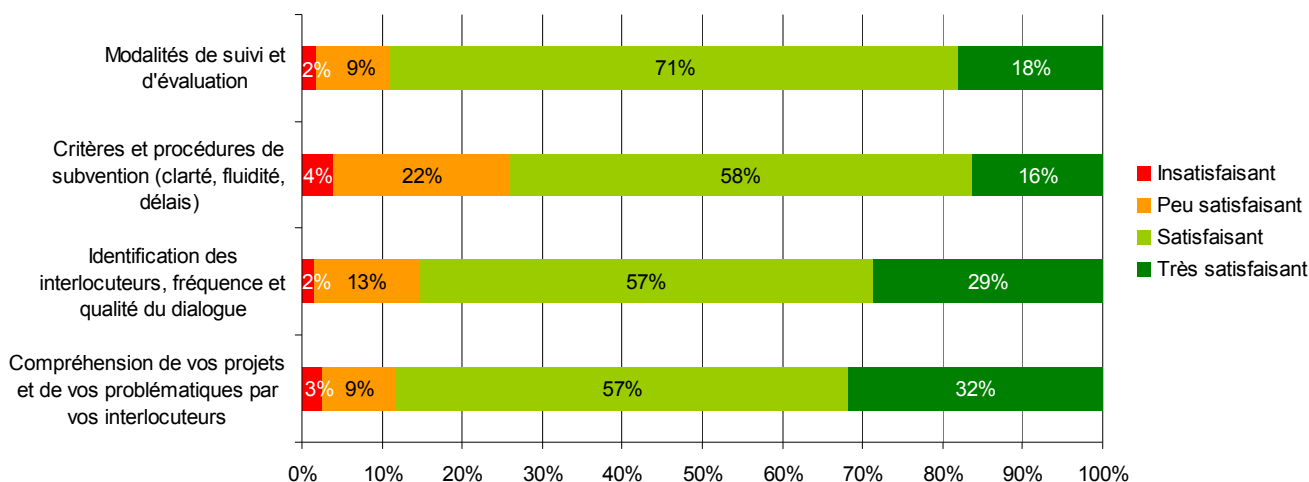
Les réponses varient peu selon les secteurs d'activité, mis à part celui de l'Action sociale. En effet, 50 % des associations de ce secteur déclarent avoir été conduites à réviser leurs activités, et seulement 29 % à les développer.

Les conséquences de ces évolutions peuvent être rapprochées de celles évoquées dans la partie sur l'évolution des relations entre les associations et les institutions publiques. Concernant plus spécifiquement le Département, les répondants insistent plus particulièrement sur :

- les impacts en termes d'augmentation ou de diminution de l'activité associative et de sa portée, consécutifs à la diminution ou à l'augmentation des subventions ;
- la reconnaissance de certains enjeux précis par le Département (violences faites aux femmes, sports féminins, insertion professionnelle, économie sociale et solidaire...) et les financements, soutiens ou partenariats qui en découlent ;
- la mutation des formes de financement en faveur des appels à projets, et leurs impacts jugés négatifs sur l'autonomie des projets associatifs, ou parfois considérés comme positifs, sur l'augmentation du nombre d'actions financées ;
- les difficultés induites par la complexité de certaines demandes de subvention et de certains bilans quantitatifs, ou encore des délais de réponse aux appels à projets, notamment pour les associations ne disposant pas de compétences administratives ;
- les impacts positifs de la mise en réseau, du dialogue et de la co-construction dans certains secteurs
- les conséquences négatives des délais de versement, qui provoquent des problèmes de trésorerie.

2.5. Appréciation des relations entre les associations et le Département

Satisfaction à l'égard des relations avec le Département

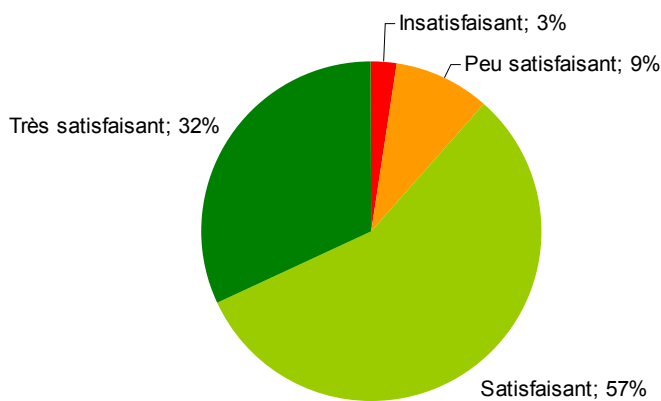


Total répondants : 91 %

Les associations sont **majoritairement satisfaites** de leurs relations avec le Département, en particulier concernant la compréhension de leurs projets et de leurs problématiques, l'identification des interlocuteurs, la fréquence et la qualité du dialogue. La clarté des procédures de subvention est cependant le critère qui recueille le taux de satisfaction le plus bas.

Les réponses à ces questions ne sont pas liées au montant du budget des associations. Toutefois, en tendance et sur chacun de ces critères, on constate **une plus grande part d'insatisfaction parmi les associations ayant reçu des subventions inférieures à 23 000 euros**.

2.5.1. Compréhension par le Département des projets et des problématiques des associations



Total répondants : 91 %

La compréhension des projets et des problématiques des associations par le Département est le critère qui recueille le plus de satisfaction. La part de réponses négatives est toutefois plus forte dans les secteurs de l'Action sociale, des Sports et de la Défense des droits et des causes.

Une majorité d'associations soulignent la bonne compréhension de leurs projets et de leurs problématiques par le Département : « Nos projets sont parfaitement compris et intégrés aux politiques socio-sanitaires départementales » ; « Nous avons le sentiment que notre démarche et

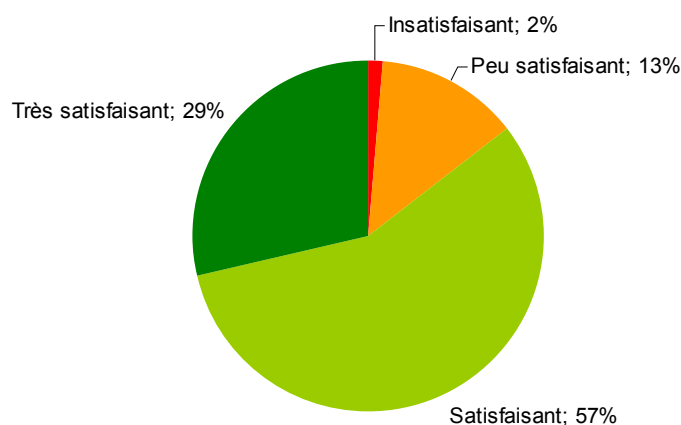
notre action sont comprises » ; « l'impression d'être compris et d'avoir l'accord du CG 93 dans notre façon d'intervenir auprès des parents ». Certaines constatent une « bonne connaissance du secteur de nos enjeux », d'autres « des interlocuteurs qui connaissent bien la spécificité de nos actions et des publics visés » ; « Ils soutiennent nos actions ».

Par ailleurs, **certaines associations constatent que leurs objectifs ne trouvent pas d'écho dans les politiques départementales** : « Notre sport n'est pas pris au sérieux » ; « L'histoire est souvent représentée comme une activité de "vieux nostalgiques", ce qui n'est pas notre cas ».

Une partie importante des répondants attribue la bonne compréhension de leurs projets et de leurs problématiques par le Département à la **qualité du dialogue** (voir partie suivante) avec leurs interlocuteurs : « Ils sont à l'écoute de nos demandes ». Certains soulignent que la compréhension est facilitée par un **partenariat au long cours** : « Ils nous connaissent bien, et connaissent nos besoins et nos moyens ». A l'inverse, les structures qui constatent une moins bonne compréhension expliquent qu'elles ne sont pas suffisamment en contact avec le Département : « Nous souhaiterions encore renforcer le dialogue, et présenter encore davantage notre action sur le terrain ».

Toutefois, cela **ne garantit pas toujours un soutien suffisant** : « Ils sont à l'écoute, sans toutefois avoir les moyens de résoudre nos problèmes » ; « Ce sont hélas des personnes qui n'ont aucun pouvoir de décision ».

2.5.2. Identification des interlocuteurs, fréquence et qualité du dialogue



Total répondants : 91 %

L'identification des interlocuteurs, la fréquence et la qualité du dialogue recueillent la satisfaction de la plupart des associations. La part de réponses négatives est toutefois plus forte dans les secteurs des Sports, de l'Action sociale et de la Défense des droits et des causes.

Une majorité d'associations affirment **bien identifier leurs interlocuteurs** : « Nous identifions parfaitement nos interlocuteurs qui nous réservent un accueil de qualité » ; « des interlocuteurs connus, repérés » ; « des interlocuteurs directement responsables » ; « Je n'ai pas eu de difficulté quelconque pour avoir en ligne un référent ».

D'autres les identifient ou les contactent plus difficilement : « Nous avons du mal à identifier les autres services et interlocuteurs » ; « J'ai du mal à savoir à qui m'adresser » ; certains sont « difficiles à joindre », et « certaines vacances de poste peuvent entraîner une rupture dans les échanges ». Les contacts ne sont pas réguliers pour toutes les structures : « Depuis l'accord du financement en 2012, nous n'avons eu que très peu de liens avec le Département ».

Lorsque les interlocuteurs sont bien identifiés, beaucoup soulignent avoir avec le Département un **contact régulier et de qualité**. Ils évoquent des « rencontres régulières et cordiales », « des contacts francs et sincères », des « échanges privilégiés », un « dialogue permanent », « chaque année nos interlocuteurs nous reçoivent longuement ». Pour beaucoup, leurs interlocuteurs sont « à l'écoute » (cité de nombreuses fois), « disponibles » (idem), « attentifs », « réactifs », « de qualité »,

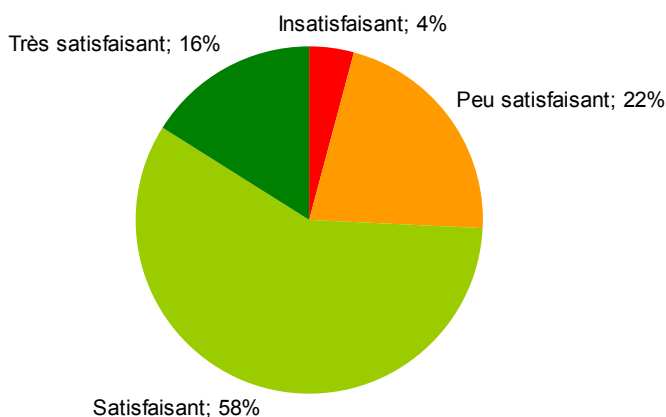
« *compétents* ». Certains constatent « *une prise de temps afin d'échanger sur nos difficultés et y répondre au plus juste* », ce qui permet « *d'obtenir dans la journée les renseignements demandés* ». Souvent, **les échanges se font en bonne intelligence** : « *Nous parlons le même langage* » ; « *Nous avons des échanges privilégiés autour de nos problématiques* » ; « *Les représentants des directions départementales nous font confiance* ».

De nombreuses structures décrivent une **bonne communication** et un **dialogue de qualité**, qui permettent un **partenariat efficace**. Ils évoquent des « *rencontres constructives* », une « *étroite collaboration* », une « *volonté de nous aider à réussir dans notre mission* », une « *équipe soutenant dans l'élaboration des dossiers* ». Ainsi, le travail du Département est parfois plébiscité : « *Il joue pleinement son rôle de service public, d'écoute, de conseil et d'accompagnement* ».

Toutefois, plusieurs associations adressent des critiques au Département. L'une porte sur la **possibilité d'échanges en réunion** : « *Dans les réunions auxquelles j'ai participé, ils ne donnent pas beaucoup la parole. Ce n'est pas facile, il faut lever la main. Les réponses ne sont pas concrètes lorsque nous évoquons des problèmes* » (entretien). Plus souvent, d'autres évoquent **l'éloignement des services du Département vis-à-vis du terrain** : « *Les interlocuteurs ne se déplacent pas* » ; « *Nous souhaiterions augmenter le dialogue avec nos interlocuteurs du Département, notamment pour leur présenter nos actions et nos besoins "terrain"* ».

Enfin, certaines associations considèrent qu'elles sont insuffisamment écoutées, et regrettent que le Département **ne s'appuie pas suffisamment sur elles dans la conception de ses politiques publiques** : « *Nous avons de nombreuses propositions, qui devraient être connues du Conseil général. Nous lui demandons d'être plus clair dans sa volonté de co-construction* » (entretien) ; « *Nous aurions aimé ne pas être juste consultés mais réellement associés. On a l'impression que parfois le Département pense qu'il est seul. Il existe des gens sur le terrain : il faut les écouter, les regarder et promouvoir leur action. Le Département a une culture descendante. Il faudrait que l'institution écoute le territoire* » (entretien).

2.5.3. Critères et procédures de subvention : clarté, fluidité, délais



Total répondants : 91 %

La clarté des critères de subvention et la fluidité et les délais des procédures recueillent moins de satisfaction que les autres critères. La part de réponses négatives est plus forte dans les secteurs de l'Insertion - emploi et des Sports.

Si près des trois quarts des répondants se disent satisfaits, les commentaires positifs sont rares. Certains considèrent tout de même que « *les demandes de subvention sont facilement remplissables* » ; « *Les documents à remplir sont clairs, les échéances bien déterminées* » ; « *La procédure est clairement expliquée par notre référent* » ; « *le dispositif administratif constant, stable et régulier* » ; « *Nous avons un suivi du début à la fin du montage du dossier subvention* ».

Les associations sont plus nombreuses à évoquer **des modalités de financement peu lisibles** : « *On ne trouve pas la demande de subvention sur le site du Conseil général* » ; « *Les modalités*

*d'attribution des subventions (...) restent très mystérieuses » ; « Ce n'est pas encore clair du tout pour moi les délais et les interlocuteurs sur tel ou tel dossier, heureusement que vos personnels sont patients même s'ils-elles ne s'y retrouvent pas toujours eux-mêmes ! ». Une proposition est émise sur ce point : « Un **portail internet dédié aux subventions et appels à projet**, pourrait faciliter l'identification des mécanismes et les échanges ».*

Par ailleurs, pour certains, **les critères retenus pour l'attribution des subventions ne sont pas clairs** : « *Les critères ne sont pas assez identifiés » ; « Il y a peu de clarté sur les critères permettant d'obtenir un financement » ; « pas de discussion préalable avant diminution d'une subvention » ; « Personne ne nous a expliqué pourquoi nous n'avons pas obtenu les montants demandés » ; « On est dans l'incompréhension totale concernant l'arrêt de ce financement » (entretien).*

Plusieurs associations évoquent également **une lourdeur et une complexité des dossiers de demande de subvention** : « *Certaines procédures nous apparaissent lourdes » ; « des dossiers d'appel à projets redondants et lourds, complexes » ; « des formulaires de demande pas toujours simples ». Elles indiquent que **les procédures ne sont pas harmonisées** entre les différents financeurs : « *Ce travail est complexe car il n'est pas standardisé entre les différents partenaires : un partenaire égale une procédure ». Certaines ont des **difficultés à répondre aux exigences de l'administration** : « On nous demande des documents en laissant des délais de 8 jours, à n'importe quel moment, sans tenir compte des tâches qu'on pourrait avoir à faire » ; « Certains délais, au vu de l'activité de notre structure, de son rythme et de la taille de notre équipe nous apparaissent trop courts ». Elles insistent sur **l'importance de la logistique nécessaire** pour y répondre : « *C'est très long à faire » ; « On prend beaucoup de temps pour faire une demande », d'autant plus lorsque ces démarches doivent être renouvelées chaque année : « Il faut réitérer les mêmes processus tous les ans, mais pourquoi faut-il donner tous les ans les mêmes renseignements et informations alors qu'il n'y a pas eu de changement ? ». Face à ces constats, une **demande de simplification** est exprimée : « Une simplification serait un plus ».***

Des critiques spécifiques portées à la logique de l'appel à projets ressortent particulièrement de plusieurs entretiens. Certaines associations soulignent que **les subventions par projet ne permettent pas la pérennité de leur action** : « *La pérennité du soutien financier est primordiale. L'appel à projet ne permet d'avoir une vision à long terme, alors que l'éducation c'est du long terme. Nous avons besoin d'un financement qui soit une subvention de fonctionnement » (entretien) ; « Les règles de l'appel à projet formatent nos actions. Par exemple, on ne peut pas travailler dans le long terme avec le même établissement car nous n'avons pas le droit à plus de trois projets pour chacun. Au nom de l'efficacité, on empêche que nos actions aient un effet multiplicateur et on les fragilise » (entretien).*

Par ailleurs, une critique est portée au caractère prescriptif et formatant des appels à projets, qui peut aller **à l'encontre de la logique de projet associatif** d'une structure : « *L'appel à projet n'intéresse pas le centre social. On a une fonction d'animation sociale. On se refuse à découper notre projet en actions qui découpent des publics, des âges, des territoires. La philosophie du centre social, c'est de partir du besoin des habitants. Les appels à projets obligent les associations à tordre leur projet pour obtenir des financements » (entretien).*

Enfin, des associations évoquent la **mise en concurrence des associations entre elles**, en raison de la logique même des appels à projets : « *Les financements par projet provoquent des mises en concurrence d'acteurs associatifs, au lieu de favoriser la coopération et la pérennisation des actions »*

Ces critiques font souvent écho à une **demande de financements pluriannuels stables** : « *Nous avons besoin (...) de générer des fonds propres pour pouvoir investir sans que cela pèse sur la collectivité. Nous avons besoin que les subventions soient pluriannuelles, et que leurs montants soient maintenus dans la durée » (entretien) ; « Une question centrale est le soutien aux initiatives associatives, qui passe par le financement global, et non par la logique de commande publique. Lorsqu'on est uniquement dans une logique de prestation, cela nuit à l'innovation et à la définition commune de ce qu'est l'intérêt public. L'appel à initiatives peut être une alternative aux appels d'offre et aux appels à projets, auquel beaucoup d'associations ne peuvent pas répondre » (entretien).*

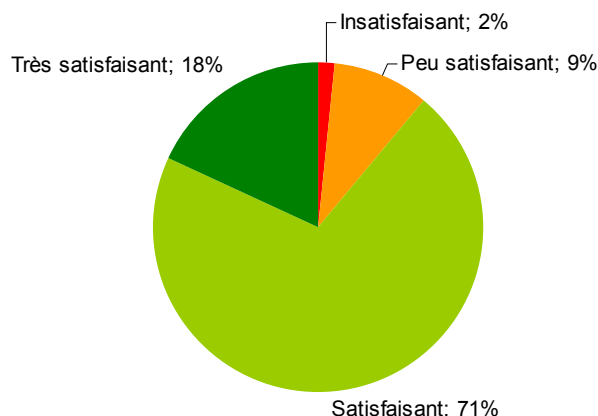
De nombreux répondants déplorent des **délais trop longs dans les décisions d'attribution des subventions** : « *La procédure de validation des dossiers est longue ». Il peut se passer plusieurs*

mois entre la demande de subvention et la réponse du Département : « *Nous ne savons qu'en fin d'année si une subvention nous a été attribuée* », « *Il peut se passer plus de 10 mois entre la demande de subvention et l'accord puis le paiement de la subvention* ». Ceci **freine ou menace l'action des associations**, lorsque des dépenses sont engagées sans assurance du soutien de la collectivité : « *Les interventions de l'association sont réalisées sans accord des financeurs* » ; « *Cela empêche d'avoir une visibilité claire dans le développement de notre activité* » ; « *Que faire s'il n'y a pas d'accord sur les sommes demandées mais que l'association a payé le prestataire extérieur selon le projet prévu ?* ».

De nombreuses associations évoquent **des délais importants pour le versement des subventions**, après la décision prise : « *Nous attendons parfois 15 mois des paiements de 200 euros...* » ; « *Nous recevons les subventions de l'année N au début de l'année N+1* ». La critique est adressée au Département en particulier : « *Le financement du Conseil général tombe toujours le dernier !* » ; « *On vit les six premiers mois avec le versement de l'Etat et de la CAF, et on attend pour les six autres mois l'argent du Conseil général* » (entretien). Ces délais ont des effets, d'abord financiers, pour les associations : « *des avances de trésorerie conséquentes* », des « *frais bancaires qui grèvent le budget* », voire un « *endettement* », mais également sur leurs activités : « *moins de temps donné aux actions de l'association* » ; « *des tensions au sein de l'équipe* ».

Plusieurs associations évoquent aussi **la répartition des subventions** au détriment des petites associations et critiquent la volonté « *de ne plus saupoudrer les subventions, mais de donner plus à moins d'associations. Cela va avec l'injonction à la mutualisation. Selon cette logique, l'association locale n'existe plus, ou doit faire partie d'un tout nationalement ou régionalement organisé...* » (entretien).

2.5.4. Modalités de suivi et d'évaluation des activités



Total répondants : 91 %

Les associations sont très majoritairement satisfaites des modalités de suivi et d'évaluation. Les écarts entre secteurs sur ce point sont peu significatifs.

Les quelques commentaires positifs en la matière portent en particulier sur **l'utilité des temps de bilan** : « *Les modalités de suivi nous permettent de faire un point à mi-parcours puis au terme de la saison.* » ; « *La réunion annuelle consacrée au suivi de nos activités permet de justifier avec rigueur notre demande de subvention pour l'année N+1* ». Les « **échanges** tout au long de l'année », ou encore les « **rencontres pour le rapport d'activité** » sont appréciés.

Par ailleurs, certains répondants apprécient la **clarté des demandes** (« *Les demandes en termes d'évaluation sont claires* » ; « *un document de suivi clair et de qualité* ») et, parfois, la **concision des éléments demandés** (« *Cela n'est pas trop lourd* »), ce qui permet notamment un « *gain de temps* ». Le fait de ne pas être trop exigeant en matière de bilan et d'évaluation est parfois perçu comme une manifestation de « *confiance appréciable* ».

Certaines associations, certes peu nombreuses, trouvent les **modalités de bilan et d'évaluation insuffisantes** : « absence de dialogue de gestion et de présentation de bilan d'action » ; « Un peu plus d'évaluation ferait du bien à la qualité ».

A l'inverse, plusieurs associations critiquent la **lourdeur des modalités de bilan et d'évaluation** : « Le bilan d'action est particulièrement complexe » ; « Les dossiers d'évaluations sont fastidieux (critères d'évaluations, indicateurs, outils d'évaluations) » ; « des modalités trop lourdes (questionnaires trop longs) », « énormément de travail demandé pour chaque intervention ».

A la marge, des réserves sont émises sur la pertinence des modalités d'évaluation « parfois très généralistes et peu adaptées à la réalité des actions » et « la prééminence de critères quantitatifs ». Si une association affirme avoir « pu participer, il y a quelques années de manière très active, à l'élaboration des outils d'évaluation », d'autres considèrent qu'il « **manque un travail commun sur l'évaluation** », ou encore qu'il existe un « manque de co-construction des critères ».

2.6. Pistes d'amélioration des relations avec le Département

Les associations ont évoqué de nombreuses pistes d'améliorations des relations avec le Département.

Renforcer la confiance, les échanges et le dialogue

Les associations sont nombreuses à demander un **dialogue plus régulier et plus approfondi** avec leurs interlocuteurs au sein du Département, ou bien à travers des rencontres collectives. Elles aimeraient notamment bénéficier de plus de temps, pour pouvoir échanger sur le fond de leurs activités, discuter des modes de financement et des outils d'évaluations, et pour en savoir plus sur les politiques départementales : « en se rencontrant plus souvent pour vous faire part de notre réussite, des problèmes rencontrés » ; « Nos relations peuvent s'améliorer avec des réunions de travail régulières, où nous pourrions échanger entre structures et avec le CG sur nos pratiques, nos difficultés et élaborer des outils (évaluation par exemple). » ; « Il pourrait être intéressant pour nous de présenter plus en détail nos activités et d'en savoir davantage sur le Département ». D'autres associations évoquent aussi un besoin de rencontre et de dialogue avec les élus.

Certaines insistent particulièrement sur la **nécessité des rencontres physiques et des rencontres sur le terrain**, pour que leurs interlocuteurs aient une vision plus fine de leurs activités et de leurs problématiques : « une rencontre des référents sur le terrain afin de se rendre compte des difficultés écrites dans le bilan, les vraies difficultés de terrain qui ne peuvent être comprises que parce que l'on se déplace sur le lieu » ; « Il serait peut être plus confortable pour nous tous que des acteurs de l'institution départementale viennent sur le terrain de notre association afin d'en constater les carences, les progrès, ainsi que les transformations ».

Les associations qui ont des difficultés à identifier un interlocuteur pertinent au sein du Département évoquent un besoin de **clarification de l'organisation de l'administration**, notamment par « la diffusion d'organigrammes accessibles au public » ou encore par « la stabilité des acronymes et noms des services (que vos personnels eux-mêmes finissent par ne plus connaître) ». Certaines insistent sur le besoin d'avoir « un seul interlocuteur » en charge de leur partenariat, qui puisse les aider et les conseiller « sur tous les financements possibles en relation avec notre action ».

Mettre en relation, favoriser des rencontres

Plusieurs associations proposent l'organisation de **rencontres transversales et collectives avec les associations**, qu'elles soient propres à un secteur ou globales (rencontre entre Département et associations du territoire). Une association propose par exemple d'organiser un « forum des services du Département » à l'occasion duquel les associations pourraient prendre contact avec ses services.

Certaines associations suggèrent aussi que le Département ait un rôle de mise en relation et de mise en réseau des associations, ici aussi de manière sectorielle et / ou inter sectorielle : « Il faudrait favoriser le dialogue entre les associations, notamment lorsqu'elles interviennent sur le même

domaine. Le Département pourrait contribuer à poser la question : que pourrait-on faire ensemble ? » (entretien).

Renforcer et sécuriser les partenariats financiers

La sécurisation et la stabilisation des partenariats financiers est une demande récurrente, au regard des problématiques évoquées précédemment. Au-delà du souhait d'un soutien financier plus conséquent, largement partagé par les associations répondantes, de nombreuses associations réclament une adaptation de leurs subventions aux évolutions des besoins sociaux auxquels elles font face : « *Au regard de l'augmentation du public accueilli et de la précarité, le montant de la subvention serait à réévaluer* ». A l'inverse, certaines associations se disent « *résignées* » à la baisse de leurs subventions.

La mise en place de financements pour des projets expérimentaux est aussi proposée, et ce « *en amont plutôt qu'a posteriori* », soit via des dispositifs dédiés, soit via des subventions de fonctionnement permettant de financer des actions innovantes.

Conforter le soutien aux associations par des subventions globales

Comme nous l'avons vu précédemment, le recours croissant aux subventions de projet au détriment des subventions globales est fortement critiqué par les associations. De nombreuses associations réclament « *un retour aux financements de fonctionnement* » ; « *un financement moins axé "projet" et plus axé "pérennisation de l'existant"* ».

Ou encore, les associations plaident pour un retour à une « *logique de conventionnement sur du fonctionnement* », ainsi que pour des financements pluriannuels qui puissent sécuriser les associations et leur permettre de se projeter.

Simplifier les procédures administratives, réduire les délais, faire confiance

De nombreuses associations suggèrent **un allègement, une clarification et une simplification des dossiers de subventions**. Certaines souhaiteraient bénéficier d'une aide à la rédaction de leurs demandes de subventions, parfois complexes, et ce particulièrement pour celles qui n'ont pas de permanents. Certaines associations réclament aussi une numérisation des demandes qui se font aujourd'hui sous format papier. Enfin, plusieurs associations évoquent le besoin d'une **plus grande transparence sur les critères d'attribution** des subventions.

La question des **délais des appels à projets** revient souvent : d'une part, les associations demandent davantage de temps pour y répondre ; d'autre part, elles regrettent que le traitement des réponses soit long et ne leur permette pas d'anticiper la portée de leurs interventions en fonction du budget prévisionnel : « *Un délai beaucoup plus court sur l'accord des subventions permettrait de modifier les interventions en fonction du budget accordé* ».

La diminution des délais de paiement est aussi un élément récurrent parmi les demandes des associations. Comme on l'a vu, ces délais posent des problèmes de trésorerie à de nombreuses associations.

Plus globalement, certaines associations évoquent **un besoin de confiance dans l'évaluation** de leurs actions et souhaitent la réduction quantitative des éléments d'évaluation : « *La mesure budgétaire n'est qu'un des éléments d'évaluation et ne peut servir de critère d'évaluation principal* » ; « *Il faut que le CG soit plus dans l'écoute que dans la sanction* » ; « *Moins de contrôle administratif "tatillon"* » ; « *Un objectif devrait être de simplifier la gestion administrative, en privilégiant l'évaluation de l'action, qui est trop souvent remplacée par du contrôle et de la vérification* » (entretien).

Renforcer le soutien aux petites associations

Les petites structures, notamment celles qui ne sont constituées que de bénévoles, souhaitent une répartition des subventions moins concentrée sur les grandes structures, et de manière générale, une meilleure reconnaissance et prise en compte de leur rôle social.

Ainsi, la simplification des dossiers de demandes de subventions, « *la promotion des associations soutenues* », la mise à disposition de locaux, la hausse des subventions allouées aux « *associations de quartier* », ou même la possibilité de pouvoir contacter le Département le soir ou le week-end, sont évoquées comme des pistes pour mieux aider ces associations. Enfin, certaines suggèrent que le Département ait un rôle de formation et d'accompagnement des bénévoles et des dirigeants des associations, « *notamment pour animer leur vie démocratique* », mais aussi pour les aider à accéder aux soutiens financiers.

IV. Difficultés et perspectives

Cette étude visait notamment à connaître les difficultés des associations et à mesurer l'état d'esprit concernant les perspectives de leurs associations¹². Concernant l'évolution de leurs activités, **une faible proportion des répondants évoque une phase de diminution des actions.**

Votre association est elle en phase de.....de ses activités?	Part d'associations répondantes
Développement	81 %
Transformation	19 %
Diminution	8 %

Total répondants : 80 %

Cependant, de nombreux commentaires font apparaître un paradoxe : quand bien même une très grande proportion des associations indiquent être en développement ou en transformation, elles exposent de multiples difficultés qui menacent leur existence même, une partie de leurs activités, leur état d'esprit ou encore leurs objectifs initiaux.

Certains interlocuteurs identifient des risques globaux : « *On peut identifier trois risques : celui d'une disparition de l'association avec l'arrivée de la métropole et les coupes budgétaires, celui que notre action perde du sens, car on se demande comment faire rentrer notre projet dans les appels à projets, et celui de la concurrence entre les associations, qui font appel aux mêmes financeurs qui n'ont plus de moyens* » (entretien). Mais c'est en réponse à la question sur les difficultés concrètes que sont abordées les problématiques de chacune et leurs inquiétudes pour l'avenir.

1. Les difficultés des associations

Les difficultés liées aux publics et à la demande sociale

Les associations sont en première ligne face aux problèmes rencontrés par une partie importante des habitants de la Seine-Saint-Denis.

Elles identifient **l'évolution négative de la situation sociale globale** à celle des bénéficiaires de leurs activités : « *L'association est confrontée à l'appauvrissement et à la ghettoïsation du quartier* », « *La paupérisation de notre public devient de plus en plus problématique* », il y a « *une forte augmentation de la précarité des publics reçus* », « *une forte sollicitation par rapport aux capacités d'accueil (saturation)* », « *une demande de plus en plus importante* », une « *augmentation très forte du nombre de personnes accueillies, sans augmentation suffisante des moyens alloués à l'association* ».

Lors des entretiens avec des responsables associatifs, ces constats se prolongent : « *Quand je suis arrivé, il y a avait des gens qui étaient en galère mais ils ne souffraient pas de la faim. Maintenant, on*

¹² A partir du baromètre inclut dans le rapport *La France associative en mouvement*, ses auteurs indiquaient en 2013 : « (...) après tant d'années de dynamique associative sur fond de résistance à la crise et de soutien aux populations les plus démunies, la plupart des indicateurs et des repères qui font l'intérêt et la qualité de ce travail d'enquête, ont viré au rouge. A commencer par l'emploi qui pour la première fois a régressé durant trois trimestres consécutifs, ou encore avec la chute des recrutements en CDI ».

a des gens qui cumulent le cancer et la faim » (entretien). Les situations des personnes sont considérées comme de plus en plus complexes : même « *les gens qui ont envie de créer ne peuvent pas le faire à cause de la situation économique dégradée* ». Les évolutions des publics ne se rapportent pas seulement à la précarité, mais aussi, par exemple, aux pays d'origine des migrants et à la maîtrise de la langue française.

Parallèlement à la hausse de la précarité, certaines associations évoquent **des évolutions dans les rapports sociaux**, considérées comme problématiques : « *Nous sommes dans un quartier excentré, où la population se sent abandonnée. La scolarité pose souvent problème. Il y a des difficultés importantes d'apprentissage, beaucoup de jeunes n'ont pas la chance d'avoir des parents qui peuvent les aider. On sent monter du communautarisme et du repli identitaire des publics : les gens se cloisonnent, se mélangent de moins en moins* » (entretien).

Cette thématique du cloisonnement est parfois évoquée sur un autre registre, celui de la consommation individuelle de services : « *Depuis plusieurs années, on n'est plus dans un mode cloisonné où notre public affirme être client. Or, notre objectif est de réaffirmer le projet d'éducation populaire et de décroisonner les gens* » (entretien).

Les difficultés liées aux orientations des politiques publiques

Des associations évoquent les évolutions des institutions et collectivités territoriales. Ainsi, certaines constatent des changements dans les politiques locales qui heurtent leurs objectifs d'accès aux droits ou d'insertion : « *Certaines communes imposent un parcours du combattant pour l'inscription des enfants à l'école. Elles demandent tout de suite les trois vaccinations obligatoires, demandent des actes de naissance en français, font des listes d'attente en vue des commissions. Cela peut durer des mois, et pendant ce temps, les gens sont expulsés* » (entretien).

Si peu de répondants évoquent « *l'hostilité de certaines administrations* », certaines évoquent des « *difficultés de dialogue avec des collectivités territoriales* ». Un changement de municipalité peut d'ailleurs aboutir à « *l'arrêt de certains projets* » ou à « *l'arrêt de la communication dans la ville* ».

Les difficultés liées aux rapports entre professionnels et usagers

Les difficultés relationnelles peuvent concerner les rapports entre professionnels et usagers : « *Une fois que vous sortez les médecins, les auxiliaires de leur paperasse, c'est extraordinaire, ils se rendent compte que les patients sont des gens comme vous et moi, et que ce ne sont pas des dossiers* » (entretien).

Dans cette situation, de nombreux associatifs soulignent le besoin de temps pour accompagner les personnes aussi bien que pour faire évoluer les représentations : « *Nous faisons évoluer les représentations des gens, par exemple des gestionnaires d'écoles, car notre public est souvent mal reçu et discriminé. C'est un travail de longue haleine* » (entretien).

Les difficultés liées aux ressources financières et aux modalités de financement

La question des moyens financiers est très présente, et cela sous divers angles.

Concernant les **ressources des associations**, de nombreux répondants évoquent la « *diminution des subventions publiques* », certains la « *baisse des financements privés* ». De fait, même quand il existe une « *réserve de fond correcte* », celle-ci ne « *permet pas de prendre le risque* » d'organiser de nouvelles initiatives. Et lorsque les subventions ne sont pas menacées, la situation n'est pas idyllique : « **Les financements sont plus ou moins stables en valeur sur le fonctionnement, mais les coûts augmentent, donc les fonds disponibles pour les activités baissent en réalité** ». Concernant les dépenses, ils évoquent les « *difficultés à réduire des frais de structure importants, essentiellement liés à un loyer très élevé* », ce qui renvoie à la question des locaux (lire plus loin).

Des associations soulignent aussi leurs inquiétudes sur l'avenir des subventions publiques, en particulier dans un **contexte de changements institutionnels**. Ces incertitudes semblent parfois source de confusion : « *Nous manquons de perspectives à très court terme, du fait de la réforme territoriale en cours et des probables restrictions budgétaires. Il est difficile, dans ces conditions,*

d'élaborer de nouveaux projets ». Il existe un « manque de lisibilité sur les financements à moyen terme ».

Les associations mettent l'accent sur **le temps et l'énergie passés à rechercher des financements** : « Même si Internet est accessible, nous avons des difficultés à obtenir des informations concrètes et réelles pour obtenir d'autres subventions ». La **logistique administrative** nécessaire pour répondre aux demandes des institutions est pointée : « Enormément de temps est passé à établir les comptes-rendus d'activités comptables, des dossiers de financements, tous différents, donc qui demandent beaucoup de temps » ; « Les contraintes administratives sont de plus en plus lourdes et demandent du temps et du personnel compétent ».

De plus, il arrive que des associations ayant « la même activité sur le même territoire se retrouvent en **situation de concurrence** ».

Une partie des répondants considère que ces démarches se font « au détriment de notre métier », « de notre action sur le terrain ». De plus, souvent, les résultats sont minces : « Nous avons de grandes difficultés à trouver des financeurs privés ». Est pointé le « faible engagement des partenaires privés », qui rend les associations sceptiques sur la possibilité d'une substitution du privé au public.

Certaines associations cherchent à renforcer leur autonomie financière. Ainsi, nombre de répondants évoquent le besoin de disposer de ressources propres, mais « la stabilité de nos ressources propres, indispensables, est fragile et dépend de la conjoncture ».

A côté de la question récurrente du niveau des soutiens publics et privés, des **enjeux de gestion** sont fréquemment posés : « Nous avons un manque de trésorerie, du fait du **versement tardif des subventions** alors que les actions sont engagées, voire totalement réalisées » ; « Le manque de trésorerie chronique est dû au décalage de versement des subventions et à la frilosité des banques lors des premiers investissements pour lesquels nous n'avons pas obtenu de prêt » ; « La difficulté principale est le manque de trésorerie en raison de l'écart entre les conventions et les versements d'une part, et du retard des appels à projet par rapport à l'année en cours d'autre part ». Les problèmes de « la recherche de subventions toujours plus difficiles à obtenir et [du] versement tardif des subventions en cours d'année » se cumulent.

Concernant les types de soutien financier, la « dépendance aux marchés publics » est citée comme un problème, car elle fragilise les structures associatives. De plus en plus, avec les dispositifs de type appel à projet, les financements obtenus sont considérés comme des « financements d'exception ».

La difficulté à obtenir des financements pluriannuels est très fréquemment posée comme une question clef, qui **empêche les associations d'inscrire l'action dans le long terme**. Les difficultés budgétaires des financeurs étant largement partagées, elles ont un impact cumulatif : « Les contraintes budgétaires que rencontrent nos partenaires habituels (collectivités territoriales et associations) les empêchent de développer avec nous autant de projets qu'ils le souhaiteraient. Cela entrave la capacité à mettre en œuvre des partenariats sur la durée ».

Les difficultés en matière d'emploi associatif

Les difficultés financières des associations ont des impacts forts en matière d'emplois. Celles qui ont des salariés font logiquement un lien direct : il y a « baisse des budgets donc baisse de la masse salariale ». Cela se concrétise d'une part par « **l'impossibilité d'embaucher** », d'autre part par un surtravail pour les personnes salariées.

Un effet de cette situation concerne les **difficultés à professionnaliser les salariés**, faute de temps à consacrer à la formation et à la qualification. Or, les associations ont besoin de compétences et de salariés formés : « Nous devons professionnaliser nos interventions pour nous développer » ; « Nous devons former l'encadrement » ; « Nous manquons de personnel qualifié pour accomplir certaines tâches ». Ces **enjeux de compétence** ne concernent d'ailleurs pas seulement les salariés mais aussi la formation de « bénévoles responsables ».

Pour les structures qui ont plusieurs salariés, **les impacts de la situation budgétaire sur les conditions de travail** sont pointés comme une difficulté majeure : « *Les salaires sont trop bas face au coût de la vie dans la région parisienne - logement, transport...* ». Cela favorise la précarité : « *Malgré une activité en fort développement, il reste encore difficile de salarier l'ensemble de l'équipe, nous devons financer ponctuellement les équipes et faire appel à l'intermittence* » ; « *La baisse des financements publics ne permet plus de proposer des rémunérations attractives* ».

Ainsi, il est particulièrement **difficile d'employer des salariés à long terme** : « *La première difficulté est financière. La seconde en découle : impossibilité pour nous de nous passer d'emplois aidés avec ce que cela implique en terme de turnover du personnel* » ; « *Le personnel est accompagné et lorsqu'il est opérationnel, le contrat se termine* ». La problématique est structurelle pour certaines grandes associations : « *Le poste de dépense le plus significatif reste celui qui concerne les charges salariales et sociales. Prétendre à un volume d'activités tel que celui de notre structure, avec les exigences qui lui sont inhérentes, ne peut reposer que sur des exigences en termes de compétences professionnelles et nécessite donc un personnel qualifié. La qualité et la pérennité des services et de l'activité ne peuvent s'appuyer sur du bénévolat* ».

Le caractère précaire des contrats de travail nuit à la mise en œuvre d'actions pluriannuelles : « *Avec deux salariés et aucune subvention de fonctionnement, il est très difficile de mener des actions pluriannuelles. Pérenniser des emplois est plus que nécessaire à la gestion administrative de notre structure* » ; « *La baisse des subventions publiques sur des services peu rentables freine l'embauche de permanents assurant la gestion courante de l'association* ». Cette situation est d'autant plus délicate à gérer lorsque les actions sont en forte proportion ponctuelles ; « *Le renouvellement du poste CUI - CAE pour seulement 6 mois jusqu'en janvier 2015 menace le développement de notre association. On ne pourra pas poursuivre si le salarié arrive au bout de ses droits par ce contrat* ».

Parmi les difficultés concernant les salariés, **la précarité des contrats aidés** est pointée du doigt : « *On aurait envie que nos professionnels restent mais les contrats aidés se terminent tous les deux ans. Ces contrats sont précaires pour l'employé et pour l'employeur. Pour l'employé, il travaille 26 h par semaine et ne perçoit que 850 euros par mois. Pour nous, c'est compliqué de rechercher tous les deux ans une nouvelle recrue. Le secteur associatif, il est gangrené par ces contrats précaires : on n'a pas d'assise financière et pas de trésorerie pour pérenniser nos postes* » (entretien).

Enfin, des associations sont confrontées au manque de professionnels dans certains métiers. Le souhait de développer une activité peut se heurter aux **difficultés de recrutement**, alors même que les moyens de financer des postes sont là : « *On souhaite rester au même nombre de places car nous avons beaucoup de difficultés à trouver des soignants. Les infirmières souhaitent travailler à l'hôpital car elles ont peur de perdre leurs techniques et les aides soignants ne souhaitent pas s'occuper de personnes âgées* » (entretien). Ou, dans un autre domaine : « *Nous ne parvenons pas à recruter des animateurs* ».

La problématique des locaux associatifs

La problématique des locaux associatifs est largement abordée par les répondants, et cela de façons variées. Les uns constatent **l'absence de lieux pour accueillir le public** de l'association, les autres évoquent l' « *absence de locaux pour développer notre projet associatif* ». L'enjeu du local apparaît comme **un déterminant essentiel de la vie associative** : c'est là que le projet associatif peut exister, que les activités peuvent se développer, c'est là que l'on peut « *héberger des stagiaires juristes ou avocats* », que l'on peut « *avoir un accès à Internet* », que l'on peut « *accueillir nos équipes* », etc.

Pour beaucoup d'autres, la **qualité des locaux** pose problème : « *Nous sommes confrontés à des problèmes de sécurité et d'hygiène (...) dans un bâtiment vétuste* ». De nombreux répondants évoquent « *l'insuffisance de nos locaux* », le « *manque de place* », parlent de locaux « *inadaptés* » ou « *petits* ». Sont enfin cités des problèmes de gestion des locaux existants (nettoyage, entretien, dégradations, vols) et des manques en termes d'équipement : « *Nos matériels informatiques sont peu performants* ».

Les difficultés liées à l'engagement associatif

Un autre enjeu concerne les difficultés pour **attirer et mobiliser des bénévoles et adhérents** : « *Nous avons une difficulté à trouver des bénévoles qui peuvent s'impliquer dans la direction de la section.* » ; « *C'est très difficile de trouver des bénévoles aujourd'hui* », ceci alors même que la « *mobilisation de bénévoles est primordiale car malheureusement nous ne pouvons plus embaucher actuellement* ».

Les associations constatent parfois **une certaine désaffection du public** par rapport au bénévolat, voire envers l'engagement associatif dont les causes sont diversement identifiées. Elles peuvent être directes : « *Beaucoup de gens ne sentent plus concernés* » par la vie associative, « *le bénévolat est devenu fragile dans la durée* », « *les jeunes n'adhèrent pas* ». Et elles sont parfois indirectes : « *L'impossibilité de nous renouveler étouffe progressivement notre action* ».

Certaines associations évoquent « *un risque de perte d'adhérents compte tenu de la moyenne d'âge de nos membres* », tandis que d'autres constatent déjà « *une baisse du nombre d'adhérents* » ou indiquent : « *Nos bénévoles vieillissent et ne sont pas remplacés* ». Il existe alors des **enjeux de passage de relais**, pour lesquels « *la difficulté est de pratiquer la transition pour certaines personnes historiques de la structure alors qu'une nouvelle page commence à s'écrire* ».

Certaines associations dont les bénévoles sont salariés par ailleurs, ou engagés dans des activités multiples, évoquent un manque de temps disponible pour l'action associative : « *Nous avons renouvelé et rajeuni notre direction, mais nos bénévoles ont moins de temps disponible du fait de leur activité professionnelle* ».

Au problème de l'animation de la vie associative s'ajoute la **difficulté à mobiliser le public** : « *Il y a peu d'implication de la population dans le portage d'actions et de manifestations* ». Certains évoquent « *une population très en difficulté quant à l'expression orale, qui de surcroît souffre et évolue dans une précarité sans nom* ». D'autres parlent du « *manque de communication, trop peu de personnes connaissent l'association* », ou évoquent le « *manque de personnes pouvant nous aider dans les actions proposées* ».

Terminons par ce parti-pris d'un répondant : « *Malgré les difficultés, nous nous accrochons car croyons encore à nos missions et à l'altruisme* ». Cependant, le manque de valorisation des actions, de « *reconnaissance de la qualité de notre engagement* » et de reconnaissance des difficultés des associations pèse dans les discours des associations.

2. Face aux difficultés : quelles perspectives ? quelles pistes ? quels projets ?

Quels projets et quelles pistes pour faire face aux difficultés ? Les associations développent une pluralité de stratégies (conçues comme telles ou non) et de pratiques (formelles et informelles) pour faire face à leurs difficultés et faire vivre leurs projets. Derrière l'optimisme de la volonté qui s'exprime souvent, les perspectives sont, au total, vécues comme relativement sombres.

Mieux répondre aux besoins

Face aux évolutions de leurs publics et aux problématiques sociales, les répondants évoquent les enjeux d'une « *meilleure réponse aux besoins* » et d'une « *amélioration de la qualité de service* ». Exemples : « *Nous avons créé de nouveaux services* » ; « *Nous avons ouvert plus largement notre accueil parental qui répond à une réelle demande* ». Ces pistes montrent qu'à défaut de solutions aux problèmes de la hausse de la demande sociale, les associations tentent de s'adapter aux transformations, de réagir à leurs échecs, et d'améliorer la qualité de leurs actions.

Renouveler et mobiliser le public

Face aux difficultés rencontrées en termes d'engagement des bénévoles et des adhérents, les associations développent de nombreuses démarches destinées à motiver les publics, à recruter des adhérents et à ce que certains d'entre eux prennent des responsabilités d'animation : « *Nous essayons de faire de la pédagogie pour favoriser l'investissement des parents* » ; « *Il s'agit*

d'augmenter et de fidéliser les adhérents ». Pour certains, ces démarches sont ciblées sur des publics particuliers : « *Nous incitons les adhérents et parents à s'investir pour le club* ». Pour d'autres, la cible est plus large : « *Nous avons créé un site web pour faire connaître notre association et susciter de l'intérêt pour nos activités auprès des habitants* », « *Nous faisons de l'information interne et externe du style "devenez bénévoles" avec plaquette de présentation* ». L'objectif est aussi de « *voir apparaître de nouveaux talents d'administrateurs parmi nos adhérents* », « *de les "professionnaliser"* ».

Communiquer

La communication est semble-t-il un enjeu important aux yeux de beaucoup de répondants. Il s'agit de « *développer la communication locale, en s'appuyant sur les associations environnantes* », de « *communiquer en direction des habitants pour faire connaître le rôle et le travail des associations* », de « *créer un plus large réseau d'échanges auprès des citoyens, des associations, des institutions, des entreprises* », ou encore de « *diversifier nos supports médias* ».

Parfois, la communication est tournée tout particulièrement vers les partenaires : elle vise à « *mieux faire connaître notre fonction officielle auprès de tous les partenaires* », à « *proposer des réunions thématiques à nos partenaires et aux associations amies proche de nos idéaux* » ou encore à « *permettre de faire mieux connaître notre fonction de médiateur* ». Pour cela, un répondant évoque l'enjeu d' « *utiliser d'avantage les médias sociaux* ».

Se mettre en réseau

La mise en réseau, voire des possibles mutualisations, sont parfois évoquées : « *L'autre axe que nous développons fortement est celui du travail en réseau, des partenariats avec les autres acteurs associatifs du quartier et la mutualisation* » ; « *Nous travaillons de plus en plus avec des structures culturelles partageant les mêmes problématiques, les mêmes fragilités. Nous développons de plus en plus d'actions en partenariat* ».

Réduire les activités ?

Plusieurs associations envisagent une réduction quantitative de leurs actions : « *Une baisse de l'activité sera inexorable* », « *Nous allons devoir diminuer le nombre de nos interventions* », « *Ne pouvant pas proposer des actions moins qualitatives, nous allons sans doute accompagner moins de public dans les années à venir* ».

La diminution des activités a aussi une dimension qualitative : « *Si nous ne trouvons pas de subvention de fonctionnement, nous serons obligés de mettre la priorité sur des projets qui rapportent plus, au détriment des projets de territoire* ».

Réduire les effectifs ? Précariser les salariés ?

Concernant les conditions de travail de leurs salariés, les associations s'attachent par exemple à « *mieux répartir les tâches* ». Mais le problème financier s'impose : « *Nous faisons des économies en rémunérant les salariés très faiblement, ce avec quoi eux-mêmes sont d'accord, puisqu'il s'agit d'artistes engagés et militants* » ; « *Nous n'avons pas vraiment de piste sur ce sujet, si ce n'est celle de développer de l'emploi précaire, ce qui n'est pas dans notre politique sociale* » ; « *Nous avons actuellement recours à des stagiaires* » ; « *Nous avons débuté un suivi DLA [Dispositif local d'accompagnement] et embauché deux emplois d'avenir* ».

D'autres associations indiquent avoir déjà procédé à une « *réduction des effectifs* ». On constate ici qu'au-delà de la stabilité observée de l'emploi associatif dans l'échantillon de l'étude, le niveau et les modalités du soutien financier ont un impact fort sur la qualité des conditions de travail (emplois précaires, baisse des revenus, stress).

Diversifier les financements

Inquiets quant à la diminution des financements publics, de nombreuses associations cherchent à diversifier leurs partenariats. Certains évoquent « *la recherche de financements d'autres collectivités telles que les Communautés d'agglomération* », le « *recours au mécénat* », voire « *la réalisation de*

prestations commerciales », de « *formations payantes* » et la « *location ponctuelle de nos locaux* » à des partenaires. D'autres tentent de monter « *un projet de financement par des fonds européens* ».

Les recherches de financement se poursuivent, bien qu'elles soient souvent considérées comme « *longues et infructueuses pour l'instant* ». Certaines associations diversifient leurs demandes de subventions : pour de nouveaux projets, en coopérant avec de nouvelles institutions publiques, ou encore en demandant un soutien en investissement. D'autres privilégient plutôt une « *diversification des activités afin de ne plus être tributaire d'un seul mode de subvention* ». Enfin, parfois, elles décident d'« *augmenter les prix et les prestations* » pour les usagers. Le développement de ressources propres est rarement cité comme une piste susceptible d'obtenir des résultats tangibles, mais la question financière semble mener un certain nombre d'associations à se détacher de leurs activités initiales pour accéder à des ressources.

Plusieurs associations témoignent de démarches destinées à mobiliser des financements privés : « *faire appel aux sponsors* », « *envoyer des dossiers de demande de subventions à des fondations d'entreprise* », « *développer le mécénat d'entreprises* », « *aller vers des entreprises pour qu'elles nous sponsorisent* »... Mais ils soulignent que les efforts ainsi déployés sont inversement proportionnels aux résultats : « *Ce n'est pas gagné ; la musique, c'est moins "porteur" que le foot !* », « *On le fait car on nous incite à le faire, mais ce n'est pas la bonne solution car elle est aléatoire et non pérenne* ».

Au final, concernant les recettes, la situation financière est parfois ressentie comme une impasse : « *Le mécénat est quasi impossible pour notre type de structure et pour sa taille. Nous aurions besoin d'un salarié pour s'y consacrer. Le potentiel gain serait ainsi mis dans son salaire. De plus, notre politique tarifaire ne nous permet pas d'imaginer une augmentation de nos ressources propres* ».

Du côté de leurs dépenses, de nombreuses associations s'efforcent de « *diminuer les coûts* », et font des efforts de « *rationalisation maximale des dépenses* » : « *Nous diminuons nos dépenses de fonctionnement et ne renouvelons pas divers matériels* » ; « *Nous maintenons au maximum nos coûts (efforts de mutualisation, de rationalisation...), tout en continuant en parallèle notre plaidoyer auprès des instances publiques* ».

Plaider en direction des collectivités pour sécuriser les financements

Face aux diminutions de subventions, aux problèmes de dialogue ou aux mutations des formes de soutien institutionnel, les associations souhaitent continuer leurs plaidoyers auprès des collectivités. Certaines veulent valoriser le rôle des associations et leur contribution à l'intérêt commun : « *Nous rencontrerons les élus concernés par nos actions* », « *Nous voulons faire en sorte que certains partenaires financiers nous considèrent comme des partenaires à part entière* ». Et surtout, « *faire en sorte que les institutions financent nos missions à la hauteur du travail engagé* ». Enfin, elles évoquent encore les enjeux de pérennisation des financements.

Des associations en difficulté financière évoquent aussi la revendication d'un « *soutien des collectivités face aux banques* ». D'autres souhaitent interpeller les collectivités sur les délais de paiement et les problèmes de trésorerie qu'ils induisent.

Face au problème structurant des locaux, des demandes aux collectivités sont aussi évoquées : « *Il faudrait qu'on puisse accéder à des locaux gratuits* » ; « *Nous aimerions bénéficier d'un loyer symbolique de la part d'une collectivité, qui permettrait la prise en charge des frais d'entretien et des charges, mais qui nous permettrait aussi de mettre plus d'argent dans les actions et les postes salariés* ».

V. Synthèse et propositions

1. Synthèse des résultats de l'étude

Ce rapport, basé sur les discours des acteurs associatifs, se veut un miroir tendu aux associations et aux institutions qui travaillent avec elles, mais aussi une contribution à la construction de la « politique associative » du Département. Il constitue une base qui pourra servir de support à de futurs débats, à l'intérieur comme à l'extérieur du Département, sur les rapports entre collectivités territoriales et partenaires associatifs.

Nous résumons ici les principaux enseignements concernant les trois volets de cette étude (les réalités associatives, les effets de l'action associative et la qualité des relations entre les associations et les institutions, dont le Département), avant de présenter les enjeux qui s'en dégagent et les propositions qui pourraient y répondre.

1.1. Les réalités : constats principaux

Une grande diversité d'associations

A travers le panel d'associations répondantes, la représentation d'un secteur associatif d'une très grande diversité de modes de structuration, d'objectifs et de types d'activité est confirmée.

Les associations répondantes ont des anciennetés très variables. La majorité d'entre elles sont nées après 1990, et pour une large part, depuis 2000 (33 %). On compte relativement peu d'associations très anciennes (16 % sont nées avant 1970). Très majoritairement, les associations répondantes ne comportent ni section ni établissement.

Les motivations qui ont mené à leur création sont de différentes natures. Les deux principaux motifs cités sont de « Répondre à des besoins non satisfaits » (55 % de l'échantillon) et de « Défendre une cause ou un intérêt général » (52 %). Les autres motifs « Structurer un groupe existant » (25 %) et « Répondre à une demande des partenaires publics » (20 %) sont cités moins souvent, tandis que « Créer un ou plusieurs emplois » l'est assez rarement (12 %).

Les objectifs des associations sont très diversifiés, et les secteurs d'activité multiples. 78 % des associations affirment agir sur au moins deux secteurs d'activité différents. Ainsi, près d'une association sur deux déclare agir dans le secteur de l'Éducation et de la formation, plus d'un tiers dans le secteur de la Culture, des pratiques d'activités artistiques et des pratiques culturelles, et plus d'un quart dans le secteur des Interventions sociales, dans celui de l'Aide à l'emploi, du développement local et de la promotion de solidarités, et dans celui du Sport et des activités de plein air.

La répartition des types d'activité fait apparaître une autre lecture de l'activité associative : la formation (53 %) est le type d'activité le plus fréquemment cité. Suivent dans l'ordre, l'organisation d'événements (46 %), les pratiques culturelles, de loisirs, sportives (42 %), l'accompagnement des personnes (41 %), l'éducation à la citoyenneté (35 %), l'animation (34 %), la transmission de savoirs (34 %), les services à des usagers ou à des adhérents (31 %), la prévention et la protection (26 %), et la mobilisation citoyenne (23 %). Notons que les activités en relation au champ de l'éducation populaire sont fréquemment citées par les associations.

Les adhérents et les bénévoles

Pour 88 % des associations répondantes, les adhérents sont plutôt des personnes physiques. Dans ce cas, on compte en moyenne 53 % d'hommes et 47 % de femmes. Près de la moitié des associations répondantes ont moins de 100 adhérents (40 % moins de 50 adhérents), seules 11 % ont moins de 10 adhérents, et 11 % en ont plus de 1000. Le nombre médian d'adhérents (78) est très inférieur à la moyenne du nombre d'adhérents (1620) ; en effet, un petit nombre d'associations ayant de très nombreux adhérents fait augmenter cette moyenne.

90 % des associations mènent leurs activités grâce à des bénévoles. On compte en moyenne 132 bénévoles par association. La moitié d'entre elles en ont entre 1 et 20, plus d'un quart entre 20 et 100, et seules 8 % en ont plus de 100. Par ailleurs, on constate une tendance nette, et logique au vu du coût de l'emploi salarié : plus le budget est faible, plus la part de bénévoles est importante.

La part de bénévoles parmi les « forces vives » des associations (salariés et bénévoles) varie fortement selon les secteurs. Elle est importante dans les secteurs des Sports (76 %), de l'Education - formation (72 %), qui sont les secteurs aux plus petits budgets. Elle est également forte dans le secteur de la Défense des droits et des causes (71 %), dans lequel les associations ont pourtant des budgets très hétérogènes. Elle est à l'inverse faible dans les secteurs de la Santé (30 %) et de l'Insertion - emploi (41 %), qui sont des secteurs où l'on trouve beaucoup d'associations à budget important.

Au-delà des activités des dirigeants associatifs (membres du conseil d'administration), l'investissement des bénévoles dans la vie des associations est variable. Dans certains cas, ils agissent à tous les niveaux (c'est notamment le cas des associations non employeuses) ; dans d'autres, ils assurent la gestion de l'association (organisation, comptabilité, secrétariat, ressources humaines...) et/ou mettent en œuvre les actions ou interventions « sur le terrain » (animation, accueil, accompagnement...).

Le salariat associatif

78 % des associations de l'échantillon sont employeuses. Cependant, on trouve des associations sans salarié dans tous les secteurs d'activité (sauf celui de la Santé). Les associations non employeuses sont plus nombreuses dans les secteurs de l'Education - formation et des Sports.

Le nombre de salariés des associations a progressé de 10 % entre 2010 et 2013. On constate toutefois que 16 % des associations de l'échantillon ont perdu des salariés entre 2010 et 2013, tandis que 42 % en ont gagné.

Parmi les associations employeuses en 2010, le nombre de salariés a augmenté pour 49 % d'entre elles, il est resté stable pour 26 %, et a baissé pour 25 %. Enfin, parmi les associations non employeuses en 2010, 24 % ont embauché entre 2010 et 2013, et 76 % sont restées non employeuses.

Concernant la précarité de l'emploi associatif, elle se manifeste à la fois par les types de contrats, et par le recours au temps partiel :

- En moyenne, les associations employeuses de l'échantillon ont 33 % de CDD et 67 % de CDI. Les CDD sont très fréquents dans le secteur de la Culture en particulier (51 %). Par ailleurs, les associations déclarent que les emplois aidés représentent en moyenne 23 % de leurs salariés.
- Le temps partiel est très répandu, puisqu'en moyenne, pour l'ensemble de l'échantillon, un salarié travaille 64 % d'un ETP. Le recours au temps partiel est particulièrement important dans les secteurs des Sports et de la Culture. Notons aussi que plus les associations ont un budget important, moins elles recourent à l'emploi à temps partiel.

Enfin, 10 % des associations répondantes déclarent accueillir des volontaires, et 27 % indiquent avoir accueilli au moins un stagiaire en 2013.

Les budgets des associations

Le budget global des associations de l'échantillon (quels que soient leurs paramètres d'activité) est compris entre 150 euros et 45 millions d'euros ; en moyenne il est d'un peu plus d'un million d'euros, tandis que le budget médian n'est que de 226 500 euros. Ce fort écart s'explique par la proportion importante de « petites associations », et à l'inverse un petit nombre de très grandes associations dont le budget fait augmenter la moyenne.

On constate des différences importantes selon les secteurs. Le budget médian et le budget moyen sont les plus faibles dans le secteur des Sports, et la part d'associations au budget inférieur à 100 000 euros y est la plus forte. Dans le secteur de la Santé, le budget moyen est le plus élevé ; dans le secteur de l'Insertion - emploi, le budget médian est le plus important, et la part d'associations de plus d'un million d'euros de budget est la plus importante (45 %). Dans le secteur de l'Education - formation, le budget moyen et le budget médian sont assez bas – on y trouve la plus forte part d'associations au budget inférieur à 50 000 euros. Dans le secteur de la Culture, le budget moyen et le budget médian sont assez bas – on y trouve beaucoup d'associations de taille moyenne, au budget compris entre 50 000 et 500 000 euros. Enfin, dans le secteur de l'Action sociale, on trouve à la fois beaucoup de petites associations (37 % en dessous de 50 000 euros de budget) et beaucoup de grandes (32 % au-dessus d'un million d'euros de budget).

Les subventions

En moyenne, les subventions publiques représentent 56 % du budget des associations. Les subventions publiques représentent plus de 60 % du budget de la moitié des associations. 8 % comptent moins de 10 % de subventions publiques. Enfin, seules 5 % des associations ont un financement exclusivement composé de subventions publiques. La part de subventions publiques n'est pas corrélée au volume du budget.

Si le montant moyen des subventions du Département de la Seine-Saint-Denis est de 55 145 euros, pour la moitié des associations répondantes, il est inférieur à 15 000 euros, ce qui atteste d'un très grand nombre de petites subventions. La subvention du Département a été inférieure à 5 000 euros pour près d'un tiers des associations ; supérieure à 23 000 euros pour 40 % des associations. On constate une certaine homogénéité entre les secteurs d'activité, mis à part deux secteurs atypiques (le secteur de la Santé et celui de l'Insertion - emploi), qui ont des subventions souvent plus importantes.

En moyenne, la subvention du Département représente 37 % du total des subventions publiques perçues par une association. La proportion médiane est de 22 %. Notons que pour 18 % des associations, les subventions du Département représentent plus de 80 % de l'ensemble des subventions reçues, et qu'elles en représentent la totalité pour 11 % d'entre elles.

Le secteur des Sports, et celui de l'Education - formation sont ceux dans lesquels les subventions du Département constituent la plus forte part de l'ensemble des subventions. A l'inverse, dans les secteurs de la Santé, de l'Insertion - emploi et de la Culture, les subventions du Département dépassent rarement 50 % de l'ensemble de leurs subventions.

En moyenne, la subvention du Département a représenté 20 % du budget global des associations répondantes en 2013. On constate une corrélation entre le montant du budget global et la part de la subvention du Département dans le budget des associations : les petites associations sont plus « dépendantes » financièrement du Département que les grandes, qui bénéficient de cofinancements importants de la part d'autres partenaires. Le rapport entre la subvention du Département et le budget global varie d'un à trois entre le secteur des Sports (32 %) et celui de la Santé (9 %).

L'analyse des réponses qualitatives a permis de noter qu'il existe un « effet label » ou « effet levier » pour certaines associations qui indiquent avoir pu accéder à d'autres soutiens financiers que celui du Département en ayant fait valoir l'existence de celui-ci ou d'un accompagnement méthodologique de la collectivité.

Les territoires d'intervention

Peu d'associations répondantes limitent leur périmètre d'intervention à un seul ou plusieurs quartiers. Si le quart d'entre elles n'intervient pas au-delà d'une échelle intercommunale, la moitié des associations affirme intervenir au-delà du département. En tendance, les associations dont le budget est le plus élevé ont un rayonnement territorial plus large, et inversement, mais des exceptions sont constatées dans les deux sens.

Concernant leurs interventions dans les communes du Département, on constate que les deux tiers des associations interviennent dans plus de deux communes. Quant à leur répartition géographique, on observe tout d'abord que les communes faiblement couvertes sont situées soit au centre soit aux marges (nord, est, sud) du Département. Aucune d'entre elles n'est limitrophe à Paris. Si l'on rapporte ces chiffres à la population des communes, on constate que les communes les plus couvertes sont des moyennes et petites communes.

Les publics

La moyenne des personnes touchées¹³ par les associations (3 734) est environ 5 fois supérieure à la médiane (726), car elle couvre de grandes disparités : 9 % des associations répondantes ont touché plus de 10 000 personnes en 2013, 10 % entre 500 et 1 000, 33 % entre 100 et 500, et 10 % moins de 100. Parmi ces personnes touchées, les associations déclarent en moyenne toucher « régulièrement » 50 % d'entre elles.

La répartition femmes / hommes des publics est équitable en moyenne. La moitié des associations déclare un public mixte, un quart une dominante féminine, et un dernier quart une dominante masculine. Ces moyennes varient en fonction des secteurs : ainsi par exemple, l'action sociale touche davantage de femmes, et le sport davantage d'hommes. Quant à l'âge des publics, on constate que l'activité associative touche une large proportion de « jeunes » (5 % de jeunes enfants ; 25,5 % d'enfants ; 19 % de jeunes / adolescents), et peu de seniors (6,5 %).

Si les « publics spécifiques » des associations répondantes varient fortement en fonction des secteurs, certains sont fréquemment cités : personnes en situation de pauvreté, bénéficiaires des minimas sociaux ; habitants des quartiers « politique de la ville » ou d'habitat social ; personnes sans emploi ; professionnels (de tel ou tel secteur) ; personnes handicapées, ou malades.

Le principal constat est celui d'une action qui implique souvent un public en situation de pauvreté et bénéficiaire des minimas sociaux, en particulier du RSA, et ce dans presque tous les secteurs. Les personnes handicapées sont souvent citées parmi les « publics spécifiques » touchés par les associations.

Par ailleurs, 59 % des associations déclarent que leurs activités touchent des publics ayant des difficultés importantes d'accès à leurs droits et / ou qui sont éloignés des structures publiques. Cette part est particulièrement importante dans les secteurs de la Défense des droits et des causes (78 %) et de la Santé (73 %).

Enfin, la majorité des associations déclarent qu'une partie de leur public participe à la vie de l'association (gestion, décision, initiative...) ou à la mise en œuvre de ses actions.

Ces éléments montrent que l'action associative concerne de manière privilégiée des publics en difficulté en matière d'accès aux droits en situation de précarité ainsi que certains publics spécifiques (public handicapé). Cela témoigne d'un très haut niveau de prise en compte par les associations des problématiques du territoire, mais aussi du rôle social majeur qui leur incombe aujourd'hui.

¹³ L'expression « personnes touchées » regroupe une grande diversité de situations, du spectateur unique à la personne accompagnée intensivement dans la durée.

1.2. Les effets de l'action associative

En vue de contribuer à une analyse de l'utilité sociale des associations, de sa portée et de sa diversité, nous avons tenté d'approcher les effets qualitatifs des associations (sur les personnes, les groupes sociaux, les institutions, le territoire, la société...), à travers la parole des associations. Il s'agit donc d'un recueil partiel, une première vision de la large diversité des effets de l'activité associative.

Rappelons ici que l'analyse des effets doit rester modeste dans l'attribution des impacts aux actions, tant le nombre de facteurs intervenant sur la modification d'une situation donnée est important. D'ailleurs, certaines associations préfèrent elles-mêmes parler de « contribution à... » que d'effets directs. »

Des effets sur les personnes

Les effets recensés sur les personnes concernent en premier lieu l'accès à l'autonomie et l'amélioration des conditions de vie, concrétisés par l'accès aux droits, par des apprentissages, par de l'accompagnement, la résolution de problèmes sociaux spécifiques (modes de garde, logement...), la prévention et la sensibilisation aux risques, l'initiation aux déplacements, l'accès à l'emploi ou à la formation.

D'autres effets très largement partagés concernent l'épanouissement des personnes et leur émancipation individuelle et collective, à travers la réussite éducative, le développement de l'esprit critique et de la capacité d'analyse, l'expression orale, écrite, artistique, l'apprentissage d'une langue, la confiance en soi, la valorisation ou l'estime de soi. On peut aussi évoquer, dans ce sens, la découverte, l'initiation et l'accès à de nouvelles pratiques ou activités, qu'elles soient artistiques, sportives, culturelles, pour des publics parfois « empêchés ».

En termes d'évolution des représentations sociales et des sociabilités, les effets sont aussi nombreux, à travers les rencontres, l'inter-culturalité et la mixité des publics, le goût du collectif, la prévention et la régulation des conflits, la lutte contre les discriminations et les préjugés...

Enfin, d'autres effets en termes d'accès à une « citoyenneté active » et à l'engagement sont évoqués, à travers l'éducation populaire, la sensibilisation à des causes, la politisation, la solidarité, ou encore l'apprentissage de la mobilisation collective.

Des effets sur les institutions

Les institutions (collectivités, associations, entreprises) sont aussi des « cibles » de l'action associative. Les effets recensés concernent principalement les institutions publiques et leurs interventions. Il s'agit en premier lieu d'effets sur le pilotage des politiques publiques et sur la prise en compte de nouvelles problématiques, par le plaidoyer, la sensibilisation, l'information ou la mobilisation, mais aussi parfois via la co-construction.

En second lieu, les associations décrivent des effets en termes de rencontres entre acteurs, de dialogue entre institutions et citoyens, de mise en réseau et de coopération. Enfin, un certain nombre d'associations insiste sur leur rôle de médiation, en ce qu'elles facilitent ou améliorent les relations entre les institutions et leurs usagers.

Des effets sur le territoire

Les effets recensés sur le territoire concernent principalement sa représentation - que ce soit par ses habitants, ou son image médiatique -, mais aussi l'aménagement du territoire, via la construction, la préservation de lieux ou de milieux, ou encore la sensibilisation et la mobilisation en direction des institutions actrices de l'aménagement du territoire.

Des effets sur la société

A travers l'ensemble de ces effets combinés, on peut parler d'effets induits à plus long terme sur la société, au sens où des dynamiques sociales à une échelle bien plus vaste peuvent s'en trouver impactées, par l'action combinée des associations et d'autres facteurs. Ainsi, l'action associative produit par exemple des effets sur la pauvreté, le chômage, les représentations sociales (et donc les discriminations), le lien social, la solidarité, l'appropriation des espaces, l'adaptation des politiques publiques aux évolutions des problématiques sociales, etc.

Une contribution à l'action publique

Les trois quarts des associations répondantes considèrent que leur action « répond à des insuffisances des institutions publiques » ; insuffisances « quantitatives » d'une part, au sens où la réponse n'est pas assez large, voire absente dans certains champs, et insuffisances « qualitatives » d'autre part, au sens où les associations ont des atouts qui leurs permettent de mieux répondre à certains besoins sociaux que les institutions publiques.

Les insuffisances de l'action publique auxquelles les associations affirment répondre sont liées, en premier lieu, à l'absence ou au manque de services publics, notamment en raison du « désengagement » et du « manque de moyens » observé dans nombre de secteurs. Ces insuffisances sont aussi décrites en termes de « déficit de couverture territoriale », et ce particulièrement dans les quartiers populaires. Les associations évoquent enfin des insuffisances liées à des publics spécifiques et / ou à des problématiques particulières, face auxquelles les pouvoirs publics n'ont pas de réponse appropriée ou suffisante.

Les associations estiment apporter une réponse nécessaire à ces insuffisances. Au-delà de la compensation du déficit d'intervention public, elles mentionnent des atouts pour « mieux » répondre aux besoins sociaux.

Ces « atouts » sont notamment liés, selon elles, à leur proximité, leur ancrage, leur connaissance du terrain et des habitants, qui leur confère aussi une crédibilité et une légitimité auprès de certains publics. Les associations rappellent à ce sujet qu'elles sont parfois des intermédiaires incontournables entre les institutions publiques et leurs usagers. Elles mentionnent aussi leur capacité de mobilisation, leur souplesse, leur réactivité, leur adaptabilité, leur capacité d'innovation et d'expérimentation.

Enfin, les associations insistent sur leur capacité à toucher des publics très éloignés des institutions publiques, sur leur accessibilité (géographique, temporelle), la force de l'engagement de leurs bénévoles, ou encore, leur expertise et leur expérience dans certains secteurs.

Ces éléments rapportent des effets de l'action associative en termes d'utilité sociale, qu'il s'agisse d'effets directs sur les trajectoires des personnes, d'effets sur le territoire, d'effets de transformation ou d'évolution de la société. De plus, ils révèlent des atouts des modes d'intervention des associations par rapport aux modes d'action institutionnels.

Des effets « d'intérêt général » ?

Au-delà des effets précédemment évoqués, cette étude permet d'évoquer des apports plus fondamentaux et sur le long terme, qui se situent, pour la plupart, dans le champ de « l'intérêt général » (au sens courant de cette expression). Non seulement les associations produisent des réponses à des besoins sociaux, insuffisamment ou mal pris en charge par les services publics, mais par leur proximité et leur connaissance du terrain, elles perçoivent des besoins et conçoivent des réponses, parfois inédites, qui débordent aussi largement du champ de l'intervention publique institutionnelle.

En ce sens, les associations sont coproductrices de « l'intérêt général ». D'une part, elles contribuent à sa définition, par le biais de la détection de problèmes sociaux, et par des fonctions d'alerte et de mobilisation sociale. L'une de leurs fonctions est ainsi d'exercer une « pression » citoyenne sur les institutions. D'autre part, elles apportent des réponses que les institutions ne peuvent pas toujours

donner (en raison par exemple de leur éloignement vis-à-vis de certains groupes sociaux, de leur logique souvent descendante, de leurs contraintes budgétaires ou encore de la lourdeur administrative). La contribution des associations à la réalisation de nombreux objectifs des politiques publiques ne se réduit donc pas à un rôle de prestataire, complémentaire des institutions. Ainsi, chaque soutien financier du Département à une association participe à la réalisation des objectifs plus généraux et des effets à plus long termes évoqués ici.

1.3. La qualité des relations entre les associations et les institutions

Cette partie concerne d'une part les rapports entre les associations et les institutions publiques, d'autre part les rapports entre les associations et le Département.

Les partenariats avec les institutions publiques

Dans leur grande majorité, les associations développent de multiples partenariats (qu'ils soient ou non financiers) avec des acteurs publics, privés ou associatifs. Concernant les institutions publiques, mis à part le Département (partenaire commun à tous les répondants), les communes sont les partenaires les plus fréquemment cités (75 %), devant l'Etat (68 %) et les Régions (57 %). Les intercommunalités (31 %) et l'Union européenne (16 %) le sont moins souvent.

Par ailleurs, 26 % des associations ont évoqué d'autres institutions publiques, en particulier la CAF, la CPAM, les établissements scolaires, Pôle emploi et divers établissements publics (agences, instituts, etc.). Enfin, 57 % des associations ont déclaré travailler en partenariat avec d'autres associations, et 35 % avec des entreprises. Les partenariats sont souvent plus diversifiés dans les secteurs de la Santé et de l'Insertion - emploi.

Pour rappel, les subventions publiques représentent en moyenne 56 % des budgets des associations répondantes (plus de 60 % pour la moitié d'entre elles).

L'évolution des relations avec les institutions publiques

La très grande majorité des associations répondantes considère que leurs relations avec les institutions évoluent positivement (71 %) ou très positivement (19 %). On constate cependant des variations liées à l'évolution de leurs subventions : plus ces dernières sont en baisse, plus les associations qualifient négativement l'évolution de leurs relations.

En décrivant les raisons et les effets de ces évolutions, les associations, même lorsqu'elles formulent un avis « positif », nuancent l'image d'une satisfaction globale. Certaines saluent la reconnaissance croissante de l'apport des associations par les collectivités, la multiplication d'objectifs partagés, ou encore la meilleure qualité du dialogue et la pérennité du soutien dont elles bénéficient. D'autres associations décrivent, à l'inverse, une dégradation des relations due aux baisses de financements, aux lourdeurs administratives supplémentaires (en particulier pour les petites associations), ou encore, à la transformation des logiques de financement en faveur des subventions de projet, au détriment des subventions globales de fonctionnement. Par ailleurs, plusieurs associations critiquent des attentes institutionnelles renforcées concernant la rationalisation et l'efficacité, au détriment de la reconnaissance de leur projet propre et de ses divers effets, et des débats sur le sens de leurs actions.

Les subventions ne sont en augmentation que pour une partie minime des répondants (12 %) ; pour la grande majorité d'entre eux, elles sont stables (45 %) ou en baisse (44 %, dont 9 % en forte baisse). L'évolution des subventions varie fortement selon les secteurs : dans les secteurs de la Santé et de la Défense des droits et des causes, la majorité des subventions sont en baisse ; dans ceux de l'Action sociale, et de la Santé, aucune subvention n'est en hausse ; dans celui de l'Insertion - emploi, 18 % des subventions sont en hausse.

Quelles conséquences sur l'action associative ?

Plus de la moitié des associations considère que l'évolution de leurs relations avec les acteurs institutionnels les a conduits à « développer » leurs projets, et un quart à les « transformer ».

Toutefois, un tiers des associations a affirmé que ces évolutions les avaient conduites à « réviser » leurs projets (les commentaires précisant qu'il s'agit le plus souvent d'une révision à la baisse), et 14 % à « arrêter » certaines activités.

De manière plus qualitative, les associations détaillent les effets négatifs et positifs de l'évolution de leurs relations partenariales.

Du côté positif, les associations qui bénéficient de financements stables ou croissants évoquent des effets de pérennisation, de développement de leurs actions existantes, ou encore de mise en oeuvre de nouvelles actions – même si ces dernières sont parfois le fruit d'un fléchage croissant des subventions.

Du côté négatif, la baisse des subventions conduit certaines associations à diminuer leurs actions, ou bien à réduire leur portée, leur échelle, leur qualité. Elle en amène d'autres à maintenir leurs actions par d'autres moyens : contribution financière des publics, partenariats privés, autofinancement... De manière générale, les diminutions de subventions et la multiplication des subventions de projet et des appels à projet produisent des difficultés de pérennisation de la structure associative (insuffisante couverture des dépenses de fonctionnement, licenciements, pression sur les conditions de travail – comme en témoigne le recours au temps partiel et à l'emploi précaire). Enfin, elles conduisent des associations à transformer leurs projets pour « rentrer dans les cases », ou à développer des prestations, limitant de ce fait leur autonomie.

Par ailleurs, plusieurs associations indiquent que l'évolution de leur activité dépend avant tout des évolutions de la « demande sociale » et des problématiques auxquelles elles entendent répondre, affirmant par là leur autonomie à l'égard des institutions.

Les relations avec le Département

Les partenariats des associations avec le Département sont loin de se résumer à leur dimension financière : un tiers d'entre elles mentionnent un « accompagnement », et environ un quart évoquent la « mise en réseau », le « conseil », ou la « co-construction de politiques publiques ».

Les partenariats financiers sont de diverses natures (subvention de projet, subvention globale de fonctionnement, appel à projet, subvention d'investissement, prestations...), certaines associations recevant plusieurs types de subventions. Ils sont variables selon les secteurs :

- Les subventions globales de fonctionnement restent les plus répandues : elles concernent la moitié des associations (davantage dans les secteurs de la Culture et des Sports, moins dans le secteur de l'Action sociale) ;
- Les subventions de projet concernent 45% des associations (dont 22% dans le cadre d'appels à projets, 45% dans le secteur de l'Action sociale).

Les évolutions des relations avec le Département

Une très large majorité des associations répondantes estiment que leurs relations avec le Département ont évolué positivement ces dernières années ; seules 6 % affirment qu'elles ont évolué négativement. Cependant, il convient de mettre en regard ces chiffres avec les commentaires qualitatifs des associations, qui font apparaître un décalage important entre l'appréciation largement positive de l'évolution des relations, et le descriptif, beaucoup plus nuancé, du contenu de ces évolutions, que ce soit en termes de financements (et de types de financements), ou de dialogue, de connaissance et de reconnaissance.

Les commentaires les plus positifs sur l'évolution des relations avec le Département concernent la stabilité des financements, le dialogue, l'écoute, la confiance et la reconnaissance dont bénéficient les associations. Elles évoquent aussi une convergence d'intérêts, et une sollicitation bienvenue de leur expertise dans certains secteurs.

D'autres associations sont plus mitigées, critiquant une évolution de la nature du dialogue (« *On est passé d'un dialogue sur le fond à un dialogue de gestion* »), ou encore, un manque d'information sur les dispositifs de soutien financier. Les commentaires les plus négatifs, quant à eux, évoquent

principalement la réduction des subventions – ou bien leur stagnation, en décalage avec l'augmentation de la demande sociale, ou ne permettant pas de financer de nouvelles actions. Ils concernent aussi l'augmentation des subventions de projet au détriment des subventions de fonctionnement, qui a un impact en termes d' « insécurité » du financement, donc d'incertitudes sur la pérennité des activités, de difficultés à assurer les dépenses de fonctionnement, ou encore en termes d'impacts sur l'autonomie des projets associatifs. Par ailleurs, la longueur des délais de versement est vivement et très largement mise en cause, de même que la lourdeur administrative des processus de financement.

Enfin, deux tiers des associations déclarent des financements stables (67 %) de la part du Département, 10 % des financements en hausse, 17 % en baisse et 6 % en forte baisse. Aucune association ne déclare de financements en forte hausse. La part d'associations déclarant une baisse des financements est plus faible concernant le Département (23 %) que pour l'ensemble des financements publics (44 %).

Quelles conséquences sur l'action associative ?

Les effets de ces évolutions sont globalement similaires à ceux évoqués précédemment concernant l'ensemble des partenaires publics. S'agissant plus spécifiquement du Département, les répondants insistent notamment sur :

- la mutation des formes de financement en faveur des appels à projets, et leurs impacts jugés négatifs sur l'autonomie des projets associatifs, ou parfois considérés comme positifs, sur la multiplication des actions financées,
- la reconnaissance de certains enjeux précis par le Département (violences faites aux femmes, sports féminins, insertion professionnelle, économie sociale et solidaire...) et les financements, soutiens ou partenariats qui en découlent,
- les impacts en termes d'augmentation ou de diminution de l'activité associative et de sa portée, consécutives à la diminution ou à l'augmentation des subventions,
- les difficultés induites par la complexité de certaines demandes de subvention et de certains bilans quantitatifs, ou encore des délais de réponse aux appels à projets, notamment pour les associations ne disposant pas de compétences administratives,
- les conséquences néfastes des délais de versement des subventions : des problèmes de trésorerie,
- les impacts positifs de la mise en réseau, du dialogue et de la co-construction dans certains secteurs.

L'appréciation des relations avec le Département

Interrogées sur plusieurs dimensions de leurs relations avec le Département, les associations ont réaffirmé un jugement très majoritairement positif (toujours plus de 75 %, et parfois presque 90 %), malgré des commentaires qualitatifs plus mitigés. Il est à noter qu'en tendance, et sur chacun de ces critères, on constate une plus grande part d'insatisfaction parmi les associations ayant reçu du Département des subventions inférieures à 23 000 euros.

Compréhension des projets et des problématiques. Les associations estiment globalement que leurs interlocuteurs au Département ont une bonne compréhension de leurs projets et problématiques, ce qu'elles attribuent notamment à la qualité du dialogue et de l'écoute (voir partie suivante) ou à l'ancienneté des partenariats. Certaines associations notent cependant que cela ne garantit pas toujours un soutien financier suffisant, ou encore que leurs objectifs ne trouvent pas d'échos dans les politiques départementales.

Identification des interlocuteurs, fréquence et qualité du dialogue. Une majorité de répondants affirme bien identifier leurs interlocuteurs, et avoir avec le Département des échanges réguliers et de qualité. D'autres les identifient ou les contactent plus difficilement, se considèrent insuffisamment écoutées, et regrettent que le Département ne s'appuie pas suffisamment sur les associations dans la conception de ses politiques publiques. L'éloignement des services du Département vis-à-vis du terrain est aussi mentionné par certaines associations.

Critères et procédures de subvention. Si près des trois quarts des répondants se disent satisfaits des critères et procédures de subvention, de nombreuses critiques sont émises. Elles concernent notamment la lisibilité des différentes modalités de financement et des critères retenus pour l'attribution des subventions, la lourdeur et la complexité des dossiers de demande de subvention (les petites structures insistent sur les compétences nécessaires pour y répondre). Une demande de simplification est donc exprimée.

Afin de sécuriser leur fonctionnement, de nombreuses associations souhaiteraient bénéficier de financements pluriannuels stables. Par ailleurs, un certain nombre d'associations critiquent un recours croissant aux subventions de projet, notamment aux appels à projet, au détriment des subventions globales de fonctionnement. Elles affirment que ces financements ne permettent pas d'assurer la pérennité de leur activité, et insistent sur le caractère prescriptif et formatant des appels à projets.

Comme on l'a vu précédemment, les délais sont aussi critiqués : délais trop courts pour répondre aux appels à projets, trop longs dans les décisions d'attribution des subventions, et trop longs pour le versement des subventions.

Enfin, des associations affirment que le Département privilégie le soutien aux grandes structures.

Modalités de suivi et d'évaluation. Les quelques commentaires positifs en la matière portent en particulier sur l'utilité des temps de bilan et la clarté des demandes du Département. Les critiques concernent une évaluation « insuffisante » ou « trop lourde ». Certaines associations évoquent une prééminence des critères quantitatifs, qui ne permettrait pas de rendre compte de leur activité et de ses effets. Enfin, plusieurs associations souhaiteraient co-construire des critères d'évaluation avec leurs interlocuteurs au Département.

2. Enjeux et propositions

A travers l'analyse des réponses des associations, de nombreux enjeux ont émergé en termes de reconnaissance, de dialogue, de soutien, de formes de partenariat... Ces enjeux interpellent la politique du Département en direction des associations et l'invitent à une réflexion approfondie sur sa manière de soutenir les acteurs associatifs, sur le fond comme sur la forme.

Nous présentons ci-dessous quelques propositions qui pourraient permettre au Département de mieux soutenir les associations oeuvrant sur le territoire et auprès des habitants, d'améliorer ses relations partenariales, contribuant ainsi à renforcer l'utilité sociale de l'action associative.

Ces propositions, de différentes natures, sont une contribution au débat. Elles nécessitent des échanges au sein de la collectivité et avec les partenaires associatifs, de même que des approfondissements en vue de leur éventuelle mise en œuvre. Elles ne constituent pas une feuille de route de la collectivité mais une contribution à la réflexion de la collectivité sur son rapport aux associations.

2.1. Reconnaître le rôle et l'utilité sociale des associations

Un premier enjeu concerne la reconnaissance par les institutions publiques du rôle et de l'utilité sociale des associations, dans les nombreux secteurs où elles interviennent, et de leur contribution à la définition de « l'intérêt général » (identification des besoins sociaux) et à sa réalisation. Il s'agit de soutenir le tissu associatif, de lui faire confiance, de développer des logiques de co-construction, de dialogue et de respect mutuel.

Propositions :

- Donner de la visibilité aux associations par la mobilisation des outils de communication du Département, par des communications spécifiques, par l'organisation d'événements locaux
- Valoriser l'utilité sociale des associations, notamment par la reconnaissance de leur rôle sur le terrain et au sein des instances et lieux partenariaux

- Promouvoir la co-construction de politiques publiques, de projets et de dispositifs innovants, de leur définition à leur mise en œuvre et à leur évaluation
- Favoriser l'interconnaissance entre les associations, et entre les associations et les institutions, par des travaux et rencontres communes, au niveau local et au niveau départemental

Un autre enjeu concerne le respect de l'autonomie des projets associatifs. En effet, le fléchage croissant des subventions est considéré par de nombreuses associations comme un manque de confiance, qui les place dans une logique de prestataires plutôt que d'acteurs de la société civile – ce qui est particulièrement préjudiciable aux plus petites structures. Il importe de prendre en compte le fait que l'action des associations va souvent au-delà des objectifs des politiques publiques.

Propositions :

- Analyser les demandes de subvention au regard des projets associatifs dans leur globalité, afin de prendre en compte leurs spécificités, leurs effets, leurs difficultés et leurs potentiels
- Eviter la substitution des subventions globales de fonctionnement par des appels à projets restrictifs, pour éviter de placer les associations en situation de concurrence
- Développer la logique d' « appel à initiatives » de manière à diminuer le niveau de contrainte sur les associations par la co-construction du cadre du partenariat et des critères de subvention et d'évaluation
- Limiter autant que possible le fléchage détaillé des subventions en privilégiant l'attribution de subventions globales de fonctionnement, comme moyen de soutenir les projets associatifs et la sécurisation des associations
- Développer une approche globale du soutien financier à chaque association, pour éviter le morcellement des demandes de financements

2.2. Conforter la vie associative

L'enjeu du soutien financier aux associations n'était pas la problématique première de ce travail, mais il apparaît de manière récurrente dans la plupart des réponses. De nombreuses associations s'inquiètent de l'évolution des subventions publiques, évoquant l'insécurité grandissante qu'elles subissent. L'Association des départements de France (ADF) et l'Association des maires de France (AMF) ont d'ailleurs affirmé que les associations seront les premières touchées par la réduction annoncée des dotations des collectivités territoriales.

Ces enjeux sont pris en compte par la circulaire du Gouvernement, en cours de finalisation, concernant les « Nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations », qui a pour objet la « *déclinaison de la charte des engagements réciproques et le soutien public aux associations* »¹⁴.

Ce texte remet à plat les modalités du partenariat pouvoirs publics - associations. Ainsi, concernant la réglementation européenne, la circulaire prévoit la mise en place de règles stables d'application et sécurisantes. Il s'agit de mieux déterminer ce qui relève de la sphère économique et qui, par voie de conséquence, entre dans le champ d'application de la réglementation européenne, indiquant notamment que « *seuls les soutiens apportés chaque année à quelques milliers d'entreprises associatives sont susceptibles d'être concernés par la réglementation européenne relative aux aides d'État* ».

¹⁴ Cette circulaire abrogera celles du 22 décembre 1999 relative aux relations de l'État avec les associations dans les départements, du 1er décembre 2000 relative aux conventions pluriannuelles d'objectifs entre l'Etat et les associations, du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'Etat aux associations, du 16 janvier 2007 n°5193/SG relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs et du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations.

En matière de subvention, la circulaire affirme les principes de co-construction des politiques publiques (donnant lieu à des « appels à initiatives »), de transparence sur les mesures de soutien public aux associations et de délais de décision et de versement raccourcis. Elle évoque l'enjeu du soutien au fonctionnement global, souligne la nécessité de « *privilégier le recours à la convention pluriannuelle d'objectifs* ». Ces enjeux vont avec celui de l'emploi associatif, dont le poids dans la vie économique est important.

Propositions :

- A minima, maintenir le montant global des subventions aux associations
- Sécuriser dans le temps le financement des associations, en privilégiant le soutien pluriannuel, notamment via l'établissement de conventions pluriannuelles
- Etre vigilant concernant le soutien aux « petites associations » et leurs besoins spécifiques (y compris concernant les modalités de demande de subvention)
- Soutenir l'emploi associatif par la mobilisation du Département et des partenaires institutionnels (notamment dans le cadre du Dispositif local d'accompagnement)
- Soutenir l'accès des associations à des locaux adaptés : un dispositif dédié pourrait être imaginé, en collaboration avec des communes ou intercommunalités
- Soutenir et valoriser le bénévolat associatif, via la formation, la mise en réseau
- Mobiliser et responsabiliser l'ensemble des institutions publiques et privées partenaires du Département sur l'importance du soutien au secteur associatif

2.3. Renforcer le rôle d'animateur territorial au Département

L'étude fait apparaître un positionnement privilégié du Département comme un acteur clé du territoire et du soutien à l'activité associative. Il est au croisement de multiples politiques publiques, en relation avec l'ensemble des acteurs locaux. Certaines associations évoquent en ce sens un rôle d'animation territoriale et de mise en réseau.

Propositions :

- Envisager la création un espace transversal de conseil, de ressources et de rencontre pour toutes les associations, sans substitution aux relations sectorielles développées par les directions
- Renforcer le rôle de mise en réseau du Département, par domaines de politiques publiques, et dans le cadre d'initiatives plus transversales
- Intégrer les enjeux associatifs dans les dispositifs d'animation et de coopération territoriale (projets sociaux de territoire, relations institutionnelles...)
- Veiller à inclure les enjeux associatifs et la parole des associations dans l'élaboration et la conduite des politiques départementales
- Accompagner et soutenir la mise en place d'un Conseil local de la vie associative (cf. Charte d'engagements réciproques)

Une proposition transversale : décliner localement la Charte d'Engagements Réciproques

Le 14 février 2014, une « Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le Mouvement associatif et les collectivités territoriales » a été signée par le 1^{er} ministre, l'Association des régions de France (ARF), l'Association des départements de France (ADF), l'Association des maires de France (AMF), l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF), le réseau des territoires pour une économie solidaire (RTES) et le Mouvement Associatif (ex CPCA).

Cette charte a pour objectifs de permettre « une meilleure assise au dialogue civil, de redéfinir les mécanismes de concertation », dans une relation de confiance mutuelle ainsi que de « réfléchir aux modes de contractualisation entre l'Etat ou les collectivités locales et les associations ». Il s'agit là de reconnaître le monde associatif à la hauteur de son rôle et de son action en faveur de la cohésion et de l'innovation sociale, et de l'apprentissage de la citoyenneté.

C'est ainsi que pourront être déclinées certaines actions concrètes : rendre plus lisibles et plus transparents les critères de subventions, favoriser la création de lieux d'accueil, d'information et de conseil aux associations, améliorer la gouvernance démocratique des associations par le non cumul des mandats, promouvoir la parité et la lutte contre les discriminations.

Cette charte recouvre de nombreuses propositions formulées au terme de cette étude. Elle pourrait être déclinée localement, comme c'est le cas dans d'autres collectivités. Elle pourrait permettre une discussion avec les acteurs associatifs, jusqu'à formaliser les engagements du Département et des associations. L'élaboration et la signature de cette charte nécessiteraient la mise en place d'un Conseil local de la vie associative, représentatif des associations du territoire.

2.4. Améliorer la qualité des relations partenariales

Malgré un bon niveau de satisfaction sur la qualité des relations entre le Département et ses partenaires associatifs, les associations critiquent la lourdeur et la complexité des processus administratifs et les délais. S'il n'y a pas de résistance à la justification des activités ni à l'évaluation, elles regrettent l'évolution d'un « *dialogue de fond* » vers un « *dialogue de gestion* », exprimant le souhait d'un échange sur le sens de l'action. Enfin, il existe un enjeu de transparence sur les critères d'attributions des subventions.

Propositions en matière de pilotage :

- Veiller à ce que le partenariat avec les associations soit nourri d'échanges sur le fond, notamment en favorisant la présence des agents « sur le terrain »,
- Au-delà de la réalisation de bilans de type administratif, favoriser l'évaluation partagée de l'action associative, à travers la co-construction des questionnements évaluatifs et des indicateurs d'évaluation, et à travers des analyses quantitatives et qualitatives,
- Distinguer les procédures de contrôle des procédures de gestion et d'évaluation

Propositions en matière de processus :

- Simplifier les processus et les supports de demande de subvention, d'instruction des dossiers, de prise de décision, de notification, et de versement (de nombreux chantiers internes au Département sont en cours, telle la dématérialisation de la demande de subvention)
- Diminuer chacun des délais cités ci-dessus, notamment pour assurer un financement aux associations en début d'exercice
- Mettre en place des systèmes de versement qui sécurisent davantage les associations, par exemple via des acomptes

Propositions en matière de transparence :

- Mieux communiquer sur les différentes modalités du soutien départemental aux associations (types de partenariats, types de subventions, interlocuteurs...), notamment via internet (plateforme dédiée)
- Systématiser l'information sur les critères d'attribution des subventions
- Diffuser publiquement les données concernant le soutien du Département aux associations

L'analyse a aussi fait apparaître des enjeux internes liés à l'animation de la démarche associative du Département et aux compétences des directions.

Propositions :

- Conforter l'instance d'échange de pratiques entre les agents qui s'occupent des relations avec les associations, dans la continuité du groupe de travail inter directions animé par la DVAEP
- Renforcer le rôle de la DVAEP comme lieu transversal de coordination et de ressource pour les directions concernant la vie associative du Département
- Développer une offre de formation interne : sensibilisation des pilotes d'activité aux réalités associatives et à l'histoire des associations, aux enjeux partenariaux ; formation des agents en charge du suivi des associations dans les directions en matière d'animation des partenariats, de suivi et d'évaluation

2.5. Quelles suites pour cette étude ?

La présente étude est un premier support de réflexion, qui a vocation à être mis en débat avec d'une part les Directions du Département, d'autre part avec les associations elles-mêmes. Des suites pourraient être données à ce travail.

Propositions :

- Organiser une restitution transversale du présent rapport lors d'un évènement auquel seraient invités l'ensemble des partenaires associatifs du Département
- Engager un dialogue dans la durée sur les principaux enjeux associatifs et co-construire des réponses concrètes
- Organiser des restitutions avec les directions qui le souhaitent et leurs partenaires associatifs
- Envisager des approfondissements de cette étude concernant la mesure des effets, notamment en recueillant cette fois le point de vue des citoyens, et concernant les spécificités liés à certains secteurs d'activité associative

L'ensemble des réflexions issues de ce rapport et les débats auxquels il peut donner lieu contribueront à la formulation d'une politique associative du Département.

VI. Annexes

ANNEXE 1 : Questionnaire adressé aux associations

Etude sur les associations en Seine-Saint-Denis Questionnaire

Le Département réalise une étude sur les réalités des associations en Seine-Saint-Denis. Ce questionnaire est l'un des moyens de recueillir votre parole, sur vos objectifs, vos activités, vos publics, les effets de vos actions, vos relations avec les institutions publiques, et les enjeux auxquels vous êtes confrontés. Cette étude, inédite au Département, est sans équivalent de la part d'une collectivité locale. Son succès reposera sur votre contribution : ce sont vos réflexions qui assureront sa richesse et sa pertinence.

Les données collectées sont confidentielles : seule l'équipe « évaluation des politiques publiques » du Département, qui réalise cette étude en lien avec la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire, y aura accès. Vous pouvez, au choix, conserver l'anonymat ou indiquer vos coordonnées en fin de questionnaire, dans le cas où vous souhaiteriez participer aux entretiens qualitatifs qui seront réalisés dans les prochains mois.

La méthodologie utilisée pour l'analyse des questionnaires et des entretiens se réfère aux principes déontologiques de la Société française de l'évaluation (www.sfe-asso.fr).

Cette étude fera l'objet d'un rapport et d'une restitution fin 2014.

Vous pouvez, au choix, renseigner ce questionnaire en ligne :

http://enquetes-en-ligne.cg93.fr/cg93/etude_associations/questionnaire.htm

Ou en version papier, à l'aide de l'enveloppe T ci-jointe.

Merci de retourner ce questionnaire avant le 30 juin 2014

Mode d'emploi

- Toutes vos réponses seront prises en compte.
- Aucune réponse n'est obligatoire.
- Pour la plupart des questions à choix multiples, plusieurs réponses sont possibles.
- Les informations collectées doivent, si possible, se rapporter à l'année 2013.
- A l'exception de la partie « description de l'association », les questions concernent uniquement vos activités en Seine-Saint-Denis.

Afin de vous aider à renseigner ce questionnaire ou pour tout échange, vous pouvez contacter l'équipe « évaluation des politiques publiques » du Département. Les deux référents de cette étude sont à votre disposition :

Félix Dupin-Meynard : 01 43 93 79 60 / fdupinmeynard@cg93.fr
Charifa Assad : 01 43 93 69 76 / cassad@cg93.fr

DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION

Au sein de l'association, vous êtes :

- Membre du bureau ou du CA Bénévole Salarié(e)

Votre structure est-elle :

- Une association sans section ni établissement
 Une association faisant partie d'un réseau d'associations ayant chacune la personnalité juridique
 Une fédération d'associations
 Un établissement ou une section d'une association
 Le siège d'une association comportant plusieurs sections ou établissements

Si votre association comporte plusieurs sections ou établissements, précisez combien :

Année de création :

Commune du siège social :

Motivations ayant conduit à la création de l'association :

- Structurer un groupe existant Défendre une cause ou un intérêt général Répondre à une demande des partenaires publics
 Créer un ou plusieurs emplois Répondre à des besoins non satisfaits

Si la création de votre association répond à des besoins non satisfaits, précisez lesquels :

Les adhérents de l'association sont surtout :

- Des personnes physiques Des personnes morales

Si les adhérents sont surtout des personnes physiques, précisez la part des femmes : _____ %

Si les adhérents de votre association sont surtout des personnes morales, précisez lesquelles :

Quel est le nombre d'adhérents de votre association ?

Quel est le nombre de bénévoles de votre association ?

Quels sont les rôles des bénévoles dans l'association (dans les actions, dans la gestion...) ?

RESSOURCES EN 2013 :

Nombre total de salariés _____

_____ En 2010 _____

Equivalent temps-plein _____

_____ En 2010 _____

Nombre de CDD _____

Nombre de CDI _____

Nombre d'emplois aidés _____

Nombre de volontaires (services civiques, VIE, VIA, VSI...)

Nombre de stagiaires _____

MOYENS EN 2013 :

Budget global _____

Montant des subventions publiques _____

_____ Dont Département de la Seine-Saint-Denis (Conseil Général) _____

OBJECTIFS

Quelles sont vos finalités globales (votre projet associatif) ?

Quels sont vos objectifs à court terme ?

En direction de quels publics ?

SECTEURS ET TYPES D'ACTIVITE

Pouvez-vous préciser vos secteurs d'activité en attribuant la note 1 à l'activité principale, 2 à la suivante... (5 réponses maximum)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Culture, pratiques d'activités artistiques, pratiques culturelles | <input type="checkbox"/> Sport, activités de plein air |
| <input type="checkbox"/> Amicale, groupement affinitaires, groupements d'entraides... | <input type="checkbox"/> Association caritative, humanitaire, aide développement |
| <input type="checkbox"/> Club de loisirs, relations | <input type="checkbox"/> Association socioculturelle |
| <input type="checkbox"/> Education, formation | <input type="checkbox"/> Aide à emploi, développement local, promotion de solidarités |
| <input type="checkbox"/> Interventions sociales | <input type="checkbox"/> Logement |
| <input type="checkbox"/> Activités religieuses, spirituelles et philosophiques | <input type="checkbox"/> Défense de droits fondamentaux |
| <input type="checkbox"/> Environnement, cadre de vie | <input type="checkbox"/> Santé |
| <input type="checkbox"/> Représentation, promotion et défense d'intérêt économique | <input type="checkbox"/> Conduite d'activité économique |
| <input type="checkbox"/> Information communication | <input type="checkbox"/> Armée, ancien combattant |
| <input type="checkbox"/> Préservation du patrimoine | <input type="checkbox"/> Service et établissements médicaux sociaux |
| <input type="checkbox"/> Services familiaux, services aux personnes âgées | <input type="checkbox"/> Activités politiques |
| <input type="checkbox"/> Recherche | <input type="checkbox"/> Club, cercle de réflexion |
| <input type="checkbox"/> Sécurité protection civile | <input type="checkbox"/> Justice |
| <input type="checkbox"/> Tourisme | <input type="checkbox"/> Chasse et pêche |

Pouvez-vous préciser vos types d'activités en attribuant la note 1 à l'activité principale, 2 à la suivante... (10 réponses maximum)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Accompagnement des personnes | <input type="checkbox"/> Organisation d'évènements |
| <input type="checkbox"/> Accompagnement des structures | <input type="checkbox"/> Plaidoyer, lobbying, défense des droits et des intérêts |
| <input type="checkbox"/> Animation | <input type="checkbox"/> Services à des usagers ou à des adhérents |
| <input type="checkbox"/> Diffusion de contenus (spectacles, œuvres...) | <input type="checkbox"/> Prestations à des institutions |
| <input type="checkbox"/> Equipement ouvert au public | <input type="checkbox"/> Pratiques culturelles, de loisirs, sportives... |
| <input type="checkbox"/> Equipement d'hébergement | <input type="checkbox"/> Transmission de savoirs |
| <input type="checkbox"/> Formation | <input type="checkbox"/> Prévention, protection |
| <input type="checkbox"/> Mobilisation citoyenne, participation, débat public | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input type="checkbox"/> Education à la citoyenneté | |

Pouvez-vous décrire l'essentiel de vos activités :

TERRITOIRES D'INTERVENTION

Echelle territoriale de votre activité (plusieurs réponses possibles) :

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Un quartier | <input type="checkbox"/> Plusieurs communes | <input type="checkbox"/> Régionale |
| <input type="checkbox"/> Plusieurs quartiers | <input type="checkbox"/> Intercommunale | <input type="checkbox"/> Nationale |
| <input type="checkbox"/> Une commune | <input type="checkbox"/> Départementale | <input type="checkbox"/> Internationale |

Commune(s) d'intervention en Seine-Saint-Denis (par ordre d'importance en termes d'activité : 1 étant la commune la plus importante) :

- | | | | |
|---|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Aubervilliers | <input type="checkbox"/> Drancy | <input type="checkbox"/> Neuilly-Plaisance | <input type="checkbox"/> Rosny-sous-Bois |
| <input type="checkbox"/> Aulnay-sous-Bois | <input type="checkbox"/> Dugny | <input type="checkbox"/> Neuilly-sur-Marne | <input type="checkbox"/> Saint-Denis |
| <input type="checkbox"/> Bagnolet | <input type="checkbox"/> Épinay-sur-Seine | <input type="checkbox"/> Noisy-le-Grand | <input type="checkbox"/> Saint-Ouen |
| <input type="checkbox"/> Le Blanc-Mesnil | <input type="checkbox"/> Gagny | <input type="checkbox"/> Noisy-le-Sec | <input type="checkbox"/> Sevran |
| <input type="checkbox"/> Bobigny | <input type="checkbox"/> Gournay-sur-Marne | <input type="checkbox"/> Pantin | <input type="checkbox"/> Stains |
| <input type="checkbox"/> Bondy | <input type="checkbox"/> L'Île-Saint-Denis | <input type="checkbox"/> Les Pavillons-sous-Bois | <input type="checkbox"/> Tremblay-en-France |
| <input type="checkbox"/> Le Bourget | <input type="checkbox"/> Les Lilas | <input type="checkbox"/> Pierrefitte-sur-Seine | <input type="checkbox"/> Vaujours |
| <input type="checkbox"/> Clichy-sous-Bois | <input type="checkbox"/> Livry-Gargan | <input type="checkbox"/> Le Pré-Saint-Gervais | <input type="checkbox"/> Villemomble |
| <input type="checkbox"/> Coubron | <input type="checkbox"/> Montfermeil | <input type="checkbox"/> Le Raincy | <input type="checkbox"/> Villepinte |
| <input type="checkbox"/> La Courneuve | <input type="checkbox"/> Montreuil | <input type="checkbox"/> Romainville | <input type="checkbox"/> Villeteuse |

Si vous avez des activités à l'international, précisez dans quel(s) pays :

CONNAISSANCE DES PUBLICS

Nombre total de personnes touchées par vos activités en Seine-Saint-Denis (en 2013) :

Nombre de personnes touchées régulièrement :

Nombre de personnes touchées ponctuellement :

Part d'hommes : %

Part de femmes : %

Répartition par âge (nombre ou %) :

Jeunes enfants :

Enfants :

Jeunes / adolescents :

Adultes :

Seniors :

Précisez si possible le nombre de personnes touchées par type d'activités :

Précisez le nombre ou le % de "publics spécifiques" et leur type (exemples : bénéficiaires des minima-sociaux, personnes en situation de handicap, professionnels....) :

Vos activités touchent-elles des publics ayant des difficultés importantes d'accès à leurs droits et/ou qui sont éloignées des structures publiques ? Oui Non

Si oui, lesquels ?

Si votre public a évolué ces dernières années (en nombre ou en caractéristiques), de quelles manières? Pour quelles raisons?

Vos publics participent-ils à la vie de l'association (gestion, décision, initiative...) ou à la mise en œuvre de ses actions ? Oui Non

Si oui, de quelle manière ?

Quelles sont les structures ou institutions (associations, collectivités, entreprises...) touchées par vos activités en Seine-Saint-Denis ?

APPRECIATION DES EFFETS DE VOS ACTIONS

Effets sur les personnes (décrivez comment votre action contribue à modifier la situation des personnes touchées en Seine-Saint-Denis)

Effets sur les conditions de vie, l'autonomie, la protection des personnes, l'accès aux droits, les discriminations (...) :

Effets sur la formation, l'éducation, la sensibilisation, l'esprit critique, la mémoire, les représentations (...) :

Effets sur la mobilisation, l'expression politique, l'expression artistique, la dignité (...) :

Effets sur la rencontre et les liens entre les personnes, les liens familiaux, les liens inter culturels (...) :

Autres effets :

Effets sur les structures et les institutions (décrivez les effets directs ou indirects de votre action sur les institutions publiques, associations, entreprises...)

Exemples : modification des projets, des actions, des politiques publiques, des organisations, prise en compte des propositions et des revendications, sensibilisation à des enjeux, développement des partenariats (...) :

Effets sur le territoire (décrivez comment votre action contribue à modifier le territoire en Seine-Saint-Denis)

Exemples : sauvegarde du patrimoine, modification de projets d'aménagement, création de nouveaux espaces, protection de la biodiversité (...) :

Effets sur la société (décrivez comment votre action contribue à modifier la société à long terme)

Exemples : effets sur les relations sociales, les représentations et les pratiques, le contexte économique (...):

RELATIONS AUX POLITIQUES PUBLIQUES ET AUX ACTEURS INSTITUTIONNELS

Relations avec les acteurs institutionnels (hors Département)

Quels sont vos partenaires ?

<input type="checkbox"/> Etat	<input type="checkbox"/> Commune(s)	<input type="checkbox"/> Intercommunalité(s)
<input type="checkbox"/> Département(s)	<input type="checkbox"/> Région(s)	<input type="checkbox"/> Association(s)
<input type="checkbox"/> Entreprise(s)	<input type="checkbox"/> Union-Européenne	<input type="checkbox"/> Autres institutions publiques

Si "autres partenaires" publics, précisez :

Comment vos relations avec les acteurs institutionnels ont-elles évolué ces dernières années ?

Très positivement Positivement Négativement Très négativement

Pour quelles raisons ?

Vos financements publics sont-ils :

En forte hausse En hausse Stables En baisse En forte baisse

Les évolutions de vos relations (partenariats, financements...) avec les acteurs institutionnels vous ont-elles conduit à développer / réviser / transformer / arrêter certaines de vos activités et /ou de vos projets ?

Développer Réviser Transformer Arrêter

Pour quelles raisons ? De quelle manière ?

Relations avec le Département de la Seine-Saint-Denis

Quel(s) type(s) de partenariat(s) avez-vous avec le Département ?

<input type="checkbox"/> Accompagnement	<input type="checkbox"/> Conseil	<input type="checkbox"/> Formation
<input type="checkbox"/> Mise en réseau	<input type="checkbox"/> Co-construction de projets ou de politiques publiques	<input type="checkbox"/> Financement

Comment vos relations avec le Département ont-elles évolué ces dernières années ?

Très positivement Positivement Négativement Très négativement

Pour quelles raisons ?

De quel(s) type(s) de financements bénéficiez-vous de la part du Département ?

<input type="checkbox"/> Subvention globale de fonctionnement	<input type="checkbox"/> Subvention d'investissement
<input type="checkbox"/> Subvention de projet	<input type="checkbox"/> Prix de journée / dotation
<input type="checkbox"/> Appel à projet	<input type="checkbox"/> Délégation de service public
<input type="checkbox"/> Prestation	

Ces financements du Département sont-ils :

En forte hausse En hausse stables En baisse En forte baisse

Les évolutions de vos relations (partenariats, financements...) avec le Département vous ont-elles conduit à développer / réviser / transformer / arrêter certaines de vos activités et /ou de vos projets ?

Développer Réviser Transformer Arrêter

Pour quelles raisons ? De quelle manière ?

Appréciation de vos relations avec le Département de la Seine-Saint-Denis

Compréhension de vos projets et de vos problématiques par vos interlocuteurs

Très satisfaisant Satisfaisant Peu satisfaisant Insatisfaisant

Précisez pourquoi :

Identification des interlocuteurs, fréquence et qualité du dialogue

Très satisfaisant Satisfaisant Peu satisfaisant Insatisfaisant

Précisez pourquoi :

Critères et procédures de subvention (clarté, fluidité, délais)

Très satisfaisant Satisfaisant Peu satisfaisant Insatisfaisant

Précisez pourquoi :

Modalités de suivi et d'évaluation

Très satisfaisant Satisfaisant Peu satisfaisant Insatisfaisant

Précisez pourquoi :

Autres appréciations :

Comment vos relations avec le Département pourraient-elles être améliorées ?

CONTRIBUTION A L'ACTION PUBLIQUE

Considérez-vous que votre action répond à des insuffisances des institutions publiques ? Si oui, lesquelles ?

Quels sont les atouts de votre association pour mieux répondre à certains besoins sociaux que les institutions publiques ? (exemples : modes d'intervention différents, souplesse, liens avec des groupes sociaux ou ancrage dans des territoires, savoir-faire, connaissance du terrain, avantages du secteur non institutionnel, capacité d'expérimentation...)

Contribuez-vous à la définition de certaines politiques publiques ? De quelle manière ? (ex : co construction, apports en connaissances, contribution aux débats, revendications...)

ENJEUX ACTUELS ET FUTURS

Votre association est-elle en phase de : Développement de ses activités Transformation de ses activités
 Diminution de ses activités

Pour quelles raisons ? De quelle manière ?

Si votre association est confrontée à des difficultés, lesquelles ?

Avez-vous des projets ou des pistes pour y faire face ?

Comment voyez-vous l'avenir de votre association (dans 2 ans, 5 ans...) ?

OBSERVATIONS LIBRES

Vous pouvez si vous le souhaitez, laisser un commentaire :

FACULTATIF : PARTICIPATION A L'ENQUÊTE PAR ENTRETIEN

L'analyse des réponses au présent questionnaire sera suivie d'une série d'entretiens qualitatifs avec des associations volontaires. Dans cette perspective, vous pouvez si vous le souhaitez nous indiquer vos coordonnées pour participer aux entretiens :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse mail :

**ANNEXE 2 :
Typologie des secteurs d'activité des associations**

Classification 28 secteurs (nomenclature « WALDEC 21 »)	Classification 9 secteurs (utilisée dans la Monographie de la Seine-Saint-Denis de V. Tchernonog, décembre 2010)	Classification 7 secteurs (construite pour la présente étude)
Armée, ancien combattant	Loisirs et vie sociale	Action sociale, humanitaire, loisirs et vie sociale
Amicale, groupement affinitaires, groupements d'entraides		
Activités religieuses, spirituelles et philosophiques		
Activités politiques		
Club de loisirs, relations		
Association caritative, humanitaire, aide développement	Action humanitaire	
Interventions sociales	Action sociale	
Services familiaux, services aux personnes âgées		
Education, formation	Education, formation, recherche	Education, formation, recherche
Recherche		
Sport, activités de plein air	Sports	Sports
Chasse et pêche		
Association socioculturelle	Culture	Culture et socioculturel
Préservation du patrimoine		
Information communication		
Culture, pratiques d'activités artistiques, pratiques culturelles		
Défense de droits fondamentaux	Défense des droits et des causes	Défense des droits et des causes
Logement		
Environnement, cadre de vie		
Club, cercle de réflexion		
Justice		
Santé	Santé	Santé
Service et établissements médicaux sociaux		
Conduite d'activité économique	Défense des intérêts économiques	Insertion, emploi, économie
Aide à emploi, développement local, promotion de solidarités		
Tourisme		
Représentation, promotion et défense d'intérêt économique		
Sécurité protection civile		

CHARTRE

D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

ENTRE L'ÉTAT, LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



SIGNÉE PAR

LE PREMIER MINISTRE,

LA PRÉSIDENTE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF,

LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF),

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE (ADF),

LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES RÉGIONS DE FRANCE (ARF),

LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DES GRANDES VILLES DE FRANCE (AMGVF),

LA PRÉSIDENTE DU RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE (RTES),



CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

ENTRE L'ÉTAT, LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



- I -

PRÉAMBULE

Les signataires de cette charte s'engagent, sous le regard des citoyens, dans une démarche partenariale visant à mieux reconnaître la vie associative dans notre pays et à intensifier leur coopération au service de l'intérêt général. L'État, le Mouvement associatif, expression reconnue du mouvement associatif, rejoints par les représentants des collectivités territoriales, renouvellent et approfondissent ainsi la charte signée lors du centenaire de la loi de 1901. Collectivités territoriales et associations sont en effet aujourd'hui des partenaires essentiels sur les territoires.

Cet acte solennel, fondé sur les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, renforce des relations tripartites, basées sur la confiance réciproque, le respect de l'indépendance des associations et la libre administration des collectivités territoriales. Il contribue à l'élaboration progressive d'une éthique partenariale, rendue nécessaire par l'évolution des politiques publiques, nationales et territoriales, et du cadre réglementaire français et européen.

À l'échelon local ou à celui de l'Europe, les associations sont des vecteurs de solidarité entre les peuples et entre les individus ; elles travaillent à abolir les clivages et les inégalités. Les associations, dans un contexte de forte évolution des besoins sociaux, jouent un rôle majeur d'alerte et d'interpellation des pouvoirs publics, mais aussi d'expérimentations innovantes et de gestion de services d'intérêt général. Légitimé par les engagements libres et volontaires qu'il suscite, le mouvement associatif jouit d'un fort niveau de confiance de nos concitoyens, confiance essentielle à la vie démocratique et à la cohésion sociale.

La puissance publique, assumée par l'État et les collectivités territoriales, garante de l'intérêt général, écoute les associations et dialogue avec elles, contribue au financement de leurs projets et leur confie la gestion de certains services, dans le cadre des politiques publiques qu'elle conduit. L'optimisation de la dépense publique l'incite à rechercher des partenariats qui assurent la meilleure utilisation de l'argent des contribuables, la proximité avec les citoyens et usagers, la lisibilité des responsabilités.

Pour l'avenir, les règles de partenariat inscrites dans cette charte constitueront des principes d'action partagés entre les trois parties. Leur mise en œuvre entraînera des effets concrets et mesurables et permettra :

- d'approfondir la vie démocratique et le dialogue civil et social, en vue d'une participation libre, active et accrue des femmes et des hommes aux projets associatifs et aux politiques publiques dans des démarches co-construites ;
- de concourir, dans un but autre que le partage de bénéfices, à la création de richesses sociales, culturelles et économiques inscrites dans la proximité des territoires, au développement d'une économie sociale et solidaire, à l'élaboration d'un modèle de développement durable et équitable.

La charte ouvre le champ aux déclinaisons de ces engagements aux plans sectoriel et territorial. Une attention particulière est portée à sa mise en œuvre et à son évaluation. Les signataires s'engagent à tout faire pour atteindre les objectifs fixés et les promouvoir aux différents échelons territoriaux.

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

ENTRE L'ÉTAT, LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



- II - PRINCIPES PARTAGÉS

L'État, et les collectivités territoriales, garants de l'intérêt général chacun à leur niveau et responsables de la conduite des politiques publiques, fondent leur légitimité sur la démocratie représentative.

Les associations apportent en toute indépendance leur contribution à l'intérêt général par leur caractère reconnu d'utilité civique et sociale. Elles fondent leur légitimité sur la participation libre, active et bénévole des citoyens à un projet commun, sur leur capacité à défendre des droits, à révéler les aspirations et les besoins de ceux qui vivent dans notre pays et à y apporter des réponses.

L'État et les collectivités territoriales considèrent la diversité du monde associatif comme une richesse indissociable de la variété des tailles, des champs d'intervention et des couvertures territoriales des structures qui la composent. Ils reconnaissent l'indépendance associative et font respecter ce principe.

2.1. Confiance et relations partenariales, facteurs de renforcement démocratique

Les relations partenariales se construisent par l'écoute, le dialogue, et par le respect des engagements, des rôles et des fonctions de chacun. Les signataires décident de développer et d'organiser leurs complémentarités à travers des partenariats fondés sur une définition des engagements pris et des soutiens publics accordés, comme du suivi de ceux-ci. Les signataires définissent, d'un commun accord, les lieux et les moments de cette concertation.

L'État et les collectivités territoriales reconnaissent aux associations une fonction d'interpellation indispensable au fonctionnement de la démocratie.

La confiance et la complémentarité des actions entre l'État, les collectivités territoriales et les associations permettent de nouvelles formes de vie démocratique et une plus grande pertinence des politiques publiques.

2.2. Fondation des relations sur la convention, la durée, la transparence et l'évaluation

Les signataires privilégient les relations fondées sur des conventions d'objectifs, la conduite de projets dans la durée, la transparence des engagements pris et l'évaluation des contributions à l'intérêt général au regard des moyens mobilisés.

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

ENTRE L'ÉTAT, LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



2.3. Bénévolat, volontariat et démocratie, fondements de la vie associative

Les signataires reconnaissent l'engagement libre et volontaire comme moteur de la vie associative. Ils conviennent de tout mettre en œuvre pour le faciliter, l'encourager, le reconnaître dans sa contribution à la société, au lien social et au développement du territoire.

Les signataires s'engagent conjointement :

- à promouvoir le respect des principes de non discrimination des personnes dans l'engagement associatif;
- à favoriser des formes d'implication collectives ; à permettre à tous d'exercer leur citoyenneté ;
- à favoriser la complémentarité des ressources humaines ;
- à promouvoir l'égalité participation des femmes et des hommes à la gouvernance, l'équilibre entre les générations, entre les milieux socioculturels, dans l'exercice des responsabilités.

Les signataires encouragent la promotion de l'expérience associative au sein de notre société et la valorisation des acquis des bénévoles, des salariés et de tous les acteurs des associations.

Dans cette perspective, il incombe aux instances associatives de veiller au respect du caractère démocratique de leur fonctionnement. Il revient à l'État et aux collectivités territoriales de veiller au respect de la valeur constitutionnelle de la liberté associative et des obligations légales auxquelles les associations sont soumises.

2.4. Contribution des associations au développement économique, social, culturel, citoyen et durable

Par leur nombre, les associations représentent une part importante de l'Économie sociale et solidaire. Elles sont créatrices de richesses matérielles et immatérielles sur les territoires. Leur mode d'entreprendre s'appuie sur des principes non lucratifs et désintéressés. Elles ont un rôle essentiel d'expérimentation, d'identification, d'analyse et de portage des demandes sociales. Les associations font vivre la culture et les cultures, elles contribuent en ce sens au vivre ensemble.

L'extension du rôle économique des associations – notamment au regard de l'emploi, en tant qu'employeur – est compatible avec la loi du 1er juillet 1901. Elle impose aux associations le respect des législations qui s'appliquent à elles dans le cadre de leurs activités, notamment pour ce qui concerne le droit social et la fiscalité.

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

ENTRE L'ÉTAT, LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



- III -

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Respectant l'indépendance des associations, en particulier leur fonction d'interpellation et la libre conduite de leurs projets, et considérant les associations comme des partenaires à part entière des politiques publiques, l'État et les collectivités territoriales s'engagent à :

3.1 Promouvoir et faciliter l'engagement bénévole civique et social de tous, sans distinction d'âge, de sexe ou d'origine sociale, par des mesures visant à favoriser :

- le développement, à côté du temps professionnel et familial, d'un temps civique et social choisi ;
- la formation des bénévoles ;
- la reconnaissance des compétences acquises dans la vie associative ;
- la reconnaissance de l'engagement associatif et du rôle particulier des dirigeants ;
- la rencontre entre la volonté d'engagement des individus et le besoin de bénévoles de la part des associations, notamment au plan territorial.

3.2. Favoriser dans la durée des soutiens publics aux associations concourant à l'intérêt général afin de leur permettre de conduire au mieux leur projet associatif ; privilégier, la subvention et simplifier les procédures.

3.3. Développer une politique publique d'attribution des subventions dont les critères de sélection, les modalités d'attribution et de mise en œuvre sont transparents et concertés avec les acteurs concernés.

3.4. Dans le respect des compétences de chaque niveau de collectivités, favoriser une politique globale de l'emploi associatif structurée et de qualité, permettant le développement des projets d'intérêt général portés par ce secteur.

Y intégrer les notions :

- de complémentarité entre bénévoles et salariés ;
- de formation et de qualification ;
- d'insertion des publics en difficulté ;
- de pérennité des emplois ;
- d'accès de toutes les organisations employeurs représentatives du monde associatif aux négociations avec les pouvoirs publics.

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

ENTRE L'ÉTAT, LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



3.5. Prendre en compte les spécificités associatives dans la conception et la mise en œuvre de politiques en faveur des acteurs économiques.

3.6. Organiser, autant qu'il est possible et souhaitable, la concertation avec les associations et les regroupements organisés sur les projets de textes ou les mesures ou les décisions publiques qui les concernent, aux plans national, déconcentré et territorial.

Veiller à ce que les interlocuteurs associatifs disposent du temps et des moyens nécessaires pour leur permettre de rendre des avis circonstanciés.

Favoriser la représentation des associations dans les instances consultatives et les organismes de concertation en fonction des compétences et de la représentativité de celles-ci aux niveaux national et local (CESE, CESER, conseils de développement, conseils consultatifs).

3.7. Distinguer clairement dans les rapports entre l'État, les collectivités territoriales et les associations ce qui relève de l'évaluation des actions partenariales de ce qui relève du contrôle de l'application des lois et règlements.

3.8. Sensibiliser et former les agents publics de l'État et des collectivités territoriales à une meilleure connaissance de la vie associative, à des approches partenariales des relations avec les associations et à l'évaluation des politiques conduites et des conventions passées avec elles.

3.9. Être attentif, au niveau de l'État, d'une part et au niveau des collectivités territoriales d'autre part, à ce que les dimensions intersectorielles et interterritoriales de la politique associative soient visibles et cohérentes.

Organiser les relations avec les associations et leurs regroupements dans le cadre des projets territoriaux de l'État et des collectivités territoriales, en s'appuyant sur des interlocuteurs identifiés et des modes de concertation appropriés.

3.10. Soutenir, dans le respect des compétences de chaque niveau de collectivités, les regroupements associatifs et notamment les unions et fédérations d'associations comme lieux de concertation, de mutualisation, d'expertise et de représentation. Les impliquer dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques de soutien à la vie associative.

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

ENTRE L'ÉTAT, LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



3.11. Promouvoir les valeurs et les principes de la loi de 1901 dans les instances européennes, faciliter les articulations entre les programmes communautaires et les projets associatifs, faciliter la représentation et la participation des associations françaises au sein des instances européennes et internationales.

3.12. Favoriser, dans le respect de la souveraineté des États, le développement de la vie associative et son libre exercice dans tous les pays, notamment dans le cadre de l'aide publique au développement; encourager la solidarité internationale, chacun dans son domaine de compétence, par des projets conjoints des acteurs de la société civile française et des acteurs non-gouvernementaux d'autres pays en faveur de leurs populations.

- IV -

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Respectant l'indépendance des associations, en particulier leur fonction critique et la libre conduite de leurs projets, et considérant les associations comme des partenaires à part entière des politiques publiques, l'État s'engage à :

4.1. Donner cohérence et visibilité à la politique associative en l'inscrivant dans une dimension interministérielle, au niveau de l'administration centrale, par le développement du rôle des correspondant associations dans chaque ministère d'une part, et au niveau des services déconcentrés par le renforcement du rôle des délégués départementaux à la vie associative d'autre part.

Prendre en compte la présente charte dans la conception, la mise en œuvre et la gouvernance des politiques sectorielles touchant les champs d'intervention du monde associatif.

4.2. Favoriser la convention pluriannuelle d'objectifs comme mode de financement des activités associatives.

4.3. Assurer une désignation des membres du groupe des associations du Conseil économique, social et environnemental et des représentants des associations au CESE européen sur proposition du Mouvement associatif.

4.3. Améliorer les outils de connaissance de la vie associative et de ses évolutions, en mobilisant notamment les services de la statistique publique; financer des études et des recherches contribuant à une meilleure intelligence des échanges non lucratifs.

Faire mieux connaître les associations; instituer, dans les cursus scolaires et d'enseignement supérieur, des actions de sensibilisation au fait associatif et à l'engagement bénévole.

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

ENTRE L'ÉTAT, LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



4.5. Veiller à ce que les associations bénéficient d'un régime fiscal qui prenne en compte le caractère désintéressé de leur gestion, l'impartageabilité de leurs bénéfices, leur but non lucratif et leur contribution à l'intérêt général.

Favoriser l'indépendance et la capacité d'innovation des associations par un environnement législatif et réglementaire qui soutient la générosité du public et le mécénat considérés comme des modalités du financement de l'intérêt général.

4.6. Encourager la reconnaissance des associations européennes par la mise en œuvre du statut de l'association européenne.

- V -

ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités territoriales respectent l'indépendance des associations, en particulier leur fonction d'interpellation et la libre conduite de leurs projets. Elles considèrent les associations comme des partenaires à part entière des politiques publiques et, par le soutien au développement de la connaissance partagée des territoires, elles s'engagent à :

5.1. Conduire une politique associative cohérente tenant compte de l'ensemble des champs d'intervention des associations.

Reconnaître la contribution possible des associations dans tous les champs de compétence des collectivités.

5.2. Favoriser la création de lieux d'accueil, d'information et de conseil sur la vie associative en partenariat avec les acteurs associatifs.

5.3. Mettre en œuvre, en toute transparence, différentes formes de soutien aux associations, dont les subventions liées aux projets portés par les structures associatives, le prêt de locaux adaptés et de matériel.

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

ENTRE L'ÉTAT, LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



-VI.-

ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS

Respectant et faisant respecter les règles de fonctionnement et de gouvernance démocratiques, de non discrimination, de parité et la gestion désintéressée conformes à l'esprit de la loi de 1901 par :

- l'expression et la participation de leurs adhérents et/ou de leurs publics à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs projets ;
- l'accès de tous aux actions et aux responsabilités associatives ;
- le contrôle de l'activité et des mandats des responsables en garantissant l'accès à des informations fiables et transparentes ;
- la limitation du cumul des mandats et leur renouvellement à travers des statuts adaptés, des élections régulières et des modalités d'organisation spécifiques ;

Les associations signataires s'engagent à :

6.1. Définir et conduire des projets associatifs à partir de l'expression des besoins des adhérents ou des attentes des publics, en prenant en compte le contexte et notamment les revendications civiques, sociales et culturelles, la promotion et l'éducation des personnes, la qualité des « services relationnels » plus que la finalité économique.

6.2. Mettre en œuvre une éthique du financement des activités associatives, dans le souci du meilleur usage des financements publics, par la diversification des ressources associatives, la gestion désintéressée et le non partage des excédents, la transparence financière vis-à-vis des adhérents, des donateurs et des pouvoirs publics et l'autocontrôle de la gestion et de l'emploi des ressources.

6.3. Valoriser l'ensemble des ressources humaines associatives par :

- le respect du droit social
- des modalités de gouvernance où les bénévoles élus et opérationnels, les salariés et les publics de l'association ont leur place et sont complémentaires ;
- une attention particulière à l'information et à la formation des bénévoles et des salariés ;
- une volonté de qualification et promotion sociale des bénévoles et des salariés ;
- un souci de pérennisation des emplois créés.

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

ENTRE L'ÉTAT, LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



6.4. Poursuivre dans les associations la mise en œuvre de principes, méthodes et pratiques d'évaluation et d'appréciation permettant de rendre compte de manière claire :

- de l'analyse préalablement réalisée des évolutions des besoins sociaux,
- de la définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- de la réalité de la conduite du projet associatif au regard des objectifs,
- de l'analyse des effets produits par la mise en œuvre du projet
- de la satisfaction des publics des actions conduites,
- des engagements pris dans le partenariat avec les pouvoirs publics.

6.5. Participer de façon constructive aux actions de consultations mises en place par les pouvoirs publics en se positionnant comme force de proposition, et à la mise en œuvre de certaines politiques publiques, avec la volonté de faire progresser l'intérêt général en France et l'intérêt des peuples dans le monde.

6.6. Faciliter les procédures de contrôle, en particulier lorsque les associations bénéficient d'agrément particuliers ou de financements publics ; contribuer à l'efficacité du contrôle des juridictions financières ; mettre en œuvre des procédures de compte rendu claires et accessibles.

6.7. Mettre en œuvre, à tous les niveaux, les regroupements et les modes de représentation permettant aux pouvoirs publics de compter sur des interlocuteurs associatifs identifiés, représentatifs et structurés, afin de développer le dialogue civil et social, la consultation sur les politiques publiques et la négociation éventuelle de dispositions contractuelles.

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

ENTRE L'ÉTAT, LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



-VII-

SUIVI, ÉVALUATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE NATIONALE

La mise en œuvre de la charte nationale s'inscrira dans un processus d'évaluation continu et partagé. Elle fera l'objet de bilans récapitulatifs tous les trois ans.

De la même manière, les signataires de chacune des chartes définiront des modalités d'évaluation adaptées à leur périmètre d'action.

Ces démarches offriront l'un des cadres nécessaires au développement d'un dialogue civil riche et dynamique dans notre pays.

7.1. Une évaluation continue sera confiée à un comité national de suivi et d'évaluation dont la constitution sera négociée et tiendra compte des dimensions interministérielle et territoriale des enjeux traités.

Le comité sera co-présidé par un représentant de l'État, un représentant des collectivités territoriales et par un représentant du Mouvement associatif.

Un secrétariat exécutif, assuré par l'administration centrale du ministère en charge de la vie associative, veillera à sa mise en œuvre. Ce comité de suivi et d'évaluation, qui constituera un espace de dialogue permanent entre l'État, les collectivités territoriales et le monde associatif, aura vocation à connaître des déclinaisons territoriales.

7.2. Une évaluation de la charte nationale ainsi que de la situation des déclinaisons sectorielles et territoriales aura lieu tous les trois ans.

Elle sera préparée par le comité de suivi national et proposée au haut Conseil à la vie associative (HCVA) pour avis, puis présentée au CESE et à l'Assemblée nationale. Cette évaluation sera utilisée pour les travaux préparatoires à la Conférence de la vie associative et sera rendue publique et discutée dans un cadre adapté avec des représentants de chaque signataire. Des déclinaisons territoriales seront également encouragées qui impliqueront des instances de dialogue civil comme les CESER, les conseils de développement, ou encore les comités consultatifs mis en place par les communes.

7.3. L'évaluation nationale prendra appui sur une liste de thèmes contenus dans la charte et qui constituent autant d'enjeux de dialogue et de progression pour les associations, pour l'État et les collectivités territoriales, ou pour l'ensemble des signataires. Certains thèmes pourront être sélectionnés et d'autres délaissés, selon les préoccupations premières, les niveaux de territoires et les responsabilités respectives des acteurs.

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

ENTRE L'ÉTAT, LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



7.3.1. Axe d'évaluation qui relève prioritairement de la responsabilité des associations :

- veiller à la vitalité associative par le renouvellement des projets et des personnes ;
- faciliter les procédures de contrôle pour assurer une transparence de fonctionnement ;
- établir des modalités de contrôle des mandats pour améliorer la démocratie interne ;
- reconnaître et former les bénévoles ;
- mettre en œuvre les regroupements et les modes de représentation qui permettent aux pouvoirs publics de compter sur des interlocuteurs associatifs identifiés, représentatifs et structurés.

7.3.2. Axe d'évaluation qui relève prioritairement de la responsabilité de l'État et/ou des collectivités territoriales :

- favoriser des soutiens publics dans la durée en fonction des compétences de chacun ;
- former les agents de l'État et des collectivités territoriales à une meilleure connaissance de la vie associative ;
- concevoir une organisation administrative et territoriale qui prenne en compte la transversalité de la vie associative
- consulter, autant qu'il est possible et souhaitable, les associations et les regroupements organisés sur les projets de textes ou les mesures ou les décisions publiques qui les concernent.

7.3.3. Axe d'évaluation qui relève d'une responsabilité partagée entre les associations et l'État et/ou les collectivités territoriales :

- soutenir les regroupements associatifs volontaires ;
- développer une culture partagée de l'évaluation qualitative et quantitative ;
- favoriser un ancrage territorial du tissu associatif, notamment dans les territoires les plus défavorisés
- Favoriser, dans les associations, la complémentarité entre salariés, bénévoles, volontaires et publics concernés.

La démarche d'évaluation proposée, continue et périodiquement récapitulative, permettra d'analyser et, le cas échéant, de porter remède aux difficultés constatées dans les relations entre l'État, les collectivités territoriales et les associations.

Elle permettra de vérifier la cohérence des actions entreprises et leur validité.

Elle constituera une garantie de visibilité et de transparence, en même temps qu'une aide à la négociation et à la décision.

Chacune des étapes décrites pourra être amendée, complétée, adaptée aux secteurs et aux échelons territoriaux qui choisiront de décliner ce texte socle.

ANNEXE 4 :
Liste des associations rencontrées
et des personnes ressources contactées ou rencontrées

Entretiens avec les associations

- Association départementale pour le développement des activités sportives, sociales et culturelles pour les handicapés physiques et déficients sensoriels de Seine-Saint-Denis (ADDASSEC), Bondy
- Artis Multimedia, Saint-Denis
- Crèche parentale La ribambelle, Les Lilas
- Association départementale pour la promotion des tsiganes (DAEPT 93), Drancy
- Groupement d'aide à l'éducation des jeunes 93 (GAEJ 93), Drancy
- Les enfants du Jeu, Saint-Denis
- Association Oncologie 93, Bobigny
- Association pour l'aide à la scolarisation des enfants tsiganes en Seine-Saint-Denis, Romainville
- Vertical Détour, Neuilly-sur-Marne
- Association de soins à domicile pour les personnes âgées, Montreuil
- Collectif des Associations Citoyennes (CAC)
- Citoyenneté jeunesse, Pantin
- EMMAUS Solidarité, Le Pré Saint Gervais
- EPICEAS, Aubervilliers
- Fédération des centres sociaux et socio-culturels de Seine-Saint-Denis, Gagny
- Fédération des œuvres laïques 93, Bobigny
- Le flash de La Courneuve, La Courneuve
- Maison des jeunes et de la culture – Espace J. Roger Caussimon, Tremblay en France
- Mobilité Orientation Vers l'Emploi (MO.O.V.E), Pantin
- Mouvement national de lutte pour l'environnement – Seine-Saint-Denis (MNLE 93), Pantin
- UNDER Construction, Saint-Denis

Entretiens avec des personnes ressources

- Jane Bernard, Direction des affaires européennes, internationales et de la culture de la paix, Service Via le monde
- Jean Bourrieau, chercheur en sciences de l'éducation et militant de l'éducation populaire
- Alexane Brochard, militante de l'éducation populaire
- Simon Cottin-Marx, animateur de l'Appel et la Pioche, collectif de lutte contre la précarité, et de Jeudi Noir, Collectif des galériens du logement.
- Jean-Paul Espié, Direction de l'éducation et de la jeunesse, Service du projet éducatif et de la jeunesse
- Monique Pham Van, conseillère éducation populaire et jeunesse, Direction départementale de la cohésion sociale de Seine-Saint-Denis
- Viviane Tchernonog, chercheure au CNRS, au Centre d'économie de la Sorbonne de l'Université Paris I

VII. Table des matières

Contexte et méthodologie	6
1. Point de départ de l'étude.....	6
2. Les associations en France et en Seine-Saint-Denis.....	7
3. Les relations entre le Département et les associations.....	9
4. Méthode et échantillon.....	11
4.1. Choix méthodologiques.....	11
4.2. Précautions de lecture.....	12
4.3. Descriptif de l'échantillon des répondants.....	12
I. Les réalités de la vie associative	18
1. Les objectifs et motivations de l'action associative.....	18
2. Secteurs et types d'activité.....	19
2.1. Secteurs d'activité.....	19
2.2. Types d'activité.....	24
3. Les forces vives de l'action associative.....	26
3.1. Les adhérents des associations.....	26
3.2. Les bénévoles des associations.....	28
3.2.1. Les bénévoles en quelques chiffres.....	28
3.2.2. Le rôle des bénévoles.....	31
3.3. Les volontaires.....	32
3.4. Les salariés des associations.....	32
3.4.1. Le nombre de salariés.....	32
3.4.2. Evolution du nombre de salariés entre 2010 et 2013.....	35
3.4.3. Approche par les Equivalents Temps Plein.....	36
3.4.4. Les types de contrat de travail.....	38
3.5. Les stagiaires.....	40
4. Les moyens de l'action associative : budgets et subventions.....	40
4.1. Le budget des associations.....	40
4.2. Les subventions publiques reçues par les associations.....	43
4.3. Les subventions du Département de la Seine-Saint-Denis.....	44
5. Les territoires de l'action associative.....	50
5.1. Rayonnement territorial de l'intervention des associations.....	50
5.2. Communes d'intervention des associations en Seine-Saint-Denis.....	53
6. Les publics des associations en Seine-Saint-Denis.....	59
6.1. Volume de personnes touchées en Seine-Saint-Denis.....	59
6.2. Caractéristiques sociales du public.....	61
6.2.1. Répartition hommes / femmes du public des associations.....	61
6.2.2. Répartition par âge du public des associations.....	62
6.2.3. Spécificités des publics.....	64
6.3. Evolution des publics.....	65
6.4. Participation des publics à la vie de l'association.....	66

7. Approche transversale des réalités par secteur d'activité.....	67
---	----

II. Les effets de l'action associative 69

1. Effets sur les personnes	69
1.1. Accès à l'autonomie et amélioration des conditions de vie	69
1.1.1. Accès aux droits, apprentissages, résolutions de problèmes sociaux	69
1.1.2. Retour à l'emploi, formation, insertion.....	70
1.1.3. Prévention des risques	71
1.1.4. Se déplacer, se repérer	71
1.2. Epanouissement des personnes.....	71
1.2.1. Développement de l'esprit critique et de la capacité d'analyse	71
1.2.2. Expression orale, écrite, artistique, apprentissage d'une langue	72
1.2.3. Confiance en soi et estime de soi, valorisation	72
1.2.4. Réussite éducative.....	73
1.2.5. Découverte et accès à des activités et pratiques nouvelles.....	73
1.3. Evolution des représentations sociales et des sociabilités.....	74
1.3.1. Rencontres, interconnaissance et inter-culturalités.....	74
1.3.2. Mixité des publics.....	74
1.3.3. Lutte contre les discriminations et changement des représentations.....	74
1.4. Accès à une « citoyenneté active »	75
1.4.1. Emergence d'actions collectives	75
1.4.2. Régulation des conflits et « vivre ensemble »	76
1.4.3. Engagement citoyen	76
2. Effets sur les institutions	77
2.1. Rencontre, dialogue et coopération entre associations, institutions et citoyens.....	77
2.2. Rapports entre institutions et usagers.....	77
2.3. Co-construction d'actions publiques.....	78
2.4. Plaidoyer, sensibilisation, information	78
2.5. Impacts sur les décisions	78
3. Effets sur le territoire.....	79
3.1. Image du territoire.....	79
3.2. Aménagement et préservation du territoire	79
4. Plus value des associations et contribution à l'action publique	80
4.1. L'action des associations face aux limites et carences de l'action publique.....	80
4.1.1. Des réponses face au manque de moyens du service public	80
4.1.2. Des réponses face aux insuffisances de la couverture territoriale de l'action publique.....	80
4.1.3. Des réponses pour des publics spécifiques.....	81
4.1.4. Des réponses à des problématiques spécifiques.....	81
4.2. Les atouts des associations pour mieux répondre aux besoins sociaux.....	81
4.2.1. Un rôle de médiation entre institutions et habitants	81
4.2.2. Souplesse, capacité d'innovation et d'expérimentation.....	82
4.2.3. Proximité, ancrage, connaissance du terrain et des publics	82
4.2.4. Crédibilité, légitimité, confiance et capacité de mobilisation	83
4.2.5. Capacité à toucher des publics éloignés et accessibilité	83
4.2.6. Expertise, expérience et technicité	84
5. Conclusion sur les effets	84

III. Les relations des associations avec les institutions publiques	85
1. Approche globale des partenariats des associations	85
1.1. <i>Les partenaires des associations</i>	85
1.2. <i>Evolution des financements publics</i>	86
1.3. <i>Evolution des relations entre les associations et les acteurs institutionnels.....</i>	87
1.4. <i>Conséquences des évolutions des relations avec les acteurs institutionnels.....</i>	90
1.4.1. Les conséquences négatives de l'évolution des partenariats	90
1.4.2. Des tentatives incertaines pour maintenir l'action par d'autres moyens.....	92
1.4.3. Les conséquences positives de l'évolution des partenariats.....	92
1.4.4. Des reconfigurations influencées par le fléchage croissant des financements	92
1.4.5. Des reconfigurations qui dépendent aussi de la demande sociale	93
2. Approche des partenariats des associations avec le Département de la Seine-Saint-Denis	93
2.1. <i>Types de partenariats avec le Département</i>	93
2.2. <i>Types de financements reçus de la part du Département.....</i>	94
2.3. <i>Evolution des relations entre les associations et le Département</i>	96
2.4. <i>Conséquences des évolutions des relations avec Département.....</i>	100
2.5. <i>Appréciation des relations entre les associations et le Département.....</i>	101
2.5.1. Compréhension par le Département des projets et des problématiques des associations	101
2.5.2. Identification des interlocuteurs, fréquence et qualité du dialogue.....	102
2.5.3. Critères et procédures de subvention : clarté, fluidité, délais.....	103
2.5.4. Modalités de suivi et d'évaluation des activités.....	105
2.6. <i>Pistes d'amélioration des relations avec le Département.....</i>	106
IV. Difficultés et perspectives	108
1. Les difficultés des associations	108
2. Face aux difficultés : quelles perspectives ? quelles pistes ? quels projets ?.....	112
V. Synthèse et propositions	115
1. Synthèse des résultats de l'étude	115
1.1. <i>Les réalités : constats principaux.....</i>	115
1.2. <i>Les effets de l'action associative.....</i>	119
1.3. <i>La qualité des relations entre les associations et les institutions.....</i>	121
2. Enjeux et propositions	124
2.1. <i>Reconnaître le rôle et l'utilité sociale des associations</i>	124
2.2. <i>Conforter la vie associative</i>	125
2.3. <i>Renforcer le rôle d'animateur territorial au Département</i>	126
2.4. <i>Améliorer la qualité des relations partenariales.....</i>	127
2.5. <i>Quelles suites pour cette étude ?.....</i>	128
VI. Annexes	129
ANNEXE 1 : Questionnaire adressé aux associations	129
ANNEXE 2 : Typologie des secteurs d'activité des associations	137
ANNEXE 3 : Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, les représentants des collectivités	
territoriales et le Mouvement associatif.....	138
ANNEXE 4 : Liste des associations rencontrées et des personnes ressources contactées ou rencontrées ...	150
VII. Table des matières.....	151

www.seine-saint-denis.fr

Partagez



#SSD93